

# Les Echos



**Agriculture** Menace sur la Gariguette, la star des fraises françaises // P. 24

**Enquête** Comment l'Education nationale fait face à la pénurie d'enseignants // P. 16

# Inflation, emploi, conjoncture : ce qui attend le futur gouvernement

● L'inflation recule, mais la croissance marque le pas et l'emploi fléchit. ● Le directeur général de l'Insee livre un diagnostic sans concession. ● Si Bernard Cazeneuve, qui rencontre ce lundi Emmanuel Macron, arrive bien à Matignon sa marge de manœuvre économique sera limitée.

// PAGES 2 À 4 ET L'ÉDITORIAL DE DOMINIQUE SEUX PAGE 17




Xavier Popy/REA et Shutterstock

## Banque-assurance : une rentrée sous haute tension

**FINANCE** Instabilité politique, incertitudes sur la reprise du crédit, hausse des faillites d'entreprises… La rentrée s'annonce compliquée pour les secteurs de la banque et de l'assurance. Les prochaines semaines seront par ailleurs marquées par des évolutions réglementaires et des changements internes : Crédit Agricole prépare la succession de son directeur général, tandis que Société Générale poursuivra le recentrage de ses activités. De grandes manœuvres sont attendues, comme le rachat de l'unité de gestion d'actifs d'AXA par BNP Paribas. Tour d'horizon des dossiers à surveiller. // PAGES 30-31



Xavier Popy/RÉA

## analyses



### *Proche-Orient : le poison de la haine*

*Par* **Dominique Moïsi**

Depuis quelques semaines au Proche-Orient on assiste à ce que l'on pourrait décrire comme un processus d'escalade contrôlée entre Israël et le Hezbollah. Il n'y a ni progrès vers un cessez-le-feu à Gaza ni montée aux extrêmes vers une guerre régionale totale. Mais cette apparente rationalité des principaux acteurs ne saurait suffire à nous rassurer. Si le pire – une guerre régionale totale – a été jusqu'à présent évité grâce à l'engagement de l'administration américaine, rien n'est encore réglé. La région danse sur un volcan, ou plutôt, elle est plus que jamais un volcan en activité. // PAGE 13 ET NOS INFORMATIONS PAGE 9

*Au Japon, un nouveau leader pour ne rien changer*
*par* **Yann Rousseau**

*A quoi se jouera la présidentielle américaine ?*
*par* **Vincent Pons**

*Démocratie politique et sociale par gros temps*
*par* **Jean-Emmanuel Ray**

// PAGES 12 ET 13






ISSN0153.4831 — 117e ANNÉE
NUMÉRO 24286 — 36 PAGES

**Antilles-Réunion** 4,70 €. **Belgique** 4,20 €. **Espagne** 5,10 €. **Luxembourg** 4,40 €. **Maroc** 44 DH. **Suisse** 6,60 FS. **Tunisie** 9,8 TND.

## Immobilier : le marché pourrait avoir touché son point bas

**LOGEMENT** Toujours difficile, le marché a atteint un point bas, selon les professionnels. Les achats sont portés par la baisse des taux des prêts. Face à des acquéreurs redevenus finançables, les vendeurs restent raisonnables. A l'échelle de l'Hexagone, la résistance des prix de vente, visible depuis le printemps, persiste cet été. D'après les indices SeLoger – Meilleurs Agents – « Les Echos » au 1er septembre, le prix moyen du mètre carré affiche une légère progression de 0,2 % en août, à 3.067 euros, après + 0,3 % en juillet. En huit mois, la hausse atteint en moyenne 1 %. Pour les étudiants, la quête de logement est, elle, plus compliquée que l'été dernier. // PAGES 20-21

## Intel, l'ex-champion des puces ne peut plus exclure un démantèlement

**ÉLECTRONIQUE** En mauvaise posture depuis des mois, Intel est à l'heure des choix douloureux. L'ex-champion américain de la Silicon Valley se voit contraint d'envisager des cessions, voire un démantèlement. Intel, qui régnait sur l'informatique mondiale en duo avec Microsoft jusqu'au début des années 2000, n'a pas su gérer le virage de l'Internet mobile, puis celui de l'intelligence artificielle. En août, le groupe a annoncé qu'il allait se séparer de 15 % de ses effectifs, soit 16.000 salariés dans le monde. Le groupe vaut aujourd'hui 94 milliards de dollars en Bourse, une paille face aux 2.901 milliards de la star des puces d'intelligence artificielle Nvidia. // PAGE 27

# Matignon : Macron et Cazeneuve à la recherche d'un terrain d'entente

- L'ancien Premier ministre de François Hollande sera reçu ce lundi à l'Elysée par le président de la République.
- Il entend poser ses conditions avant d'accepter de redevenir Premier ministre, comme il le fût en 2016-2017.

POLITIQUE

*Grégoire Poussielgue*

Cette fois le rendez-vous est confirmé. L'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve rencontrera ce lundi matin Emmanuel Macron à l'Elysée, avec, en perspective, son retour à Matignon, poste qu'il a brièvement occupé (de décembre 2016 à mai 2017) à la toute fin du quinquennat de François Hollande. *« Bernard Cazeneuve n'est pas demandeur, mais s'il le fait c'est par devoir et pour éviter des difficultés supplémentaires au pays »*, a déclaré son entourage à l'AFP.

Même si l'ancien maire de Cherbourg a dit ne pas avoir été contacté par l'Elysée, son nom circule depuis plusieurs semaines pour remplacer Gabriel Attal. L'entourage d'Emmanuel Macron joue la prudence : la rencontre entre le président de la République et Bernard Cazeneuve fait partie des *« consultations »*, menées par le premier. Ce lundi, il recevra également à l'Elysée les anciens présidents Nicolas Sarkozy – qui plaide pour la nomination d'un Premier ministre de droite – et François Hollande ainsi que Xavier Bertrand qui peut encore figure d'outsider de dernière minute.

Après plus d'une semaine de palabres qui n'ont rien donné à part refuser la nomination de Lucie Castets, le chef de l'Etat est pressé de faire un choix, tant par son camp que par les autres partis . Le refus de Laurent Wauquiez de participer à une coalition gouvernementale entraîne Emmanuel Macron vers le choix d'un Premier ministre de centre gauche, explique l'Elysée.

Bernard Cazeneuve et Emmanuel Macron se connaissent bien, pour avoir été, pendant plus de deux ans, ministres du même gouvernement de Manuel Valls, sous la présidence de François Hollande. Le premier était à l'Intérieur, le second à Bercy. Mais l'aventure solitaire d'Emmanuel Macron, qui l'a emmené jusqu'à l'Elysée en 2017, n'a pas été du goût de son ancien collègue, qui ne s'est jamais caché pour critiquer le successeur de François Hollande. De plus, il a quitté le parti socialiste en 2022, au lendemain de la mise en place de la Nupes, alliance de gauche comprenant LFI, les écologistes et les communistes, contre laquelle il était vent debout, comme il l'est aujourd'hui devant le Nouveau Front populaire (NFP).

Son retour à Matignon se dessine, mais est encore loin d'être acté. Bernard Cazeneuve entend se poser en Premier ministre de cohabitation et non en roue de secours d'un Emmanuel Macron ressorti des élections législatives affaibli politiquement et sans majorité. Il souhaite que les *« conditions d'un fonctionnement institutionnel normal, régulier, transparent »* soient *« réunies »*, selon son entourage. *« Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation »*, dit l'article 20 de la Constitution, ce qui laisse beaucoup de latitude à celui qui est à sa tête.

### Contre la retraite à 64 ans

Bernard Cazeneuve n'a ainsi jamais caché son opposition à la retraite à 64 ans, réforme emblématique du début du second quinquennat Macron, et le sujet sera au menu de leurs discussions. Mais s'il est nommé à Matignon, il devra aussi s'appuyer sur les 166 députés EPR-Modem-Horizons – qui formaient l'ancienne majorité du président, et n'aura donc pas les coudées franches pour détricoter ce qui a été fait depuis 2022 et, a fortiori, depuis 2017. Il devra aussi composer avec les 47 députés de Laurent Wauquiez ainsi qu'avec la gauche alors que, déjà, LFI lui promet une guérilla.

De fait, il sera en permanence sous la menace d'une motion de censure. Bernard Cazeneuve inaugurerait un nouveau type de cohabitation : s'entendre avec le président, et composer avec des forces au Parlement qui ne lui seront pas acquises. Si les deux hommes s'accordent, il pourrait être nommé à Matignon dès mardi. Restera ensuite la difficile composition du gouvernement.

Pour Emmanuel Macron, c'est un choix qui lui permettrait d'éviter une censure immédiate de son nouveau gouvernement, argument qu'il a opposé pour refuser de nommer Lucie Castets. Bernard Cazeneuve a le soutien, plus ou moins explicite, d'une partie du PS : celle opposée au premier secrétaire actuel, Olivier Faure. Sa candidature est *« crédible et sérieuse »*, a ainsi assuré la maire de Paris, Anne Hidalgo, dans une interview à « Ouest France ». Du côté de LFI, au contraire, on voit d'un très mauvais œil son retour à Matignon : *« Cazeneuve n'est soutenu par aucun des quatre partis de gauche du pays. Le Nouveau Front populaire s'est construit en rupture avec la politique de François Hollande, dont Bernard Cazeneuve était le Premier ministre. Nous censurerons tout gouvernement autre que celui de Lucie Castets »*, a déclaré sur BFMTV Manuel Bompard, le coordinateur national de LFI. ■



**Bernard Cazeneuve et Emmanuel Macron (ici à Matignon en mai 2016) ont été, pendant plus de deux ans, ministres du gouvernement de Manuel Valls, sous la présidence de François Hollande. Le premier était à l'Intérieur, le second à Bercy**. *Photo François Guillot AFP*

## Le PS étale ses divisions au grand jour

**Les opposants au premier secrétaire Olivier Faure ont martelé, lors de l'université d'été du Parti socialiste, à Blois, leur désaccord avec la ligne du PS, mettant en avant leur volonté de trouver « des compromis » pour gouverner.**

***Hadrien Valat***
*— Envoyé spécial à Blois*

Se projeter sur 2027. Dans son discours de clôture de l'université d'été du Parti socialiste, samedi, le secrétaire national du PS, Olivier Faure, a plaidé pour une candidature unique de la gauche lors de la future élection présidentielle alors même que ces trois jours de débat auront montré les profondes divisions qui traversent la famille socialiste. Des divisions cristallisées autour de l'enjeu de la désignation du prochain Premier ministre alors qu'Emmanuel Macron a définitivement exclu de nommer Lucie Castets, présente à Blois.

Pour les opposants à la ligne du premier secrétaire Olivier Faure, le Novotel, à un jet de pierre de la Halle aux Grains qui a accueilli les festivités des journées d'été socialistes, faisait office de base arrière. Avec, de nouveau, le spectre mélenchoniste sur toutes les lèvres. Car c'est là la principale question qui tiraille les socialistes et envenime leur rentrée : une alliance prolongée, telle quelle, avec LFI est-elle entendable ? *« L'aile droite bavarde »* du PS, dixit Jean-Luc Mélenchon, s'était donné ces derniers jours le mot pour s'épancher publiquement, remontée par la décision d'Olivier Faure de couper court aux tractations avec Emmanuel Macron. Et scandalisée par la procédure de destitution et l'appel à la rue lancés par les Insoumis.

### « S'ouvrir aux autres forces républicaines »

La présidente de la région Occitanie, Carole Delga, a demandé d'*« arrêter de se raconter des histoires »* sans majorité à l'Assemblée et de *« s'ouvrir aux autres forces républicaines »*. Le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, a enjoint son parti à ne plus *« bouder »* dans son coin et à revenir à la table des négociations d'Emmanuel Macron tandis qu'Hélène Geoffroy, la maire de Vaulx-en-Velin, pointait un parti *« au bord de la rupture »*.

Le PS au bord de l'implosion ? *« Cela fait plus de cent ans que c'est comme ça »*, évacue, goguenard, Olivier Faure, obligé sans cesse de composer avec les deux autres courants de son parti. *« Avant chaque campus d'été, la minorité dit qu'il y aura du sang sur les murs. Mais les militants sont ultras majoritairement derrière la position de la direction »*, poursuit le premier secrétaire, se targuant de 3.000 nouvelles adhésions depuis les législatives. *« Vous croyez qu'ils sont arrivés sur quelle ligne ? » « Il n'y a pas d'autre possibilité que le compromis »*, assure aussi le premier secrétaire socialiste.

Mais les courants contestataires du PS ne veulent pas en démordre. Snobant l'arrivée de Lucie Castets et des têtes d'affiche du NFP à la Halle aux grains, ils ont organisé leur propre raout à l'extérieur. Tous ont dénoncé les excès de LFI, derrière lesquels la direction actuelle du PS se rangerait. Et ont proposé, avec en ligne de mire un congrès du parti en 2025, un rapprochement assumé avec Raphaël Glucksmann et son microparti Place publique.

> Les dissidents ont répété la nécessité d'une cohabitation.
>
> Mais aucun n'a osé demander une rupture avec les Insoumis ou une sortie du NFP.

Rejetant la *« politique de la chaise vide »* et martelant que le PS doit être *« un parti de gouvernement »*, les dissidents ont répété la nécessité d'une cohabitation. Mais aucun n'a osé franchir le Rubicon et demander une rupture avec les Insoumis ou une sortie du NFP. Alors quoi ? *« La vraie différence, c'est qu'Olivier Faure dit "Lucie Castets ou rien". Nous, on dit "des mesures de gauche ou rien" »*, explique le sénateur Rachid Temal. Alors qui ? *« Karim Bouamrane, Cécile Duflot, Yannick Jadot, Benoît Hamon… »*, égrène Carole Delga. *« Il y a des talents, il y en a ici »*, affirme Nicolas Mayer-Rossignol. Au premier rang desquels… Olivier Faure défend, dans un drôle de grand écart, Hélène Geoffroy.

### Cazeneuve rejeté par l'aile gauche

Avec un socialiste rue de Varenne, *« nous serions les supplétifs de l'ex-majorité »*, rejette-t-il, expliquant qu'il ne veut pas d'un Premier ministre qui serait *« l'obligé »* d'Emmanuel Macron. Notamment si l'heureux élu n'a pris part *« à aucune coalition lors des législatives »* et n'aurait, dès lors, *« aucune autre légitimité que celle que lui offre le chef de l'Etat »*. Exit donc, à demi-mot, la piste Bernard Cazeneuve, qui a quitté le PS en 2022.

Qui pour trancher ? *« Castets à Matignon »*, ont en tout cas entonné les Jeunes Socialistes, après avoir hué le nom de l'ancien Premier ministre de François Hollande. *« Moi qui pensais que Blois serait ennuyeux »*, rigolait vendredi une vieille militante, ravie de voir que le PS *« revit un peu »*. ■

## *Pourquoi il faut que cela se passe mal*

**Face à l'évidence du scénario Bernard Cazeneuve pour Matignon, Emmanuel Macron réintroduit du suspense. Début d'un rapport de force.**

LE FAIT DU JOUR **POLITIQUE** *de* **Cécile Cornudet**



Ce dimanche a ressemblé à ceux qu'Emmanuel Macron aime pour paraître au centre du jeu. Ayant invité Bernard Cazeneuve à le rencontrer ce lundi, il a laissé l'intéressé le faire fuiter. Dans la foulée, l'Elysée a fait savoir que les anciens présidents Hollande et Sarkozy seraient eux aussi reçus, ainsi que *« certaines autres personnalités sans doute »*. Il n'y a pas que Cazeneuve dans la vie, ni de tapis rouge pour lui, insinue-t-il ainsi ; il y a d'autres options pour Matignon.

Ces jours derniers, la carte Cazeneuve a presque trop bien fonctionné. Le PS s'est déchiré à Blois sur la marche à suivre : des députés se détacheront de LFI pour entrer dans une attitude constructive. La droite Wauquiez s'est montrée ouverte, confirmant qu'elle ne voulait pas participer au pouvoir. Le RN n'a pas mis de veto a priori. L'ancien Premier ministre est apparu comme la seule personnalité non censurable, s'il arrivait aux manettes. Soit l'objectif affiché par le chef de l'Etat. Sauf qu'un seul choix, ce n'est pas un vrai choix, réflexe jupitérien.

Tout le week-end, Emmanuel Macron a sondé ses proches sur d'autres noms et décidé de desserrer son calendrier. L'entourage Cazeneuve commençait, lui, à trouver la situation désagréable et montait le ton. *« Alternance »*, politique *« de gauche »*, choix des ministres : s'il venait, ce ne serait pas à n'importe quelles conditions. Un Premier ministre en position de force, cela crée deux réactions possibles. Soit Emmanuel Macron choisit quelqu'un d'autre, et ferme une porte qui de toute façon touchait la corde sensible : le divorce n'est pas digéré avec les Hollandais, la preuve par la dureté de l'ancien président contre lui dans « le Point ».

Soit il se résigne à le nommer, mais en se remettant en position de force pour négocier. Bernard Cazeneuve ne pourra faire sans les députés Macronistes à l'Assemblée, rappelle l'Elysée, ces derniers seront même majoritaires dans sa majorité. Ce ne sera pas une vraie cohabitation avec sa logique d'affrontement, insiste François Bayrou sur LCI. Le bilan ne pourra être détricoté. Le pouvoir sera forcément partagé. Et si non ? Et si non, il y a d'autres noms… Mais lesquels ?

Il y a un paradoxe dans cette drôle de période qui s'ouvre pour l'Elysée et Matignon. Macron a besoin de montrer qu'il tient malgré tout la maison pour que ses troupes suivent une nouvelle tête de l'ancien monde. Cazeneuve, si c'est lui, devra démontrer qu'il n'est pas dans « la poursuite du Macronisme » s'il veut attirer une partie de la gauche anti-Macron. Pour que cela fonctionne, les deux ont besoin que cela marche mal.

*ccornudet@lesechos.fr*

*Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »*

# Ces dossiers fiscaux en suspens depuis la dissolution

FISCALITÉ

**Faute de gouvernement de plein exercice, aucune décision n'a été prise concernant les impôts cet été.**

*Sébastien Dumoulin*

Les citoyens sont inquiets de l'absence de gouvernement de plein exercice depuis le début de l'été. Les contribuables peuvent l'être aussi. De nombreux sujets fiscaux sont en jachère.

**● DEUX NOUVELLES TAXES DANS LES LIMBES**
La question la plus urgente concerne deux taxes que le gouvernement sortant voulait mettre en place rétroactivement, dès cette année. Pour tenter de respecter la trajectoire budgétaire ramenant le déficit public à 5,1 % du PIB en 2024, Bruno Le Maire avait expliqué début juillet miser sur une taxe sur le chiffre d'affaires des producteurs d'énergie (pour 2,5 à 2,7 milliards d'euros) et une taxe sur les rachats d'actions des entreprises cotées (pour 200 à 300 millions d'euros). Les projets de loi en ce sens sont écrits, selon le ministère de l'Economie, mais encore faudrait-il un nouveau gouvernement pour s'en saisir et une majorité au Parlement pour les voter. De quoi faire trépigner les entreprises concernées et donner quelques sueurs froides à Bercy.

**● L'ÉPINEUSE QUESTION DES BARÈMES**
Concernant 2025, l'incertitude fiscale est également de mise – à commencer par la question du barème de l'impôt sur le revenu (IR). Traditionnellement, celui-ci est indexé sur l'inflation – afin d'éviter qu'un contribuable dont les revenus ont progressé au même rythme que les prix ne voie son pouvoir d'achat grignoté par l'augmentation de ses impôts. L'an dernier, Bercy avait indiqué que le manque à gagner pour les finances publiques avoisinait 6 milliards d'euros. Un nouvel exécutif pourrait être tenté de récupérer tout ou partie de ce magot. « *Il n'y a aucune obligation de réévaluer le barème de l'impôt sur le revenu* », rappelle Eric Ginter, avocat fiscaliste au cabinet Altitude. Et ce n'est qu'un exemple. « *Le barème de l'IR est souvent l'arbre qui cache la forêt des seuils non revalorisés* », pointe Philippe Bruneau, le président du Cercle des fiscalistes. Depuis son instauration il y a dix ans, la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) a conservé ses paramètres initiaux (3 % au-delà de 250.000 euros, 4 % au-delà de 500.000 euros). Il en va de même pour les abattements sur les donations et successions.

**● DES NICHES FISCALES SUR LA SELLETTE**
L'autre dossier fiscal explosif est celui des niches dont il faut décider du devenir. Certaines sont contestées de longue date, comme la niche fiscale dite « Airbnb » pour les locations de tourisme de courte durée. Le nouveau régime (bien moins favorable avec un abattement limité à 30 % des revenus locatifs dans la limite de 15.000 euros) ne s'est pas appliqué cette année par décision de Bercy, mais il entrera en vigueur au 1er janvier, à moins que le futur gouvernement ou les parlementaires n'en décident autrement. La députée Annaïg Le Meur, auteure d'un rapport et d'une proposition de loi sur le sujet, espère faire voter rapidement un texte plus restrictif.

De nombreux dispositifs dérogatoires avantageux arrivent par ailleurs à expiration en fin d'année. C'est notamment le cas du « Pinel », qui permet de défiscaliser une large part de ses investissements locatifs. Il a été largement réduit depuis deux ans, et son extinction était prévue. Mais les professionnels espéraient bien que le gouvernement lui trouve un successeur, alors que tout le secteur immobilier est sinistré.

De la même façon, de nombreuses autres niches sont menacées : le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise, la réduction d'impôt Loc'Avantages, le crédit d'impôt innovation pour les PME, l'abattement sur la plus-value sur l'actif professionnel lors du départ en retraite du chef d'entreprise, les exonérations pour les entreprises installées en zones franches urbaines, le crédit d'impôt au titre des dépenses de remplacement pour congé de certains exploitants agricoles... A défaut de reconduction dans les prochaines semaines, ces mécanismes s'éteindront au 31 décembre. ■

# Le patronat veut intensifier ses relations avec les députés

BUDGET

**Les organisations patronales tirent les conséquences du grand flou qui entoure le futur gouvernement.**

**Et du fait que le budget 2025 se construira en grande partie au Parlement.**

*Renaud Honoré*

D'ordinaire, même au bord de la piscine, il ne fait pas bon s'éloigner de son téléphone au mois d'août quand on est dirigeant d'organisation patronale. Le projet de loi de finances approche, et il faut être sûr de ne pas rater le rappel du directeur de cabinet ou du ministre qui ont été sollicités plusieurs fois pour cette mesure qui paraît si importante aux yeux des chefs d'entreprise.

Cet été, le mobile n'a pas beaucoup sonné. Y a-t-il une chance qu'il résonne à nouveau souvent avant longtemps ? Tirant les conséquences de cette nouvelle donne politique – où le prochain exécutif sera dans une situation précaire, quoi qu'il arrive – le patronat tourne les yeux vers le Parlement : les principales organisations que sont le Medef et la CPME (pour les PME) ont décidé d'intensifier leurs relations avec les députés, qui vont modeler en grande partie le futur budget 2025.

**« Faire de la pédagogie »**
Lundi dernier, lors de l'université d'été du Medef, son président Patrick Martin a été clair : « *Au vu des aléas de la situation politique française, il nous faut redoubler d'efforts pour porter nos analyses et nos convictions auprès de tous les acteurs politiques* », a-t-il expliqué lors de son discours de rentrée. La veille, le comité exécutif avait décidé de missionner les 119 fédérations locales du Medef. L'objectif : rencontrer au niveau local le plus grand nombre des 577 députés avant l'examen du budget en octobre. De tous bords, de LFI au RN en passant par tout l'arc républicain.

« *Tous les sujets macroéconomiques qui intéressent nos entreprises, les députés ne les connaissent pas forcément bien, d'autant plus qu'un nombre important débute leur premier mandat. Il faut faire de la pédagogie de la situation économique, et un retour d'expérience sur ce qui a été réalisé en bien depuis sept ans* », souligne un dirigeant du Medef. La grande peur du patronat est un grand détricotage de la politique de l'offre menée depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron, et avant lui par François Hollande à la fin de son passage à l'Elysée.

De ce point de vue, l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 s'annonce comme l'épreuve de vérité. Le futur gouvernement, quel qu'il soit, n'aura quasiment pas le temps d'apposer sa patte sur le texte, qui devrait en grande partie être construit au Parlement à coups d'amendements. Une perspective assez chaotique, qui effraye le patronat.

> « Les chefs d'entreprise ne vivent pas dans un monde parallèle, ils ont besoin de visibilité et de prévisibilité. »
> **FRANÇOIS ASSELIN**
> Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

« *On peut imaginer un concours Lépine des mesures fiscales, c'est pour cela que nous voulons faire preuve de pédagogie en amont* », insiste-t-on au sein du Medef. L'organisation considère « *qu'il y a souvent divergence entre les positions nationales et ce que disent les élus au niveau local. Nous voulons qu'ils aient bien conscience des conséquences de leurs décisions sur les entreprises de leur territoire* ».

**Le sujet de la simplification**
La démarche est similaire à la CPME. « *Etre au contact des élus, cela fait partie du travail habituel de notre réseau territorial. Mais il faut l'accentuer auprès des parlementaires. Nous nous adaptons à la réalité politique* », explique François Asselin, son président. Le message qui sera passé lors de ces rencontres sera « *très pragmatique* » : « *Les chefs d'entreprise ne vivent pas dans un monde parallèle, ils ont besoin de visibilité et de prévisibilité. Dans un pays qui est déjà le plus taxé au monde, il ne faut pas alourdir davantage* », explique le dirigeant.

Celui-ci veut également remettre sur la table le sujet de la simplification. Bruno Le Maire, alors ministre de plein droit de l'Economie, avait présenté fin avril un projet de loi sur cette thématique, mais la dissolution aura balayé cette tentative. ■



**François Asselin, le président de la CPME, et Patrick Martin, celui du Medef, ont missionné leurs représentants locaux pour rencontrer le plus grand nombre des 577 députés avant l'examen du budget en octobre.** *Photo Eric Tschaen/RÉA*

# Le coup de pouce aux petites pensions de retraite finalisé

SOCIAL

**La seconde étape de revalorisation des petites pensions prévue par la réforme des retraites, au cœur de l'actualité politique, entre en vigueur.**

*Leïla de Comarmond*

Quel avenir pour la réforme des retraites ? La question, qui a été au cœur de la campagne des élections législatives, sera à n'en pas douter à l'ordre du jour de l'entretien de Bernard Cazeneuve avec le chef de l'Etat ce lundi. Mais il est en tout cas un point sur lequel personne ne souhaite revenir : c'est la revalorisation des petites pensions qui a accompagné l'allongement de l'âge de départ en retraite à taux plein à 64 ans.

A l'entrée en vigueur de la réforme, tous les retraités concernés n'avaient cependant pas bénéficié du coup de pouce prévu. La première vague d'augmentation, en octobre 2023, avait concerné environ 600.000 retraités du régime général et 85.000 ex-salariés agricoles, rappellent la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et la Mutualité sociale agricole (MSA).

**85 % du salaire minimum**
Un délai d'un an avait été prévu pour régler les – nombreux – autres dossiers, plus complexes car nécessitant pour certains de remonter le fil des carrières et retrouver certaines pièces. Ce sont « *environ un million* » d'autres anciens salariés, commerçants et artisans et quelque 250.000 ex-salariés agricoles qui vont être revalorisés « *au plus tard* » lors du versement de leur pension en octobre prochain, avec « *un rattrapage* » correspondant à la majoration due ces douze derniers mois.

Le principe est que la pension des personnes ayant cotisé durant une carrière complète au SMIC à taux plein ne soit pas inférieure à 85 % du salaire minimum, soit autour de 1.200 euros brut. Sachant que les pensions concernées une fois revalorisées (incluant la pension de base et complémentaire, attribuées par un ou plusieurs régimes) ne peuvent pas dépasser 1.352,23 euros par mois, précise la CNAV.

**1**
**MILLION D'ANCIENS SALARIÉS**
environ sont concernés par cette nouvelle revalorisation.

Au régime général, l'augmentation de la pension représente « *en moyenne entre 50 et 60 euros bruts mensuels* », indique la CNAV, qui doit encore préciser début septembre les effectifs et montants exacts. Selon les estimations de la DREES, le service statistique des ministères sociaux, le coup de pouce bénéficiera aussi à 185.000 des nouveaux retraités de 2024 (sur environ 750.000 au total), pour une revalorisation moyenne d'environ 30 euros par mois. La majoration sera reconduite et revalorisée au 1er janvier de chaque année. ■

## en bref

### Eric Ciotti crée l'Union des droites pour la République

**POLITIQUE** Eric Ciotti, le président contesté du parti LR a proposé, samedi, « *de refonder (sa) famille politique* » avec « *un grand parti de droite* ». Pour lui, il s'agit de la « *renaissance de l'UDR* », qu'il décrit comme un « *vaste mouvement populaire... voulu par le général de Gaulle face au péril de Mai 68* ». Il a aussi glissé son intention de briguer la mairie de Nice face à son ennemi politique numéro un : le maire Horizons Christian Estrosi.

# « Les acteurs économiques seront très sensibles au programme du prochain gouvernement »

- Malgré le reflux de l'inflation, les ménages ne consomment pas plus et augmentent même leur taux d'épargne.
- Tour d'horizon de la situation qui attend le prochain exécutif avec Jean-Luc Tavernier directeur général de l'Insee.

**CONJONCTURE**

*Propos recueillis par* ***Renaud Honoré**, **Sébastien Dumoulin** et **Frédéric Schaeffer***

**JEAN-LUC TAVERNIER**
Directeur général de l'Insee

**Dans quelle situation économique le futur gouvernement va-t-il trouver la France ?**
La conjoncture est molle mais reste quand même positive. La croissance avoisine 1 % en rythme annuel, avec évidemment l'effet particulier des JO au troisième trimestre. Le commerce extérieur contribue à soutenir l'activité – notamment grâce à l'aéronautique – de même que la demande publique. Les taux de marge des entreprises sont revenus à leur niveau d'avant-Covid. Il n'y a pas d'anomalie dans leur situation financière, ni dans le partage de la valeur ajoutée grâce au rattrapage salarial en cours. L'investissement est faible, ce qui n'est pas anormal au vu des taux d'intérêt.

**L'inflation est revenue sous le seuil des 2 % au mois d'août. La crise est-elle définitivement derrière nous ?**
C'est effectivement la première fois depuis août 2021 que l'indice des prix français repasse sous le seuil de 2 % de progression. Nous attendions ce scénario, mais il intervient un peu plus rapidement que prévu. Cela s'explique notamment par le ralentissement des prix de l'énergie en août, particulièrement du fait du prix des carburants. Cela a plus que compensé une hausse temporaire des services sans doute liée à la hausse des prix de l'hébergement et des transports avec les JO. Il n'y a pas de raison de s'attendre à une reprise de l'inflation à un rythme différent de celui actuel. C'est le retour au monde d'avant mais cela ne signifie pas que les prix reviennent au niveau d'avant. On garde la trace de la hausse des prix passée.

**Les ménages ne consomment pas plus pour autant et augmentent même leur taux d'épargne. Comment l'expliquer ?**
Dans une situation où l'inflation baisse, où le chômage reste durablement plus bas qu'avant, on pourrait s'attendre effectivement à ce que le taux d'épargne se réduise. D'autant plus qu'il y a eu des gains de pouvoirs d'achat pour les ménages, avec un acquis de 1,5 % pour toute l'année 2024. Mais la consommation reste stable pour le moment et le taux d'épargne reste élevé. La confiance globale des ménages se remet très lentement du double épisode de la guerre en Ukraine et de l'inflation.

**La seule incertitude politique ne pèse-t-elle pas déjà sur la conjoncture ?**
L'incertitude ne peut pas être favorable à l'investissement des ménages comme des entreprises, qui est déjà dans une mauvaise passe. Cela se voit dans nos enquêtes auprès des chefs d'entreprise. Le climat des affaires s'est effondré en juillet compte tenu des risques économiques liés aux élections législatives. Il s'est redressé de moitié en août, mais on reste sur le fil du rasoir. Les acteurs économiques seront très sensibles au programme du prochain gouvernement.

**Y a-t-il un risque de récession, comme le redoutent certains patrons ?**
C'est difficile à dire. Mais il serait angélique de penser que le climat conjoncturel et les anticipations des entreprises sont indifférents à la politique économique, qu'il s'agisse de l'avenir des réformes passées, de l'évolution du SMIC ou de la consolidation budgétaire, qu'il faudra bien poursuivre d'une manière ou d'une autre. Surtout qu'à cette incertitude politique nationale s'ajoute celle sur la reprise en Allemagne, notamment de la consommation, qui pèse sur l'économie française.

**La construction immobilière peut-elle encore ralentir et freiner l'économie ?**
Il semble qu'on ait touché le fond. Les courbes de permis de construire et de mises en chantier sont à un niveau très bas, mais se stabilisent. On peut espérer une légère remontée, sous réserve que l'incertitude politique soit levée.

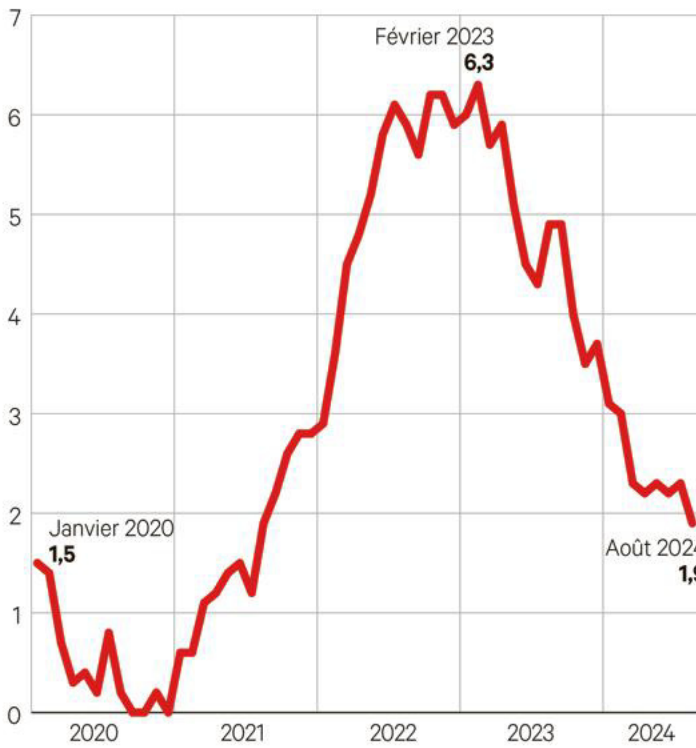
**L'incertitude sur l'activité pèse-t-elle aussi sur l'emploi ?**
Oui. L'emploi salarié a légèrement baissé au deuxième trimestre, ce qui est une première depuis longtemps. Et les indicateurs avancés en la matière sont retombés un peu en dessous de leur moyenne historique. Avant l'été, l'Insee avait déjà prévu des créations d'emplois en fort ralentissement cette année.

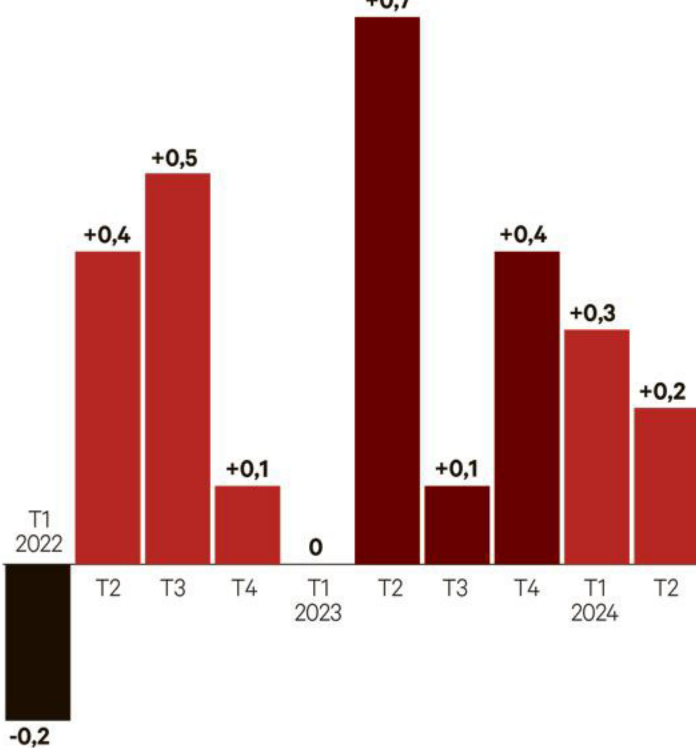
**La hausse du SMIC à 1.600 euros souhaitée par le NFP a-t-elle déjà modifié le comportement des chefs d'entreprise ?**
Cela ne se voit pas à ce stade dans les embauches en CDI de juillet. Mais il faut rester prudent. Peut-être que les entreprises avaient déjà pris leurs décisions d'embauches avant les législatives, qu'elles considèrent que la hausse du SMIC reste encore très hypothétique ou que les réformes faites sur le marché du travail rendent, à leurs yeux, l'acte d'embauche moins irréversible que dans le passé.



« Le climat des affaires s'est redressé de moitié en août, mais on reste sur le fil du rasoir. »

AFP




**La chute de productivité depuis le Covid doit-elle être un autre sujet de préoccupation pour le gouvernement ?**
C'est en enjeu majeur car la productivité détermine notre croissance potentielle et donc notre capacité à financer notre modèle social. Or, la productivité en France accuse encore un retard d'environ 5,5 points de PIB en 2023 par rapport à sa tendance antérieure au Covid, une tendance qui était déjà, elle-même, très ralentie. Le choc de la crise Covid n'a pas épargné les autres pays européens, mais le décrochage de la productivité est de l'ordre de 1 point en Europe, ce qui démontre bien qu'il y a des causes spécifiquement françaises. Ce différentiel de 4,5 points pour la France n'est pas rien : cela représente un manque à gagner de 130 milliards d'euros par an pour le PIB français !

**Quelles sont les raisons de cette spécificité française ?**
Dans une note de blog récente de l'Insee, nous avons établi plusieurs raisons majeures. La croissance française n'a pas été moins bonne qu'ailleurs. Mais elle a été plus riche en emploi : d'un côté cela affaiblit la productivité, de l'autre cela n'est pas forcément négatif dans un pays qui avait un chômage de masse. Le développement massif de l'alternance sur la période récente et – dans une moindre mesure, de l'emploi non salarié (micro-entrepreneurs) – explique une partie de cette perte de productivité.

L'autre spécificité française, c'est la rétention de main-d'œuvre observable dans certains secteurs qui ont préféré maintenir l'emploi malgré une chute d'activité. Par exemple dans l'énergie, où la production a souffert des fermetures de centrales nucléaires ; l'aéronautique, où les problèmes d'approvisionnement freinent toujours le retour à la normale ; le commerce ou encore certaines activités non marchandes, en particulier dans la santé. A l'hôpital, l'emploi a continué à progresser depuis la crise du Covid alors que le niveau d'activité a baissé.

**Ces facteurs sont-ils provisoires ou les gains de productivité perdus sont-ils récupérables ?**
Les gains de productivité perdus depuis la crise Covid nous ont fait décrocher d'une marche qui ne sera sans doute pas récupérable. Le plus probable est que la France ne retrouvera pas le sentier antérieur. En revanche, les pertes de productivité ne devraient pas se perpétuer à l'avenir et on peut s'attendre à ce que les gains de productivité retrouvent leur rythme d'avant crise.

**L'écart avec le reste du monde est donc inexorable ?**
Pas forcément. Les politiques d'innovation, les efforts en faveur de la réindustrialisation jouent un rôle. Mais fondamentalement, cela interroge aussi nos préférences collectives en France et en Europe : il peut y avoir des arbitrages entre la croissance et l'aversion au risque. ■

# L'inflation revient sous les 2 %, mais la croissance et l'emploi inquiètent

**L'inflation est tombée à 1,9 % en août selon l'Insee. Une première depuis trois ans. Mais les statisticiens ont revu aussi à la baisse l'estimation de croissance du deuxième trimestre, et l'emploi a légèrement fléchi au printemps.**

***Claude Fouquet***

L'Insee a soufflé le chaud et le froid vendredi dernier. Les statisticiens ont annoncé un nouveau reflux prononcé de l'inflation en août dans l'Hexagone, et une petite hausse de la consommation des ménages au mois de juillet. Mais ces bonnes nouvelles sont en partie ternies par deux autres indicateurs. A commencer par la croissance, qui s'avère un peu moins soutenue qu'annoncé, l'Insee ayant légèrement revu à la baisse sa première estimation pour le deuxième trimestre. Un peu plus tôt, les statisticiens publics avaient annoncé un recul de l'emploi dans le secteur marchand sur la même période.

Les chiffres sur la hausse des prix restent néanmoins les plus marquants et peuvent donner de l'espoir. L'inflation atteint, fin août, 1,9 % (contre 2,3 % en juillet), selon cette première estimation. Retrouvant ainsi son niveau d'août 2021. Tout comme chez nos voisins allemands. En cause, *« le très net ralentissement des prix de l'énergie »*, explique l'Insee, qui met en avant un ralentissement des prix de l'électricité principalement lié à un effet de base : en août 2023 les tarifs réglementés avaient augmenté de 10 %. Cette sagesse retrouvée des prix de l'énergie se retrouve aussi du côté des produits pétroliers. De fait, en août, les prix de l'énergie ne progressent que de 0,5 %, loin de la hausse de 8,5 % du mois précédent (hausse du prix du gaz).

## Incertitude

La situation est plus contrastée pour les autres secteurs. Si les prix des produits manufacturés reculent légèrement en rythme annuel (–0,1 %), ceux des services augmentent encore de plus de 3 %. Du côté de l'alimentation, les choses sont plus mitigées. Si dans l'ensemble ils augmentent de 0,5 %, cette hausse relativement modérée masque une progression toujours soutenue des prix des produits frais (+2,7 % en août, un rythme quasi identique à celui du mois de juillet).

Les chiffres de juillet, publiés vendredi par l'Insee, montrent, de fait, que le léger rebond des achats de produits manufacturés en juillet (+0,3 %) est porté par l'augmentation de la consommation d'énergie (+0,9 %) et par celle de la consommation alimentaire (+0,4 %).

D'autres données publiées par l'Insee montrent que la situation de l'économie française reste fragile. A commencer par sa croissance. L'institut a en effet revu à la baisse son estimation de croissance pour le deuxième trimestre. Le PIB de l'Hexagone n'a progressé que de 0,2 % au printemps et non de 0,3 % comme le laissait penser la première estimation publiée fin juillet. En cause notamment, la contribution de la demande intérieure finale hors stocks à la croissance, révisée à la baisse de 0,1 point et qui s'avère stable. Mais aussi la moindre contribution du commerce extérieur à la croissance, alors que les importations ont été revues à la hausse et les exportations à la baisse.

> Le PIB de l'Hexagone n'a progressé que de 0,2 % au printemps.

Ce moindre dynamisme se répercute sur les Français et les entreprises. Malgré un pouvoir d'achat en hausse (+0,2 % par unité de consommation, après +0,4 % au premier trimestre), les ménages continuent de privilégier leur bas de laine puisque le taux d'épargne augmente encore : *« Il s'établit à 17,9 %, après 17,6 % au premier trimestre 2024 »*, explique l'Insee.

Les entreprises non financières voient leur taux de marge reculer *« nettement »*. A 30,8 %, ce taux *« s'établit au niveau moyen de 2019 »*, selon l'Insee. Or, depuis la dissolution, les entreprises sont de plus en plus dans l'incertitude. Cela se traduit par un nouveau recul de l'investissement des entreprises (–0,5 %, comme au premier trimestre). Dans ce contexte, le marché du travail est aussi à la peine. Si les statisticiens mettent en avant une stabilité des créations d'emplois au deuxième trimestre, les chiffres montrent un léger fléchissement (–28.500 postes) dans le secteur privé, soit – 0,1 % après +0,3 % au cours du premier trimestre, en partie compensé par une hausse de l'emploi salarié dans la fonction publique (+0,3 %, après +0,4 %).


Lire l'éditorial de Dominique Seux
Page 17



F.Fife/AFP, O. Nikishin/Sipa, A. Wroblewski/AFP

# Les événements d'août 2024

## FRANCE

**11/08** Les Jeux Olympiques de Paris 2024 s'achèvent sur un bilan sportif, économique et sociétal historique. Avec 64 médailles dont 16 d'or, la délégation française réalise ses Jeux les plus prolifiques depuis plus d'un siècle et intègre le Top 5 du classement des médailles. (1)

**13/08** Gabriel Attal et Edouard Philippe appellent à un rassemblement de la gauche et de la droite, hors LFI et RN, pour dégager une majorité à l'Assemblée.

**15/08** En Nouvelle-Calédonie, de nouveaux affrontements font un mort, portant à 11 le nombre de victimes depuis mai.

**18/08** Décès d'Alain Delon, le grand fauve du cinéma français, à l'âge de 88 ans. (2)

Dans une tribune publiée dans « La Tribune Dimanche », La France insoumise menace d'engager une procédure de destitution contre Emmanuel Macron, accusé de « coup de force institutionnel contre la démocratie ».

**20/08** Le Premier ministre démissionnaire Gabriel Attal envoie les « lettres plafonds » définissant les enveloppes allouées à chaque ministère pour le budget 2025.

**23/08** Emmanuel Macron démarre une une série de consultations des forces politiques représentées au Parlement pour tenter de dégager une coalition et former un gouvernement.

**24/08** Le parquet national antiterroriste ouvre une enquête notamment pour tentative d'assassinats terroristes, après l'explosion et l'incendie survenus devant la synagogue de La Grande-Motte (Hérault).

**26/08** Emmanuel Macron refuse de nommer Lucie Castets et lance de nouvelles consultations.

**28/08** Cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de Paris 2024 sur les Champs-Elysées et place de la Concorde.

**29/08** Lucie Castets quitte la mairie de Paris pour continuer à briguer Matignon.

## MONDE

**01/08** Echange historique de prisonniers entre la Russie et l'Occident : les Occidentaux relâchent des espions et des criminels pour obtenir la liberté de 16 prisonniers, dont le journaliste américain Evan Gershkovich et l'ex-Marine Paul Whelan.

**05/08** Après un mois de manifestations meurtrières contre la corruption, la Première ministre du Bangladesh, Sheikh Hasina, démissionne et fuit le pays.

Le Premier ministre britannique Keir Starmer annonce la mobilisation d'une « armée » de réserve pour stopper les émeutes initiées par l'extrême droite, après les meurtres de trois petites filles à Southport le 29 juillet.

Kamala Harris choisit le gouverneur Tim Walz comme colistier dans la course à la Maison-Blanche.

**06/08** Yahya Sinouar est désigné comme le nouveau chef politique du Hamas après l'assassinat de son prédécesseur Ismaïl Haniyeh.

L'armée ukrainienne lance une incursion dans la région russe de Koursk.

**08/08** Au Bangladesh, l'économiste et prix Nobel de la paix Muhammad Yunus prend la tête du gouvernement provisoire.

**12/08** La Grèce demande l'aide de l'UE pour lutter contre les gigantesques incendies au nord d'Athènes.

**14/08** L'épidémie de Mpox (ex-variole du singe) en République démocratique du Congo est classée « urgence de santé publique internationale » par l'OMS.

**16/08** La présidente du parti Pheu Thai, Paetongtarn Shinawatra, accède au poste de Première ministre de la Thaïlande à seulement 37 ans.

**20/08** L'Australie et l'Indonésie resserrent leurs liens par un nouvel accord de coopération en matière de défense.

**21/08** Après 17 ans de négociations, les Comores deviennent le 165e membre de l'Organisation mondiale du commerce.

**22/08** Kamala Harris accepte de porter la candidature du parti démocrate à l'élection présidentielle de novembre. (3)

**23/08** Une attaque au couteau, perpétrée par un demandeur d'asile syrien, fait trois morts et huit blessés à Solingen, près de Düsseldorf. Le groupe Etat islamique revendique l'attentat.

**25/08** Israël lance une attaque « préventive » massive contre 6.000 sites de lancement de roquettes et de missiles du Hezbollah au Liban.

**26/08** Après l'affront de Koursk, la Russie riposte avec une attaque aérienne massive. L'Ukraine est visée par une salve de missiles et de drones sans équivalent depuis deux mois.

**27/08** Le gouvernement japonais condamne l'incursion, la veille, d'un avion militaire chinois dans son espace aérien, dénonçant « une violation grave » de sa souveraineté.

**27/08** Keir Starmer, le nouveau Premier ministre britannique, annonce la signature prochaine d'un traité avec l'Allemagne sur l'accès réciproque aux marchés des deux pays, la sécurité énergétique et l'environnement, en plus des sujets de défense.

**29/08** Le Japon est frappé par un des plus puissants typhons qui aient frappé l'archipel durant ces dernières décennies..

## ENTREPRISES

**01/08** Sanofi annonce un investissement de 1,3 milliard d'euros pour sa nouvelle usine d'insuline en Allemagne, au détriment de la France.

**02/08** Coca-Cola est condamné à un redressement fiscal d'au moins 6 milliards de dollars aux Etats-Unis. Le géant américain compte faire appel.

**05/08** SunPower, l'ex-filiale solaire de TotalEnergies, se déclare en faillite au titre du chapitre 11 aux Etats-Unis.

Le géant indien Oyo rachète Checkmyguest une pépite française de l'hébergement.

L'Oréal noue un accord de recherche avec Galderma et prend 10 % du spécialiste suisse de l'esthétique.

Continental annonce un projet de scission de son activité dans les équipements automobiles.

Premier foyer en France de fièvre catarrhale ovine de sérotype 3, dite « maladie de la langue bleue », dans un élevage ovin du Nord.

**08/08** Kelly Ortberg devient le nouveau patron de Boeing en remplacement de Dave Calhoun.

**09/08** Pékin saisit l'OMC un mois après l'entrée en vigueur de taxes douanières de l'Union européenne à l'encontre de ses véhicules électriques.

Le fonds souverain d'Abu Dhabi, ADQ, investit dans la maison de ventes Sotheby's, propriété de l'homme d'affaires Patrick Drahi.

**12/08** Porsche annonce son entrée au capital des cars FlixBus aux côtés de deux fonds d'investissement.

**13/08** Starbucks débarque son directeur général, Laxman Narasimhan. Son successeur Brian Niccol prendra ses fonctions le 9 septembre.

DAZN, le principal diffuseur de la Ligue 1 de football, dévoile son offre tarifaire : 29,99 euros par mois avec engagement d'un an ou 39,99 euros sans engagement.

**14/08** Le groupe agroalimentaire Mars rachète son concurrent Kellanova (Kellog's) pour 36 milliards de dollars.

**15/08** Les Etats-Unis approuvent la vente à l'Allemagne de 600 missiles et équipements à destination de ses systèmes de défense antiaérienne Patriot, pour un montant de 5 milliards de dollars.

Saint-Gobain acquiert le mexicain Ovniver, actif dans la chimie de la construction, pour 815 millions de dollars.

**17/08** Le fabricant allemand de batteries Varta conclut avec ses créanciers « une restructuration de son bilan ». Son gros client Porsche AG acquiert 32 % du capital à l'occasion d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros.

**19/08** Estée Lauder réduit ses perspectives pour 2025 et annonce le départ en retraite de son PDG Fabrizio Freda en juin 2025.

Le géant québécois Couche-Tard fait une offre de rachat au distributeur japonais Seven & i qui pourrait s'élever à 34,3 milliards de dollars.

La Chine lance un programme de 11 nouveaux réacteurs nucléaires.

**20/08** Boeing interrompt les vols de certification de son nouveau gros porteur long-courrier, le 777X, à cause d'une pièce défectueuse.

**21/08** Pékin ouvre une enquête sur des pratiques commerciales de l'UE jugées déloyales concernant certains produits laitiers importés.

Ford annonce un coûteux renoncement à un nouveau modèle de SUV électrique trop peu rentable.

**22/08** Départ surprise à la tête de Nestlé : le Français Laurent Freixe est nommé directeur général en remplacement de Mark Schneider.

Japan Tobacco rachète l'américain Vector Group pour 2,4 milliards de dollars.

**23/08** L'Union européenne approuve un vaccin à ARN messager contre la bronchiolite développé par le groupe Moderna.

FNAC Darty reçoit l'approbation du gendarme de la Bourse italienne pour le rachat du distributeur de produits électroniques et électroménagers Unieuro.

**24/08** Novartis annonce avoir reçu une offre ferme de l'allemand Siemens Healthineers pour acquérir son activité d'imagerie moléculaire.

**26/08** Le danois Arla Foods et le groupe français Sodiaal signent un partenariat majeur pour la production de lait infantile.

Le Canada annonce la taxation à l'importation de 100 % sur les véhicules chinois.

**28/08** Le groupe Air France-KLM obtient le feu vert des autorités européennes et américaines pour une prise de participation de 19,9 % au capital de SAS, première étape d'une prise de contrôle en douceur de la compagnie scandinave.

La propriétaire des Galeries Lafayette, Ginette Moulin, laisse la présidence du holding familial à son gendre Philippe Houzé, lequel cède les rênes des grands magasins à son fils Nicolas.

**26/08** La Serbie conclut l'achat de 12 avions de combat français Rafale. (4)

Guillaume Darrasse est nommé directeur général d'Auchan Retail et succède à Yves Claude qui reste président.

Deux ans après sa déroute, qui en a fait le symbole du déclin du prêt-à-porter, Camaïeu est de retour dans les vitrines à Lille et dans 11 autres magasins, relancé par Celio, repreneur de la marque.

## HIGH TECH & MÉDIAS

**01/08** Altice cède sa filiale Teads, spécialisée dans la publicité en ligne, à la société israélienne Outbrain pour 1 milliard de dollars.

**02/08** Intel s'effondre à Wall Street après l'annonce de licenciements massifs.

**05/08** La justice américaine condamne Google pour pratiques anticoncurrentielles avec son moteur de recherche.

Le réseau social TikTok retire de l'UE son programme controversé de récompenses.

**07/08** WPP cède ses parts dans l'agence FGS Global à KKR pour 800 millions de dollars.

**09/08** Décès de Susan Wojcicki, ex-patronne de YouTube et pilier de Google, à l'âge de 56 ans.

**12/08** Altice cède au géant indien Bharti Airtel sa participation de 24,5 % au capital du groupe de télécommunications britannique BT, valorisée à environ 4,1 milliards d'euros.

**16/08** Une cour fédérale américaine interdit à ESPN, Fox et Warner Bros. Discovery de lancer leur offre de streaming commune dédiée au sport.

**19/08** L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle de La Poste Mobile par Bouygues Telecom.

AMD rachète le fabricant américain de serveurs ZT Systems pour 4,9 milliards de dollars.

Le magnat britannique de la tech, Mike Lynch, disparaît dans le naufrage d'un yacht au large des côtes siciliennes.

**20/08** Le fabricant taïwanais de semi-conducteurs TSMC inaugure le chantier de son usine de Dresde, en Allemagne.

**28/08** Pavel Durov, le patron de la messagerie cryptée Telegram, interpellé le 24 août dans un aéroport parisien puis placé en garde à vue, est mis en examen et remis en liberté sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter le territoire français. (5)

## FINANCES & MARCHÉS

**01/08** La Banque d'Angleterre baisse son principal taux directeur d'un quart de point, à 5 %, une première depuis 2020.

AXA entre en négociations exclusives avec BNP Paribas pour lui céder sa filiale de gestion d'actifs pour 5,1 milliards d'euros.

Le taux du Livret d'épargne populaire (LEP) tombe de 5 % à 4 %.

Worldline perd 15 % en Bourse, après avoir révisé ses objectifs annuels.

**02/08** Les Bourses européennes finissent en forte baisse face aux craintes de récession aux Etats-Unis.

**05/08** L'indice vedette Nikkei à Tokyo, qui avait déjà dévissé de 5,8 % le 2 août, s'effondre de 12,4 %.

Les principales cryptos accusent une baisse de l'ordre de 20 %.

Société Générale signe des accords avec le suisse UBP pour vendre ses filiales de banque privée au Royaume-Uni et en Suisse pour un montant de 900 millions d'euros.

**07/08** La société de gestion d'actifs H2O propose 250 millions d'euros pour dédommager les investisseurs. L'accord conclu entre la société de gestion et le gendarme financier britannique met un terme à l'enquête de l'autorité.

**09/08** La plateforme d'investissement britannique Hargreaves Lansdown accepte une offre de rachat à 5,4 milliards de livres d'un consortium mené par CVC et le fonds d'Abu Dhabi.

**14/08** Apple scelle la fin du monopole d'Apple Pay en ouvrant la puce NFC de l'iPhone aux développeurs tiers.

**16/08** La fintech britannique Revolut atteint la valorisation de 45 milliards de dollars, à la suite d'une vente secondaires d'actions par des employés.

L'or atteint un nouveau record historique et dépasse les 2.500 dollars l'once.

**21/08** La Suisse lance un nouveau système de paiement instantané pour les particuliers.

**23/08** A l'occasion du symposium de Jackson Hole, le président de la Fed, Jerome Powell, déclare que le moment est venu pour la banque centrale américaine de réduire ses taux d'intérêt. (6)

**27/08** Société Générale quitte le « Ring » du London Metal Exchange (LME) pour devenir un simple membre de catégorie 2.

**28/08** Berkshire Hathaway, le conglomérat du milliardaire américain Warren Buffet, atteint les 1.000 milliards de dollars de valeur en Bourse.

Nordea Bank, la plus grande banque scandinave, va verser 35 millions de dollars pour mettre fin aux investigations de la justice américaine sur ses lacunes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

La National Football League (NFL) qui chapeaute le football professionnel américain valide la possibilité pour un fonds de détenir jusqu'à 10 % du capital d'un club, pour une durée minimale de six ans.

**29/08** L'Ukraine signe avec ses créanciers un accord de restructuration de ses 20 milliards de dollars de dette obligataire.

*Page réalisée par **Eléonore de Bailliencourt** et **Anne Flateau, service Documentation des « Echos »***



U. Amez/Sipa, A. Gea/Reuters, A. Weiss/AFP


LE SPORT DE HAUT NIVEAU
NE SE LIMITE PAS AUX MÉDAILLES
Le Royaume-Uni est un leader en matière d’innovation sportive, avec un secteur évalué à 21 milliards d’euros. Des conceptions inventives à l’ingénierie révolutionnaire, le Royaume-Uni offre une expertise inégalée dans l’économie du sport. Travaillons ensemble afin d’atteindre vos objectifs.
Osez voir les choses autrement,
great.gov.uk/france
GREAT
BRITAIN & NORTHERN IRELAND

# En Italie, une rentrée politique difficile pour Giorgia Meloni

● La présidente du Conseil est de plus en plus tiraillée entre les ailes modérée et radicale de sa coalition.
● La prochaine loi de finances préparée par le gouvernement devra respecter le nouveau Pacte de stabilité européen.



**« La saison de l'argent jeté par la fenêtre et des bonus fiscaux est terminée », a lancé Giorgia Meloni, vendredi, lors du premier Conseil des ministres après la pause estivale.** *Photo Francesco Fotia/AGF/Sipa*

**EUROPE**

***Olivier Tosseri***
*— Correspondant à Rome*

La rentrée de la présidente du Conseil italien a été placée sous le signe d'une double réunion. Un premier face-à-face de plus de trois heures avec les leaders de sa coalition, Antonio Tajani et Matteo Salvini. L'occasion d'afficher une unité de façade alors que les ailes modérée et radicale de sa coalition ont passé tout l'été à étaler au grand jour leurs différends.

Au cours du premier Conseil des ministres après la pause estivale qui a suivi, le gouvernement a annoncé comme priorité *« la baisse des impôts, le soutien aux jeunes, aux familles et à la natalité avec des mesures en faveur des entreprises qui embauchent »*. Une générosité qu'il sera très difficile d'honorer alors que la Commission européenne pointe du doigt l'explosion des déficits de la Péninsule qui n'a pour l'instant aucun plan clair pour corriger la trajectoire de ses finances publiques.

### « Des décisions budgétaires à court terme »

Le choix de Raffaele Fitto comme prochain commissaire italien semble être le seul dossier qui fasse l'unanimité au sein du gouvernement. Giorgia Meloni a en effet le plus grand mal à masquer les tensions qui agitent sa coalition. Sur la réforme du droit de la nationalité, le dossier des retraites, la décentralisation ou encore le soutien militaire à l'Ukraine, ses deux vice-premiers ministres ne sont d'accord sur rien.

Giorgia Meloni a ainsi préféré insister sur la légère embellie économique enregistrée cet été par l'Istat avec une hausse du PIB de 0,3 % au premier trimestre (après 0,1 % au quatrième trimestre 2023), et un taux de chômage de 6,8 % en mai, à peine plus élevé que celui de la zone euro (6,4 %). L'inflation s'élevait en juin à 0,9 %, très inférieure à la moyenne de la zone euro (2,5 %).

### Procédure pour déficit excessif

Le ministre de l'Economie, Giancarlo Giorgetti, est désormais à l'œuvre pour présenter le 27 septembre la mise à jour du Document économique et financier (DEF) servant de cadre au budget. Il devra prendre en compte le nouveau Pacte de stabilité européen. Giancarlo Giorgetti, bien qu'ayant approuvé sa récente réforme, estime que *« la réflexion à long terme n'est pas suffisamment valorisée et nous oblige inévitablement à prendre des décisions budgétaires à court terme »*.

*« La saison de l'argent jeté par la fenêtre et des bonus fiscaux est terminée et ne reviendra pas tant que nous serons au pouvoir »*, a lancé Giorgia Meloni à ses ministres, qu'elle réunissait pour la première fois après la pause estivale. La présidente du Conseil promet *« une loi de finances sérieuse et équilibrée frappée au coin du bon sens comme les précédentes »*. Il ne peut en être autrement pour celle qui a franchi les portes du Palazzo Chigi il y a tout juste deux ans en promettant à Bruxelles *« de ne pas faire de folie budgétaire »*.

La Commission européenne a ouvert une procédure pour déficit excessif à l'égard de l'Italie. Le pays a pourtant ramené son déficit public à 8,8 % du PIB au premier trimestre, contre 11,6 % sur la même période en 2023, sous l'effet d'un ralentissement de l'inflation et d'une hausse des recettes fiscales.

Mais cela reste bien insuffisant et, en vertu du nouveau Pacte de stabilité, le gouvernement italien doit soumettre d'ici au 20 septembre un plan clair pour corriger au cours des sept prochaines années la trajectoire de ses finances publiques.

L'Italie doit trouver environ 25 milliards d'euros pour financer ses engagements budgétaires de l'année prochaine sans recourir à une hausse des impôts alors que les prévisions de croissance ont été revues à la baisse. En cette rentrée, le ministre de l'Economie a ainsi exigé que le gouvernement rende structurel 10 milliards d'euros d'économies chaque année. Tous les ministères sont appelés à une *« rationalisation de leurs dépenses »*, euphémisme pour leur demander des sacrifices. ■

**8,8 %**
**DU PIB**
Le niveau du déficit public italien au premier trimestre de cette année, contre 11,6 % sur la même période en 2023.

## Raffaele Fitto, prochain commissaire transalpin

**L'actuel ministre italien chargé du plan de relance européen rejoindra la Commission européenne. L'Italie espère y jouer un rôle de premier plan en arrachant un portefeuille substantiel ainsi qu'une vice-présidence exécutive.**

Giorgia Meloni aura joué jusqu'au bout avec la patience d'Ursula von der Leyen. L'Italie était l'un des derniers Etats membres de l'Union européenne à ne pas avoir indiqué qui occuperait son poste de commissaire européen. Raffaele Fitto a été désigné comme le prochain commissaire italien vendredi, jour de la date butoir pour soumettre un nom à Bruxelles. Une nomination tardive mais sans surprise, tant le choix de l'actuel ministre des Affaires européennes, du Sud, de la Politique de cohésion et du Plan national pour la reprise et la résilience était évident.

Giorgia Meloni n'avait pas d'alternative. Prenant acte de la pauvreté de la classe dirigeante de sa famille politique, les Fratelli d'Italia, elle s'est résignée à se séparer de l'un de ses rares ministres reconnus pour son sérieux et sa compétence, y compris par l'opposition. La bonne gestion de la mise en œuvre du plan de relance européen post-Covid, malgré l'aveu d'importants retards, en a fait un des personnages clés du gouvernement italien. C'est surtout un interlocuteur privilégié de Bruxelles. Raffaele Fitto, 55 ans, n'y sera pas dépaysé. Il siégeait en effet au Parlement européen jusqu'aux dernières élections législatives italiennes de 2022, occupant le poste de coprésident du groupe ECR dirigé par Giorgia Meloni.

### Une tempête judiciaire s'abat sur lui en 2008

A 55 ans, Raffaele Fitto est déjà un homme politique chevronné. Fils d'un important dirigeant de la Démocratie chrétienne, il devient en 2000 le plus jeune président de la région des Pouilles. Proche de Silvio Berlusconi, il intègre son gouvernement en 2008 alors que commence à s'abattre sur lui une tempête judiciaire.

Il finira par sortir indemne des poursuites dont il fait l'objet pour corruption, faux et financement illégal de partis politiques. La prescription des faits sauve sa carrière, qui prend un nouvel essor à la suite de son ralliement à Giorgia Meloni.

Il est désormais l'un de ses plus fidèles collaborateurs. Le retard dans la désignation de Raffaele Fitto s'inscrit dans une stratégie délibérée de la présidente du Conseil italienne. Elle vise à maximiser son influence dans les négociations concernant le portefeuille consacré au futur commissaire italien. Meloni souhaite arracher un portefeuille substantiel pour son pays, ainsi qu'une vice-présidence exécutive de la Commission.

> Giorgia Meloni s'est résignée à se séparer de l'un de ses rares ministres reconnus pour son sérieux et sa compétence.

Elle pourra compter sur l'ouverture de Manfred Weber, chef des eurodéputés conservateurs du PPE, le premier groupe au Parlement de Strasbourg qui doit donner son aval à toutes les nominations de commissaires. *« Je suis favorable à l'attribution d'un rôle fort à l'Italie »*, a-t-il déclaré à Rome cette semaine. *« L'Italie est l'un des pays les plus importants de l'UE. Giorgia Meloni et Antonio Tajani* [leader de Forza Italia, NDLR] *ont reçu un soutien considérable lors des élections européennes, contrairement à Emmanuel Macron et Olaf Scholz, qui ont été les grands perdants. »*

### Des rapports tendus

Raffaele Fitto devra faire preuve de tous les talents de négociateur qu'on lui connaît pour son nouveau poste. Les relations entre Rome et Bruxelles se tendent à nouveau. La Commission a ouvert une procédure pour déficit excessif à l'encontre de l'Italie en juin. Le pays doit présenter un plan budgétaire structurel, requis par les nouvelles règles de gouvernance européenne, avant le 20 septembre, pour ramener son déficit dans des limites acceptables.

Le départ de Raffaele Fitto laisse un grand vide à Rome. Giorgia Meloni ne dispose pas d'une personnalité de son envergure pour le remplacer. Or le plan de relance dont il avait la charge entre dans sa dernière phase, la plus délicate. — ***O. T.***

## Les hôteliers contre la hausse de la taxe de séjour

**Le gouvernement Meloni songe à augmenter une taxe qui a permis de récolter près de 800 millions d'euros en 2023.**

L'Italie pense avoir trouvé un moyen d'endiguer la vague montante d'hostilité à l'encontre du tourisme de masse. Pour calmer la colère des municipalités qui se plaignent des coûts exorbitants consentis pour l'accueil des visiteurs étrangers, le gouvernement envisage d'étendre et d'augmenter sensiblement la taxe de séjour. Si l'annonce réjouit les maires des villes concernées, elle provoque les critiques du secteur hôtelier. Le sujet a d'ailleurs été évoqué lors du premier Conseil des ministres de rentrée, vendredi.

Une ébauche de décret avait été établie au cœur de l'été. Il s'agit d'étendre la taxe de séjour à toutes les 7.904 communes italiennes souhaitant l'appliquer. Elle ne concerne pour l'heure que les capitales des provinces, les unions de communes et les communes touristiques. Et seules 22 % des villes en droit de l'appliquer la prélèvent pour ne pas dissuader les touristes d'y séjourner.

### Des modalités variables

Les modalités d'application sont diverses : la taxe peut être fixe ou variable, avec des tranches liées aux types et catégories d'hôtels, à leur localisation et à la période du séjour. Le ministère du Tourisme envisage d'augmenter les montants de la taxe en vigueur. Jusqu'à 5 euros pour un séjour inférieur à 100 euros, jusqu'à 10 euros pour une chambre entre 100 et 400 euros, jusqu'à 15 euros pour un hébergement entre 400 et 750 euros et au maximum 25 euros par jour dans les hôtels de luxe (plus de 750 euros par nuit). Les recettes, qui s'élevaient l'an dernier à 775 millions d'euros, seraient destinées à la modernisation du secteur touristique mais aussi à la collecte et à l'élimination des déchets, problème lancinant pour de nombreuses communes transalpines.

### « Trahison »

L'association nationale des hôteliers, Federalberghi, crie à la *« trahison »*. Le gouvernement est en effet habituellement sensible à ses intérêts. Les hôteliers fustigent une modification qui les pénalisera injustement. Pour une chambre de 100 euros dans un trois étoiles, les dix euros facturés par nuit sont *« comme si du jour au lendemain le poids de la TVA, qui est de 10 %, était doublé »*, déplorent-ils.

Ils dénoncent aussi la hausse d'une taxe qui *« s'appliquerait à des destinations moins touristiques, contrecarrant les efforts, ces dernières années, des opérateurs et administrations locales pour une meilleure distribution et désaisonnalisation des flux vers les zones intérieures du pays »*.

Le secteur touristique, disent-ils, apporte *« une contribution importante à l'économie du pays, notamment avec l'augmentation des voyageurs internationaux, après les années difficiles du Covid. Mais la concurrence étrangère est forte et agressive, nous avons besoin de politiques attentives qui ne compromettent pas la compétitivité de nos entreprises et de nos destinations »*.

La ministre du Tourisme a dit rester ouverte au dialogue pour améliorer le texte, qui n'est pas définitif. Elle devrait rencontrer en septembre les représentants du secteur hôtelier. — ***O. T.***

# Loin de Koursk, le Donbass plie face aux assauts russes

CONFLIT UKRAINIEN

**Si l'offensive de Kiev en Russie a pris le Kremlin par surprise, elle n'a cependant pas permis de ralentir la progression russe dans l'est de l'Ukraine.**

***Guillaume Ptak***
*— Correspondant en Ukraine*

Alors que la progression de l'Ukraine dans l'oblast russe de Koursk a ralenti ces derniers jours, la situation dans l'est du pays serait, elle, devenue critique pour les Ukrainiens : dans les régions de Toretsk, de Tchassiv Yar et de Pokrovsk, les forces russes auraient ainsi effectué de rapides progrès au cours des dernières semaines, alors même que l'attention médiatique restait focalisée sur l'incursion surprise de l'Ukraine dans l'ouest de la Russie.

Selon l'Institut pour l'étude de la guerre, un think tank basé à Washington, les Russes auraient ainsi poursuivi leurs avances « près de Svatove, de Pokrovsk et de la ville de Donetsk » : *« Les forces russes ont récemment avancé près de Pokrovsk, alors que les opérations offensives russes se poursuivent dans la région le 30 août »*, peut-on lire dans un rapport de l'ISW.

Dans un message posté vendredi sur Telegram, Roman Ponomarenko, officier au sein de la 12e brigade de la garde nationale ukrainienne a averti que la situation dans la région de Donetsk serait devenue *« incontrôlable »*.

### Combats brutaux

Longtemps qualifiée de *« difficile, mais sous contrôle »*, écrit l'officier, la situation dans le Donbass serait *« désormais hors de contrôle »* : *« Actuellement, il semble que notre front dans le Donbass se soit effondré. »* Selon Ponomarenko, la défense ukrainienne serait désormais désorganisée, et les troupes chargées de tenir la ligne face aux assauts russes seraient épuisées, affaiblies et, pour certaines, démoralisées.

La région de Pokrovsk, petite ville d'environ 60.000 habitants avant guerre, constitue, semble-t-il, l'un des principaux objectifs de l'offensive russe en cours dans le Donbass. Le 29 août dernier, le commandant en chef des forces armées ukrainiennes, le colonel-général Oleksandr Syrsky y avait qualifié les combats en cours *« d'exceptionnellement brutaux »*. Le président ukrainien Volodymyr Zelensky a pour sa part déclaré, mercredi, que la situation était *« extrêmement difficile »*.

Située à un important carrefour ferroviaire, cette ancienne cité industrielle est utilisée par l'Ukraine pour ravitailler en armes et en munitions les défenseurs sur une large portion du front, et sa capture ou sa destruction pourrait s'avérer catastrophique pour Kiev.

Selon un récent rapport du groupe « Frontintelligence Insight », un groupe de recherche, l'importance de Pokrovsk serait équivalente à celle de Kramatorsk, dernière grande métropole de l'oblast de Donetsk encore aux mains des Ukrainiens. *« Lorsqu'on évalue la situation, il faut se rappeler que la Russie n'a pas besoin de s'emparer de Pokrovsk pour prendre le contrôle de la voie ferrée, peut-on lire dans le rapport. La simple proximité de la ville permet aux forces russes de cibler les trains et les véhicules avec de l'artillerie, des mortiers et des drones, rendant ainsi le nœud ferroviaire inutilisable. Il est fort probable que la circulation des trains dans la ville ait déjà été suspendue en raison de ces risques. »*

> La capture de la ville de Pokrovsk par les Russes pourrait s'avérer catastrophique pour Kiev.

Alors que les Russes avancent dans le Donbass, l'incursion de l'Ukraine en Russie paraît désormais illogique, voire même irresponsable. « Coup de maître ou folie ? L'Ukraine pourrait payer le prix fort pour son incursion à Koursk », résumait ainsi le titre d'un récent article de Roland Oliphant, correspondant en Ukraine du quotidien britannique « Telegraph ».

Un sentiment partagé par nombre d'observateurs, qui estiment que l'état-major ukrainien a pris des risques inconsidérés en lançant l'incursion à Koursk le 6 août dernier, et que les troupes affectées à cette offensive auraient dû être utilisées pour renforcer le Donbass. *« Dans le secteur de Pokrovsk, c'est le comble. Il n'y a pas d'exagération,* a ainsi dénoncé sur Facebook la très médiatique Kateryna Polichtchouk, nom de guerre « Ptashka », engagée volontaire, soignante et vétéran du siège d'Azovstal, à Marioupol. *Alors que tout le monde se réjouit de Koursk, Pokrovsk n'a plus que quelques semaines à vivre. »*

Pour sa part, Roman Ponomarenko estime que *« l'opération des forces armées ukrainiennes dans la région de Koursk »* n'est pas la cause de l'effritement ukrainien dans le Donbass, mais l'officier fait également part de ses doutes quant à la présence d'un *« plan »* du commandement ukrainien pour redresser la situation. ■



**Teresa Ribera a gagné ses galons dans l'opinion publique espagnole en défendant la réduction de la facture d'électricité des ménages et des industries.** *Photo Pierre-Philippe Marcou/AFP*

# Teresa Ribera, une Espagnole pour défendre le Pacte vert de l'UE

EUROPE

**Madrid a confirmé la candidature de l'actuelle ministre espagnole de la Transition écologique comme commissaire européenne.**

***Cécile Thibaud***
*— Correspondante à Madrid*

L'Espagnole Teresa Ribera se profile comme future commissaire au Climat et à l'Environnement, chargée de l'agenda vert de l'UE. Son nom figure depuis des semaines parmi les favoris et, à Madrid, on l'imagine déjà décrocher une vice-présidence dans la future Commission européenne.

A 55 ans, l'actuelle ministre de la Transition écologique du gouvernement socialiste de Pedro Sanchez est donc prête à prendre en charge les gros dossiers du Pacte vert, de l'énergie et du climat. Sa nomination serait à peine une surprise. Etiquetée socialiste, sa candidature a non seulement l'appui des Verts, mais aussi la reconnaissance de ceux qui l'ont vu batailler sur les dossiers à Bruxelles et piloter la réforme du marché électrique européen, bouclée in extremis en décembre dernier à la fin du semestre de présidence espagnole.

Durant tout l'été, elle a maintenu des conversations d'approche avec Ursula von der Leyen, pour définir ses éventuelles futures fonctions. *« Si Teresa va à Bruxelles, ce sera pour accélérer la mise en œuvre du Pacte vert à un moment où certains préféraient mettre la pédale douce »*, affirme-t-on autour d'elle. Elle ne cache pas que ses préférences vont aux renouvelables, mais elle sait écouter les demandes françaises sur l'importance du nucléaire pour une économie décarbonée. *« Elle est compétente et expérimentée »*, *« exigeante avec elle-même et avec ses équipes »*, décrivent ceux qui l'ont côtoyée ces dernières années.

Arrivée au gouvernement espagnol avec un discret profil technique, en 2018, cette haute fonctionnaire madrilène, juriste de formation, s'est révélée ces dernières années comme une habile politique. A la faveur de la crise ukrainienne, on l'a vu s'imposer comme l'un des acteurs essentiels de l'équipe de Pedro Sanchez, prenant en main les questions clés comme la réforme du marché électrique, la transition verte, les enjeux climatiques ou la gestion de l'eau. Elle peut s'appuyer sur une très bonne connaissance des dossiers, qu'elle travaille depuis ses débuts en politique comme secrétaire d'Etat au Changement climatique (2008-2011) au sein du gouvernement Zapatero.

### « Une transition inclusive »

Elle a développé toute son activité autour des enjeux environnementaux, au sein du Forum économique mondial et de l'ONU, puis comme directrice de l'Institut pour le développement durable et les relations internationales (Iddri), à Paris, de 2014 à 2018, avant de revenir à Madrid comme ministre de la Transition écologique.

En Espagne, elle a gagné ses galons dans l'opinion publique en défendant la réduction de la facture d'électricité des ménages et des industries, financée avec une surtaxe sur les bénéfices exceptionnels des grandes compagnies du secteur. Ou encore en freinant les puisages illégaux destinés aux cultures de fraises qui assèchent le parc national de Doñana en Andalousie, et en négociant un plan de sauvetage de la grande lagune salée du Mar Menor asphyxiée par la pollution aux nitrates déversés par les agriculteurs.

Elle défend ses positions bec et ongles, ce qui lui a valu des frictions avec les grands dirigeants du secteur électrique, comme Ignacio Sanchez Galan, le tout-puissant patron d'Iberdrola. Elle profite des rares pauses qu'elle s'octroie pour partir randonner dans les montagnes de la sierra de Madrid, avec son mari et ses deux filles.

Si elle n'a rien perdu de sa véhémence, elle a aussi appris à négocier, à s'accrocher pour convaincre, et à transiger aussi. Consciente, dit-elle, que la transition verte ne peut se faire qu'avec l'adhésion des populations. *« C'est une transformation bien plus profonde que de substituer une centrale par une autre »*, expliquait-elle aux « Echos » l'an dernier. *« Nous devons travailler à une transition inclusive et veiller aux messages que nous envoyons aux citoyens. Il faut donner aux acteurs du secteur des certitudes sur le retour de leurs investissements, mais nous devons aussi écouter les populations locales et rassurer le consommateur pour qu'il se sente bénéficiaire et qu'il appuie les changements. »* ■

# Israël : la mort de six otages accentue la tension

PROCHE-ORIENT

**Les corps des otages tués par le Hamas ont été retrouvés dimanche par l'armée israélienne à Gaza provoquant une très violente polémique au sein du gouvernement.**

***Pascal Brunel***
*— Correspondant à Tel-Aviv*

Un drame humain suivi d'une crise politique : Israël a connu un week-end noir. Les corps de six des otages enlevés par le Hamas le 7 octobre dans le sud d'Israël ont été retrouvés dans un tunnel au sud de Gaza. Ils ont été abattus voilà 48 heures d'une balle dans la tête. Parmi eux, figuraient deux femmes ainsi qu'un citoyen israélo-américain Hersh Goldberg-Polin, dont les parents étaient intervenus à la Convention démocrate en août. Joe Biden s'est déclaré *« dévasté et indigné »*.

Les deux otages femmes, et Hersh Goldberg-Polin, qui était blessé au bras, devaient faire partie du premier contingent d'une trentaine d'otages à libérer dans le cadre d'un accord proposé par les Etats-Unis à Israël et au Hamas. Mais les discussions en cours ont été mal engagées. Un responsable du Hamas a tenté de se défausser de la responsabilité de ces exécutions en prétendant que les six otages avaient été tués par des bombardements israéliens.

En Israël, cette affaire a déclenché une crise politique entre Benyamin Netanyahou et Yoav Gallant, le ministre de la Défense soutenu par l'état-major de Tsahal. En résumé : le Premier ministre a durci vendredi ses positions. Il a fait voter par son cabinet de guerre une résolution proclamant que l'armée israélienne resterait en permanence déployée le long de la frontière entre le sud de Gaza et l'Egypte, pour empêcher les trafics d'armes. Or cette exigence a été rejetée par le Hamas et l'Egypte, augurant très mal des négociations pour un cessez-le-feu et de la libération des 97 otages.

Seul Yoav Gallant a voté contre en prévenant qu'après une telle décision *« il n'y aura pas d'accord et pas de libération des otages, le Premier ministre joue avec leur vie »*. Le chef d'état-major a, quant à lui, assuré qu'une présence permanente de l'armée à la frontière égyptienne n'était pas indispensable, en soulignant que Tsahal était capable de *« revenir à tout moment le long de la frontière »* si nécessaire.

Benyamin Netanyahou a rejeté cet argument, et fait porter toute la responsabilité sur le Hamas. *« Ceux qui tuent des otages ne veulent pas d'accord »*, a-t-il proclamé. Selon lui, seule une pression militaire maximale sur le Hamas est susceptible d'aboutir à la libération des otages. *« A un moment donné, le Hamas cèdera »*, assure-t-il.

### Appel à une grève générale

De nombreux commentateurs soulignent que cette intransigeance obéit aussi à des considérations *« politiciennes »*. Selon eux, Benyamin Netanyahou ne veut pas d'un accord avec le Hamas pour ne pas déclencher un engrenage qui aboutirait à un cessez-le-feu, puis à la mise sur pied d'une commission d'enquête officielle sur le fiasco du 7 octobre, et, dans un troisième temps, à des élections anticipées, alors que les sondages prédisent une défaite pour son parti du Likoud.

De plus, les deux ministres d'extrême droite Itamar Ben-Gvir et Bezalel Smotrich ont menacé de faire tomber le gouvernement si Benyamin Netanyahou consentait au moindre accord avec le Hamas qu'ils assimilent à une *« reddition »*.

C'est pour dénoncer ces calculs *« politiciens »*, qu'une partie de la société civile se révolte. Des familles d'otages ont lancé un appel à manifester dimanche et à faire grève pour forcer la main du gouvernement. La puissante centrale syndicale Histadrout a appelé pour la première fois à une grève générale lundi pour soutenir le mouvement afin d'obtenir la libération des otages. L'aéroport international Ben Gourion sera fermé lundi matin.

Une partie du patronat, regroupé au sein du Israël Business Forum, qui regroupe 200 entreprises importantes du pays, a appelé *« la population à ne pas rester indifférente alors que les otages auraient pu être sauvés »*. Des municipalités, dont Tel-Aviv, des patrons de restaurants, des salles de spectacle se sont joints à ces protestations.

Pour compléter ce sombre tableau, la situation en Cisjordanie menace de dégénérer. Durant le week-end, deux tentatives d'attentats à la voiture piégée ont eu lieu dans la région de Hébron. Les engins ont explosé prématurément sans faire de victime. Trois policiers ont été abattus près d'un poste de contrôle routier par des Palestiniens. L'armée israélienne a poursuivi pour la quatrième journée consécutive son offensive dans la ville de Jénine où 26 Palestiniens armés ont été tués lors d'échanges de tirs avec des soldats, selon l'armée. ■

## en bref

### Allemagne : l'extrême droite gagne un scrutin régional pour la première fois

**ÉLECTIONS.** L'extrême droite allemande AfD a pour la première fois remporté dimanche un scrutin régional dans le Land de Thuringe (est). Dans la Saxe voisine, ce parti est au coude-à-coude avec les conservateurs de la CDU pour la première place, selon des sondages à la sortie des urnes. L'AfD aurait obtenu 30,5 à 33,5 % des voix en Thuringe et entre 30 et 31,5 % dans la Saxe. Les sociaux-démocrates du chancelier Olaf Scholz subissent un nouveau revers avec 6,5 à 8,5 % des voix dans ces régions.

# Harris sort de sa zone de confort à l'approche du duel avec Trump

● La candidate démocrate a donné jeudi sa première interview de campagne à CNN, en duo avec son colistier Tim Walz.
● Une prise de risque limitée. Son premier geste sera consacré aux familles et au coût de la vie.

**ÉTATS-UNIS**

***Solveig Godeluck***
*— Bureau de New York*

Une semaine après son triomphe à la convention démocrate à Chicago, Kamala Harris a dû se résoudre à donner sa première interview à un grand média depuis le début de sa campagne il y a une quarantaine de jours. Donald Trump l'accusait ne pas être capable se confronter à la presse. Jeudi, elle a donc brièvement parlé à la journaliste de CNN Dana Bash, en duo avec son colistier Tim Walz, à Savannah, en Géorgie. L'entrevue a été diffusée en différé, entrecoupée de vidéos et de publicité.

C'était un test important pour la candidate à la présidentielle avant la prochaine épreuve, son duel télévisé avec Donald Trump, le 10 septembre sur la chaîne ABC. Elle a gardé un souvenir cuisant d'une interview ratée sur NBC en juin 2021, qui avait jeté une ombre sur le début de sa vice-présidence. Jeudi, elle a paru à l'aise et a évité les faux pas. Mais elle n'a pas particulièrement brillé, et n'a rien révélé sur elle-même ou sur son projet.

### Se montrer loyale envers le président

Pour l'instant, cette prudence lui profite. Sa cote continue à monter dans les sondages, dopée par l'enthousiasme de la convention. L'enquête Bloomberg-Morning Consult d'août la montre deux points devant Donald Trump dans les sept Etats où va se jouer l'élection. Elle a 4 points d'avance en Pennsylvanie, l'Etat pivot que les démocrates doivent absolument gagner. Elle est devant dans six de ces Etats, et ex aequo en Arizona. Tout roule également du côté de l'organisation. En un mois, la campagne a levé 540 millions de dollars, dont 82 millions pendant la convention.

Répondre à des questions libres est une épreuve délicate, car la candidate doit à la fois se montrer loyale envers le président qui lui a offert un marchepied vers la Maison-Blanche et prendre ses distances avec un dirigeant et un bilan impopulaires. De plus, ses électeurs attendent d'elle une certaine cohérence, alors que ceux de Donald Trump sont moins regardants sur ses écarts.

Si elle est élue présidente des Etats-Unis le 5 novembre, Kamala Harris commencera par s'attaquer aux difficultés de la vie quotidienne de la classe moyenne américaine, a-t-elle promis. Et cela, en faisant la chasse aux prix abusifs, en aidant les PME, en augmentant le crédit d'impôt enfants, bref, en « *investissant dans les familles américaines* ».

Alors que les Américains sont nombreux à reprocher à Joe Biden les problèmes de coût de la vie, la candidate a acquiescé sur le constat de prix trop élevés, mais elle a également rappelé dans quel état était le pays lorsqu'elle est entrée à la Maison-Blanche à ses côtés, début 2021 : plus de 10 millions d'emplois supprimés et des centaines de décès quotidiens « *en grande partie à cause de la mauvaise gestion* » de la pandémie de Covid par Donald Trump.

Elle a aussi redit qu'elle ne s'opposait plus à l'exploitation des gaz de schiste, qu'elle signerait la loi anti-immigration sabordée par Donald Trump et qu'elle défendrait sans équivoque le droit d'Israël à se défendre. « *Mes valeurs n'ont pas changé* », a-t-elle répété, alors que le camp Trump l'accuse à la fois d'être une gauchiste et une girouette politique.

Quand Joe Biden l'a appelée le dimanche 21 juillet pour lui annoncer son retrait de la course présidentielle, elle mangeait des pancakes et du bacon en famille, avec ses petites-nièces. « *Etes-vous sûr ?* » a-t-elle demandé au président, qui lui a immédiatement dit qu'il allait la soutenir, selon Kamala Harris.

Interrogée sur sa persistance à défendre Joe Biden malgré son déclin cognitif, la candidate a mis en avant les qualités du président, « *si intelligent et loyal* », qui « se soucie tant du peuple américain ». L'histoire se souviendra d'une présidence « *transformationnelle* » d'investissement dans les infrastructures nationales et de défense des pays alliés, a-t-elle assuré.

Pour autant, une nouvelle ère commencera en 2025, a déclaré la démocrate, qui risque de perdre des voix si elle s'inscrit trop dans la continuité de Joe Biden. Elle a promis « *un nouveau chemin en avant* » pour « *tourner la page de la décennie passée* », une ère où le leader fort était celui qui battait les autres, « *alors que la vraie mesure de la force d'un dirigeant est dans ceux qu'il parvient à faire monter* ». Dans un esprit d'ouverture, elle a dit vouloir nommer des républicains au gouvernement, après en avoir reçu plusieurs à la tribune de la convention démocrate.

### La petite fille aux nattes noires

Il y a quelques jours, Donald Trump a mis en doute sa négritude. « *C'est toujours la même tactique éculée. Question suivante s'il vous plaît !* » a balayé la candidate.

Puis elle a été invitée à réagir à la photo qui la montre causant, à la tribune de la convention, avec au premier plan sa petite-nièce afro-américaine aux longues nattes sages. Impossible de ne pas penser au tableau de Norman Rockwell emblématique de la lutte pour les droits civiques, où l'on voit une petite fille noire se rendre à l'école des blancs, encadrée par quatre policiers, au moment de la déségrégation. Emue, Kamala Harris n'a toutefois pas voulu s'étendre sur sa propre expérience de la discrimination. Elle a souligné qu'elle candidatait car elle pense être « *la meilleure pour cet emploi, sans considération de la race ou du genre* ».

Dans l'état-major de Donald Trump, on a fait tourner le chronomètre : « *Kamala n'a parlé qu'un peu plus de 16 minutes et n'a même pas évoqué la crise de la criminalité dans cette nation. Elle a juste passé 3 minutes et 25 secondes sur l'économie et 2 minutes et 36 secondes sur l'immigration. Kamala a dit à trois reprises que ses valeurs "n'avaient pas changé". Elle est demeurée une radicale de San Francisco* », attaque l'équipe adverse dans un communiqué. « *Ennuyeux !!!* » a simplement commenté Donald Trump sur Truth Social, tandis que son colistier JD Vance a comparé la candidate à une reine de beauté idiote dans une vidéo postée sur X. ■



**Kamala Harris et Tim Walz face à la journaliste de CNN Dana Bash, jeudi à Savannah, en Géorgie. L'entrevue a été diffusée en différé, entrecoupée de vidéos et de publicité.** *Photo Will Lanzoni/CNN*

**+4**

**POINTS**
L'avance de Kamala Harris dans les sondages en Pennsylvanie, un Etat pivot que les démocrates doivent absolument gagner.

# Dans le Minnesota, sur les traces du candidat à la vice-présidence Tim Walz

**Le candidat démocrate à la vice-présidence a commencé sa carrière comme professeur à Mankato, une petite ville du Minnesota. Il se sert de son passé de coach de l'équipe de football américain pour faire valoir ses qualités de leadership.**

***Hortense Goulard***
*— Envoyée spéciale à Mankato (Minnesota)*

A la convention démocrate à Chicago en août, les « Scarlets », une équipe de football américain d'un lycée du sud du Minnesota, étaient les invités surprise. Lors de son discours, Tim Walz, le candidat démocrate à la vice-présidence, a insisté sur ses origines rurales, évoquant son passé d'enseignant et de coach. Un de ses anciens étudiants – ex-joueur de football américain – a pris la parole, quelques minutes avant son discours, pour vanter ses qualités de leadership. Puis d'autres anciens lycéens, maintenant quadragénaires, qui avaient tous reçu les conseils de « coach Walz », sont entrés sur scène sous les vivats.

Le candidat a filé la métaphore sportive dans son discours, affirmant qu'il s'agissait en réalité d'un « pep talk » – le discours d'encouragement du coach avant un match. Sauf qu'il s'agit cette fois-ci de battre Donald Trump et son colistier J. D. Vance. « *Je n'ai pas donné beaucoup de grands discours comme celui-ci, mais j'ai donné beaucoup de discours d'encouragement à mes joueurs* », clame-t-il face à une foule en délire. « *C'est la fin du match et l'autre équipe nous mène au score. Mais nous sommes passés à l'offensive et nous avons le ballon, nous avançons sur le terrain. Et nous avons la meilleure équipe !* »

Ce n'est pas un hasard si Kamala Harris, qui a grandi à Berkeley, en Californie, a choisi pour coéquipier Tim Walz, un homme blanc du Nebraska rural. Donald Trump l'attaque en la décrivant comme une « *libérale de San Francisco* », forcément détachée des réalités de l'Amérique. La réponse de la candidate tient en deux mots : « *coach Walz* ».

Le candidat à la vice-présidence a grandi dans le Nebraska, un Etat du Midwest réputé pour ses élevages bovins et ses champs de maïs à perte de vue. Il se flatte d'être un bon tireur, et diffuse des photos de lui en tenue de chasseur, même s'il a fait voter des lois pour limiter l'accès aux armes à feu comme gouverneur du Minnesota.

En particulier, le candidat évoque volontiers le temps qu'il a passé à Mankato, une ville libérale du sud du Minnesota qui compte 45.000 habitants et plusieurs universités. Tim Walz a rencontré sa femme, Gwen, lorsqu'il enseignait dans le Nebraska, avant de déménager avec elle à Mankato en 1996.

Pendant plusieurs années, le professeur de géographie et de sciences sociales y a coaché l'équipe de football américain, qui a gagné son premier championnat au niveau de l'Etat en 1999. Près de trente ans plus tard, l'équipe du lycée continue à s'entraîner dur avant la reprise de la compétition fin septembre. Devant le bâtiment aux briques ocre, un lycéen attend que sa mère vienne le chercher après son entraînement. « *Nous étions vraiment horribles avant que Tim Walz vienne nous coacher* », affirme le garçon, trop jeune pour l'avoir connu personnellement. « *C'est un peu une légende.* »

> « C'est la fin du match et l'autre équipe nous mène au score. Mais nous sommes passés à l'offensive et nous avons le ballon. »
> **TIM WALZ**
> Candidat démocrate à la vice-présidence

Près du terrain où s'entraîne une autre équipe, un hangar rouge vif – la couleur des « Scarlets » – affiche les années où l'équipe a remporté le championnat de l'Etat : 1999, 2002, 2008, 2014, 2021. Il reste encore de la place pour les victoires futures. Tim Walz paraît avoir laissé un bon souvenir dans la ville, où tout le monde semble le connaître, de près ou de loin. « *Mon frère le connaît, il est allé au lycée à Mankato West High School et il jouait au football* », se souvient Sean, un barman chez Pub 500, au centre de la ville. « *C'était le coach de football typique, qui se souciait du bien-être des enfants. Ferme mais affectueux. Les gens l'aimaient bien.* »

Tout le monde n'est bien sûr pas de cet avis. Chez Pagliai's, deux couples attablés devant des pizzas s'accordent à dire que les décisions politiques de Tim Walz ont été « *horribles.* » « *A Mankato West High School, il était coach assistant, et pas coach principal* », affirme une femme d'une cinquantaine d'années. « *Ils disent qu'il était le coach, mais ce n'est pas vrai* », s'emporte-t-elle. Son mari reproche au gouverneur d'avoir « *laissé Minneapolis brûler* » en n'appelant pas à temps la garde nationale, au moment des émeutes qui ont suivi la mort de George Floyd, tué par un policier en 2020. Ces électeurs indépendants décrient par ailleurs la politique fiscale du gouverneur, qui « *est en train de tuer la classe moyenne* » et qui « *nuit aussi aux classes inférieures* », selon eux.

### « Le prof le plus ouvert d'esprit que j'ai jamais eu »

De son côté, Sean admire ce que Tim Walz a accompli au niveau de l'Etat. « *Je suis un grand fan de ses politiques* », confie-t-il. « *Lorsqu'il est devenu gouverneur, il s'est concentré sur le projet de nourrir les enfants à l'école. C'est important pour moi parce qu'au lycée j'avais toujours faim et je dépassais toujours le budget fixé par mes parents* », se souvient-il.

Pendant la campagne, le candidat a également souligné qu'il s'était engagé au sein de l'association LGBT du lycée, chose peu courante pour un entraîneur d'équipe de football américain – un sport réputé pour son machisme. Chez Coffee Hag, un café lesbien, une serveuse se dit « *enthousiaste* » à l'idée de pouvoir voter pour l'ancien professeur.

Les archives de la ville confirment que l'enthousiasme autour du gouverneur ne date pas d'hier. En 2002, l'enseignant a reçu un prix de 10.000 dollars attribué par la fondation du Minnesota pour l'excellence académique. Dans un article publié à l'époque par le « Mankato Free Press », un journal local, Tim Walz se disait « *stupéfait* » d'avoir reçu ce prix.

Ce n'est pas le cas de certains étudiants. Selon Muhammad Abdul Ali, qui a terminé ses études à « West High » en 2001, « *M. Walz était sans aucun doute mon enseignant préféré, et je ne dis pas ça pour le flatter. C'est pour une raison simple : c'était le professeur le plus ouvert d'esprit que j'ai jamais eu* ». Lorsque sa grande sœur, au prénom peu courant, est arrivée dans sa classe, le professeur a fait des recherches sur ce nom, ainsi que sur sa culture et sa religion. « *Ma famille était tellement impressionnée. Ma sœur lui a demandé : "pourquoi ?" Et il lui a dit qu'il adorait apprendre des choses sur de nouvelles cultures et des gens différents. C'est ça qui le rendait spécial. Il nous faisait tous nous sentir les bienvenus dans la classe, et il exigeait de tout le monde la même ouverture d'esprit.* » ■

SIRHA OMNIVORE

PARIS COFFEE SHOW

pariscoffeeshow.fr

sirha-omnivore.com

7-10 SEPTEMBRE 2024
PARC FLORAL DE PARIS

*For food & coffee lovers**






PRENEZ
VOTRE BADGE

RCS LYON 380 552 976 – Document non contractuel – Visuel Arsène Conseil - *Pour les passionnés de Cuisine et de Café

*analyses*



Dominique Boll pour « Les Echos »

# Au Japon, un nouveau leader pour ne rien changer

**Après l'annonce surprise du départ prochain du Premier ministre conservateur, Fumio Kishida, la droite japonaise se cherche un nouveau leader capable de retrouver la confiance de l'opinion publique et d'enclencher, peut-être, les réformes économiques dont le pays a tant besoin.**

*Yann Rousseau*

Le 14 août, le Premier ministre conservateur japonais, Fumio Kishida, a surpris le pays et son camp en annonçant qu'il ne serait pas candidat à une réélection à la tête du Parti libéral démocrate (PLD) le 27 septembre et qu'il abandonnerait ainsi automatiquement, dans les jours suivants, la direction du gouvernement, traditionnellement occupée par le leader du parti majoritaire.

S'il était au plus bas dans les enquêtes d'opinion, suite notamment à la mise au jour de scandales financiers, aucun autre cadre de son parti ne semblait en mesure de lui reprendre aisément le contrôle de la formation de droite qui domine largement le Parlement. Le dirigeant, au pouvoir depuis octobre 2021, aura toutefois estimé que son impopularité allait paralyser son action et l'empêcher de lancer son vague projet économique de « *nouveau capitalisme* » basé sur une meilleure redistribution des richesses. « *La politique ne peut fonctionner sans la confiance du public* », a justifié, en conférence de presse, Fumio Kishida.

Dès l'annonce de son départ prochain, près d'une dizaine d'éléphants du PLD ont annoncé leur intention d'entrer dans la course à la présidence du parti et ont lancé leurs campagnes internes pour convaincre un maximum de parlementaires. Car ce scrutin se jouera, comme toujours, entre élus et sans le peuple.

Pour l'emporter, le futur patron de la formation doit séduire un minuscule corps électoral composé, au premier tour, des 367 députés et sénateurs de la formation ainsi que de 367 adhérents du parti issus des 47 préfectures du pays. Dans les tours suivants, le poids des adhérents est encore plus limité.

## Allergie au changement

Chacun va donc prendre soin, dans les prochaines semaines, de flatter les titulaires du pouvoir, inquiets pour leur réélection – des législatives devraient avoir lieu à l'automne –, et leurs soutiens traditionnels en province, notamment dans les circonscriptions rurales surreprésentées au Parlement. Ils ne promettront rien de douloureux et aucune réforme structurelle susceptible d'enrayer la formidable machine électorale conservatrice qui a permis au PLD de tenir le pouvoir, sans presque aucune interruption, depuis 1955.

Cette allergie au changement offre, malgré les remplacements de Premiers ministres, une formidable stabilité politique à la troisième puissance économique mondiale mais l'empêche de s'adapter aux grands bouleversements géoéconomiques. La priorité restant, quelle que soit l'évolution du monde, le soutien à la population âgée, aux agriculteurs et aux grandes multinationales nippones.

Le pouvoir refuse toute réforme agricole et oblige les citadins à consacrer une part considérable de leurs revenus à l'alimentation. Il baisse l'impôt sur les sociétés et promeut le recours à des travailleurs non réguliers (37 % de la main-d'œuvre) mal rémunérés qui étouffe le niveau de paie de tous les employés. Les salaires réels continuent ainsi de fondre alors que l'archipel redécouvre une inflation alimentée par la spectaculaire chute du yen.

Cette dépréciation enchante la Bourse de Tokyo car elle dope artificiellement, par un simple effet de change, les profits générés à l'étranger par les grands groupes cotés, mais elle ne profite aucunement aux consommateurs locaux. Moins de 12 % des Japonais boursicotent. Les envolées du Nikkei n'apportent rien non plus aux entreprises. Assises sur de gigantesques réserves d'argent liquide endormies à la banque, elles ne se servent pas de la Bourse pour financer leurs projets, toujours moins nombreux dans un pays sans espoir de croissance. Le PIB ne devrait progresser que de 0,9 % sur l'année fiscale en cours, prévient Tokyo.

## Pas d'alternance crédible

La Banque du Japon pourrait redresser le yen en acceptant de relever franchement ses taux d'intérêt, mais la manœuvre ferait exploser le coût de financement de la colossale dette publique japonaise (260 % du PIB), à laquelle l'exécutif refuse de s'attaquer, et pousserait à la faillite, dans un cycle économique de destruction créatrice, les 250.000 entreprises zombies, et leurs banques locales, qui ne survivent, depuis des décennies, que grâce aux taux zéro. Autant de perspectives inacceptables pour le PLD.

Face aux forces de l'inertie, quelques entrepreneurs, une poignée d'économistes et de rares élus réclament du changement. Des diplômés des prestigieuses universités de Tokyo, Kyoto ou Osaka osent désormais refuser des carrières à l'ancienneté dans les grands groupes pour tenter l'aventure dans des start-up.

Des business angels bien plus audacieux que les mégabanques parient sur des projets dans l'intelligence artificielle, l'astronautique ou la fusion nucléaire. Des professeurs théorisent une réforme en profondeur du marché du travail pour sauver la productivité. Et des parlementaires pointent publiquement le malaise de la jeunesse et le dramatique effondrement démographique qui déprime l'ensemble de la société. Faute de bébés, le Japon perd 100 habitants par heure.

Ces partisans du mouvement peinent toutefois à se faire entendre ou à accéder à des postes de responsabilités. L'opposition de centre gauche reste divisée et incapable de formuler une alternance crédible. Dans son discours du 14 août, Fumio Kishida, qui avait, un temps, promis d'incarner ce changement, a assuré que son départ devait justement permettre l'émergence d'une nouvelle génération de responsables à droite et d'un exécutif capable d'enfin réformer. Il saura le 27 septembre si son sacrifice a été utile ou non. ■

LA **CHRONIQUE**
*de* **Jean-Emmanuel Ray**

# Démocratie politique et sociale par gros temps

Le premier article du Code du travail, L1, est issu d'un constat pragmatique : une concertation préalable permet de construire des règles légales mieux appliquées et plus stables.

Depuis la loi Larcher de 2007, le gouvernement doit donc, avant de déposer un projet de loi relatif au droit du travail, procéder à une « *concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives de salariés et d'employeurs en vue de l'ouverture éventuelle d'une négociation* ».

Objectif officiel : au minimum, une concertation s'imposant à tout gouvernement. Objectif officieux : donner du temps aux partenaires sociaux pour négocier et signer un accord national interprofessionnel (ANI), repris ensuite par la loi. Il en va ainsi de celui du 10 février 2023 sur le partage de la valeur, avec sa « loi de transposition » du 29 novembre 2023.

Cette méthode présente trois avantages collatéraux :

– la durée de cette consultation représente d'abord un temps de refroidissement médiatique et social salutaire, avec des expertises sur des projets souvent brûlants ;

– ces discussions paritaires constituent une étude d'impact social plus proche des réalités que la version officielle à venir ;

– en montrant enfin les lignes rouges de chacun, les pourparlers permettent de mieux cadrer politiquement le projet de loi, même en l'absence d'accord final.

« En attendant Godot » : après le feuilleton de l'été, l'article L1 s'imposera au Premier ministre désigné, quel qu'il soit.

Mieux ! Dans notre situation de majorités très incertaines, cette procédure préalable avec les partenaires sociaux pourrait être d'un grand secours pour un gouvernement minoritaire.

Quelle que soit leur appartenance politique, les parlementaires peuvent difficilement ignorer un ANI, du moins s'il est adopté très majoritairement. Qu'il soit d'ailleurs issu de l'article L1 (sur lequel le Conseil d'Etat veille lors de ses avis) ou qu'il soit le résultat d'une négociation autonome.

**Une procédure préalable avec les partenaires sociaux pourrait être d'un grand secours pour un gouvernement minoritaire.**

Oublions les aspects tactiques dans notre pays en surchauffe – il faut bien que le corps social exulte : mise en scène du changement grâce à cette grande messe sociale, limitation d'éventuels débordements, volonté de partager le poids de mesures impopulaires… Au bout du chemin, la décision appartient au politique. Epreuve de vérité : selon que l'exécutif est favorable aux syndicats de salariés ou aux entreprises, la ferveur de chacun pour cette « négociation légiférante » prend une dimension variable. Pourquoi faire des concessions alors qu'un échec conduira le gouvernement à reprendre la main pour imposer ce qu'il souhaite ? Pis ! Il est possible de profiter d'un rapport de force au Parlement pour faire passer ses revendications par des amendements.

Le Conseil constitutionnel a dû rappeler qu'in fine, c'est le législateur qui décide. Son droit d'amendement ne peut être limité, même s'agissant de la très sensible transposition d'un ANI dûment millimétré, où le troisième alinéa de l'article 48-2 (concession de FO) est la contrepartie du second alinéa de l'article 69-3 (concession du Medef). Le gouvernement n'a pas le monopole des usines à gaz.

A moins qu'un retour ex-ante (retraites, CHSCT…) constitue le programme du gouvernement à venir, après quarante ans de monopole du thème de l'emploi, il pourrait s'intéresser au travail au quotidien (en vivre dignement, améliorer les conditions de travail, limiter les risques psychosociaux…).

Profitant de l'idée opportunément présentée le 26 août dernier par le président du Medef, serait reprise la négociation sur le « pacte au travail » ayant échoué le 10 avril dernier. En s'appuyant sur le remarquable rapport rendu en avril 2023, suite aux Assises du travail, par Jean-Dominique Senart et Sophie Thiéry : « Re-considérer le travail ».

**Jean-Emmanuel Ray** est professeur émérite à l'université Paris-I-Sorbonne.

*analyses*

# Etats-Unis : à quoi se joue la présidentielle ?

A ce stade, les marchés prédictifs et les sondages donnent Kamala Harris en avance sur Donald Trump. Mais le vent peut tourner et la conjoncture économique, d'ici au scrutin du 5 novembre, jouera un rôle clé.

LA CHRONIQUE
*de* **Vincent Pons**



L'élection présidentielle du 5 novembre prochain sera déterminante pour les Etats-Unis comme pour le reste du monde. Donald Trump n'a toujours pas reconnu sa défaite de 2020 et il a entraîné son parti dans ce déni. Il a par ailleurs laissé entendre qu'il nommerait une myriade de juges partisans et qu'il pourrait effectuer plus que deux mandats, ce qui est contraire à la Constitution. Bref, sa victoire fragiliserait la démocratie américaine.

Le risque est tout aussi grand pour les alliés des Etats-Unis, Trump ayant annoncé qu'il renforcerait le protectionnisme commercial de son pays et qu'il mènerait une politique étrangère isolationniste. Ses intentions étaient identiques en 2016. Mais c'était, à l'époque, un outsider, dont la victoire avait longtemps semblé improbable. Aujourd'hui, son équipe est mieux préparée à exercer le pouvoir, et il peut compter sur le soutien du Parti républicain ainsi que d'une bonne partie des élites économiques. Celles-ci se réjouissent des baisses d'impôts promises, négligeant la menace qu'elles feraient peser sur la soutenabilité de la dette américaine.

Pour bien appréhender les effets de la présidentielle américaine, il faudrait d'abord connaître les chances de Trump d'être réélu. Après la tentative d'assassinat à laquelle il avait survécu, sa victoire paraissait assurée. Mais la décision de Joe Biden de se retirer de la course a rebattu les cartes. En quelques jours seulement, Kamala Harris a réussi à unifier le parti démocrate derrière sa candidature, et la convention démocrate a confirmé l'enthousiasme qu'elle suscite au sein de son parti.

Comment traduire cette dynamique en chiffres ? Pour estimer la probabilité de victoire de chaque candidat, on peut naturellement utiliser les sondages et les modèles qui les agrègent, comme celui de Nate Silver, mais aussi consulter les marchés prédictifs tels que PredictIt. Les participants à ces marchés s'échangent des promesses de paiement dépendant du résultat de l'élection et dont le prix reflète ainsi les anticipations des participants. Par exemple, un titre rapportant un dollar en cas de victoire de Harris coûte aujourd'hui 55 centimes, ce qui indique que les chances de victoire de la candidate démocrate seraient d'environ 55 %. La fiabilité des marchés prédictifs est en général assez élevée quelques jours avant l'élection, mais ils restent imprécis et très variables auparavant. Ainsi, la « cote » de Harris a varié entre 40 et 59 centimes depuis le 21 juillet.

A ce stade de la campagne, la variabilité des sondages et des marchés prédictifs reflète une incertitude réelle. Certains événements-clé restent à venir, y compris les débats entre Donald Trump et Kamala Harris et entre leurs colistiers Tim Walz et JD Vance. Mais dans une étude fondée sur des élections de dix pays, nous avons mesuré que les débats ont en général bien moins d'impact qu'on ne le croit. D'autres travaux ont en revanche montré que la conjoncture économique est, elle, un facteur majeur : une bonne performance économique pendant le dernier trimestre précédant l'élection avantage en général le camp du président sortant.

**Le sort de l'élection pourrait paradoxalement dépendre du calendrier et de l'ampleur de la baisse des taux de la Fed.**

Or les études d'opinion révèlent que l'économie est, cette fois encore, le sujet que les électeurs jugent le plus important, et le bilan économique de l'administration sortante est mitigé. L'inflation, très élevée en 2022, est redescendue à 3 %, et le taux de chômage reste faible, à environ 4 %. Mais les ménages qui souhaitent acquérir un logement font face à des taux d'intérêt élevés, et les signes de prérécession se multiplient, à commencer par une baisse du nombre de nouveaux emplois.

Jerome Powell a ainsi annoncé une réduction prochaine du taux d'intérêt de la Fed. S'il est impossible de préjuger du choix final des électeurs, le sort de l'élection pourrait paradoxalement dépendre du calendrier et de l'ampleur de cette baisse, décidée par une autorité indépendante, et de sa capacité à enrayer la crise économique.

**Vincent Pons** est professeur associé à l'université Harvard.

LE LIVRE DU JOUR

## Prospective médiologique

**LE PROPOS** La médiologie, bâtie par Régis Debray (qui signe la préface roborative de ce volume), est cette discipline qui étudient les médiations et les objets culturels. Plusieurs médiasphères se distinguent : la logosphère (transmission orale), la graphosphère (l'écrit), la vidéosphère (photo, cinéma). Aujourd'hui, c'est l'hypersphère, ou numérisphère, caractérisée par l'immédiateté et par la quête de rentabilité, qui intéresse les médiologues réunis dans cet ouvrage. De son actualité, pressante et menaçante, et de ses perspectives, habituellement inquiétantes, se tirent des regards sur notre futur proche (à horizon d'un quart de siècle). Et le lecteur trouve, avec bonheur, des développements souvent novateurs sur le smartphone, #MeToo, l'effritement de l'autorité et de la vérité, l'affirmation des algorithmes et du complotisme. Quand TikTok remplace les kiosques (pour reprendre le titre d'une contribution), il est bon de s'inquiéter du monde qui vient.




**L'INTÉRÊT** Pas de projections chiffrées sophistiquées ni de scénarios méthodiquement contrastés dans les 25 essais de ce volume. Cette prospective multithématique, lettrée et documentée, a les mérites de l'originalité. Où l'on s'aperçoit qu'approcher l'avenir, c'est aussi bien saisir le temps présent.
—***Julien Damon***

**La Fabrique du futur**
*sous la direction de Pierre-Marc de Biasi. CNRS Editions, 432 pages, 26 euros.*



*Bombardement israélien du village de Khiam, au sud du Liban, le 23 août. Photo Rabih Daher/AFP*

# Au Proche-Orient, le poison de la haine

Si la guerre régionale totale a été évitée jusqu'à présent grâce à l'administration américaine, celle-ci ne peut pourtant pas imposer la paix.

LE REGARD SUR LE MONDE
*de* **Dominique Moïsi**



On assiste depuis quelques semaines au Proche-Orient à ce que l'on pourrait décrire comme un processus d'escalade contrôlée entre Israël et le Hezbollah (et donc l'Iran). Il n'y a ni progrès vers un cessez-le-feu à Gaza ni montée aux extrêmes vers une guerre régionale totale. Mais cette apparente rationalité des principaux acteurs – devrait-on aller jusqu'à parler de prudence ? – ne saurait suffire à nous rassurer.

Car au même moment, le conflit revient, en quelque sorte, à ses « fondamentaux ». Pour la première fois depuis la fin de la seconde intifada (septembre 2000-février 2005), l'armée israélienne monte de lourdes opérations en Cisjordanie. Elle a envoyé des centaines d'hommes simultanément dans plusieurs camps de réfugiés dans des villes comme Jénine, Naplouse et Tulkarem.

Solidarité avec Gaza d'un côté ; provocations des colons israéliens de l'autre : ces villes deviennent toujours plus difficiles à contrôler. Le Hamas, très affaibli à Gaza, ne serait-il pas en train de renaître en Cisjordanie ? Ne profite-t-il pas de son statut de « résistant », contrastant de manière si spectaculaire avec le discrédit de l'Autorité palestinienne ? L'Etat hébreu avait privilégié le Hamas pour affaiblir cette dernière. Il n'a que trop bien réussi.

En se prolongeant, en s'approfondissant, la guerre de Gaza a mené à l'ouverture (voire à la réouverture) d'un front, plus inquiétant encore, car bien plus proche géographiquement de Tel-Aviv et de Jérusalem. Et surtout, plus chargé d'émotions historiques et religieuses.

La Cisjordanie risque-t-elle de devenir un « nouveau Gaza » ? La réponse est probablement « non ». La Cisjordanie n'est pas la « prison à ciel ouvert » qu'était devenue Gaza. Et l'exemple de Gaza, avec l'image de ses ruines et l'accumulation de ses victimes, exerce, pour partie au moins, un effet dissuasif sur les Palestiniens de Cisjordanie. Pour autant, le scénario du pire, continue, lentement mais inexorablement, à se mettre en place. Le poison de la haine se répand de part et d'autre. Les services de renseignement de l'Etat d'Israël peuvent réaliser des exploits. Et se montrer capables – comme ce fut le cas le 5 juin 1967 au début de la guerre des Six Jours – d'exercer des frappes préventives d'une redoutable efficacité contre le Hezbollah au Liban. Ou bien, de localiser et de libérer un otage en vie, au fin fond d'un tunnel à Gaza. Mais ces exploits ne sauraient cacher le fait qu'Israël continue de s'isoler dans le monde. Et peine toujours davantage à maintenir son statut de « victime », risquant de prendre avec le temps, celui de « bourreau ».

Sur le front nord, caractérisé par un processus d'escalade contrôlée entre Israël et le Hezbollah, la rationalité prévaut. Même si les affrontements qui ont eu lieu le week-end dernier, sont les plus significatifs que la région ait connus depuis l'été 2006. Une centaine d'avions israéliens, dans une action préventive spectaculaire, ont détruit des milliers de missiles et drones prêts à s'abattre sur l'Etat hébreu en représailles à l'assassinat d'un haut dirigeant militaire du Hezbollah à Beyrouth il y a un mois.

**Sur le front nord, caractérisé par un processus d'escalade contrôlée entre Israël et le Hezbollah, la rationalité prévaut.**

Et plus de trois cents engins de destruction sont partis du Liban vers Israël. Mais derrière la violence des images, il existe une autre réalité. Chaque camp a fait preuve dans son recours à la force d'une forme de modération, sinon d'autocontrôle. Comment, et plus encore pourquoi, en a-t-il été ainsi ? Si l'on veut aller à l'essentiel, en prenant le risque du schématisme, l'explication tient en un mot : l'Amérique. Les Etats-Unis de Joe Biden se sont certes révélés incapables d'imposer un accord de cessez-le-feu aux Israéliens et au Hamas à Gaza. Mais ils ont su dissuader l'Iran, le Hezbollah et Israël d'ouvrir en quelque sorte les portes de l'enfer vers une escalade incontrôlée au nord du pays. Pour autant, on le voit bien en Cisjordanie, tout comme à Gaza, les portes de la paix sont restées désespérément fermées. Une fois encore, Benyamin Netanyahou a fait la démonstration qu'il accordait plus de prix à la survie de son gouvernement qu'à la libération des otages, encore en vie. Dans un geste spectaculaire de solidarité avec les prisonniers et de défiance à l'égard du pouvoir en place à Jérusalem, des familles d'otages ont pénétré pacifiquement à Gaza, pour exprimer leur solidarité avec les otages, pour crier qu'*elles*, contrairement aux dirigeants, n'oubliaient pas leurs êtres chers. « *Tenez bon* », leur disaient-ils.

Netanyahou fait-il toujours le pari (de plus en plus risqué) que dans quelques mois le retour de Donald Trump au pouvoir lui permettra d'avoir un interlocuteur plus compréhensif à la Maison-Blanche ? « Bibi » est, comme toujours, dans le très court terme. Il ne se pose pas de questions éthiques ni même en fait stratégiques. Peu lui importe que le chef du Shin Beth (le service de renseignement intérieur) dénonce les actes « terroristes » commis par des colons juifs en Cisjordanie. Il continue aussi de tolérer les provocations systématiques de son ministre Itamar Ben-Gvir qui souhaite la construction d'une synagogue sur le « mont du Temple » – le « dôme du Rocher », là où se situe la mosquée Al-Aqsa. Et ce, en violation totale du fragile statu quo existant. Il n'est pas surprenant, dans ce contexte, que nombre de médecins israéliens aient choisi de quitter un pays qu'ils ne reconnaissent plus et qui leur paraît aller tout droit au précipice.

Si le pire – une guerre régionale totale – a été jusqu'à présent évité au Proche-Orient grâce à l'engagement clairvoyant de l'administration américaine, c'est peu de dire que rien n'est réglé. La région danse sur un volcan, ou plutôt, elle est plus que jamais un volcan en activité.

On ne peut regarder les images spectaculaires de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques à Paris, sans penser à la guerre au Proche-Orient (ou en Ukraine). D'un côté un message d'inclusion, d'empathie et de respect pour des corps qui cherchent à transcender leur handicap et à modifier ainsi le regard que le monde porte sur eux, et celui qu'ils portent sur eux-mêmes ; de l'autre, la cruauté, l'inhumanité de la guerre. Des milliers de corps, mutilés à jamais, quand ils survivent.

**Dominique Moïsi** est géopolitologue.

# opinions

Suivez toute l'actualité photo sur notre compte Instagram @lesechosphotos



LE POINT DE VUE

*de* **Léonidas Kalogeropoulos** *et* **Gilles Attaf**

## Quand le mix fiscal français sape la valeur travail

Sans remettre en cause la nécessité d'avoir un cadre social protecteur et au-delà de la question du niveau des prélèvements obligatoires dans notre pays, qui en fait le champion du monde de la pression fiscale, la combinaison des différentes contributions destinées à financer notre édifice public entraîne des effets délétères qui déséquilibrent notre société. Pour en mesurer l'impact, il faut dépasser la distinction entre impôts et cotisations sociales et constater que le travail paie le plus lourd tribut des contributions obligatoires dans notre pays. Ainsi, l'impôt le plus rentable, la TVA, rapporte 186 milliards au budget de l'Etat, même pas la moitié des 410 milliards d'euros de cotisations sociales – salariales et patronales – payées sur les seuls salaires, donc sur le travail.

Le résultat est criant sur une feuille de paie, puisque pour 3.900 euros net perçus par un salarié, l'entreprise aura déboursé 8.500 euros, ce qui signifie qu'après cotisations sociales et fiscales, le salarié ne perçoit que 46 % de ce que l'entreprise aura déboursé. Or, pour ce montant, la vie reste difficile et les perspectives de voir ce salaire grimper sont limitées, parce que le coût pour l'entreprise est à chaque étape plus du double du revenu perçu par le salarié.

Il ne faut pas mal nommer les choses. Ce n'est pas un simple problème de pouvoir d'achat, comme on peut le déplorer après une crise inflationniste. C'est une crise de la « valeur travail », qui se ressent par la productivité en berne, par un absentéisme record, par une déréliction profonde à l'endroit de ce que notre pays a à offrir à ceux qui ont cru dans la promesse de poursuivre des études et de trouver un emploi pour « entrer dans la vie », et qui voient leur avenir bouché par des salaires qui ne permettent pas de se projeter dans l'avenir.

C'est l'esprit d'entreprendre des collaborateurs qui est dissout, parce que le différentiel entre ce qui peut être accordé en masse salariale et ce que les salariés recevront comme rétribution paralyse la capacité à créer une saine motivation dans l'entreprise, mais aussi dans « l'entreprise France », au point où c'est la foi dans le travail – clé de voûte de notre contrat social – qui est atteinte, faisant gronder une colère sourde.

> « Deux points de TVA sociale en plus, ce serait environ 20 milliards d'euros qui pourraient abonder le financement de la Sécurité sociale. »

Comment entraîner tous les Français dans l'aventure de la réindustrialisation de notre pays si nous n'avons pas les leviers pour attirer toutes nos forces vives dans ce mouvement dont les clés sont le travail et l'esprit d'entreprendre ? Devant la kyrielle d'effets pervers du montant astronomique atteint par nos charges sociales, il est devenu indispensable de trouver d'autres sources de financement de notre modèle social.

A cet égard, la « TVA sociale » – consistant à réduire les charges sociales et à augmenter à due proportion les salaires perçus à hauteur du montant de nouvelles recettes de TVA dédiées aux dépenses sociales – ne peut plus être une hypothèse à écarter. Deux points de « TVA sociale » en plus, ce serait environ 20 milliards d'euros qui pourraient abonder le financement de la Sécurité sociale, permettant autant de charges sociales en moins rendues en pouvoir d'achat en faveur des salaires, bas et moyens.

Ecartons la critique consistant à dire que la hausse de la TVA compenserait l'augmentation des salaires, ne faisant que reprendre d'une main ce que l'on aurait donné de l'autre. Ce ne sont pas les mêmes consommateurs qui abonderaient la grande masse des 20 milliards de TVA perçus en plus. Il y a 100 millions de touristes qui visitent la France tous les ans, et qui prendront leur part dans ces recettes nouvelles. Sans compter nos 100 milliards de déficit commercial, faits de produits qui ne contribuent pas d'un euro à notre modèle social. Si deux points de « TVA sociale » leur étaient appliqués, ce serait autant de ressources qui cesseraient de peser sur le seul travail des entreprises françaises.

Entreprendre et réindustrialiser exige que l'esprit d'entreprendre de nos collaborateurs puisse être récompensé, pour que la « valeur travail » ne soit pas un simple slogan, et qu'elle se concrétise par la faculté de pouvoir construire sa vie et fonder la prospérité de sa famille sur son travail. Notre modèle fiscal et social doit d'urgence renouer avec cette exigence première, sous peine de disloquer dangereusement l'équilibre de la société française et de condamner la poursuite de sa souveraineté retrouvée.

**Léonidas Kalogeropoulos** est président du cabinet Médiation & Arguments, fondateur d'Entrepreneurs pour la République.

**Gilles Attaf** est président d'Origine France garantie et président des Forces françaises de l'industrie.

LE POINT DE VUE

*de* **Viren Patel**

## Les services financiers et leur nouvelle quête de compétences

La compétition entre services financiers pour attirer les talents s'est intensifiée ces dernières années. Les entreprises ont accéléré leurs processus de recrutement pour répondre aux défis actuels. En 2020, les prévisions de McKinsey, anticipant une hausse de 6 % des emplois dans le secteur des services financiers d'ici à 2030, sont toujours d'actualité. Toutefois, les transformations récentes du paysage économique ont modifié les enjeux et les stratégies de recrutement.

Crises économiques, impact des politiques gouvernementales, bouleversements réglementaires, vagues de fusions et d'acquisitions : l'industrie des services financiers a fait face à d'importants changements ces dernières décennies, dont la pandémie de Covid-19, qui a accéléré l'adoption de pratiques flexibles en matière d'organisation du travail, et modifié les habitudes des consommateurs. Sans surprise, la technologie est le principal catalyseur de la transformation de cette industrie pour faire face à des défis de plus grande envergure.

La pandémie de Covid-19 a accéléré l'adoption de services bancaires digitaux, nécessitant des investissements importants dans les infrastructures numériques et la cybersécurité, ainsi que dans le recrutement de talents spécialisés. Parallèlement, les nouvelles régulations comme la DSP2, qui permet à des fournisseurs tiers d'accéder à des données bancaires avec le consentement des clients, ont favorisé l'émergence de services financiers innovants proposés par les fintechs. Avec ce nouvel environnement concurrentiel, elles ont explosé et révolutionné un secteur qui paraissait essoufflé avec des solutions telles que les portefeuilles numériques et les robots-conseillers, et autres services basés sur la blockchain, attirant ainsi des talents créatifs et hautement qualifiés.

> L'IA révolutionne le service client et la gestion des RH.

Bien entendu, nouvelles technologies et intelligence artificielle (IA) vont de pair. L'IA révolutionne le service client et la gestion des RH. Bien que 66 % des professionnels des RH indiquent vouloir utiliser l'IA pour automatiser les tâches administratives (baromètre IA et RH de l'agence Axys), certaines aptitudes resteront nécessaires pour maîtriser cette technologie et garantir durablement son efficacité.

Les candidats disposant de précieuses compétences techniques, capables de tirer pleinement parti de l'IA, sont plus susceptibles de choisir une fintech, considérée à juste titre comme une entreprise de technologies, plus innovante et challengeante qu'un fournisseur de services financiers traditionnel.

Cette industrie devra changer de mentalité et adopter une stratégie nouvelle pour s'adapter à un contexte en constante évolution. Se focaliser sur les compétences plutôt que sur les rôles portera ses fruits à long terme. Comment embaucher quand on ignore quels seront les atouts requis ? Il convient désormais de tenir compte des outils nécessaires à la croissance d'une entreprise, et de repenser les compétences qui seront utiles au cours des vingt prochaines années en posant les bonnes questions : quelles sont les compétences qui manquent à une équipe ? Comment les déployer ? Quel profil pour quelle technologie ?

Par conséquent, la planification des compétences (plutôt que des effectifs) permettra aux industries d'atteindre les niveaux d'agilité et de flexibilité indispensables pour s'adapter à l'arrivée de nouveaux acteurs s'appuyant sur de nouvelles technologies, et rester focalisées sur les besoins des clients.

**Viren Patel** est stratégiste de l'industrie des services financiers chez Workday.

*Dessin Mailys Glaize pour « Les Echos »*

# art&culture

RENTRÉE  LITTÉRAIRE

## *La pêche miraculeuse de Miguel Bonnefoy*

***Philippe Chevilley***

**ROMAN FRANÇAIS**
**Le Rêve du jaguar**
*de Miguel Bonnefoy. Editions Rivages, 295 pages, 20,90 euros.*

Quelle chance pour un conteur né : Miguel Bonnefoy n'a qu'à se plonger dans les exploits de ses ancêtres pour y puiser des merveilles. La destinée de son grand-père maternel, Antonio Borjas Romero, qui fut parmi les plus grands chirurgiens du Venezuela, et de sa grand-mère, Anna Maria, première femme médecin du pays, se nourrit de coups du sort et coups de théâtre que l'écrivain franco-vénézuélien se délecte à développer dans « Le Rêve du jaguar ». Avec à l'évidence quelques libertés. Ainsi, à force de digressions baroques, de fables magnifiant la réalité, l'auteur de « L'Héritage » et de « L'Inventeur » bâtit un récit picaresque et onirique en forme de mille et une nuits latines.

### Pirogue enchantée

Le roman a pour cadre la ville de Maracaibo, située au bord d'un lac intérieur. Un lieu propice au rêve, au fantastique, aux légendes et aux fantômes. Mais, dans sa volonté de remonter le temps, Miguel Bonnefoy décrit aussi la transformation de la cité lacustre en ville pétrolière moderne. Les chamanes et les guérilleros cèdent peu à peu la place aux ingénieurs, aux ouvriers et aux hommes d'affaires. Partant de l'enfance rocambolesque d'Antonio, abandonné bébé sur les marches d'une église et recueilli par une mendiante muette, l'écrivain nous fait revivre la grande histoire de son pays. De dictateurs en révolutions trahies, le tragique se conjugue au fabuleux.

En pleine insurrection, Antonio et Anna Maria donnent naissance à une fille qu'ils prénomment Venezuela. Devenue adulte, la jeune femme au caractère bien trempé décide de vivre à Paris. Elle y épouse un réfugié chilien avec lequel elle a un fils, Cristobal. Double de l'auteur, ce garçon, nourri de fables et de chimères, éprouvera sa vocation d'écrivain en rendant visite à sa grand-mère. Il deviendra le narrateur de la légende familiale.

Impossible de résumer cette fresque truffée d'innombrables anecdotes et de personnages fantasques. De bordel en prison, de taudis en villas cossues, d'hôpitaux en université, Miguel/Cristobal nous embarque sur une pirogue enchantée dont la seule force motrice est l'accomplissement des rêves. Plein de fougue et d'optimisme, ce roman sorcier porte néanmoins un regard lucide et désolé sur l'impasse que connaît le Venezuela contemporain sous l'emprise de Chavez, puis de Maduro.

La vie est faite d'éblouissements, d'amours et de conquêtes, mais aussi de sang, de larmes et de cruelles déceptions : les légendes dorées ont leur part de rouille… Sidérant conteur, Miguel Bonnefoy est avant tout un moraliste et humaniste. Puisse son « Rêve du jaguar » donner du cœur à l'ouvrage à tous les conquistadors du bonheur. ■



**Miguel Bonnefoy à Manosque en 2022.** *Photo Joël Saget/AFP*

## *Mathieu Palain au bout de la nuit*

***Adrien Gombeaud***

**ROMAN FRANÇAIS**
**Les hommes manquent de courage**
*de Mathieu Palain. Editions L'Iconoclaste, 290 pages, 20,90 euros.*

« Les hommes manquent de courage » s'ouvre par un avertissement. Mathieu Palain explique comment ce livre est né. Une femme le contacte par sa page Facebook. Il la retrouve près du lycée où elle enseigne les mathématiques. Ils roulent sous la pluie. Elle lui parle d'elle. Régulièrement, pendant un an, ils se retrouveront sur un banc. Ce roman est né de ces conversations. L'auteur a juste passé sur cette réalité un vernis de fiction, de façon à préserver l'anonymat de cette femme devenue un personnage.

Une nuit, Jessie reçoit un appel paniqué de son fils Marco, 15 ans. Il est dans une fête, il faut venir le chercher. Vite. Marco a fait une connerie. Encore une. Mais cette fois, c'est grave. Alors ils roulent au hasard, vers l'est, où se lève le soleil. Elle lui raconte sa vie d'avant, les coups encaissés, les blessures infligées… Et dans le miroir brisé de es secrets et de son propre passé, elle tente comprendre comment Marco a pu rejoindre le rang des « *hommes qui manquent de courage* ».

A quel moment ça dérape ? A la première personne, Mathieu Palain explore cette question obsédante. Au-delà de la force d'un témoignage frontal sur le virus de la violence, le livre harponne ses lecteurs par sa construction solide et son écriture implacable. Une bonne part du récit se déroule sur une autoroute. Ligne d'asphalte fermement tracé dans le paysage, à la façon du style de Mathieu Palain. Aucun mot ne semble de trop. Chez l'auteur de « Ne t'arrête pas de courir », l'émotion naît précisément de la sécheresse du trait, de ce sentiment de toucher les plaies de la vie à vif.

### Poésie ordinaire

Il faut aussi souligner la beauté de ces pages sans artifices. Il y a le dépanneur sympathique qui jaillit au coin d'un chapitre pour disparaître un peu plus loin. Il y a l'ancien champion de muay-thaï devenu philosophe et vendeur de kebabs à Reims. Il y a les lumières des feux de circulation et des stations-service dans la solitude de la nuit. Et aussi, sans doute, les plus belles pages jamais écrites sur Whitney Houston.

Filent enfin des instants de poésie ordinaire, comme celui-ci : « *L'employé de Brioche dorée passait dans son dos avec un chariot de viennoiseries, diffusant une chaude odeur de beurre. Ça sentait le matin.* » En quittant Jessie, on se dit que la vie est brutale, sans pitié pour celles et ceux qu'elle dévore. Et que pourtant, malgré tout, il faut savoir aimer les parfums du matin. ■



# *sciences*

## *Mission Spoutnik pour la décohérence quantique*

LA **CHRONIQUE**
*de* **Charles Antoine**



Lorsqu'en 1957, l'Union soviétique parvint à mettre sur orbite Spoutnik, le premier satellite artificiel de l'histoire, ce n'était pas qu'un exploit technologique de plus dans la guerre froide. C'était la première victoire symbolique de l'être humain contre une force naturelle apparemment insurmontable : la gravité terrestre. Un triomphe technologique qui marquerait non seulement les esprits et l'histoire, mais qui, surtout, transformerait l'espace en un nouveau terrain quasi infini d'exploration. Presque 70 ans plus tard, le parallèle avec la deuxième révolution quantique est saisissant. La décohérence serait pour l'information quantique ce que la gravité était pour Spoutnik. Un obstacle invisible dont le dépassement permettra(it) d'ouvrir de nouveaux horizons vers l'inconnu… « *Vous cherchez votre moment Spoutnik !* » C'est en effet par ces mots, le 18 juin dernier au Sénat, que Daniel Fiévet, journaliste de France Inter, reformula l'échange éclairant qu'il venait d'avoir avec Théau Perronin sur les défis qui attendaient les start-up françaises lancées dans la course à l'ordinateur quantique.

**Menace fantôme**

Et parmi les multiples verrous technologiques, économiques ou administratifs mis en lumière par les prestigieux intervenants de ce colloque (« La physique, une science au cœur des enjeux de société ») mêlant scientifiques et parlementaires à la chambre haute, c'est bien celui soulevé par le CEO d'Alice & Bob qui fait figure d'épouvantail. La décohérence. Cette menace fantôme, omniprésente et destructrice des phénomènes quantiques nécessaires au bon fonctionnement des qubits pour qu'ils puissent effectuer des calculs fiables et précis.

Le principal phénomène concerné est celui de « superposition quantique », qui autorise – à la différence des bits classiques de nos smartphones – les qubits à exister simultanément dans plusieurs états distincts. Une propriété clé qui confère aux ordinateurs quantiques une puissance théorique de calcul exponentiellement supérieure à celle des ordinateurs traditionnels. Mais à l'instar du mythique Achille, cette puissance est fragile. Infiniment fragile même. Les qubits sont en effet très sensibles aux perturbations de leur environnement proche, qu'il s'agisse de collisions parasites ou de bruits électromagnétiques.

La décohérence est alors le processus par lequel les qubits perdent progressivement cette propriété de superposition en interagissant avec l'environnement. Un processus extrêmement rapide, qui réduit considérablement la durée pendant laquelle un calcul quantique peut être effectué de façon fiable.

Mais de même que les ingénieurs des années 1950 ont réussi à maîtriser la complexité de la gravité terrestre, les chercheurs en informatique quantique d'aujourd'hui déploient des trésors d'imagination pour dépasser les limites imposées par la décohérence, que ce soit par l'isolation extrême des qubits, la mise au point d'algorithmes de correction d'erreurs ou la création de nouveaux types de qubits. Avec l'espoir d'un « moment Spoutnik quantique », qui débloquerait l'extraordinaire potentiel des nouvelles technologies quantiques. ■



SUR LE **WEB**

**Newsletter sciences & prospective**
Médecine, biologie, climatologie, espace, archéologie… Chaque samedi, un concentré d'expertise pour mieux comprendre le monde.
**Abonnement gratuit sur lesechos.fr/newsletters**

*Dessin Maïlys Glaize pour « Les Echos »*

**SANTÉ //** Les substances hallucinogènes comme la psilocybine font l'objet, partout dans le monde, de plusieurs centaines d'essais cliniques pour tester leurs capacités à restaurer notre santé mentale.

# Les psychédéliques font souffler un vent nouveau sur la pharmacopée

***Yann Verdo***

Psilocybine (principe actif des champignons hallucinogènes), LSD (dérivé de composés issus de l'ergot de seigle), diméthyltryptamine (ou DMT, entrant dans la composition de l'ayahuasca), mescaline (tirée du peyotl), mais aussi MDMA (une amphétamine plus connue sous le nom d'ecstasy) ou encore kétamine, cet anesthésique longtemps utilisé en médecine vétérinaire (et détourné dans les rave parties) avant de devenir la coqueluche des labos de psychiatrie…

Portés aux nues par les thuriféraires de la Beat Generation et la contre-culture des années 1950 et 1960, puis interdits au tournant des années 1960 et 1970 – l'ONU les a classés sur la liste des stupéfiants, dangereux et sans intérêt thérapeutique, en 1971 –, les psychédéliques connaissent un vif regain d'intérêt de la part de la communauté scientifique depuis une dizaine d'années.

La première étude sur l'usage de la psilocybine pour traiter les addictions au tabac remonte à 2014 ; depuis, ces recherches se sont multipliées. « *Rien que sur le site ClinicalTrials.gov, qui recense les essais thérapeutiques menés aux Etats-Unis, on dénombre 275 études sur l'usage de molécules psychédéliques, dont la moitié concerne la psilocybine, et le reste la MDMA ou le LSD* », relève Pierre-Marie Lledo, directeur du département neuroscience à l'Institut Pasteur, qui plaide pour que la France, jadis à la pointe des recherches sur ces substances, participe plus activement qu'elle ne le fait à ce renouveau de la pharmacopée. Cette dernière a, de fait, bien besoin d'être renouvelée, notamment s'agissant de ce mal du siècle qu'est la dépression.

**Bons résultats sur la dépression**

Alors que les antidépresseurs conventionnels mettent, dans le meilleur des cas, entre 4 et 6 semaines à agir, et qu'un tiers des malades recevant ces médicaments n'en retirent aucun mieux-être et continuent de s'enfoncer toujours davantage dans les méandres de la dépression, le « voyage » induit par la prise contrôlée de certaines molécules hallucinogènes peut avoir un effet bénéfique rapide et durable, y compris contre les dépressions les plus coriaces. A condition toutefois que cela se fasse dans le milieu hospitalier, seul à pouvoir offrir des garanties sur la composition de la molécule et où toutes les précautions sont prises pour éviter que l'expérience ne tourne au « bad trip ».

A l'automne 2023, le « New England Journal of Medicine » avait révélé les résultats plus qu'encourageants d'un essai clinique de phase II de grande ampleur, puisque mené sur 233 patients résistants aux antidépresseurs ; parmi eux 79 s'étaient vus administrer une dose unique de 25 mg de psilocybine (les autres ayant reçu des doses plus faibles), et les expérimentateurs avaient constaté une amélioration significative et durable de leurs symptômes, près d'un tiers étant même en rémission trois semaines après cette unique prise.

Dans la foulée de cette étude remarquée et pour confirmer ses conclusions sur un plus vaste panel de dépressifs, des essais de phase III ont été lancés, auxquels participent, pour la France, les hôpitaux de Sainte-Anne et de La Pitié-Salpêtrière ; ils s'étendront jusqu'en 2025. Par ailleurs, en ce début d'année, a démarré au CHU de Nîmes une étude plus modeste portant sur 30 patients atteints d'addiction à l'alcool en lien avec une dépression ; là aussi, le but est de tester l'efficacité de la psilocybine : deux semaines après le début de leur sevrage, le protocole prévoit qu'ils reçoivent, à trois semaines d'intervalle, 2 doses de 25 mg chacune.

« *Il est dommage qu'en France, les études sur les psychédéliques soient encore perçues comme secondaires et se fassent plus ou moins en catimini. Ailleurs, elles font désormais partie de la recherche "mainstream"* », constate Pierre-Marie Lledo. Lequel note un phénomène surprenant : si les études sur les substances hallucinogènes ont décollé partout dans le monde, c'est en partie grâce aux… réseaux sociaux : les témoignages spontanés des « raveurs » constituent une mine d'informations.

Mais comment le principe actif du « champignon magique » fait-il pour réussir là où les antidépresseurs synthétisés sur mesure par les plus grands laboratoires pharmaceutiques mondiaux échouent ? Comment et pourquoi un « voyage » de quelques heures continue-t-il à faire barrage au mal-être induit par la dépression plusieurs semaines après cette expérience ponctuelle ? « *C'est le grand mystère* », reconnaît le neuroscientifique de l'Institut Pasteur, même si les recherches récentes commencent à lever un coin du voile.

> **La psilocybine a pour effet de faire subir au cerveau comme un « reset », une profonde réinitialisation.**

Psilocybine, LSD, DMT ou mescaline ont tous en commun d'être des « agonistes » de la sérotonine, soit, dans le jargon scientifique, des molécules mimant l'action dans le cerveau de ce neurotransmetteur, qui fait défaut dans la dépression (ce pourquoi les antidépresseurs conventionnels s'efforcent d'en augmenter la quantité en circulation, en bloquant sa recapture au niveau des synapses). Plus précisément, ces quatre psychédéliques activent un récepteur spécifique (le récepteur 5-$HT_{2A}$) que vient également activer la sérotonine ; ils dopent donc le système sérotoninergique. (L'action de l'ecstasy et de la kétamine est différente ; le premier, une amphétamine, stimule le système dopaminergique, quand la seconde joue sur un troisième neurotransmetteur, le glutamate.)

Mais ce constat ne constitue qu'un préambule à une véritable explication. Celle-ci vient dans une étude parue en juillet dans « Nature ». C'est au réseau de neurones constituant le « mode par défaut » que ce travail s'intéresse. Ce réseau est actif lorsque notre cerveau se trouve à l'état de repos éveillé, autrement dit lorsque notre esprit, ne se fixant sur rien de précis, se met à battre la campagne – ce qui, pour un dépressif, est la porte ouverte au rabâchage des idées noires. « *Ce réseau et ce mode servent de support à trois dimensions : la dimension spatiale, la dimension temporelle et la dimension du soi (la petite voix qui nous parle dans la tête)* », explique Pierre-Marie Lledo.

Qu'ont découvert les auteurs de l'étude de « Nature » ? Que la psilocybine a pour effet de venir désynchroniser, le temps du « voyage », les neurones tissant ce réseau. Pas étonnant que nos perceptions de l'espace et du temps se trouvent profondément altérées quand on « plane », se dit-on. Mais ce n'est pas tout. La dimension du soi se trouve elle-même affectée : on n'est plus « le même soi » pendant le voyage qu'avant. Et surtout, lorsque l'effet de la psilocybine vient à cesser, et que les neurones du mode par défaut se resynchronisent entre eux et avec ceux des autres structures ou systèmes cervicaux, cette reconnexion n'équivaut pas à un retour au statu quo ante.

En particulier, la communication demeure perturbée pendant plusieurs semaines entre le réseau du mode par défaut et l'hippocampe, cette structure clé, centre de la mémoire et de la navigation spatiale (c'est notre petit GPS interne), faisant partie du système limbique aussi appelé le cerveau émotionnel. Longtemps après la fin du « trip », on n'est, littéralement, plus le même qu'on a été. Le cerveau a subi comme un « reset », une profonde réinitialisation.

Il est très probable que ce qui vient d'être montré pour la psilocybine s'applique aussi bien au LSD, à la DMT ou à la mescaline, qui sont de la même famille. Et il est certain que tout cela illustre à merveille l'une des caractéristiques essentielles du cerveau, qui en fait un organe si fascinant : sa plasticité. ■

### En dates

- 1894 : Arthur Heffter, un chimiste et pharmacien allemand, isole la **mescaline** à partir du peyotl.
- 1931 : le chimiste canadien Richard Helmuth Frederick Manske synthétise la **DMT**.
- 1943 : Albert Hofmann, chimiste suisse aux laboratoires Sandoz, teste sur lui-même le **LSD** qu'il a synthétisé en 1938 et en découvre les effets hallucinogènes.
- 1958 : le même Albert Hofmann isole la **psilocybine**.
- 1971 : l'ONU classe les psychédéliques sur la liste des **stupéfiants**, mettant un coup d'arrêt durable aux recherches à leur sujet.

## De nombreux troubles concernés

**Outre les troubles anxio-dépressifs et la dépression, les études et essais cliniques en cours explorent les bénéfices thérapeutiques que pourraient apporter les molécules psychédéliques dans d'autres pathologies mentales. Les addictions (à l'alcool et au tabac, aux stupéfiants), les troubles du stress post-traumatique (TSPT) et même les angoisses existentielles engendrées par la fin de vie sont notamment concernés. En mars 2023, des membres de l'Agence européenne des médicaments (EMA) et du Collège européen de neuropsychopharmacologie (ECNP) ont lancé un appel dans « The Lancet » pour que soient réalisés sur le Vieux Continent davantage de travaux de recherche sur le potentiel thérapeutique des psychédéliques contre les troubles mentaux.**



**Le champignon Psilocybe semilanceata, appelé « champignon magique » en raison des propriétés hallucinogènes de son principe actif, la psilocybine.** *Photo Shutterstock*

enquête



Un cours à distance sur les fractions au collège de Sierck-les-Bains (Moselle). A l'écran, le professeur ; à droite, l'assistante d'éducation sur place. *Photo Marie-Christine Corbier pour « Les Echos »*

# Les rustines de l'Education nationale

**RENTRÉE SCOLAIRE //** Face à la crise du recrutement et aux problèmes de remplacement, des académies recourent à des « visioprofesseurs ». Des idées fusent pour des solutions plus iconoclastes. Et l'Education nationale veut pousser les enseignants à remplacer davantage encore leurs collègues absents.

*Marie-Christine Corbier*

Pendant que la France vibrait, cet été, devant les Jeux Olympiques, les rectorats publiaient des petites annonces. Fin août, le site Internet de France travail affichait encore des postes d'enseignants à pourvoir, dans différentes disciplines. Le manque d'enseignants est structurel. C'est le fil rouge des rentrées scolaires. Cette année, la mise en place des « groupes de besoin » en 6e et 5e, en français et en mathématiques, va encore accroître la pression sur ces deux disciplines.

L'exécutif a remisé son tonitruant slogan de l'an dernier – « *Il y aura un prof devant chaque élève* » – pour un propos plus modeste : « *Nous faisons tout ce qui est possible pour que le jour de la rentrée, mais aussi au-delà, il y ait un professeur dans chaque classe* », a déclaré la ministre démissionnaire de l'Education nationale, Nicole Belloubet, mardi dernier. Le ministère continue néanmoins de voir le verre à moitié plein. En présentant le résultat des concours en juillet, l'Education nationale se prévalait d'« *une nette amélioration* » par rapport à l'an dernier, soulignant la baisse du nombre de postes non pourvus dans le premier degré, et insistant sur le meilleur « *rendement* » dans des disciplines traditionnellement déficitaires comme les mathématiques (79,9 % de postes pourvus contre 76 % en 2023). Les académies ont davantage anticipé le recrutement de contractuels, rassure Nicole Belloubet.

### 3.200 postes non pourvus

« *On n'est pas sur du "mieux" mais sur du "moins pire", tellement la crise est profonde dans certaines disciplines* », estime au contraire Elisabeth Allain-Moreno. La secrétaire générale du syndicat SE-Unsa relève « *les nouvelles disciplines qui commencent à être touchées, comme la physique-chimie* ». Sur les 24.000 postes ouverts aux concours en 2024, près de 3.200 n'ont pas été pourvus.

Face à la pénurie, des académies s'organisent. En 2022, celle de Nancy-Metz avait lancé des « brigades numériques » de remplaçants. Quelques « visioprofesseurs » sont rattachés à un établissement depuis lequel ils donnent leurs cours à distance pour des remplacements ne devant pas excéder sept semaines. L'initiative, lancée par l'ex-recteur Jean-Marc Huart, avait fait grand bruit. C'est « *une aberration pédagogique* », « *une véritable honte* », avait tonné la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE).

Après deux années d'expérimentation, l'académie a décidé de reconduire le dispositif. Les cinq enseignants de départ (deux en mathématiques, une en lettres modernes, une en anglais, un en allemand) seront rejoints en cette rentrée par six nouveaux (deux en lettres modernes, deux en histoire-géographie et deux pour la voie professionnelle). « *Les difficultés de recrutement et de remplacement sont telles qu'il faut trouver tous les moyens possibles pour qu'aucun élève ne se retrouve sans professeur pendant une période longue* », confie Christophe Hausermann, inspecteur pédagogique et référent chargé de la brigade numérique.

### Le cours sur grand écran

Francesco Castellana est l'un de ces visioprofesseurs. Dans sa salle du lycée Robert-Schuman de Metz, il n'y a ni tables ni chaises pour les élèves. En cette matinée de printemps, il dispense un cours de mathématiques à des élèves de 6e de Sierck-les-Bains, petite commune de Moselle à 50 km de là. Un écran XXL lui permet d'interagir avec sa classe ; un autre sert à visualiser ce que voient les élèves.

L'enseignant commence son cours par une évaluation chronométrée de calcul mental. A Sierck-les-Bains, une assistante d'éducation va scanner les copies qui seront renvoyées aux élèves, une fois corrigées. « *C'est un cours à deux, avant et pendant le cours* », insiste Christophe Hausermann.

Francesco Castellana enchaîne ensuite avec d'autres élèves, scolarisés au collège d'Algrange, ancienne cité sidérurgique à 40 km de Metz. L'établissement offre « *des conditions de visioconférence excellentes* », apprécie le chef d'établissement, Philippe Lauzière. C'est la troisième fois qu'il accueille un visioprofesseur. « *Le bilan est globalement positif et le dispositif, intéressant pour assurer une continuité pédagogique* », juge-t-il. Dans la salle de visioconférence, les 25 élèves de 6e suivent le cours sur grand écran, dans le calme. Chloé, assistante d'éducation qui prépare le concours de professeure des écoles, encadre les élèves sur place. Ce jour-là, Francesco Castellana partage son écran pour expliquer les fractions. Une dizaine d'élèves se succèdent au tableau. Puis l'enseignant lance une vidéo qu'il a lui-même concoctée, dans laquelle il emmène ses élèves à Rome pour découper des pizzas et rendre le cours plus concret. « *Comme je ne suis pas avec eux dans la salle, il faut remettre de l'humain là où on en a perdu, ce qui demande beaucoup de préparation,* explique-t-il. *Il faut être enthousiaste, glisser des blagues et toujours être à fond.* » « *Je comprends mieux les maths maintenant* », s'enthousiasme un élève. « *Quand t'as pas compris quelque chose, avec les vidéos, tu vas mieux comprendre* », abonde un autre. A l'issue du cours, les élèves reçoivent un QR code pour revoir le cours et les vidéos.

> « On n'est pas sur du "mieux", mais sur du "moins pire". »
> **ÉLISABETH ALLAIN-MORENO**
> Secrétaire générale du syndicat SE-Unsa

Tout ne se passe pas toujours aussi bien. Un rapport interne à l'académie, que « Les Echos » se sont procuré, souligne « *parfois une sous-dotation en matériel informatique* » et « *des difficultés de connexion* ». Pour remédier à ces difficultés, l'académie vient d'acheter une dizaine de valisettes comprenant micro d'ambiance, caméra grand angle et tablette. Elles circuleront d'établissement en établissement.

L'an dernier, plus de 700 heures de remplacement ont été réalisées à distance, concernant 1.220 élèves répartis sur dix-sept collèges et deux lycées, notamment des établissements ruraux.

### Un dispositif qui fait école

« *C'est mieux d'avoir une visio pendant quelques semaines que de ne pas avoir cours du tout,* admet Patrik Wallbom, syndicaliste au SE-Unsa. *Mais ce qu'on veut, c'est un recrutement massif d'enseignants.* »

« *Je ne prétendrai jamais que c'est aussi bien qu'en présentiel* », glisse Francesco Castellana qui se voit comme « *le dernier recours* ». « *Je récupère des situations d'urgence,* confie-t-il. *Quand j'ai pris mes élèves de Sierck, mi-mars, ils n'avaient eu que trois à quatre semaines de mathématiques depuis le début de l'année. Si on ne m'avait pas envoyé là, ils n'auraient eu personne…* » Le dispositif n'a « *pas vocation à se développer* » au-delà des onze visioprofesseurs, assure l'académie. Elle va néanmoins former tous les nouveaux assistants d'éducation à la prise en main d'une classe en distanciel.

L'expérimentation des brigades numériques commence à faire école. L'académie d'Aix-Marseille devrait s'en doter, voire former des visioprofesseurs en commun avec Nancy-Metz. A Lyon, un dispositif similaire se met en place. Face au manque d'enseignants, les académies cherchent donc des réponses. « *Le plan A, c'est un professeur en présentiel. Le plan B, c'est un remplaçant. Et le plan C, c'est le CNED* », expliquait le directeur général du Centre national d'enseignement à distance, Jean-Noël Tronc, avant de quitter son poste, début juillet. La prise en charge du remplacement de courte durée est inscrite dans le contrat qui lie l'opérateur à l'Etat. Le CNED a développé Program'cours, une plateforme qui contient des séances de cinquante-cinq minutes pour les collégiens, correspondant aux programmes de français, mathématiques, histoire-géographie et enseignement moral et civique. L'accès est gratuit pour tous les collèges publics. La séance en ligne débute par un test rapide suivi d'un parcours adapté au niveau des élèves – vert, bleu ou rouge.

### Des cours à la carte

C'est sur les remplacements de longue durée que le bât blesse. « *Quand une heure de français ou de mathématiques saute dans une classe de 4e, ce n'est pas déterminant pour la réussite des élèves,* confie Jean-Noël Tronc. *Mais s'il faut expliquer aux parents que des lycéens n'auront plus de cours de SVT* [sciences de la vie et de la terre] *ou d'allemand sur les quatre prochains mois, ou pas de cours de français en classe de première, ça crée une crispation beaucoup plus grande.* »

Le CNED expérimente donc une solution pour le remplacement de longue durée. Elle s'inspire des cours à la carte proposés à des élèves qui veulent suivre une langue vivante ou une option non proposée dans leur établissement. Ils pourraient « *devenir une solution pour répondre au manque d'enseignants dans les disciplines en tension* », indique le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur. Ils pourraient être activés « *dès le début de l'année scolaire ou en cours d'année* » et mis en œuvre sur une année entière ou « *interrompus en cours d'année* ». Le dispositif est testé dans les académies de Guyane, Lyon, Poitiers et Rennes.

Quand on l'interroge sur la pénurie d'enseignants, Sophie Vénétitay met toutefois en garde contre le « *point de bascule* ». Pour la secrétaire générale du SNES-FSU, « *l'idée est en train de s'enraciner que l'école pourrait fonctionner ainsi, avec des élèves qui n'ont pas de cours dans certaines matières pendant des mois* ». « *Ce n'est pas normal !* » s'emporte-t-elle, en évoquant la longue bataille d'enseignants et de parents, l'hiver dernier, pour alerter sur l'état dégradé des écoles en Seine-Saint-Denis. « *Quand on allait discuter à Matignon, on nous disait "Vous n'êtes jamais contents, vous en demandez toujours plus"*, raconte la syndicaliste. *Comme si demander à avoir un professeur devant des élèves était devenu quelque chose d'extraordinaire…* »

> D'autres propositions émergent, comme s'inspirer des pompiers volontaires.

> Le remplacement serait assuré non pas par un professeur, mais « par un répétiteur ».

A partir de ce mois de septembre, l'Education nationale va contraindre un peu plus les professeurs à remplacer leurs collègues absents. Les règles pour bénéficier du « pacte enseignant » – dont le principe est d'augmenter la rémunération des professeurs en échange de missions supplémentaires – seront durcies. Le remplacement de courte durée sera un passage quasi obligé. Selon un courrier adressé par les recteurs aux chefs d'établissement, que « Les Echos » se sont procuré, « *le volume de parts* [du pacte] *consacré au remplacement de courte durée dans le second degré sera très significativement majoré* » par rapport à l'an dernier.

Dans ce contexte de pénurie, d'autres propositions émergent. Pourquoi ne pas s'inspirer du « *modèle des pompiers volontaires* », suggère François-Xavier Petit, directeur de l'institut d'innovation technologique et sociale Matrice. « *On pourrait mettre en place une réserve nationale, dans laquelle des personnes seraient disponibles pour un remplacement temporaire dans telle ou telle discipline* », suggère-t-il. Le remplacement serait assuré non pas par un professeur, mais « *par un répétiteur* ». Une solution iconoclaste. Et explosive.



**Lire nos informations**
Page 28




*« Les Jeux paralympiques » par Pascal Garnier pour « Les Echos »*



L'ÉDITORIAL
**DES « ÉCHOS »**

# *Economie : quand les clignotants virent à l'orange*

La politique donne parfois l'impression d'être une farce. La France sera-t-elle sans Premier ministre de plein exercice pendant cinquante jours ? Chaque heure qui passe, une fumée blanche est annoncée, avant d'être renvoyée au lendemain. Si le goût était à la plaisanterie, on se réjouirait qu'il y ait au moins une candidate déclarée : l'incomparable Ségolène Royal…

Personne ne niera bien sûr que la situation est sérieuse et complexe. Il fut un temps, le temps ordinaire de la Ve République, où on attendait que les partis de la majorité soutiennent le locataire de Matignon et viennent renforcer son gouvernement. Exista aussi le soutien sans participation. Désormais, on en est à espérer des partis qu'ils ne le censureront pas… !

Les responsables politiques, tous occupés à prolonger dans l'opinion la parenthèse enchantée des Jeux Olympiques, devraient pourtant prendre le temps de jeter un œil sur la situation économique, qui est plus fragile qu'ils le croient. Tous ceux qui se focalisent sur la seule « répartition des richesses » devraient par exemple avoir en tête qu'elles doivent être produites.



*Par* **Dominique Seux**

**Des alertes sont apparues dans les données publiées par l'Insee vendredi.**

Vendredi, derrière la bonne nouvelle d'une inflation passée en août sous la barre des 1,9 % en rythme annuel, deux clignotants orange se sont allumés. Sur les prix, il convient de ne pas bouder son plaisir : c'est un succès de la Banque centrale européenne et des politiques de bouclier énergétique mises en place. Le pouvoir d'achat va enfin s'améliorer.

Mais l'Insee a aussi annoncé que l'emploi salarié a reculé de 28.500 postes dans le secteur privé au deuxième trimestre. C'est un signal à ne pas négliger. Une inversion de tendance aussi forte ne s'était pas produite depuis la crise sanitaire. Aujourd'hui, seul l'emploi public progresse.

Le deuxième clignotant est plus discret : c'est le taux de marge des entreprises. « *Il recule nettement* », écrit sobrement l'Insee s'agissant des sociétés non financières. Fin mars, il s'établissait à 30,8 %, contre 33 % l'année dernière. C'est un retour à la tendance de moyen terme depuis une décennie. Pour résumer, de superprofits, il n'y en guère que dans le débat public.

Incertitude politique, incertitude économique : le tableau mérite du doigté dans la politique économique, et certainement pas des embardées brutales. Il n'y a ni solution miracle, ni argent magique, il n'y a que du travail, des investissements, des innovations et l'amélioration de la productivité… L'économie ne peut pas se permettre que la politique de l'offre menée depuis pile dix ans (2014-2024) n'ait été qu'une parenthèse.

**Lire nos informations**
Page 4



# PARIS 2024 *jeux paralympiques*





**PARALYMPIQUES : MARIE PATOUILLET EN OR EN POURSUITE C5** La Française Marie Patouillet est devenue championne paralympique de la poursuite individuelle, catégorie C5, en battant dimanche en finale sa jeune compatriote Heïdi Gaugain, médaillée d'argent, au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines. A 36 ans, Patouillet décroche son premier titre paralympique et devient ainsi la première femme française titrée en paracyclisme. Née avec une malformation au pied et à la cheville qui l'empêche de courir, elle s'aligne dans la catégorie C5, destinée aux paracyclistes ayant une amputation ou une atteinte unilatérale de membre supérieur. *Photo Florent Pervillé/KMSP via AFP*

## L'ÉVÉNEMENT

### La Seine fait encore des siennes

**PARATRIATHLON –** Le fleuve parisien est décidément capricieux. Initialement prévues dimanche, les 11 épreuves des Jeux Paralympiques de paratriathlon ont dû être reportées. En cause, l'orage et les fortes pluies qui ont frappé la capitale vendredi et samedi, rendant la Seine provisoirement impropre à la baignade. « *Les dernières analyses montrent une dégradation de la qualité de l'eau de la Seine* », ont ainsi annoncé les organisateurs quelques heures à peine avant le début des épreuves, précisant que « *la santé des athlètes reste la priorité absolue* ». L'ensemble des courses de paratriathlon (composée chacune de 750 mètres de natation, 20 kilomètres de paracyclisme et 5 km de course) devraient se tenir ce lundi, sous réserve, bien sûr, de nouvelles analyses concluantes.
Une procédure qui commence à être rodée. Pendant les Jeux Olympiques, plusieurs entraînements de triathlon et de natation en eau libre ont été annulés pour les mêmes raisons, et le triathlon masculin avait été également repoussé d'une journée après des pluies diluviennes.

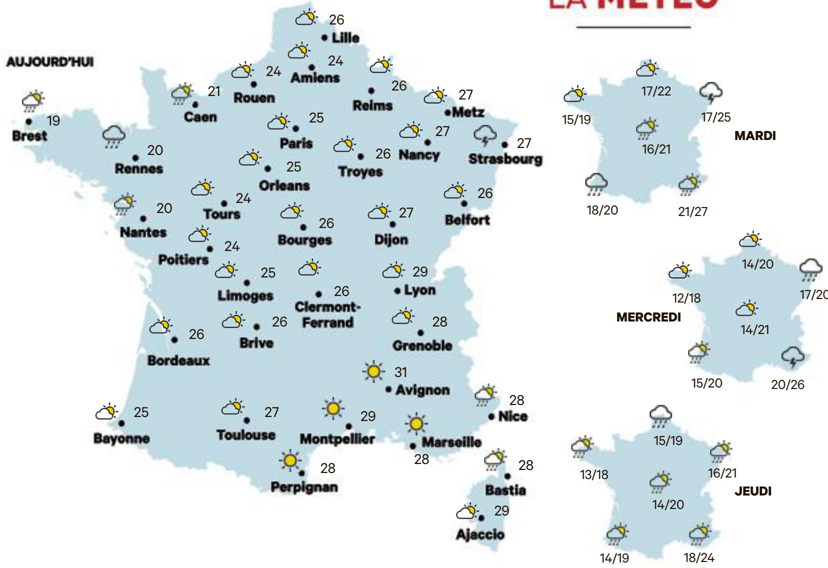
## LE PALMARÈS

**TIR –** Cette fois c'est la bonne. Après six participations aux Jeux, le Breton Tanguy de La Forest, 46 ans, a remporté la finale du tir à la carabine position couchée 10 mètres dans la catégorie SH2, où l'utilisation d'un support est nécessaire pour soutenir le poids de la carabine.

**AVIRON –** Pour la dernière course de sa carrière, la Marseillaise Nathalie Benoit, 44 ans, est allée chercher une médaille de bronze en para-aviron PR1, une catégorie réservée aux sportifs ne pouvant utiliser leurs jambes ni leur tronc.

**SAUT –** L'Ukrainienne Oksana Zubkovska a remporté sa 5e médaille d'or paralympique en saut en longueur T12.

## LA MÉTÉO




| AILLEURS | CE JOUR | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|---|---|---|
| AMSTERDAM | 19/29 | 18/22 | 17/20 | 17/22 | 16/23 |
| ATHÈNES | 21/31 | 22/31 | 22/32 | 23/32 | 22/31 |
| BERLIN | 14/27 | 18/32 | 21/33 | 21/29 | 18/27 |
| BRUXELLES | 19/27 | 18/24 | 16/20 | 16/21 | 14/23 |
| DUBAI | 29/40 | 29/41 | 29/40 | 29/39 | 28/39 |
| FRANCFORT | 20/29 | 20/27 | 20/22 | 18/24 | 17/24 |
| HONGKONG | 27/33 | 27/33 | 27/32 | 27/32 | 27/32 |
| ISTANBUL | 22/26 | 22/28 | 21/27 | 21/27 | 20/27 |
| LONDRES | 19/24 | 17/21 | 11/19 | 13/18 | 14/21 |
| MADRID | 20/31 | 19/28 | 18/25 | 14/27 | 13/26 |
| MILAN | 22/29 | 22/30 | 20/28 | 20/24 | 18/26 |
| MOSCOU | 17/27 | 15/27 | 15/25 | 12/21 | 8/22 |
| NEW YORK | 21/25 | 15/23 | 15/24 | 16/24 | 19/25 |
| RIO DE JANEIRO | 19/27 | 19/28 | 17/30 | 19/35 | 20/23 |
| SAN FRANCISCO | 13/23 | 13/30 | 15/29 | 14/28 | 14/25 |
| SHANGHAI | 27/35 | 27/32 | 25/33 | 25/33 | 25/33 |
| SINGAPOUR | 27/31 | 25/30 | 25/31 | 25/31 | 26/31 |
| SYDNEY | 13/26 | 17/24 | 9/18 | 6/22 | 10/27 |
| TOKYO | 27/32 | 24/26 | 22/27 | 22/29 | 23/32 |
| TORONTO | 12/18 | 10/22 | 12/23 | 14/24 | 18/23 |
| ZURICH | 18/26 | 17/27 | 18/22 | 18/23 | 15/24 |

avec 


**LA MEILLEURE INFO MÉTÉO**



# TotalEnergies innove pour le pouvoir d'achat.

Pour ses **clients électricité et gaz**, TotalEnergies plafonne le prix des carburants en station à **1,94 €/L**(1) au lieu de 1,99 €(2).




**Pour bénéficier de l'Avantage Carburant :**

- ☑ Vous êtes client électricité/gaz de TotalEnergies.
- ☑ Vous activez l'Avantage Carburant dans votre application.
- ☑ Vous recevez votre carte Club TotalEnergies gratuite.
- ☑ Le plafond de 1,94€ s'applique à chaque passage en station.



TotalEnergies

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Pour devenir client électricité/gaz :

3099 | totalenergies.fr

Service & appel gratuits



**(1) « Avantage Carburant » : offre soumise à conditions, valable pour toute souscription à partir du 02/09/2024** par téléphone, par e-mail, sur l'application ou l'espace client TotalEnergies Électricité et Gaz France ou sur le site totalenergies.fr. Offre réservée uniquement aux clients particuliers cumulativement titulaires d'un contrat de fourniture d'électricité et/ou de gaz avec TotalEnergies Électricité et Gaz France, et adhérents au programme fidélité gratuit du Club TotalEnergies. **Plafonnement du prix du litre de carburant à 1,94 € sur les carburants concernés, dans la limite de 2 prises de carburant maximum par jour et de 2 000 litres de carburant achetés par année calendaire,** dans les stations du Réseau TotalEnergies participantes en France métropolitaine (hors Corse), et sous réserve de la présentation préalable de la carte Club TotalEnergies auprès d'un hôte de caisse ou du terminal de paiement. **Conditions de l'opération susceptibles d'évoluer. Plus d'informations sur l'opération « Avantage Carburant » dans le règlement disponible sur totalenergies.fr. (2) Le prix de 1,99 €/L correspondant au prix plafonné dans les stations TotalEnergies participantes depuis le 01/03/2023 valable pour tout client en station TotalEnergies sur les carburants éligibles.**

TotalEnergies Marketing France, SAS au capital de 390 553 839 euros - 531 680 445 RCS Nanterre - siège social : 562 avenue du Parc de l'Île 92000 Nanterre. TotalEnergies Électricité et Gaz France, SA au capital de 5 164 558,70 euros - 442 395 448 RCS Paris - siège social : 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris.

Les Echos
Entreprises & Marchés

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| CAC 40 7.630,95 points -0,1309 % | DOW JONES 41.265,27 points -0,1688 % | EURO/DOLLAR 1,1058 $ -0,181 % | ONCE D'OR 2.513,35 $ -0,1886 % | PÉTROLE (BRENT) 78,86 $ -1,3757 % | Lundi 2 septembre 2024 www.lesechos.fr |

DEVISES | EUR/GBP 0,842 | EUR/JPY 161,278 | EUR/CHF 0,9398 | GBP/USD 1,3129 | USD/JPY 145,963 | USD/CHF 0,8497 TAUX | €STER 3,664 | EURIBOR 3 MOIS 3,505 | OAT 10 ANS 2,9532 | T-BONDS 10 ANS 3,8689

# L'Etat abandonne le dernier grand projet de barrage sur le Rhône

**ÉNERGIE**

L'Etat a mis un terme à un projet de barrage sur l'une des dernières zones sauvages du Rhône, a annoncé vendredi la Compagnie nationale du Rhône (CNR), qui portait ce projet d'aménagement très contesté. *« L'Etat a fait connaître le 29 août sa décision de ne pas poursuivre le projet de construction d'un nouvel aménagement hydroélectrique sur le Rhône, entre Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) et Loyettes (Ain) »*, écrit la CNR dans un communiqué. La CNR ajoute *« prendre acte de cette décision »* qui ouvre, *« conformément à son contrat de concession, une nouvelle phase de discussion avec l'Etat pour identifier des projets alternatifs en lien avec le fleuve »*.

« Rhônergia », dont l'idée remonte à 1935 et qui avait fait l'objet d'un premier projet abandonné en 1980, visait à construire un barrage d'ici à 2033 à une quarantaine de kilomètres en amont de Lyon. Pour un budget estimé à 330 millions d'euros, la CNR envisageait un barrage-usine avec une chute de 6,8 mètres, une retenue de 22 kilomètres de long pour ralentir le débit du fleuve et une digue de 4 km.



**Saint-Romain-de-Jalionas, où devait se dresser le barrage, est l'une des rares zones non aménagées du Rhône.** *Photo AFP*

### Coûts trop importants

La CNR, qui supervise déjà 19 barrages hydroélectriques sur le Rhône, estimait que Rhônergia était le dernier projet de cette nature envisageable en France. Cette infrastructure aurait produit 140 gigawattheures par an, de quoi couvrir les besoins électriques annuels de 60.000 habitants. Pour la CNR, le projet aurait participé à *« la lutte contre le changement climatique »*, au renforcement de l'indépendance énergétique de la France et à l'inflexion des coûts de l'électricité.

Mais ses opposants, réunis dans un collectif qui s'est notamment fait entendre lors de la consultation publique sur le projet cet hiver, estimaient que le coût financier et environnemental du barrage était *« trop important par rapport à l'énergie décarbonée »* qu'il pourrait fournir. Jérôme Grausi, maire (sans étiquette) de Saint-Romain-de-Jalionas (Isère), s'était érigé pour sa part contre *« l'artificialisation »* de son territoire, l'une des rares zones non aménagées du Rhône. Le Rhône est déjà l'un des fleuves les plus artificialisés au monde. Sur les 545 km qu'il parcourt en France, seulement 25 km sont encore indemnes de béton, dont la zone retenue visée par le projet Rhônergia.

*« C'est un soulagement pour la protection de la nature, de notre territoire et de notre identité »*, a déclaré Jérôme Grausi, évoquant des vestiges gallo-romains présents sur le site. *« Maintenant, on reste vigilant »*, a-t-il ajouté, en mentionnant les autres projets environnants, à commencer par la construction de deux nouveaux réacteurs nucléaires EPR2 sur la centrale voisine du Bugey, dans l'Ain.

La priorité donnée à ce projet d'EPR a d'ailleurs pesé dans la décision d'abandonner le projet de barrage. Selon la direction générale de l'énergie et du climat, citée par l'AFP, *« la raison principale »* de cette décision *« est que les études ont soulevé des risques techniques sur le projet EPR2 de Bugey, qui auraient pu conduire à une augmentation des coûts et un retard de calendrier pour ce projet, et des enjeux potentiels sur la sûreté de l'exploitation de la centrale nucléaire de production électrique existante »*.

Par ailleurs, si Rhônergia était considéré comme le dernier grand projet de barrage possible en France, bien d'autres projets, beaucoup plus modestes, de mini-centrales hydroélectriques, continuent de susciter des oppositions un peu partout. L'un des objectifs affichés des lois de programmations pluriannuelles de l'énergie reste en effet d'augmenter de 60 % la production d'électricité d'origine hydraulique en France. — **B. T.** *(avec AFP)*

# EDF prêt à engager la première réaction en chaîne à Flamanville

**NUCLÉAIRE**

***Sharon Wajsbrot***

Cette fois c'est la bonne. Vendredi dernier, EDF a transmis à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sa demande de divergence pour son réacteur de troisième génération situé au bout de la presqu'île du Cotentin, dans la centrale de Flamanville. Autrement dit : il demande un ultime feu vert des autorités pour enclencher la première réaction en chaîne dans le cœur nucléaire du réacteur et ainsi ouvrir la voie à la production d'électricité.

Pour EDF, le passage de cette étape clé signifie que tout est fin prêt pour lancer le réacteur nucléaire EPR dont la construction avait démarré en 2007, il y a dix-sept ans. Une fois en fonctionnement, il sera le 57e opéré par l'énergéticien tricolore en France, et le quatrième EPR en fonctionnement dans le monde, après celui démarré en Finlande et les deux opérés en Chine. Formellement, le gendarme du nucléaire a quatre jours, au minimum, pour se prononcer sur la demande formulée par EDF. Déposée en concertation avec l'ASN, à la suite d'une batterie de tests, de montées en température et en pression réalisées depuis le chargement du combustible dans le réacteur au printemps, cette demande devrait néanmoins être rapidement approuvée. L'énergéticien tricolore enclenchera alors un processus très millimétré de sorte à activer les neutrons au sein du cœur du réacteur pour atteindre le seuil de la réaction en chaîne. C'est le moment où *« le réacteur prend vie »*, expliquait récemment Alain Morvan, le directeur du projet Flamanville 3 chez EDF.

> Selon EDF, le réacteur devrait atteindre sa pleine puissance d'ici à la fin de l'année.

### 3 millions de foyers

Viendront ensuite une autre série de tests pour passer le palier de puissance de 10 %, puis celui de 25 % à la suite duquel le réacteur sera couplé au réseau électrique national. Cette étape très symbolique est prévue avant la fin de l'été, soit avant le 21 septembre prochain. Suivront d'autres paliers et d'autres tests pour que le réacteur atteigne sa pleine puissance. Selon EDF, ce cap devrait, lui, être franchi d'ici à la fin de l'année. A terme, ce réacteur doté d'une puissance unique au monde alimentera en électricité l'équivalent de 3 millions de foyers.

Ce démarrage doit tourner une page douloureuse de l'histoire du nucléaire français. Lancée bien avant l'accident de Fukushima, la construction de ce « démonstrateur » de la technologie EPR, élaborée par le français Framatome et l'allemand Siemens, devait ouvrir la voie à de nombreux contrats à l'export et au renouvellement des réacteurs français. Le chantier devait être achevé en 2012, cinq ans après le début des travaux, pour un coût de construction de 3 milliards d'euros. Ce budget a finalement atteint 13,2 milliards d'euros – hors frais financiers et hors inflation depuis 2015. ■

## Acier : crise ouverte chez le géant allemand Thyssenkrupp

**INDUSTRIE** Sept membres du directoire et du conseil de surveillance du géant allemand Thyssenkrupp Steel Europe vont quitter l'entreprise, dont le président du directoire de la branche acier, Bernhard Osburg, et le président du conseil de surveillance, Sigmar Gabriel. La maison mère et sa filiale acier ne sont pas parvenues à s'entendre sur un plan de restructuration. Le groupe est plombé par la hausse des coûts de l'énergie et des arrivées massives d'acier chinois. IG Metall évoque la suppression de 9.000 à 10.000 postes sur 27.000. // **PAGE 22**

## En Californie, la loi sur la protection contre l'IA est en passe d'être adoptée

**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE** Controversé, soulevant des objections d'acteurs majeurs du secteur, maintes fois amendé, le texte a été adopté par plusieurs instances de l'Etat de Californie et doit désormais être validé par le gouverneur, Gavin Newsom. En cas de feu vert, la loi entrerait en vigueur en janvier 2026. Cette proposition vise notamment à empêcher les modèles d'IA d'infliger des *« dommages considérables »* à l'humanité et impose aux firmes développant des modèles de grande taille de prendre des mesures de sécurité. // **PAGE 26**

## LES ENTREPRISES CITÉES



# Le Brésil débranche X et Starlink

**RÉSEAUX SOCIAUX**

***Thierry Ogier***
*— Correspondant à Sao Paulo*

Interruption de programmes. Ce week-end, certains des plus de 20 millions d'abonnés brésiliens de X ont reçu un message d'erreur en se connectant au site de l'ex-Twitter. Un délestage qui s'effectue progressivement après la décision du juge de la Cour suprême Alexandre de Moraes d'interdire l'accès au réseau au Brésil.

Sa décision, officiellement annoncée vendredi soir, a été transmise à l'agence régulatrice des télécommunications, Anatel, qui doit enjoindre aux différents opérateurs (Telefonica, TIM, etc.) d'appliquer la décision de la justice.

### Antidémocratique

Une mesure radicale prise à la suite d'une série de confrontations entre un magistrat ligne dure et Elon Musk. Alexandre de Moraes a fondé sa décision sur l'absence de représentation juridique de X au Brésil depuis que le patron du réseau social, accusé de soutenir plusieurs campagnes de désinformation, a décidé de fermer ses bureaux dans le pays, après avoir reçu des amendes s'élevant à quelque 3 millions d'euros. Le magistrat, qui avait déjà bloqué l'accès à plusieurs comptes de « blogueiros » d'extrême droite, ne mâche pas ses mots. Il met en cause *« l'instrumentalisation de X par le biais de l'action de groupes extrémistes et des milices numériques sur les réseaux sociaux, avec une diffusion massive de discours nazis, fascistes, haineux, antidémocratiques »*. Selon lui, Elon Musk a refusé de s'autoréguler et d'empêcher la diffusion de propos antidémocratiques. Soupçonné de sympathie avec l'extrême droite mondiale, il est accusé de mettre en péril la démocratie brésilienne. Le timing est important, puisque le Brésil est en pleine campagne des élections municipales.

Le président Lula est également intervenu dans le débat, en raillant le milliardaire d'origine sud-africaine. *« Ce n'est pas parce qu'un type a beaucoup d'argent qu'il peut se permettre de ne pas respecter* [les décisions de justice]. *»* Alexandre de Moraes est allé encore plus loin. Il a aussi ordonné la suspension des activités de Starlink, l'entreprise de satellites contrôlée, comme SpaceX, par Elon Musk et qui permet notamment l'accès à Internet dans des régions situées loin des grands centres urbains. ■

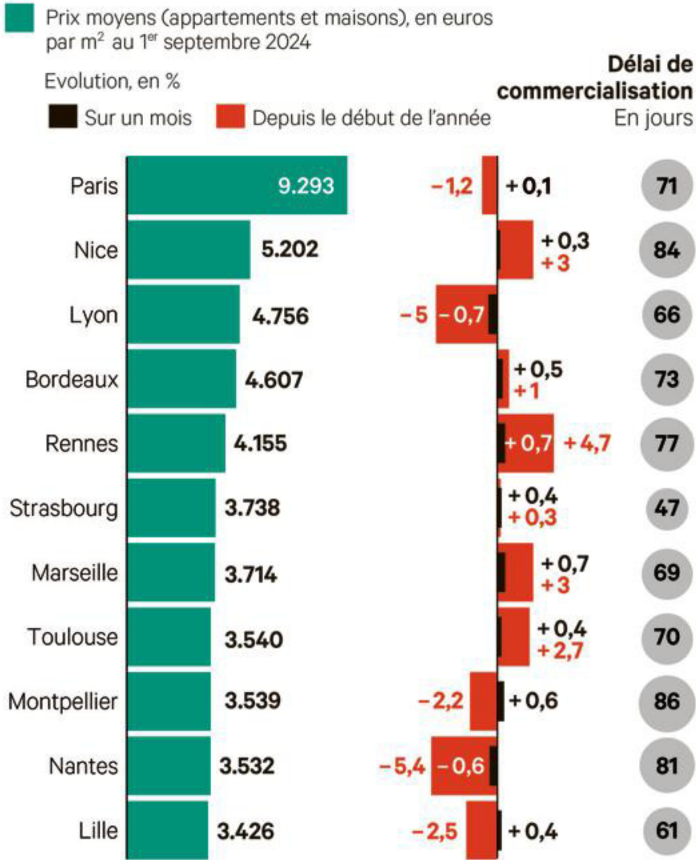
# Le marché immobilier pourrait avoir touché son point bas

● En France, les prix de l'immobilier ancien affichent toujours une belle résistance en août selon les indices SeLoger – MeilleursAgents – « Les Echos » au 1er septembre.
● Le retour des acquéreurs sur le marché résidentiel reste fragile face aux incertitudes politiques et économiques de la rentrée.

**L'indice des prix de l'immobilier SeLoger - Meilleurs Agents - « Les Echos »**

| IPI 1er septembre 2024 | Progression (en %) 10 ans | 5 ans | Depuis le début de l'année | 1 mois | Indice en points |
|---|---|---|---|---|---|
| Paris (9.293 €/m²) | + 16,2 | – 8,3 | – 1,2 | + 0,1 | 146,0 |
| Top 10 grandes villes | + 38,2 | + 13,8 | + 0,3 | + 0,3 | 144,1 |
| Top 50 grandes villes | + 33,2 | + 17,4 | + 0,2 | + 0,1 | 130,7 |
| Zones rurales | + 29,0 | + 24,4 | + 2,4 | – 0,1 | 111,9 |
| France | + 26,3 | + 16,6 | + 1,0 | + 0,2 | 124,1 |

Indices des prix de l'immobilier résidentiel ancien en base 100 au 1er janvier 2008. Les IPI 10 GV et 50 GV regroupent respectivement les 10 plus grandes villes de France et les 50 plus grandes villes de France hors Paris. Les IPI Paris, 10 GV et 50 GV ciblent les appartements. L'IPI France regroupe appartements et maisons. L'IPI rural est calculé sur les prix des maisons.




**IMMOBILIER**

*Anne-Sophie Vion*

En cette rentrée immobilière inédite, dans le flou politique persistant et sans cap clair pour le secteur du logement, le marché résidentiel tricolore envoie des signaux contradictoires. L'onde de choc de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la convocation d'élections législatives anticipées en juin a certes contrarié de nombreux projets et entamé la confiance des ménages. Elle est loin d'avoir découragé les Français de devenir propriétaires.

« *Le marché reste difficile mais nous avons atteint un point bas,* estime Olivier Descamps, directeur général d'IAD. *Depuis avril, notre activité se redresse et en juin, juillet et août, la hausse du nombre de compromis signés varie entre 13 % et 20 % par mois.* »

Dans leur envie d'accéder à la propriété, les ménages sont portés par l'amélioration du financement. La baisse durable des taux des prêts à l'habitat depuis quelques mois les rassure. Les taux moyens, toutes durées confondues, poursuivent leur décrue : 3,62 % en juillet après 3,66 % en juin selon l'Observatoire du Crédit Logement-CSA. Les banques continuent l'offensive en prêtant à des taux attrayants, y compris pour des primo-accédants.

### Des vendeurs plus enclins aux concessions

Face à des acquéreurs redevenus finançables, des vendeurs se montrent plus raisonnables sur les prix. « *Les marges de négociation dans notre réseau atteignent plus de 8 %, soit une hausse de plus de 100 % en deux ans* », atteste Olivier Descamps. Chaque « camp » est davantage enclin aux concessions. « *Longtemps résistants, les vendeurs actuels proposent des prix cohérents et ceux déjà sur le marché concèdent des baisses significatives* », remarque Yann Jéhanno, président de Laforêt. Quant aux acheteurs, ils « *acceptent de reconfigurer leur projet en revoyant à la baisse la surface, en renonçant à l'acquisition d'un bien sans travaux, en s'éloignant de la zone géographique convoitée, ou en cédant sur les trois paramètres.* »

### Résistance des prix

Face cachée de la reprise, les ventes dites « contraintes », car liées aux aléas de la vie (mutation, naissance, divorce, décès…), par opposition aux ventes « de confort », animent pour l'essentiel l'activité. En outre, les primo-accédants, sans apport ou aide familiale importants, n'arrivent plus à acheter. « *C'est un rattrapage pas un redémarrage,* résume Loïc Cantin, le président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). *Ce n'est pas satisfaisant du tout car les volumes de ventes continuent de diminuer et ils s'accompagnent de baisses de prix insuffisantes.* »

A l'échelle de l'Hexagone, la résistance des prix de vente visible depuis le printemps persiste cet été. D'après les indices SeLoger – Meilleurs Agents – « Les Echos » au 1er septembre, le prix moyen du mètre carré affiche une infime progression de 0,2 % sur un mois, en août, à 3.067 euros, après + 0,3 % en juillet comme en juin. En huit mois, les prix s'apprécient encore en moyenne sur l'ensemble de la France de 1 %.

Cette résistance masque des variations contrastées selon les zones géographiques. En dehors de l'Ile-de-France, dans le Top 50 des grandes villes de France, une vingtaine des communes voient leur prix encore grimper en août et depuis le début de l'année. C'est le cas de Bourges, Béziers, Amiens, Rennes, Cannes, Poitiers, Limoges, Saint-Nazaire, Marseille, Nice, Tours, Angers, Toulouse, Orléans, Dijon, Bordeaux, Strasbourg, Mulhouse et Tourcoing.

Ces communes allient, pour certaines, des prix relativement abordables, une qualité de vie, la proximité du bord de mer et un intérêt touristique. « *L'immobilier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme à Cannes, Antibes, Nice et Marseille, et celui des résidences secondaires à Bordeaux, Biarritz, Montpellier, Narbonne ou Perpignan affiche un certain dynamisme,* témoigne Stéphane Fritz, président de Guy Hoquet L'Immobilier. *Nous y voyons de nombreux achats au comptant de clients aisés, notamment des retraités.* »

> « C'est un rattrapage pas un redémarrage. Ce n'est pas satisfaisant du tout car les volumes de ventes continuent de diminuer et ils s'accompagnent de baisses de prix insuffisantes. »
> **LOÏC CANTIN**
> Président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM)

### Optimisme prudent

La correction des prix, entamée depuis plus d'un an dans les marchés urbains, onéreux et convoités perd de sa vigueur. La détente sur le front du crédit, couplée à une inflation plus raisonnable et des salaires en hausse, a sensiblement desserré le budget des ménages. « *La baisse des taux, passés de 4,20 % à 3,70 % en moyenne en six mois, soit un recul de 0,5 point, équivaut peu ou prou à 5 % de pouvoir d'achat immobilier retrouvé* », évalue Yann Jéhanno.

Dans la capitale, où « *la tenue des Jeux Olympiques a compliqué et ralenti les transactions principalement dans le centre* », commente Yann Jéhanno, les prix sont quasi stables en août, comme en juillet. La pierre parisienne se négocie désormais à 9.293 euros par m². Depuis le début de l'année, le recul des prix parisiens atteint encore –1,2 % et –4,8 % sur douze mois.

Dans le Top 10 des plus grandes villes (hors Paris), les prix augmentent légèrement : + 0,3 % en août et sur huit mois. Emblématique, en région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux, qui perdait 2,5 % au premier trimestre, voit ses prix s'apprécier de 2,5 % sur 3 mois (+ 0,5 % en août). Contre la tendance, Lyon reste orientée à la baisse (–0,7 % sur un mois), ainsi que Nantes (–0,6 %).

Le Graal de la maison, l'envie d'espace et de verdure, le regain d'attrait de la « ruralité » et des villes plus petites, tendances liées à la période post-Covid, perdent du terrain. Les Français privilégient les villes attractives proches de l'emploi, des transports en commun et riches en infrastructures.

Les territoires qui souffrent le plus et voient leur prix s'affaisser se situent loin de tout, en périphéries d'agglomérations ou dans de plus petites communes. « *Le critère de la sécurité des quartiers ou des villes, qui ont bonne ou mauvaise réputation, devient de plus en plus discriminant* », complète Olivier Descamps.

# Le logement, un parcours du combattant pour les étudiants

**L'été 2024 a été encore plus difficile que l'été 2023 pour les étudiants en quête de logement, témoignent les professionnels de l'immobilier. Le phénomène touche les grandes villes, mais aussi un certain nombre de villes moyennes.**

*Elsa Dicharry*

La pénurie de biens à la location pour les étudiants ne cesse de s'aggraver à travers la France. Pour les jeunes cherchant un logement pour la rentrée, « *la situation a été encore plus difficile que l'été précédent et elle sera pire l'an prochain* », déplore Loïc Cantin, le président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM).

En fait, c'est tout le marché locatif qui est sous tension – mais les petites surfaces sont particulièrement recherchées. Les ménages qui n'ont plus les moyens d'acheter restent dans leur location. Certains propriétaires de passoires thermiques, qui louaient jusqu'à présent leur bien, ont décidé de le vendre. Sans compter les appartements qui ont basculé vers les plateformes de location touristique comme Airbnb. Et le moindre nombre de logements neufs – dont une partie est traditionnellement consacrée à la location – qui sortent de terre.

### Filtrage des dossiers

« *C'est sans doute à Paris que l'offre locative est la plus tendue. Pour un étudiant qui veut faire des études dans la capitale, il est extrêmement difficile de trouver un logement et quand il en trouve un, c'est très cher* », poursuit Loïc Cantin. Ceci malgré la réglementation sur l'encadrement des loyers.

« *A Paris, nous pouvons avoir plus d'un millier de clics pour une annonce d'appartement à louer* », témoigne de son côté Corinne Berec, vice-présidente de la coopérative Orpi. C'est plusieurs centaines à Lyon.

Mais les plus grandes villes ne sont pas les seules où les difficultés sont palpables. « *Pendant la saison locative estivale – entre juin et début septembre –, nous avions eu, en 2023, 3.000 demandes pour 100 biens à louer. Cette année, à fin août, nous sommes à 4.200 demandes pour une offre assez similaire* », témoigne Vincent Briand, agent immobilier à Tours chez ERA Immobilier.

> C'est tout le marché locatif qui est sous tension et les petites surfaces sont particulièrement recherchées.

> Il est de plus en plus difficile de se loger à un prix raisonnable.

« *Nous sommes obligés de réaliser un énorme filtrage des dossiers, et nous faisons beaucoup de déçus* », ajoute-t-il. « *Au bout de dizaines de refus, les candidats à la location sont tendus, angoissés, et plus toujours très aimables* », raconte aussi la vice-présidente d'Orpi.

Ces derniers ont aussi intérêt à être aux aguets : « *Les annonces pour les superproduits à prix raisonnables ne restent pas en ligne plus de deux jours* », poursuit Vincent Briand. « *Il y a des étudiants non boursiers dont les parents ne peuvent pas les accompagner qui renoncent à faire leurs études ici* » faute d'avoir obtenu un logement, ajoute-t-il. Et pour ceux qui trouvent leur bonheur, il est de plus en plus difficile de se loger à un prix raisonnable. A Tours, selon l'agent immobilier, il était possible, il y a trois ou quatre ans, de trouver un petit studio meublé pour entre 350 et 400 euros. Aujourd'hui, c'est plutôt entre 450 et 500 euros.

Faute de pouvoir louer leur appartement tout seul, ou parce qu'ils apprécient la formule, certains étudiants se tournent vers la colocation. Mais s'il reste des places dans des villes moyennes comme Brest, Nancy, Amiens, Troyes ou Dijon, « *à Rennes, Lyon, Nice, Paris, Bordeaux, Toulouse ou même Reims, nos colocations sont complètes depuis début août* », témoigne Manon Boesch, responsable de la gestion locative chez Colocatère.

Désespérés, certains parents qui en ont les moyens se résolvent carrément à l'acquisition pour loger leur progéniture. « *Récemment, nous avons par exemple eu des clients de Perpignan qui ont acheté un logement pour leur fils parti faire ses études à Montpellier. Ils se sont dit que c'était aussi un investissement* », raconte Corinne Berec. Mais évidemment, peu de familles peuvent se le permettre. ■

# L'« effet Jeux O les prix dans la

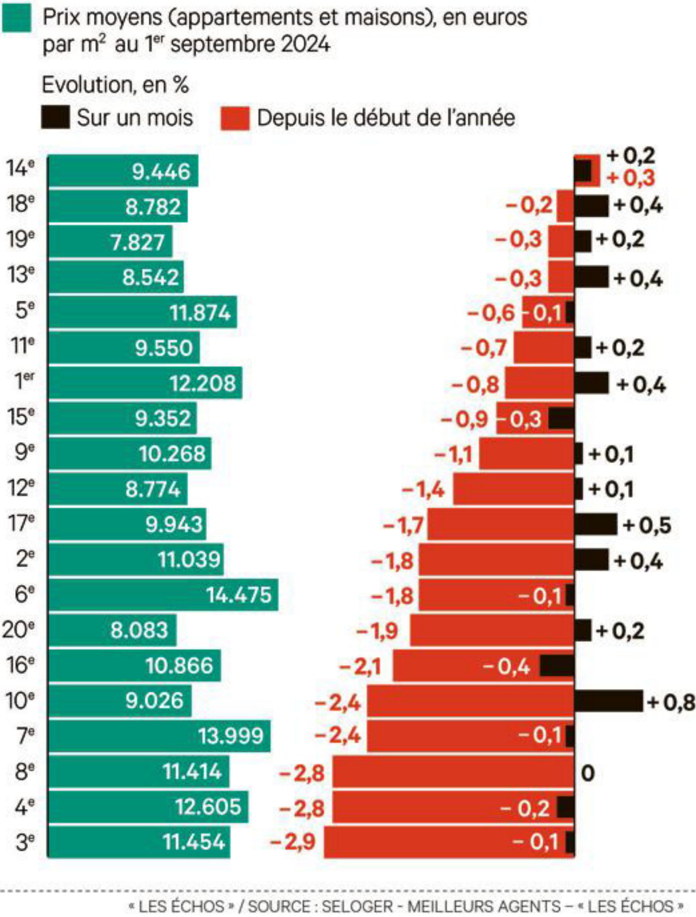
**La ferveur et la réussite des JO 2024 ont remis en lumière les attraits de Paris. Les avis divergent quant aux retombées de l'événement mondial sur ce marché immobilier phare, dont les prix restent orientés à la baisse sur un an.**

La tenue des Jeux Olympiques 2024 a fait couler beaucoup d'encre quant aux répercussions sur le logement parisien. Les retombées en matière de location saisonnière Airbnb et des bailleurs qui en ont trop, ou pas assez, profité ont dominé les débats. L'impact de l'événement mondial sur l'évolution des prix de la pierre parisienne est désormais scruté.

Dès le 20 août, dans un communiqué de presse, Guy Hoquet L'Immobilier annonce les couleurs : « Les JO Paris 2024 : un tremplin pour l'augmentation des prix de l'immobilier ? » Pour son patron, Stéphane Fritz, sans la quantifier, l'hypothèse est sérieuse. « *Nous anticipons une hausse de la valeur de l'immobilier parisien surtout dans les quartiers emblématiques et en particulier autour des sites qui ont accueilli la cérémonie d'ouverture et les épreuves.* »

### Mauvaise passe depuis 2023

Cette analyse s'appuie sur l'évolution des marchés immobiliers de villes hôtes précédentes. Selon ce réseau, des augmentations de prix significatives ont été constatées



« LES ÉCHOS » / SOURCE : SELOGER - MEILLEURS AGENTS – « LES ÉCHOS »

Pour la fin d'année, et face à la crise institutionnelle, les professionnels affichent un optimisme prudent. *« En cas de statu quo politique,* avance Olivier Descamps, *le frémissement de l'activité pourrait se transformer en redressement d'ici à quelques mois. »* De même, considère Thomas Lefebvre, vice-président data et science de SeLoger –Meilleurs Agents, *« le pire est derrière nous. L'activité terminerait autour des 770.000 transactions pour l'ensemble de 2024 ».*

Dans ce contexte, les pronostics sur l'évolution des prix varient selon les réseaux, allant d'une stabilisation à un recul en pente douce. *« Ce n'est pas la baisse des taux qui freine celle des prix, mais la pénurie de logements »*, rappelle Yann Jéhanno. ■

# lympiques » peut-il doper capitale ?

dans les trois années qui ont suivi la compétition à Londres (JO de 2012), Pékin (2008), Athènes (2004) et Sydney (2000).

L'effet olympique permettrait de rallumer la flamme d'un marché parisien dans une mauvaise passe depuis 2023. En dépit d'une légère stabilisation depuis le printemps, les prix parisiens refluent encore de 4,8 % sur un an et de 12,1 % sur trois ans, à 9.293 euros par m², d'après les indices SeLoger – MeilleursAgents – « Les Echos » au 1er septembre.

Plusieurs ingrédients joueraient en faveur du renchérissement post-JO 2024. Guy Hoquet L'Immobilier cite la modernisation des infrastructures comme les nouvelles lignes de métro et la rénovation des espaces publics, le coup de projecteur sur les atouts culturels et historiques de la capitale, sans oublier la bonne image donnée par *« la propreté de la ville et la fluidité des transports en commun dans la période »*. L'ensemble peut accroître l'intérêt des investisseurs internationaux dans les quartiers déjà les plus prisés et onéreux comme le Marais, Saint-Germain-des-Prés, Montmartre, le Champ-de-Mars et les abords de la Seine.

Un avis loin d'être partagé. *« Les JO 2024 sont un épiphénomène saisonnier, qui n'aura pas d'impact sur l'avenir des marchés immobiliers où ils se sont déroulés »*, estime Loïc Cantin, le président de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). De même, pour Thomas Lefebvre, vice-président data et science de SeLoger – Meilleurs Agents : *« Un effet JO sur la hausse des prix parisiens ? Des achats compulsifs d'étrangers qui ont adoré Paris pendant la période ? Je n'y crois pas du tout ! »* En revanche, le secteur du tourisme, et plus généralement l'économie parisienne, pourraient en bénéficier dans le futur.

### L'activité des agences ralentie pendant les JO

A court terme, les JO ont compliqué le travail des agences parisiennes. *« L'activité a été ralentie,* confirme Yann Jéhanno, président de Laforêt. *Les déplacements dans le centre de la capitale étaient plus difficiles et de nombreux collaborateurs ont pris leurs vacances pendant cette période à l'image de Parisiens et Franciliens qui ont quitté la capitale afin de ne pas "souffrir" des désagréments liés à l'événement. »*

Un autre effet ricochet des JO 2024 est évoqué. Des bailleurs avaient retiré du marché de la location classique des petites surfaces pour les mettre en location saisonnière Airbnb pendant les JO. Face aux menaces de durcissement de la fiscalité locative, certaines pourraient se retrouver sur le marché à la vente après les Jeux.— ***A.-S. V.***

**–12,1 %**

**SUR TROIS ANS**
Le recul des prix de l'immobilier parisien.

# Travail temporaire : tous les secteurs ont le pied sur le frein

**INTÉRIM**

**Avec un recul de 4,1 % en juin dernier par rapport à juin 2023, le travail temporaire enregistre une érosion plus qu'un décrochage.**

**Mais la baisse est de 6,7 % sur le premier semestre 2024 et fait suite à une diminution déjà de 3,7 % sur l'année 2023.**

***Martine Robert***

On a coutume de dire que la santé de l'intérim est un indicateur avancé de la situation de l'emploi. Mais cette fois, le travail temporaire se trouve dans le brouillard autant que le reste de l'économie, suspendu aux mesures qui seront prises au niveau de l'Etat dans les mois à venir. *« Les chefs d'entreprise sont dans une incertitude majeure et il nous est très difficile encore d'analyser la situation à venir »*, reconnaît Isabelle Eynaud-Chevalier, déléguée générale de Prism'Emploi, l'organisation professionnelle qui représente plus de 600 enseignes et 90 % du chiffre d'affaires du secteur.

Par contre, dans le rétroviseur, les signaux sont clairs : l'activité a continué ces derniers mois sa décroissance. Les données communiquées pour juin – les dernières disponibles – ne sont certes en apparence pas alarmantes. L'emploi intérimaire (contrats de travail temporaires et CDI intérimaires) représente 796.140 équivalents temps plein (ETP), soit environ 34.000 ETP de moins qu'en juin 2023, correspondant à une baisse de 4,1 % sur un an. La dégradation apparaît moins marquée qu'en mai 2024 par rapport à mai 2023 (-8,4 %).

### Juillet et août même tendance

*« Il s'agit davantage d'une érosion que d'un décrochage, d'autant que nous n'anticipons pas d'inflexion majeure en juillet et août par rapport à juin. Mais la prudence est de mise. L'impact de la dissolution, qui a mis un coup d'arrêt aux recrutements et aux investissements, reste difficile à évaluer. D'ailleurs au travers des prestations de "recrutement pour compte d'autrui" réalisées par nos adhérents – soit 100.000 CDI et CDD par an – on voit à quel point nos clients retiennent leur souffle »*, poursuit Isabelle Eynaud-Chevalier.

**Moins fort pour les métiers du tertiaire, le recul de l'intérim concerne toutes les qualifications.**

En dépit d'un niveau de défaillances d'entreprises élevé, la déléguée générale ne constate pas encore trop d'annonces de plans de restructuration. Mais le contexte est particulièrement complexe si on y ajoute les risques géopolitiques mondiaux et le caractère anxiogène des élections américaines, reconnaît-elle. Et cela n'a pas été compensé par un effet réellement dynamisant des JO sur le travail temporaire car les besoins de renforts n'ont pas concerné de secteurs très utilisateurs d'intérimaires, que ce soit les hôtels-cafés-restaurants, la sécurité privée ou la propreté, d'autant que la compétition a mobilisé beaucoup de bénévoles. Seuls les transports et la logistique ont pu en profiter, à la marge.

Inquiétant également, les statistiques de Prism'Emploi par secteur sont toutes orientées à la baisse. Avec –7,7 % en juin 2024 par rapport à juin 2023, c'est dans l'industrie, pénalisée par la conjoncture automobile, que l'intérim diminue le plus. Le recul dans le BTP se limite à 3,8 % mais il fait suite à une chute de 12,1 % en mai. De même la baisse dans le commerce est réduite à –3,1 % mais avait déjà enregistré un –8,7 % en juin 2023 par rapport à 2022. Les transports-logistique et services se démarquent toutefois, avec un niveau d'emploi intérimaire quasiment identique à juin 2023.

Le recul de l'intérim concerne également toutes les qualifications. Sans surprise, il est moins fort pour les métiers du tertiaire qu'il s'agisse des cadres et professions intermédiaires (–3 %), ou des employés (–1,6 %) que pour les ouvriers, qualifiés (–3,8 %) et non qualifiés (–5,7 %).

### Quasiment toute la France dans le rouge

De la même manière toute la carte de France est dans le rouge (de –7,1 % pour la Normandie à –1,9 % pour l'Ile-de-France) à l'exception de Paca en vert (+4,5 %) et de l'Occitanie stationnaire grâce à l'aéronautique toulousaine.

Pour Isabelle Eynaud-Chevalier, nul doute que le second semestre 2024 pour l'intérim va *« devoir être interprété avec beaucoup d'acuité »* après une baisse globale de 6,7 % au premier semestre, *« contenue mais significative »*, et une diminution déjà de 3,7 % en 2023 comparé à 2022, allant en s'accentuant tout au long de l'année. *« Les événements sportifs de l'été ont généré un rebond spécifique dont l'effet sera sans doute limité et le marché risque d'être moins favorable les prochains mois »*, analyse pour sa part Benoît Derigny, directeur général de Manpower France, tout en nuançant : *« nous vivons pour plusieurs années encore dans une pénurie durable de talents, en raison des transformations démographiques, sociétales, écologiques et technologiques du marché du travail ; il y a donc de nombreuses opportunités à la fois pour les entreprises et les salariés ».*

*« Le propre du travail temporaire, c'est l'agilité. Actuellement, tout est figé mais tout peut évoluer rapidement. Cela fait partie des risques du métier. L'humilité qui nous caractérise doit être plus que jamais à l'ordre du jour »*, commente encore la déléguée générale. Pour autant, cela n'a pas d'incidence sur la consolidation du secteur, du moins de la part des trois majors, Adecco, Randstad et Manpower, dont l'emprise sur le territoire a plutôt tendance à se réduire. Ce sont davantage les établissements de taille intermédiaire qui cherchent encore à croître. ■



**Il n'y a pas eu d'effet réellement dynamisant des JO sur le travail temporaire.** *Photo Marta Nascimento/RÉA*

## annonces judiciaires & légales




### Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limeil-Brévannes
### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°AP2024-051 du 27 juin 2024, le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Limeil-Brévannes afin de préserver le tissu pavillonnaire, d'instaurer des outils en vue de la requalification du centre-ville, de développer des dispositions en faveur des modes actifs, de modifier le plan de zonage et le règlement pour permettre l'implantation d'équipements, d'ajouter une orientation d'aménagement et de programmation, de mettre à jour les emplacements réservés et de procéder à des ajustements règlementaires ponctuels.

Le dossier d'enquête publique intègre une évaluation environnementale et est complété des avis des personnes publiques associées et de l'avis de la MRAe Ile-de-France, le cas échéant.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé et mis à la disposition du public du **lundi 2 septembre 2024 à 8h30 au jeudi 3 octobre 2024 à 17h30** au sein des locaux :
- Du siège de l'enquête publique, Mairie de Limeil-Brévannes (service citoyenneté), Hôtel de ville - 2 Place Charles de Gaulle 94450 Limeil-Brévannes, aux heures d'ouverture de la mairie, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- De la Direction des affaires juridiques, des assemblées et du patrimoine de GPSEA, 14 rue Le Corbusier, 94000 Créteil, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un poste informatique sera également mis à disposition du public afin de permettre la consultation du dossier au siège de l'enquête publique.

Le public pourra consulter le dossier sur les sites internet de GPSEA (www.sudestavenir.fr) et de la ville de Limeil-Brévannes (www.limeil-brevannes.fr), et consigner ses observations et propositions :
- Sur le registre dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/enquete-publique-plu2-limeil-brevannes
- Par voie électronique : enquete-publique-plu2-limeil-brevannes@mail.registre-numerique.fr
- Sur les registres papiers à feuillets non mobiles, cotés, paraphés et ouverts par la commissaire-enquêtrice
- Par correspondance à l›attention de Madame la commissaire-enquêtrice - Enquête sur le projet de modification du PLU de Limeil-Brévannes - Mairie de Limeil-Brévannes, Hôtel de ville - 2 Place Charles de Gaulle 94450 Limeil-Brévannes

Madame Marie-José ALBARET-MADARAC a été désigné en qualité de commissaire-enquêtrice et Monsieur Daniel TRICOIRE en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Elle se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de Limeil-Brévannes, Hôtel de ville - 2 Place Charles de Gaulle 94450 Limeil-Brévannes :
- Lundi 2 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 (bureau des permanences)
- Samedi 21 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 (salle des commissions)
- Jeudi 3 octobre 2024 de 14h00 à 17h30 (bureau des permanences)

Dans un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice adressera un rapport et ses conclusions motivées au Président de GPSEA. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Limeil-Brévannes, au siège de GPSEA et à la Préfecture du Val-de-Marne et seront diffusés sur les sites internet mentionnés ci-dessus.

Au terme de l'enquête, le conseil de territoire de GPSEA se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de modification du PLU de la commune de Limeil-Brévannes. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

# Crise ouverte chez le géant allemand de l'acier Thyssenkrupp

SIDÉRURGIE

**Sept membres du directoire et du conseil de surveillance de l'aciériste allemand Thyssenkrupp Steel Europe vont quitter l'entreprise.**

**La maison mère et sa filiale acier ne sont pas parvenues à s'entendre sur un plan de restructuration.**

*Emmanuel Grasland*
*— Correspondant à Berlin*

C'est une entreprise décapitée qui s'est réveillée vendredi dernier à Duisbourg, en Allemagne. Le président du directoire de la branche acier de Thyssenkrupp, Bernhard Osburg, et le président du conseil de surveillance, Sigmar Gabriel, ont tous les deux quitté l'entreprise. Mais ils ne seront pas les seuls. Trois autres membres du conseil de surveillance ont remis leur démission, ainsi que deux membres du directoire. Un coup d'éclat qui fait basculer le groupe dans le chaos.

Depuis des mois, un conflit opposait la maison mère et sa branche acier. Le président du directoire du groupe, Miguel Lopez, avait sévèrement critiqué le patron de la branche acier, y compris en public, jugeant les restructurations envisagées insuffisantes. Jeudi dernier, dans l'après-midi, l'ancien ministre social-démocrate Sigmar Gabriel a répliqué avec fracas en démissionnant. Il a dénoncé la « *campagne sans précédent* » que Miguel Lopez a « *publiquement lancée et menée ces dernières semaines contre le directoire de Thyssen-Krupp Steel Europe* ».



**Le président du conseil de surveillance de la division acier de Thyssenkrupp, Sigmar Gabriel, lors de la conférence de presse où il a annoncé sa démission, le 22 août dernier.** *Photo DPA Picture-alliance/via AFP*

Quel sera l'impact de ces départs ? Le cœur du pouvoir, la Fondation Krupp, qui détient 21 % de Thyssenkrupp, et sa présidente, Ursula Gather, soutiennent Miguel Lopez. Jeudi, Sigmar Gabriel a déclaré qu'il voyait dans la dirigeante la responsable du chaos.

Alors que le syndicat IG Metall a lancé une pétition en ligne réclamant le départ du patron du groupe, Miguel Lopez, sous le label « Lopez-NotMyCEO », ce dernier a exclu toute démission. « *Depuis cinq ans, plus de 3 milliards de cash-flow ont été consommés par la branche acier. Les programmes de restructuration mis en place jusqu'à présent n'ont pas fonctionné. Nous avons un problème de performance que nous devons résoudre de toute urgence* », a déclaré Miguel Lopez au « Frankfurter Allgemeine Zeitung » vendredi.

### Importations massives

Cette crise de gouvernance intervient alors que l'aciériste est plombé par la hausse des coûts de l'énergie et des arrivées massives d'acier chinois. Début avril, Thyssenkrupp Steel Europe a dévoilé un plan de restructuration, qui prévoit de réduire les capacités de production de l'aciérie de Duisbourg dans une fourchette de 9 à 9,5 millions de tonnes par an, contre 11,5 actuellement. Mais il a été jugé insuffisant par la maison mère. D'après le syndicat IG Metall, Miguel Lopez a réclamé une baisse de capacité supplémentaire d'un demi-million de tonnes. Un choix qui impliquerait, pour des raisons techniques, de tomber à 5 ou 6 millions de tonnes, dans la mesure où certaines lignes ne peuvent que fonctionner ou être à l'arrêt. Inquiet, IG Metall a évoqué la possibilité d'une réduction par deux des capacités de production et la suppression de 9.000 à 10.000 postes sur un total de 27.000.

« *L'incertitude parmi les travailleurs est à son maximum. Les craintes concernant l'avenir des employés et de l'entreprise sont perceptibles partout* », a déclaré vendredi, le président du Comité d'entreprise, Tekin Nasikkol, qui a réclamé une intervention de l'Etat. Une option rejetée par le ministère de l'Economie.

La branche acier a besoin de plusieurs milliards d'euros pour se relancer mais ces problèmes de gouvernance ont empêché la mise en œuvre d'un plan de financement. La situation inquiète fortement le ministère de l'Economie, qui a appelé les parties prenantes à mettre de côté leurs différends.

### L'arrivée de Daniel Kretinsky

En avril, le géant allemand avait annoncé la vente de 20 % de ses activités sidérurgiques au groupe de Daniel Kretinsky. Depuis, les deux parties continuent de négocier une participation supplémentaire de 30 % pour le groupe de l'homme d'affaires, avec l'objectif de créer une société commune détenue à parts égales.

Lors de l'exercice 2022-2023, Thyssenkrupp a réalisé un chiffre d'affaires de 12,4 milliards d'euros dans la sidérurgie. Le groupe possède à Duisbourg la plus grande aciérie d'Europe. ■

# Les soucis du vaisseau spatial Starliner, symboles de la crise qui affecte Boeing

ESPACE

**La Nasa a annoncé vendredi dernier le retour sur Terre du vaisseau après son échec à ramener ses deux astronautes.**

**Boeing risque d'avoir à investir plusieurs centaines de millions de dollars pour remettre sur pied Starliner. Pour manquer le coche ?**

*Sarah Dumeau*

C'est une mission loupée et un rude retour sur Terre plein de questions qui attend le vaisseau Starliner de Boeing. La Nasa a annoncé vendredi dernier qu'il devrait revenir sur le plancher des vaches le 7 septembre. Mais la capsule effectuera le trajet de descente sans les deux astronautes qu'elle avait acheminés dans l'espace le 5 juin. Butch Wilmore et Suni Williams resteront à bord de la Station spatiale internationale (ISS) et seront rapatriés par SpaceX en février, l'agence spatiale américaine considérant que le Starliner n'est pas assez sûr pour assurer la sécurité de l'équipage.

En plus d'être un véritable camouflet pour Boeing, déjà en proie à de nombreuses difficultés sur ses activités d'aviation civile, cette débâcle interroge sur l'avenir du vaisseau. Conçu à l'origine pour permettre à la Nasa d'acheminer ses astronautes vers l'ISS, il pourrait n'être que très peu utilisé avant la mise à la retraite de la station, prévue vers 2030.

« *Pour Boeing, c'est vraiment très difficile parce qu'il y a l'aveu par la Nasa d'un manque de confiance dans la capsule Starliner. Ils disent ne pas avoir tous les éléments en main pour juger de la fiabilité des moteurs, c'est un jugement assez sévère qui diffère de ce qu'en dit Boeing* », analyse Xavier Pasco, spécialiste de la politique spatiale américaine et directeur de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Le constructeur américain affirmait encore au début du mois d'août être « *confiant* » dans la capacité de Starliner « *à revenir en toute sécurité avec l'équipage* ».

### ISS en fin de vie

Avant la mise à la retraite de l'ISS, il ne reste qu'une poignée d'années et donc, pour Boeing, des délais serrés ! Le vaisseau doit redescendre à vide la semaine prochaine, les équipes du constructeur américain devront ensuite travailler pour comprendre le problème et le réparer, mais aussi repasser par toute une batterie de tests.

La Nasa pourrait aussi exiger un nouveau vol d'essai avant que la capsule ne soit autorisée à transporter des astronautes. « *On ne peut pas imaginer que Boeing sorte complètement du vol habité mais, dans le cas spécifique du Starliner, la question de l'avenir du programme se pose* », estime Xavier Pasco. « *Si on s'en tient à la date de 2030 pour la fin de vie de la station, le vaisseau Starliner pourrait être très peu utilisé* », poursuit l'expert. Boeing s'est pourtant engagé auprès de la Nasa à réaliser une demi-douzaine de vols en direction de l'ISS. « *On voit mal les 6 vols se faire d'ici à 2030, donc il se peut que la Nasa ne fasse appel au Starliner que trois fois, voire ne l'utilise pas du tout, et le programme pourrait se terminer après* », envisage Xavier Pasco.

De son côté, Bill Nelson, l'administrateur de la Nasa, a assuré lors d'une conférence de presse qu'il était sûr « *à 100 %* » que le Starliner pourrait voler à nouveau avec un équipage. Bill Nelson a indiqué avoir échangé avec le PDG de Boeing, qui lui a affirmé qu'ils avaient « *l'intention d'aller de l'avant et de faire voler le Starliner à l'avenir* ».

Les analystes interrogés par la presse américaine ne sont pourtant pas tous de cet avis. « *Est-ce qu'ils pourraient finir par sortir du programme parce que c'est trop compliqué, parce que Boeing ne pourra pas récupérer ses investissements et parce que l'autre gars* [Elon Musk NDLR] *fait mieux ?* » s'interroge l'analyste du Melius Research, Robert Spingarn, cité par Bloomberg. « *Cela peut arriver.* »

> « Pour Boeing, c'est vraiment très difficile parce qu'il y a l'aveu par la Nasa d'un manque de confiance dans la capsule Starliner. »
> **XAVIER PASCO**
> Directeur de la Fondation pour la recherche stratégique (FRS)

Le Starliner pourrait éventuellement être utilisé par les stations spatiales privées qui devraient voir le jour après la mise à la retraite de l'ISS. Mais ces industriels pourraient aussi préférer SpaceX, déjà choisi par Starlab pour acheminer sa station dans l'espace en 2025.

### Déjà 1,6 milliard de dollars de coûts supplémentaires

Pour Boeing, le Starliner, qui avait déjà accumulé les retards et problèmes techniques lors de son développement, est aussi un gouffre financier. Le constructeur américain a déjà dépassé de 1,6 milliard de dollars l'enveloppe de 4,2 milliards allouée par la Nasa pour la construction du vaisseau. Et ces dépassements de coûts devraient encore s'alourdir avec les vérifications et réparations à effectuer sur le Starliner une fois celui-ci revenu sur Terre. « *Cela se compte en centaines de millions* », estime Xavier Pasco. Si la Nasa réclamait un nouveau vol test, celui-ci pourrait coûter à Boeing 400 millions de dollars, selon les estimations de Bloomberg.

Or ces suppléments de coûts sont à la charge de Boeing puisque ce dernier a conclu avec la Nasa un contrat à prix fixes. Ces contrats pèsent sur la division défense et espace de la société basée à Seattle qui a déjà enregistré une perte d'exploitation de 762 millions de dollars au cours des six premiers mois de 2024.

La Nasa se retrouverait alors avec un seul industriel en mesure de transporter des astronautes dans l'espace : SpaceX. L'agence spatiale américaine a pourtant misé au départ sur une stratégie multi-acteurs en offrant 4,2 milliards à Boeing et 2,6 milliards à l'entreprise d'Elon Musk pour qu'ils conçoivent des vaisseaux. En 2014, quand ce marché a été conclu, SpaceX était considéré comme « l'outsider ».

Boeing avait d'ailleurs failli obtenir la totalité des fonds, en argumentant qu'ils en avaient besoin pour réussir la conception et la fabrication de la capsule, révèle le journaliste américain spécialisé Eric Berger dans un livre à paraître : « Reentry : SpaceX, Elon Musk, and the Reusable Rockets that Launched a Second Space Age ».

Si Boeing sortait du programme, « *ça serait compliqué pour la Nasa, mais en même temps ça peut prouver que financer deux industriels différents était une bonne idée parce que le plan B est devenu le plan A* », explique le spécialiste de l'industrie spatiale américaine Xavier Pasco qui rappelle qu'« *au moment de la conquête spatiale il n'y avait pas plusieurs navettes en même temps* ». La dépendance de la Nasa à l'égard d'Elon Musk a toutefois de quoi inquiéter, alors que la fusée Falcon 9 de SpaceX a encore été clouée au sol la semaine dernière, après un incident survenu le 28 août. La FAA a donné son feu vert à la reprise des tirs ce vendredi. ■

## *à suivre*

### Forte baisse des ventes de voitures neuves en août

**AUTOMOBILE** Les ventes de voitures neuves aux particuliers ont reculé de 24 % en août, avec 85.977 immatriculations, contre 113.599 en août 2023. La baisse a été plus marquée chez le leader Stellantis (Peugeot, Citroën, Fiat), avec 31,7 % de ventes en moins, ainsi que chez Renault, en baisse de 22,5 %. A l'inverse, Volkswagen a progressé de 6 %. Sur les neuf premiers mois de l'année, le repli est toutefois limité à 0,48 %. La Peugeot 208 reste le modèle le plus vendu aux particuliers, devant la Renault Clio et la Dacia Sandero.

### Elevage : l'Etat commande de nouveaux vaccins

**AGRICULTURE** En plus des 6,3 millions de doses pour enrayer la fièvre catarrhale ovine (FCO), qui affecte ovins et bovins, le gouvernement va débourser 14 millions d'euros pour obtenir 5,3 millions de doses supplémentaires. Le nombre de foyers a presque doublé en une semaine, passant à 342. L'Etat a en plus commandé 2 millions de doses du vaccin, tout juste homologué, contre la maladie hémorragique épizootique (MHE), une épidémie qui touche, elle, les bovins.

# Extraire du pétrole grâce aux éoliennes, le pari insolite de TotalEnergies



**Concrètement, l'éolienne que TotalEnergie compte installer permettra de couvrir environ 20 % des besoins en électricité de la plateforme offshore**. *Photo Ludwig Wallendorff/RÉA*

ÉNERGIE

**Le pétrolier compte mettre à l'eau une structure flottante capable de réduire les émissions d'une de ses plateformes en mer du Nord.**

**Le projet vise aussi à éprouver une nouvelle technologie dans l'éolien flottant, après une déconvenue sur le projet Eolmed en Méditerranée.**

***Sharon Wajsbrot***

Comment extraire du pétrole et du gaz sans émettre de $CO_2$ ? Pour répondre à cette question pour le moins incongrue, TotalEnergies, engagé dans une démarche de décarbonation de ses émissions directes afin de les réduire de 40 % d'ici à 2030, va tester un pilote d'un nouveau type. Sa plateforme pétrolière et gazière de Culzean, située en mer du Nord, sera équipée d'ici à fin 2025 d'une éolienne flottante d'une capacité de 3 MW afin de verdir l'électricité consommée par l'extraction d'hydrocarbures en mer.

### Un défi technique

Concrètement, cette éolienne permettra de couvrir environ 20 % des besoins en électricité de la plateforme offshore, le reste étant apporté par les deux turbines à gaz déjà à bord et traditionnellement utilisées pour ces activités. « *Ce que l'on va chercher à faire avec cette éolienne, c'est d'éteindre la deuxième turbine à gaz embarquée et de lui substituer la production d'électricité éolienne* », explique Edmond Coche, responsable de l'éolien à la R&D chez TotalEnergies.

Contrairement aux plateformes d'extraction d'hydrocarbures à terre, celle-ci, située à 220 kilomètres au large des côtes écossaises, n'est pas reliée aux réseaux électriques du Royaume-Uni. Compte tenu des normes anti-explosion en vigueur sur une telle plateforme, TotalEnergies n'embarquera pas de batterie pour compenser la variabilité de la production éolienne. A charge donc pour le pétrolier de marier la production éolienne offshore, parfois très erratique, à celle très prévisible de ses turbines à gaz. « *Pour nous, cette hybridation est un défi technique* », explique Edmond Coche.

Dans l'industrie, ce n'est pas tout à fait une première. L'an passé, le norvégien Equinor a inauguré en mer du Nord une très large ferme d'éoliennes offshore baptisée Hywind Tampen, dont la production est fléchée vers ses sites d'extraction de pétrole et de gaz en mer du Nord, Snorre et Gullfaks.

### Eolien flottant

Un projet similaire a aussi été mis à l'eau en Chine. « *Nous voulons apprendre à opérer ce genre d'installation pour voir comment nous pourrions l'étendre à nos autres plateformes* », explique Edmond Coche.

Pour TotalEnergies, cette expérience aura aussi un autre intérêt, tout aussi stratégique. Investisseur minoritaire aux côtés de la société Qair dans une ferme éolienne flottante en France, baptisée Eolmed et prévue au large de la Méditerranée, le pétrolier a vu les coûts du projet s'envoler.

Avec cet essai dans l'éolien flottant, TotalEnergies aimerait éprouver une nouvelle technologie de flotteur, censée être moins coûteuse et donc plus prometteuse. Il s'agit du flotteur de la société Ocergy. « *Ce sont des Français basés en Californie et à Aix-en-Provence, ils utilisent 30 % d'acier en moins que les compétiteurs* », explique Edmond Coche. Un nouveau pari donc pour TotalEnergies dans l'éolien flottant, ou les places sont encore à prendre compte tenu de la très faible maturité du marché. ■

# La gestion des données, bête noire d'Uber en Europe

SERVICES

**Sur le sol européen, le respect des règles RGPD pose des problèmes à Uber.**

**Pour la troisième fois en huit ans, le roi des VTC s'est fait épingler par les autorités néerlandaises.**

***Benjamin Houry***

Quatre années de bras de fer s'achèvent entre les régulateurs européens et Uber. Le géant des VTC a écopé fin août d'une amende record de 290 millions d'euros. La raison : des transferts de données de chauffeurs du continent vers les Etats-Unis sans le niveau de protection requis. Une infraction, constitutive d'une « *violation grave du RGPD* [règlement général de protection des données] » détaille l'autorité néerlandaise de protection des données (AP) dans un communiqué. Informations relatives aux comptes et aux licences de taxi, données de localisation, photos, informations de paiement, voire, dans certains cas, données criminelles et médicales des chauffeurs… Pendant plus de deux ans, Uber a expédié ses données vers son siège social californien, sans utiliser les outils de transfert appropriés.

Comme le siège européen d'Uber se situe aux Pays-Bas, le dossier a été confié à l'autorité du pays. Mais l'histoire a commencé bien loin des terres hollandaises. « *Cette procédure a débuté en France lorsque la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a été saisie en juin 2020 d'une plainte de la Ligue des droits de l'homme pour le compte de 172 chauffeurs à l'encontre de la société Uber* », rappelle Delphine Legoherel, directrice adjointe de la direction de la protection des droits et des sanctions à la CNIL.

Le géant américain s'est rendu coupable de plusieurs infractions graves. Premièrement, l'entreprise n'a pas fait preuve d'une transparence suffisante sur l'accès et la durée de conservation des données de ses chauffeurs européens. Deuxièmement, la société a rapatrié une partie de ses données vers son siège américain, sans afficher un niveau de sécurité compatible avec le RGPD.

### Une plainte scindée en deux procédures

« *En Europe, le RGPD protège les droits fondamentaux des citoyens en exigeant des entreprises et des gouvernements qu'ils traitent les données personnelles avec la plus grande prudence* », explique Aleid Wolfsen, présidente de l'AP néerlandaise. « *La plainte atteint une telle ampleur*, précise Delphine Legoherel, *que la procédure est scindée en deux parties pour plus d'efficacité et obtenir une réponse rapide.* »

En 2023, une première amende de 10 millions d'euros est infligée pour le manque d'information aux chauffeurs. Le transfert de données insuffisamment sécurisé ne sera sanctionné que dans un deuxième temps. Pour cette autre infraction, l'amende ne peut excéder 4 % du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise. Le géant américain a réalisé un chiffre d'affaires mondial d'environ 34,5 milliards d'euros en 2023.

290 millions d'euros reste un montant record pour l'organisme de surveillance néerlandais, qui n'avait jamais infligé une sanction aussi élevée à une entreprise, précise un porte-parole d'AP. Il s'agit également de la plus importante jamais infligée à Uber au niveau mondial.

En vigueur depuis 2018, le RGPD encadre strictement le traitement des données en Europe. « *Si on peut imaginer une certaine tolérance au lendemain son application, le temps de la mise en conformité des entreprises, six ans plus tard, elles sont désormais informées et les sanctions tombent* », commente Tony Martin, chef du service des contrôles à la CNIL.

Et depuis sa mise en application, les procédures s'enchaînent. « *Pour les Gafam notamment, les montants d'amendes ont eu tendance à croître depuis la mise en place du RGPD* », souligne le responsable de la CNIL. 746 millions d'euros à l'encontre d'Amazon ou encore une amende de 1,2 milliard à l'égard de Meta… « *Ils n'ont pas conçu leur business model dans le respect d'une collecte des données personnelles transparentes* », soutient Xavier Leclerc, expert en RGPD.

### Uber conteste

Pourtant, Uber conteste aujourd'hui la sanction. « *Cette décision biaisée et cette amende tout à fait inhabituelle sont totalement injustifiées* », a estimé l'entreprise dans un communiqué. « *Le processus de transfert transfrontalier de données d'Uber était conforme au RGPD pendant la période de trois ans caractérisée par une immense incertitude entre l'UE et les Etats-Unis* », a-t-elle ajouté.

Depuis septembre 2023, les États-Unis et l'Europe se sont mis d'accord sur un système d'échange de données afin de mieux sécuriser les flux transatlantiques : le Data Privacy Framework (DPF). Seulement, Uber a mis la charrue avant les bœufs : les transferts de données du géant américain ont été réalisés entre le 6 août 2021 et le 21 novembre 2023, date d'inscription officielle d'Uber sur la liste du DPF, et n'étaient donc pas en accord avec la législation.

« *Un certain nombre de pays comme la Suisse, l'Argentine, le Royaume-Uni ou encore le Japon ont une législation jugée équivalente à celle de Commission européenne. Les transferts de données personnelles peuvent se faire de façon transparente et sans problématiques juridiques supplémentaires*, explicite Xavier Leclerc. *En dehors de ces pays-là, il faut mettre en place des clauses contractuelles types.* » En clair : imposer par contrat aux destinataires des données l'application du RGPD, puisque la loi nationale n'affiche pas un niveau de garanties suffisantes.

**290**

**MILLIONS D'EUROS**
Le montant de l'amende européenne dont Uber a écopé fin août.

### Plus de transparence

Et le problème de gestion des données d'Uber en Europe ne date pas d'hier. En 2018, la société américaine a écopé de deux amendes, l'une de 600.000 euros aux Pays-Bas et l'autre de 435.000 euros en Grande-Bretagne, pour ne pas avoir informé à temps les autorités de protection d'un vol massif de données à la suite d'un piratage. En tout, la fuite a concerné près de 57 millions d'utilisateurs d'Uber dans le monde.

« *Nous militions pour plus de transparence au niveau des algorithmes,* martèle Karim Daoud président de l'association de l'Association des VTC de France. *Nous estimons que les chauffeurs doivent avoir accès à leurs données de façon fluide et à n'importe quel moment.* » La route sera encore longue. ■

# La France risque de perdre sa star des fraises, la Gariguette

AGRICULTURE

**La variété est menacée car son entretien pour préserver ses caractéristiques n'est plus assuré.**

**L'Association de producteurs nationale est candidate pour garantir sa pérennité.**

*Dominique Chapuis*



**La Gariguette a vu sa saison se prolonger jusqu'en juillet cette année dans le Sud-Ouest.** *DR*

Malgré une production au rendez-vous cette année, les producteurs français de fraises sont inquiets. En cause, la menace qui pèse sur l'avenir de la Gariguette, la star de ce fruit rouge cultivée en France. Cette année, alors que la météo a fait chuter à un niveau historique les rendements du blé ou d'autres grandes cultures, les fraises s'en sortent bien.

La production nationale, estimée à 58.000 tonnes par la filière (77.200 tonnes, par le ministère de l'Agriculture), est stable, avec une saison en hausse dans le Sud-Ouest, la première région productrice. *« Les rendements sont satisfaisants, avec en plus le maintien d'une bonne qualité de fruit »*, se réjouit l'Association d'organisations de producteurs nationale (AOPn), qui représente plus de la moitié de la production, avec 500 professionnels.

*« L'absence de coup de chaud au printemps a permis de garder les plants plus longtemps en bonne santé et de prolonger la saison »*, indique Emeline Vanespen, la directrice de l'AOPn. Sa culture sous serre ou à l'abri dans des tunnels permet de protéger ce fruit des fortes pluies ou de la grêle, sachant que 80 % des volumes sont produits au printemps et 20 % en été et à l'automne.

Variété la plus précoce, la Gariguette est récoltée dès le mois de mars. Cette année, avec le temps maussade, la production dans le Sud-Ouest et en Bretagne, d'habitude arrêtée en juin, a été poursuivie jusqu'en juillet. Arrivée la première dans les assiettes, après toutefois la fraise espagnole, c'est une des variétés les plus connues, avec la Ciflorette, la Charlotte et la Mara des bois.

*« Son goût, un subtil équilibre entre le sucre et la pointe acidulée, illustre la stratégie de la filière française qui mise sur la qualité gustative pour faire la différence avec nos concurrents »*, relève Emeline Vanespen. Ce qui, selon les professionnels, justifie aussi son prix bien plus élevé que la fraise hispanique. Mais l'avenir de ce produit phare – il représente 20 % des volumes – est en danger. Créée en 1976 par l'Inra, la variété Gariguette, protégée pendant une vingtaine d'années – un peu comme un brevet – est tombée dans le domaine public à la fin des années 1990. Fini donc les royalties perçues pour sa culture. A l'époque, pour maintenir la souche, et éviter qu'elle ne dégénère et perde ses caractéristiques, le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) a été chargé de l'entretenir.

### Un manque de moyens

Un travail abandonné début 2021, faute de mission claire définie par l'Etat, via le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (Geves). Ce Groupement d'intérêt public comprend l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), le ministère de l'Agriculture et l'interprofession des semences et des plants.

*« Il n'y avait plus d'adéquation entre l'objectif et les moyens*, précise Ludovic Guinard, directeur général délégué du CTIFL. *Est-ce que nos chercheurs devaient juste cloner la variété pour maintenir le génome ou se préoccuper d'abord de la qualité des fruits, en veillant à la taille et à la couleur données par ce plant ? »* Une question centrale pour la Gariguette, une variété ancienne, lancée il y a quarante-huit ans. Les répliques pouvant produire au fil du temps d'infimes modifications, avec à terme un fruit qui n'est plus le même qu'à l'origine. *« Nous avons posé la question au Geves en 2019*, poursuit Ludovic Guinard. *Faute de réponse, cette responsabilité n'étant pas claire, nous avons cessé cette maintenance. »* De plus, privé depuis 2016 de taxes publiques (un montant de 18 millions d'euros), le CTIFL n'avait plus de financements pour ce service.

Conséquence de cet arrêt, la variété n'est plus inscrite sur le Catalogue français, qui liste les fruits et légumes, dont la commercialisation est autorisée. *« Heureusement, elle est inscrite au Catalogue européen, ce qui nous permet de continuer à la vendre »*, indique la directrice de l'AOPn. Le risque, c'est que des concurrents étrangers s'emparent de cette pépite, cultivée aussi *« un peu au Portugal, mais pour être réimportée en France »*, note l'experte. Ou que faute de maintenance par un autre pays, sa vente soit interdite.

### Un scénario catastrophe

Pour éviter ce scénario catastrophe, l'Association de producteurs s'est lancée il y a trois ans dans un travail de sélection pour devenir le *« mainteneur officiel de la variété »*. Après l'identification, par un groupe de techniciens, des trois meilleures souches, elle se dit prête à jouer ce rôle. Après le dépôt d'une demande en avril, elle attend désormais le feu vert du Geves, qui tarde à venir. La filière s'impatiente et réclame une validation avant la fin 2024 pour sécuriser la future commercialisation.

Conserver cette « exception française » est capital pour la filière alors qu'une fraise sur deux consommée est importée. De nombreux pays en Europe produisent ces fruits rouges. L'Espagne arrive en tête, avec près de 330.000 tonnes, avec la variété dit « californienne », qui a moins de goût mais qui est plus résistante et commercialisée à un prix bien plus accessible. ■

# Sanofi : le fonds Advent retire son offre de rachat du Doliprane

PHARMACIE

**Selon nos informations, le fonds américain n'est plus sur les rangs pour l'acquisition du pôle santé familiale de Sanofi, valorisé plus de 15 milliards.**

*Anne Drif*

La concurrence se resserre autour du Doliprane de Sanofi. Selon nos informations, le fonds Advent s'est retiré du processus d'enchères d'Opella, le pôle de santé familiale de 11.000 collaborateurs, dont la valeur pourrait dépasser les 15 milliards d'euros. Resteraient ainsi en lice le fonds américain CD&R et le français PAI, présents lors du premier tour des offres indicatives en juillet.

Advent n'en était pourtant pas à son premier projet de rachat auprès de Sanofi. En 2018, il avait bataillé jusqu'au bout face à Blackstone, Carlyle, BC Partners, PAI, CVC, Apax et KKR, pour s'emparer des activités génériques de Sanofi en Europe, Zentiva, pour 1,9 milliard d'euros. Interrogées, aucune des parties prenantes n'a voulu faire de commentaire.

La nervosité politique reste palpable autour de la cession du Doliprane, et ce d'autant plus depuis la dissolution. Le paracétamol est l'un des produits phare dont Emmanuel Macron a fait l'un des marqueurs de sa reconquête de la souveraineté sanitaire. Et comme pour Biogaran, mis en vente par les laboratoires Servier, Bercy a dit vouloir peser sur le dossier Opella. Le ministère pourrait vouloir imposer des conditions drastiques dans le cadre du contrôle des investissements étrangers.

### Le souhait de Bercy : un candidat français

A défaut d'avoir pu interdire le processus d'enchères, Bercy répond vouloir au moins un candidat tricolore : *« Nous souhaitons qu'une offre française soit privilégiée, et que l'acteur en question garantisse le maintien des activités sur le territoire* [950 emplois sont en jeu, NDLR] *et s'engage à fournir le marché français ainsi qu'à poursuivre les investissements dans l'appareil industriel. »* En d'autres termes, il pencherait pour le fonds PAI.

Les freins et conditions posés par le gouvernement démissionnaire comme le retrait d'Advent n'enrayent cependant pas le maintien d'un processus ouvert quel que soit le drapeau des prétendants. Selon des sources, Sanofi pourrait même vouloir fixer un second tour pour la remise des offres, cette fois définitives, vers octobre, avant la publication de ses trimestriels à la fin du mois, afin de donner des indications aux marchés.

A ce stade, il n'est pas question que les deux fonds PAI et CD&R s'allient pour formuler une offre commune, ce qui resserrait encore le jeu. Une telle alliance ne serait de toute façon pas de nature à faire plier Sanofi. La vente n'est en effet qu'une des deux pistes envisagées par le groupe, avec une introduction en Bourse. Interrogé, Sanofi réitère d'ailleurs qu'aucune décision n'a encore été prise : *« Nous gardons toutes les options ouvertes, y compris une cotation et une vente, afin de maximiser la création de valeur pour toutes nos parties prenantes. »*

*« Nous rappelons que, comme annoncé en octobre 2023, Sanofi étudie des scénarios potentiels de séparation pour l'entité santé grand public avec une transaction au plus tôt au quatrième trimestre 2024. La préparation en vue d'un potentiel projet de séparation avance, en ligne avec le calendrier que nous avions déjà indiqué »*, ajoute un porte-parole du groupe.

S'il privilégie une cession plutôt qu'une IPO, il est de plus fort probable que Sanofi conserve une part substantielle du capital. Selon des sources en juillet, le groupe français et ses banques conseil – Rothschild, Morgan Stanley, Bank of America, Goldman Sachs, BNP Paribas – ont demandé aux candidats d'adresser des marques d'intérêt pour investir à ses côtés à hauteur de 70 % ou un peu plus de 50 % pour son pôle qui réalise 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Un moyen de calmer le jeu auprès des pouvoirs publics et de tirer parti de la croissance future. Reste à en obtenir le prix, sans heurt politique. ■

# Pour ses 30 ans, le Salon Maison & Objet prend un nouveau départ

ÉVÉNEMENTIEL

**Le premier Salon BtoB en France avec ses deux éditions annuelles revient à Villepinte du 5 au 9 septembre.**

**Il repense sa stratégie et met l'accent sur le design émergent et les éditions limitées.**

*Martine Robert*

Au moment de célébrer ses 30 ans, Maison & Objet, le 1er Salon BtoB en France par sa superficie avec ses deux éditions annuelles, se réorganise. Objectif : mieux répondre à une clientèle en perpétuelle recherche de nouveautés et d'exclusivités sur tous les domaines de l'art de vivre. Du 5 au 9 septembre prochain à Villepinte, et comme chaque fin d'été à l'avenir, l'accent sera mis sur le design émergent international, les jeunes pousses et les marques qui se lancent.

*« Septembre intensifie son prisme de révélateur de la scène créative innovante, alimenté par le off du Salon, la Paris Design Week. Le succès de notre Paris Design Week Factory, avec près de 100 projets venus du monde entier sélectionnés, le retentissement de notre tremplin Future On Stage, dont les candidatures ont grimpé de 30 % ce semestre, illustrent notre rôle à la fois de tête chercheuse et d'incubateur »*, pointe Mélanie Leroy, directrice générale de SAFI.

Cette filiale de RX France et Ateliers d'Arts de France organise à la fois Maison & Objet, la Paris Design Week et la marketplace MOM. En septembre 2023, pas moins de 957 millions d'euros de transactions sécurisées avaient été enregistrés durant les quelques jours du Salon.

### Des pièces uniques

Pour l'édition de janvier, place sera faite, à l'avenir, plutôt à une offre haut de gamme, aux éditions limitées et même aux pièces uniques. *« Ce sera orienté vers le "Collectible Design", les projets d'exception, avec des propositions spécifiques pour le secteur de l'Hospitality premium, les hôtels, restaurants, tiers-lieux, à travers un village de marques. La conception du nouveau rendez-vous, "What's new in hospitality ?" sera confiée à une figure montante de l'architecture d'intérieur et du design, Julien Sebban, avec une sélection de produits et de scénarisations dédiées »*, poursuit Mélanie Leroy.

Au sein du secteur Signature, une capsule mettra en valeur les créations d'une vingtaine de designers. Enfin, le Salon renforcera son offre sur le marché de la mode et de la mode-maison, pour répondre aux recherches de 300.000 distributeurs qui souhaitent diversifier leurs assortiments. *« Des marques comme la mode équitable Faguo, les sacs Cabaia, les chaussettes Bleuforet, les vêtements Saint James jouent désormais sur leurs boutiques et sur des concept-stores multicatégoriels pour trouver de nouveaux leviers de croissance »*, constate la dirigeante.

### Le retail chahuté

95 % des participants du Salon viennent pour comprendre les tendances de consommation et découvrir de nouveaux marchés, trouver des idées côté acheteurs, rencontrer de nouveaux clients et partenaires côté exposants. En spécialisant chaque édition, l'idée est de leur offrir un meilleur retour sur investissement en fonction de leur stratégie.

*« Le retail est très chahuté en ce moment en France et en Europe et il faut se différencier, ce qui est vrai aussi du monde de l'hospitalité qui ne peut se banaliser. Cette coloration, ce parti pris affirmé, de chacune de nos éditions renforce notre vocation de "business partner" pour nos vendeurs et acheteurs du monde entier. Elle accroît la pertinence de notre écosystème de propositions entre le "in" à Villepinte, le off" dans la capitale, et le on line" sur MOM tout au long de l'année »*, précise encore Mélanie Leroy.

**2.300**
**MARQUES**
exposeront dans quelques jours à Maison & Objet. Parmi elles, 27 % seront nouvelles.

Sur les 2.300 marques qui exposeront dans quelques jours à Maison & Objet, 27 % seront nouvelles. La dernière édition avait reçu 59.800 visiteurs uniques (+2 %). Et en janvier, plus de 2.500 marques étaient représentées, dont 26 % de nouvelles et 70.700 visiteurs uniques enregistrés (+5 %).

Quant à MOM, on y trouve en ligne 55.000 produits et la plateforme a reçu 3 millions de visites annuelles (+6 % de trafic) ; 340.000 professionnels y ont créé un compte. *« 56 % d'entre eux sont des acheteurs exclusifs MOM mais qui peuvent rencontrer les marques sur le Salon. Et 800 marques uniquement sur MOM sont, quant à elles, à découvrir par les visiteurs sur le Salon. Ce qui prouve bien la complémentarité des canaux »*, pointe la directrice de la SAFI. ■

# Rentrée tumultueuse pour la French Tech

**ÉCOSYSTÈME**

**Les start-up françaises doivent plus que jamais s'adapter à l'environnement macroéconomique et politique.**

**Les financements et les sorties risquent encore de patiner dans les mois à venir.**

***Adrien Lelièvre*** *et* ***Charlie Perreau***

Après plus de dix-huit mois de fort ralentissement des financements, les start-up françaises ont pu reprendre un peu leur souffle au premier semestre 2024. Mais plusieurs facteurs peuvent tout de même encore affaiblir l'écosystème. Tour d'horizon des défis à relever.

**● L'INCERTITUDE POLITIQUE**

Le résultat des dernières élections législatives n'a pas vraiment enchanté les start-up, fortement soutenues par Emmanuel Macron depuis 2017. Si l'absence de majorité absolue du Rassemblement national a soulagé l'écosystème, les incertitudes politiques demeurent à l'heure de la rentrée. Quelle place aura le numérique ? Le rôle de Bpifrance sera-t-il inchangé ? Les incitations fiscales seront-elles conservées ? « *En dix ans, la French Tech s'est hissée à un niveau important au niveau mondial. S'il y a un changement brutal des règles, cela peut lui coûter cher et lui faire prendre du retard par rapport à d'autres écosystèmes* », souligne Franck Sebag, associé chez EY. « *Les politiques publiques ont de l'impact sur le financement, Bpifrance et sur le quotidien des entreprises. L'Etat, qui est donneur d'ordre, peut faire des changements de caps. Je trouve terrible que les entrepreneurs se désintéressent autant de la politique* », se désole Marc Menasé, fondateur du fonds d'amorçage Founders Future, en référence à la quasi-absence de prise de parole à la suite des élections législatives.

La France n'est pas le seul pays à suivre de près le résultat des urnes. Les prochaines élections américaines vont, elle aussi, aussi avoir un impact sur la tech. A ce stade, les sondages d'intentions de vote sont très serrés. « *Si Trump devient président, les start-up françaises du climat et de la santé féminine auront encore plus de place à prendre. Cela serait un mal pour un bien* », estime Roxanne Varza, directrice générale de Station F.

**Les montants levés par les start-up au premier semestre 2024 ont été équivalents à ceux du premier semestre 2023.** *Photo iStock*

**● ENCORE ET TOUJOURS LA RENTABILITÉ**

Depuis près de deux ans, la French Tech subit une crise des financements. Si 2023 a été l'occasion pour les start-up de tout remettre à plat, à commencer par la gestion de leurs coûts (représentés principalement par la masse salariale), 2024 n'est pas le moment de lâcher prise. Les montants levés par les start-up au premier semestre ont été équivalents à ceux du premier semestre 2023. « *Les start-up qui ont atteint le point mort ou trouvé une vraie équation économique ont clairement un avantage pour attirer plus de capitaux, vendre à des fonds de private equity ou des industriels* », souligne Marc Menasé.

**● L'URGENCE DE L'IA**

Les jeunes pousses doivent, plus que jamais, se saisir de l'intelligence artificielle, que ce soit sur un plan technologique, réglementaire ou encore culturel. « *Au début, tout le monde s'est dépêché pour lancer des projets mais c'était surtout marketing. Aujourd'hui, il faut se concentrer sur les vrais cas d'usage. Est-ce que votre produit va générer de l'argent et de la valeur ?* » souligne Roxanne Varza, qui fait partie de l'organisation du Sommet pour l'action sur l'IA, qui se déroulera à Paris en février prochain.

Une autre question reste, pour l'instant en suspens : quel est l'impact environnemental de l'intelligence artificielle et comment pourrait-il être limité ? A ce stade, ce sujet demeure un angle mort.

**● PENSER À LA SORTIE**

Si l'écosystème des start-up est souvent focalisé sur les levées de fonds, il devrait davantage penser aux sorties, à savoir les cessions ou les introductions en Bourse… qui sont devenues des oiseaux très rares ces dernières années.

« *Le M&A* [fusions-acquisitions] *ralentit fortement et va se gripper dans les mois à venir. Les acheteurs américains ont des craintes et interrogations à la suite des élections législatives* », s'inquiète Franck Sebag. Si le montant des sorties a battu un record au premier semestre 2024, il a été porté par plusieurs grosses opérations. Surtout, le nombre d'opérations de fusions-acquisitions a été divisé par deux en un an !

Sans ces sorties, l'argent n'est pas réinjecté dans l'écosystème. Etant donné que ces opérations sont plus longues que des levées de fonds (plusieurs mois en général), les start-up doivent se préparer au plus tôt en redressant leurs comptes, tout en montrant leur capacité à croître et innover et en rencontrant de potentiels acquéreurs. ■

# Qui sont les fondateurs de greentechs ?

**FRENCH TECH**

**Les ingénieurs sont surreprésentés au sein des start-up qui œuvrent pour la transition environnementale.**

**Les fondatrices représentent moins d'un quart des troupes, selon une étude d'Asterion Ventures.**

***Camille Wong***

Des start-upeurs comme les autres ? Les fondateurs de greentechs françaises, ces start-up qui œuvrent pour la transition environnementale, diffèrent quelque peu de leurs homologues de jeunes pousses plus traditionnelles. Les deux tiers (64 %) sont issus d'une formation en sciences ou ingénierie de niveau master ou plus, note une étude du fonds d'investissement Asterion Ventures, spécialisé dans les greentechs, qui s'est intéressé aux start-up du secteur ayant levé des fonds en amorçage (entre 500.000 et 5 millions d'euros) et en série A (5 à 55 millions d'euros). Les start-up plus « classiques » ont tendance à voir les formations en commerce dominer, devant celles en ingénierie.

Dans le détail, l'école la plus pourvoyeuse reste HEC (41 fondateurs), devant deux écoles d'ingénieurs : CentraleSupélec (37) et Polytechnique (28). A noter que les données excluent les MBA. « *Les doubles masters entre HEC et Polytechnique participent à développer la sensibilité entrepreneuriale. Les fonds sont aussi très friands de ces profils* », note Antonin Léonard, associé chez Asterion Ventures.

Ils sont aussi 10 % à détenir un doctorat. « *Certains secteurs, comme les nouveaux matériaux ou des industries de pointe, sont basés sur la recherche. Les équipes fondatrices comptent un docteur* », souligne l'investisseur. En moyenne, une greentech compte 2,28 membres, surtout des hommes.

## Air Liquide en top ex-employeur

Si 42 % des entrepreneurs ont moins de 30 ans, ils restent plutôt expérimentés. Près d'un quart des fondateurs ayant levé des fonds en amorçage a déjà fondé une entreprise. Ils sont 32 % chez ceux en série A. Au global, près de la moitié des entrepreneurs (46 %) viennent d'un grand groupe, d'une banque ou d'un cabinet de conseil et 18 % d'une entreprise du CAC 40 (stages exclus).

Le champion français des gaz industriels Air Liquide prend la première place du podium des tops employeurs, avec 11 entrepreneurs passés par leur maison. C'est le cas, par exemple, des fondateurs de Waga Energy, une start-up spécialisée dans le biométhane. Le conseil, univers traditionnellement pourvoyeur de startupeurs, est lui aussi bien représenté, avec EY (10) et McKinsey (10).

Le bât blesse du côté de la parité. En amorçage, seuls 24 % des fondateurs sont des femmes. Pour les fondatrices ayant réalisé une série A, le chiffre tombe à 17 %, compare l'étude. En France, seules 20 % des équipes fondatrices comptent au moins une femme et captent 14 % des financements (étude Sista/BCG). Comme sur le reste des start-up, plus on avance dans le stade de maturité des levées de fonds, moins les femmes sont représentées. « *Dès qu'il est question de lever des fonds, les profils féminins sont plus disqualifiés. Aussi, la part des start-up industrielles est forte au sein des greentechs, avec des profils ingénieurs. Or les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans ces formations* », souligne Antonin Léonard. Sur cet aspect, les greentechs sont des start-up comme les autres.

**MÉTHODOLOGIE**

**202 greentechs françaises (426 fondateurs) qui ont annoncé leur levée de fonds entre le 1er janvier 2023 et le 31 mars 2024 ont été analysées :**

**● 136 greentechs (286 fondateurs) en pré-seed/seed (500.000 à 5 millions d'euros) ;**

**● 66 greentechs (140 fondateurs) en série A (5 à 55 millions d'euros).**



## annonces judiciaires & légales

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté - Égalité - Fraternité

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont**

1ère insertion

Par arrêté préfectoral n°2024/02597 du 25 juillet 2024, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Charenton-Bercy, qui prévoit l'aménagement de 400 000 m² de surfaces de plancher composées de logements, de bureaux, d'activités, d'hôtellerie, de commerces, de loisirs et d'équipements publics sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont.

Cette enquête se déroulera **du lundi 23 septembre 2024 au mercredi 23 octobre 2024 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Charenton-le-Pont – dans les locaux du service urbanisme situé au 49 rue de Paris 94 220 CHARENTON-LE-PONT.

Le porteur de projet est l'établissement public Grand Paris Aménagement situé Parc du Pont de Flandre - Bâtiment 033 – 11 rue de Cambrai – CS 10 052 75 945 PARIS CEDEX 19.

Madame Véronique PARENT, ingénieur territorial à la retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Melun. Elle sera remplacée par Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales :

**à la mairie de Charenton-le-Pont** – Hôtel de ville - 49 Rue de Paris – 94 220 CHARENTON-LE-PONT en salle des conférences aux dates et horaires suivants :

- **lundi 23 septembre 2024 de 9h à 12h**
- **mercredi 2 octobre 2024 de 14h à 17h**
- **samedi 12 octobre 2024 de 9h à 12h**
- **mercredi 23 octobre 2024 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** (Ce dossier est constitué notamment de l'étude d'impact actualisée par le porteur de projet pour l'engagement de la procédure intégrée, de l'avis de l'autorité environnementale - avis délibéré n°2022-52 du 8 septembre 2022 - et du mémoire en réponse à cet avis. Il est accompagné, pour une parfaite information du public, de l'avis délibéré n°2022-118 du 9 mars 2023 émis dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale sollicitée par le porteur de projet, qui ne fait pas l'objet de la présente enquête publique) :

- à la mairie de Charenton-le-Pont, dans les locaux du service urbanisme au 1er étage situé au 49 rue de Paris – 94 220 CHARENTON-LE-PONT, aux jours et heures d'ouverture habituels des services ;
- **sur le site dédié à l'enquête** accessible à cette adresse : ***https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-charenton-bercy***
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel :

  ***pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr***

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et ouvert à la mairie de Charenton-le-Pont, dans les locaux du service urbanisme au 1er étage situé au 49 rue de Paris – 94 220 CHARENTON-LE-PONT, aux jours et heures d'ouverture habituels des service. Le premier registre concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le second registre concerne l'enquête parcellaire ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : ***https://www.registre-numerique.fr/dup-zac-charenton-bercy*** ou accessible via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- par voie électronique (mail) : ***dup-zac-charenton-bercy@mail.registre-numerique.fr***
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Véronique PARENT, commissaire enquêteur.

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la préfète du Val-de-Marne.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Charenton-le-Pont et à la préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ainsi que sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne.

Au terme de la procédure, ce projet d'aménagement est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, prise par arrêté préfectoral, au profit de l'établissement public Grand Paris Aménagement, préalablement à la mise en signature d'un arrêté préfectoral de cessibilité.

EP 24-503 / contact@publilegal.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.
Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

# En Californie, la loi controversée sur la prot contre l'IA est en passe d'être adoptée

● Le texte, qui vise à éviter des usages catastrophiques de modèles d'IA, a été amendé à plusieurs reprises.
● Malgré les objections d'importants acteurs du secteur, il a été adopté par plusieurs instances de l'Etat et doit désormais être validé par le gouverneur, Gavin Newsom.


**Le texte a été adopté fin août par l'assemblée de Californie et le Sénat de l'Etat.** *Photo Arturo Holmes/Getty Images North*

**INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

***Hortense Goulard***
*— Correspondante à San Francisco*

Après l'Union européenne, la Californie ? Un sénateur de San Francisco, Scott Wiener, a proposé en février une loi visant à éviter des « *usages catastrophiques* » de modèles d'IA, comme la fabrication d'armes chimiques ou encore des cyberattaques qui pourraient dévaster les infrastructures d'un pays.

Après plusieurs réécritures, ce texte a été adopté fin août par l'assemblée de Californie et le Sénat de l'Etat. Il doit encore être signé par le gouverneur, Gavin Newsom, qui dispose d'un droit de veto. S'il donne son feu vert, la loi entrerait en vigueur en janvier 2026.

La première version du texte avait suscité l'opposition d'une partie de la Silicon Valley. « *Cette proposition de loi se méprend sur la façon dont les systèmes d'IA les plus avancés sont construits et dissuaderait l'innovation en Californie* », écrivait en juin Rob Sherman, vice-président de Meta chargé du respect de la vie privée. Ces critiques ont incité le sénateur à atténuer la portée du texte de loi, par une série d'amendements passés mi-août. « *Nous avons accepté un certain nombre d'amendements très raisonnables, et je crois que nous avons répondu aux sujets d'inquiétude exprimés par Anthropic et d'autres acteurs du secteur* », a expliqué Scott Wiener à TechCrunch.

### Les entreprises européennes concernées

Dans le détail, cette proposition vise à empêcher les modèles d'IA d'infliger des « *dommages considérables* » à l'humanité, par exemple par des cyberattaques coûtant plus de 500 millions de dollars à leurs victimes ou encore via la construction d'armes chimiques. La loi demande aux entreprises qui développent des modèles de grande taille de prendre des mesures de sécurité visant à éviter ce type d'utilisation de l'IA.

Le texte cible uniquement les plus grands modèles, ceux dont l'entraînement a coûté plus de 100 millions de dollars et nécessité une puissance de calcul gigantesque (plus de $10^{26}$ flops). Pour l'instant, rares sont les modèles à atteindre cette taille. Mais des entreprises telles que Google, Microsoft, OpenAI et Meta pourraient être concernées. En théorie, des entreprises européennes ayant une activité en Californie devraient elles aussi s'y conformer.

Le texte a largement été amendé dans le but de le rendre plus acceptable par les élus et l'industrie. Dans un premier temps, la proposition de loi suggérait de mettre en place une nouvelle agence – baptisée « FMD » pour « Frontier Model Division » – chargée de veiller à l'application de ces règles. La deuxième version propose de créer un « conseil des modèles frontières » au sein d'une administration existante.

Le nouveau texte prévoit par ailleurs que les entreprises développant des modèles d'IA ne pourraient être tenues responsables qu'en cas de catastrophe avérée. Dans la première version, elles auraient pu être sanctionnées même si rien ne s'était passé, dans le cas où elles n'auraient pas mis en place les mesures de sécurité requises.

Certains opposants ne sont néanmoins toujours pas satisfaits. « *Ces changements sont de l'habillage. Ils ne répondent pas aux vrais problèmes et aux critiques de la proposition de loi* », s'insurge sur X Martin Casado, associé général chez Andreessen Horowitz, gros fonds de capital-risque.

> « Les risques liés à l'IA ne sont pas aussi graves que ce que prétendent certains. [...] Je suis favorable à moins de régulation pour l'instant. »
> **AARON LEVIE**
> PDG de Box

Google et Meta ne sont toujours pas favorables au texte tandis que le patron d'Anthropic, Dario Amodei, a déclaré qu'il était d'accord avec l'adoption du projet de loi mais qu'il ne l'approuvait pas formellement. Hasard du calendrier ou non, Anthropic et son rival OpenAI viennent d'annoncer avoir signé des accords avec le gouvernement américain pour la recherche, le test et l'évaluation de leurs modèles d'intelligence artificielle.

### Elon Musk favorable

« *Je pense que ce type de régulation est prématuré*, déclare aux "Echos" Aaron Levie, le PDG de Box, une plateforme de gestion des données sur le cloud. *Les risques liés à l'IA ne sont pas aussi graves que ce que prétendent certains.* [...] *Je suis favorable à moins de régulation pour l'instant. Attendons de voir quels sont les risques qui émergent en pratique, puis régulons.* »

Des élus du Congrès ont adressé une lettre à Gavin Newsom, lui demandant de ne pas signer la loi. Celle-ci créerait « *des risques économiques pour la Californie qui ne sont pas nécessaires, tandis que le bénéfice pour la sécurité publique serait très limité* », argumentent ces démocrates, élus en Californie au niveau fédéral.

Elon Musk, lui, est favorable au texte, tout comme Geoffrey Hinton et Yoshua Bengio, surnommés les « parrains de l'IA ». Après le lancement de ChatGPT, ces deux chercheurs s'étaient inquiétés des risques existentiels que l'IA ferait peser sur l'humanité. Ils ont signé une lettre appelant à faire une pause de six mois avant de développer des modèles plus puissants que GPT-4.

D'autres scientifiques s'y opposent, comme Yann LeCun, qui dirige les équipes de Meta dans l'IA, ou Andrew Ng et Fei-Fei Li, deux ex-dirigeants de Google qui enseignent à Stanford. Ils estiment que la loi pourrait décourager les grands groupes de mettre leurs modèles en open source, ce qui freinerait le développement des start-up du secteur.

« *Les définitions vagues de la proposition de loi, les contraintes qu'elle ferait subir aux développeurs et sa vision limitée de l'open source pourraient nuire à l'innovation, en particulier dans la communauté open source* », assure Avijit Ghosh, un chercheur chez Hugging Face. L'entreprise, fondée par des Français aux Etats-Unis, propose une bibliothèque de modèles d'IA en open source. ■

## Les robots dopés à l'intelligence artificielle, le nouveau pari de Jeff Bezos

**Le fondateur d'Amazon vient d'entrer au capital de Swiss-Mile, une start-up suisse fabriquant des « mules robotiques » et des « chiens de garde robotiques ». En février, il avait misé sur Figure AI, une jeune pousse californienne à l'origine de robots humanoïdes.**

***Anna Grosz***

La start-up suisse Swiss-Mile est jeune, mais elle a déjà tapé dans l'œil d'un géant. Dans le cadre de sa levée de fonds de 20 millions de dollars, ce concepteur de robots accueille à son capital Amazon Industrial Innovation Fund, un programme mis en place par le groupe américain afin de financer des projets technologiques innovants à hauteur de 1 milliard de dollars, ainsi que la Bezos Expeditions, la société qui gère les investissements personnels de Jeff Bezos, le fondateur du géant de l'e-commerce.

Ce soutien du milliardaire américain a permis à Swiss-Mile d'attirer HongShan, société de capital-risque basée à Hong Kong, ou encore le suisse Armada Investment. Cette levée de fonds valorise Swiss-Mile 100 millions de dollars. Fondée en avril 2023 à Zurich, la pépite est spécialisée dans l'élaboration de robots dopés à l'IA. Ses deux principales réalisations sont une « mule robotique » et un « chien de garde robotique », tous deux montés sur roulettes et servant à des activités de transport et de surveillance.

### Sécurité et bien-être

« *Au-delà de limiter les coûts, ces solutions de pointe font de la sécurité et du bien-être des travailleurs une priorité en les déchargeant de tâches monotones, tout en leur fournissant des informations opérationnelles précieuses* », est-il écrit sur le site Internet de Swiss-Mile.

Ces robots reposent sur l'ANN (« artificial neural network » ou réseau de neurones artificiel), un modèle de « machine learning » inspiré par la structure neuronale des êtres vivants. Il permet d'entraîner des IA à réagir de façon similaire à des organismes biologiques. Les robots de Swiss-Mile sont ainsi capables de se repérer au milieu de la circulation, d'éviter des obstacles ou encore de monter des marches.

Depuis plusieurs mois, Jeff Bezos s'intéresse de près aux robots dopés à l'IA. En février dernier, le fondateur d'Amazon a ainsi misé sur Figure AI, une start-up californienne cherchant à mettre au point des robots humanoïdes. Nvidia et OpenAI s'étaient joints à Amazon pour permettre à la jeune société de lever 675 millions de dollars. En mars, c'est un autre type de robot qui l'intéresse : Perplexity AI, nouvelle star de la tech qui veut concurrencer Google avec son moteur de recherche dopé à l'IA.

La course à l'investissement dans l'IA appliquée à la robotique est lancée pour les milliardaires et les géants de la tech. OpenAI, le laboratoire derrière le robot conversationnel ChatGPT, a ainsi soutenu en janvier dernier la start-up norvégienne 1X Technologies AS, lui permettant de lever 100 millions de dollars. Elon Musk fait, comme toujours, les choses à sa manière. Avec Tesla, il développe son propre robot humanoïde, Optimus. Le fantasque patron de X le considère comme un de ses plus grands projets. ■



## Des start-up s'attaquent aux dérives du secteur

**De plus en plus de sociétés développent des technologies permettant d'identifier les sources utilisées par l'intelligence artificielle ou de reconnaître les contenus malveillants.**

***Marie Delumeau***

L'information a intrigué la presse spécialisée outre-Atlantique. Cet été, la start-up californienne ProRata.ai a annoncé une levée de fonds de 25 millions d'euros et des partenariats avec des grands groupes de médias, tels que les éditeurs du « Financial Times » et de « The Atlantic », ou encore Universal Music Group. Sa promesse ? Une technologie permettant d'attribuer les sources utilisées par l'intelligence artificielle (IA) générative afin de rémunérer justement les éditeurs.

« *L'idée de créer ProRata.ai m'est venue après les poursuites lancées par le "New York Times" contre OpenAI* », explique Bill Gross, le PDG de la start-up. Pour rappel, le quotidien américain accuse l'entreprise derrière ChatGPT de violations de droits d'auteur. « *Je voulais créer un système éthique où tous les acteurs sortiraient gagnants* », ajoute le cofondateur.

### Partage des revenus

Afin de prouver que sa technologie fonctionne, ProRata.ai prévoit de sortir fin octobre son propre chatbot, accessible par abonnement. Ce dernier opérera uniquement avec des données sous licence, obtenues à travers les partenariats passées par la start-up avec les différents éditeurs. L'entreprise promet de leur reverser 50 % des revenus.

Au-delà du lancement de son chatbot, Bill Gross ambitionne de « *faire évoluer l'ensemble de l'industrie de l'IA générative* », qu'il accuse de « shoplifting » (« vol à l'étalage » en français). Le PDG souhaite que les acteurs de l'IA générative se saisissent de sa technologie : les premiers partenaires seront annoncés en début d'année prochaine.

Traquer l'IA, l'entreprise néerlandaise Sensity AI en a aussi fait sa spécialité. Créée en 2019, la start-up a développé une technologie permettant d'identifier les vidéos, les contenus audio et les images générées par l'intelligence artificielle et utilisées à des fins malveillantes. « *Quand on s'est lancés, les deepfakes étaient facilement détectables, même par des gens qui ne s'y connaissaient pas,* se rappelle Francesco Cavalli, le cofondateur de l'entreprise. *Notre pari, c'était de se dire que la technologie allait se développer et être de plus en plus accessible aux cybercriminels.* »

Diffusion de fausses informations, usurpation d'identité, escroqueries... Les dangers des deepfakes sont nombreux, et touchent notamment les grandes entreprises. Sensity AI compte par exemple Sony et Airbus parmi ses clients. La société néerlandaise s'adresse également à des acteurs tels que des ONG et des institutions.

« *Notre logiciel permet aussi de détecter qui diffuse ces deepfakes et depuis quelle région du monde ils opèrent* », ajoute Francesco Cavalli. A l'avenir, Sensity AI

ection



America via AFP

songe à développer un outil à l'usage du grand public, par exemple sous la forme d'une extension de navigateur.

Certains acteurs promettent, quant à eux, de détecter la présence d'intelligence artificielle dans des textes. C'est le cas d'entreprises comme ZeroGPT, Originality.AI ou encore Winston AI. L'identification de contenus générés par l'IA est un enjeu dans le monde académique, par exemple.

### Des détecteurs encore trop peu fiables

Mais pour ces sociétés, la question de la fiabilité des détecteurs d'IA se pose. Les utilisateurs relèvent souvent des cas de « faux positifs », c'est-à-dire quand l'outil de vérification estime – à tort – qu'un texte a été généré par l'IA, ou au contraire des contenus créés par l'intelligence artificielle qui passent sous les radars.

Même OpenAI a été confronté à ce problème. La société derrière ChatGPT avait sorti début 2023 son propre outil pour identifier les textes générés par l'IA, en alertant qu'il était *« imparfait »* et *« pas totalement fiable »*. La société californienne avait décidé finalement de le retirer quelques mois plus tard, en raison de son *« faible taux d'exactitude »*. ■

**50 %**

**DE SES REVENUS**

La part que ProRata.ai promet de reverser aux éditeurs.

# Intel envisage des cessions ou un démantèlement

**ÉLECTRONIQUE**

**L'ex-champion américain des puces n'a pas bien négocié le virage de l'IA.**

*Solveig Godeluck*
*— Bureau de New York*

Patron d'Intel au temps de sa splendeur, Andy Grove s'était rendu célèbre en écrivant en 1996 que *« seuls les paranoïaques survivent »* dans le business. Depuis deux décennies, le fabricant américain de semi-conducteurs semble ne pas avoir été assez aiguillonné par la peur.

L'ex-champion américain de la Silicon Valley, qui régnait sur l'informatique mondiale en duo avec Microsoft jusqu'au début des années 2000, n'a pas su gérer le virage de l'Internet mobile, puis celui de l'intelligence artificielle. Aujourd'hui, il en est réduit à envisager des cessions, voire un démantèlement. Le groupe discute avec ses banquiers d'affaires Morgan Stanley et Goldman Sachs de plusieurs scénarios, a révélé Bloomberg. Il pourrait se diviser en deux entités, d'un côté la conception de puces, de l'autre la production, qui pourrait être cédée. Il regarde également quels projets d'usines abandonner, pour réduire les coûts. Une opération de fusion-acquisition n'est pas exclue. Ces options seront présentées au conseil d'administration en septembre.

Intel est en mauvaise posture depuis des mois. L'alerte rouge a été lancée début août, quand le PDG, Pat Gelsinger, a annoncé la suppression de 15 % des effectifs, soit 16.000 salariés dans le monde, et la suspension du versement de dividendes jusqu'à nouvel ordre. Le même jour, le groupe publiait une perte trimestrielle de 1,6 milliard de dollars et un chiffre d'affaires en léger recul. Depuis le début de l'année, le cours de l'ex-gloire des semi-conducteurs a plongé de 60 %, avant de regagner 9,5 % vendredi. Le groupe vaut 94 milliards de dollars en Bourse, une paille face aux 2.901 milliards de la star des puces d'intelligence artificielle Nvidia, qui l'a dépassé en 2020. Intel pesait alors autour de 200 milliards.

> Céder ses usines permettrait au géant de l'électronique de réinvestir.

Cela fait déjà un certain temps que Pat Gelsinger tente de réduire les coûts. En juin, le groupe a suspendu l'agrandissement d'une usine de production de microprocesseurs en Israël. Il avait fait de même pour des unités industrielles en Irlande et en Arizona. Le groupe a également reporté le lancement des travaux du site de Magdebourg en Allemagne, budgété à 30 milliards d'euros, dans l'attente d'importantes subventions européennes. Lors de la présentation des résultats trimestriels en avril, le groupe a annoncé une réduction des dépenses d'investissement de 20 % pour l'année en cours, autour de 26 milliards de dollars, suivie d'un creux à 21,5 milliards en 2025.

### Subventions et prêts

Ce ne sont pas les subventions qui manquent, pourtant. Aux Etats-Unis, l'administration Biden a accordé à Intel la part du lion des financements du Chips Act, la loi qui a pour ambition de faciliter la relocalisation de la production de puces aux Etats-Unis. Sur 39 milliards de subventions fédérales directes, le groupe de Santa Clara en Californie doit toucher 8,5 milliards de dollars. S'y ajouteront 11,5 milliards de prêts. En comparaison, le géant taïwanais TSMC ne touchera « que » 6,6 milliards de subventions et 5 milliards de prêts.

Mais en réalité, les fabricants de semi-conducteurs font face à une montagne d'investissements – et Intel, qui a promis de dépenser 100 milliards rien que dans ses usines américaines, n'a plus les moyens financiers de ses ambitions. Arrivé aux manettes en 2021, Pat Gelsinger a trouvé un expédient pour rester dans la course industrielle mondiale : il a fait appel à deux fonds d'investissement, Brookfield Infrastructure Partners et Apollo Global Management, pour co-investir dans ses usines. Une première pour Intel.

### Un modèle économique de transition

Par ailleurs, le dirigeant a parié sur un nouveau modèle économique distinguant deux métiers, la conception et la production. D'un côté, Intel continuerait à développer des puces sous sa marque en les faisant fabriquer soit chez soi, soit par d'autres fondeurs, selon les besoins. De l'autre, il fabriquerait des puces pour le compte de tiers, et ces revenus lui permettraient de financer l'ouverture de nouvelles usines, avec pour objectif de se hisser à la deuxième place mondiale derrière TSMC en 2030.

Hélas, les revenus en marque blanche ne progressent pas suffisamment vite pour compenser la faible croissance des revenus, liée au fait qu'Intel a trop longtemps sous-investi dans l'IA. Le groupe américain ne vendra que 500 millions de dollars de puces d'IA Gaudi cette année, contre 20 milliards de dollars de recettes chaque trimestre pour Nvidia, pointe « The Economist ».

De plus, Nvidia a développé tout un environnement « IA » dont Intel ne dispose pas, des équipements de mise en réseau des processeurs à la plateforme logicielle Cuda, ajoute l'hebdomadaire britannique. Après la déroute industrielle de Boeing, les misères d'Intel sont un coup dur supplémentaire pour les gloires du capitalisme américain. ■



Annabelle Chih/Bloomberg

**Le PDG d'Intel, Pat Gelsinger, a cherché à réveiller le groupe en développant deux métiers distincts, la production et la conception.**

# Rentrée scolaire : la bataille des cartables

- Une poignée de TPE et PME se disputent un marché très concurrentiel.
- Face aux sacs sous licence vendus à petits prix en grandes surfaces, elles doivent rivaliser d'innovations.

BIENS DE CONSOMMATION

*Lamia Barbot*

Transformables, imperméables, personnalisables et même vegan... Sur le marché saisonnier et très concurrentiel des cartables, les fabricants français ont plus d'un argument dans leur besace. Mais ils ont fort à faire face au succès des cartables sous licence (Pat'Patrouille, Spiderman et Harry Potter en tête) vendus en grandes surfaces. « *Avant, les enfants gardaient le même cartable du CP au CM2. Maintenant, ils réclament un sac à dos dès le CM1* », constate aussi un acteur du secteur.

Le leader français Tann's détient 25 % de ce marché estimé à quelques dizaines de millions d'euros, selon le panel e-commerce de Foxintelligence by NielsenIQ. La marque iconique des années 1980 avec son célèbre slogan « *T'as ton Tann's ?* » est un classique de la rentrée scolaire. Mais depuis une dizaine d'années, une poignée de TPE et PME se positionnent sur ce segment porteur, en hausse de 17 % cette année. Avec la baisse de la natalité et la crise du pouvoir d'achat, la compétition est pourtant féroce.

### Rabat modifiable

« *On est sur un marché historique avec peu d'offres et qui n'a pas été dépoussiéré depuis longtemps* », résume Bastien Valensi, fondateur de l'ETI parisienne Cabaïa. La marque de sacs à dos colorés au chiffre d'affaires de 100 millions d'euros a présenté pour cette rentrée scolaire sa première ligne de cartables. « *Nos clients sont majoritairement des femmes entre 35 et 45 ans, il nous paraissait judicieux de leur proposer des cartables pour leurs enfants* », poursuit le dirigeant.

Lancés en juin, ses cartables étaient en rupture de stock courant juillet. « *Ce qui plaît, c'est le rabat personnalisable qui permet de changer chaque année de style, sans avoir à racheter un nouveau cartable, d'autant que la garantie à vie de nos produits s'applique aux cartables* », affirme-t-il.

Un concept déjà présent depuis 2019 sur les cartables de la marque Pol Fox de la société Kid'Abord. Avec un rabat réversible grâce à une bande Velcro, l'enfant peut changer de style en 15 secondes. L'entreprise basée à Pornichet (Loire-Atlantique) vend chaque année 20.000 cartables, presque uniquement entre juin et août.

### Réparation gratuite et cartables d'occasion

La solidité des objets est l'autre grand argument de vente mis en avant par les fabricants. « *Nous avons mis des renforts dans les coins ou encore une triple couture à des endroits stratégiques pour que le cartable ne se déforme pas* », détaille ainsi Sophie Guerin, responsable marketing de Kid'Abord.

La marque parisienne Caramel & cie, qui se revendique numéro deux du secteur après Tann's avec un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros, refuse aussi de rentrer dans la logique d'obsolescence programmée. « *Nous proposons à nos clients une réparation gratuite des cartables avec le remplacement des attaches en métal et des poignées* », explique Rafaela Garcia, fondatrice de l'entreprise en 2015.

Un système de revente de cartables a été mis en place pour assurer une seconde vie à ses créations. Cette année encore, 8.500 cartables ont été rachetés par l'entreprise. Une manière aussi de concurrencer les sites de seconde main tels que Vinted, qui représente 17 % du marché de vente en ligne de cartables derrière Amazon (32 %).

Pour ces petits acteurs, la personnalisation est la clé du succès, en inscrivant par exemple le prénom de l'enfant sur le cartable. « *Le cartable est l'achat indispensable de la rentrée en CP. C'est un produit coup de cœur qui permet à l'enfant de se rattacher à un objet, comme un doudou, pour faciliter cette étape importante de sa vie* », assure Aurore Duran, fondatrice de la marque Les P'tits Génies.

En 2017, elle crée son entreprise de cartables personnalisables qu'elle fabrique elle-même, à Saint-Clar-de-Rivière près de Toulouse. « *Chaque motif est unique et il est impossible de trouver deux fois le même cartable* », affirme-t-elle. En cette rentrée 2024, elle enregistre une hausse de 70 % de ses ventes par rapport à l'année précédente avec 138 cartables commandés. Reste que le made in France et l'artisanat ont un coût.

Vendus autour de 100 euros, les cartables Les P'tits Génies trouvent pourtant une clientèle capable de payer une telle somme, « *souvent les grands-parents* », glisse Aurore Duran.

L'accent est aussi mis sur l'ergonomie du produit, ce qui est plus rarement le cas des cartables vendus dans les grandes surfaces. Créée en 2021 par un couple d'ostéopathe de l'Oise, Bon Chic Bon Dos propose des cartables fabriqués en Savoie avec l'aide d'un ergothérapeute pour lutter contre les problèmes posturaux et les scolioses. Malgré un prix élevé (autour de 200 euros), près de 200 sacs sont vendus chaque année. « *Nous proposons des produits durables avec cette idée d'acheter intelligemment une belle pièce plutôt qu'un cartable moins cher qui peut être dangereux pour la posture* », explique Séverine Divay, cofondatrice, qui a toutefois décidé de mettre en place un paiement en trois fois sans frais pour élargir sa clientèle. ■



**Depuis une dizaine d'années, des petites entreprises se positionnent sur ce segment porteur.** *Photo Ugo Amez/Sipa*

## Bureau Vallée mise sur les fournitures scolaires

**Le distributeur de fournitures de bureau réalise désormais 25 % de son chiffre d'affaires avec le matériel scolaire. Les enseignes spécialisées ne cessent de grignoter des parts de marché.**

Jusqu'à 70 formats de cahiers différents dans des rayons pouvant atteindre 10 mètres de long sur 3 mètres de haut, une offre de coloriage plus dense...

Dans les 400 boutiques de l'enseigne Bureau Vallée, les rayons de fournitures scolaires sont bien achalandés en cette rentrée scolaire. « *Depuis le mois de juin, nous avons configuré nos magasins pour cette période et, en ce moment, la moitié de leur superficie est consacrée au matériel scolaire* », décrit Adrien Peyroles, le directeur général.

En employant les grands moyens, l'entreprise élargit sa clientèle, historiquement constituée de TPE et PME qui viennent effectuer chez elle leurs achats de fournitures de bureau.

Avec 25 % du chiffre d'affaires de 750 millions d'euros générés par les fournitures scolaires, sur seulement deux mois de l'année, la stratégie semble fonctionner. « *Nous accordons plus de places aux agendas et à la maroquinerie scolaire qui marchent bien et nous gagnons chaque année de nouvelles parts de marché* », assure le patron de l'ETI basée dans les Yvelines et qui compte aujourd'hui près de 3.500 salariés.

« *Les grossistes et superstores papeterie et bureau prennent du poids chaque année alors que les grandes surfaces alimentaires perdent du terrain, même si elles restent majoritaires en captant près de deux tiers des achats* », confirment les experts de l'institut GfK, qui publie chaque année le bilan des achats de fournitures scolaires.

### Un marché à 677 millions

Sur un marché des fournitures scolaires évalué à 677 millions d'euros, les enseignes de matériel de bureau consolident leurs positions avec 15 % du chiffre d'affaires généré sur la période juillet-septembre, soit une progression de plus de 2,5 points depuis 2017.

Chez Bureau Vallée, les plus grands fabricants de matériels scolaires répondent présents pour chaque produit, à l'image de Maped, Clairefontaine, Exacompta, Hamelin ou encore Viquel.

« *Bureau Vallée travaille particulièrement bien la carte de la rentrée scolaire, ce qui nous apporte une importante visibilité que ce soit pour nos classeurs, pochettes, cartables et trousses* », développe Vanessa Viquel, PDG du groupe éponyme basé à Colombes dans les Hauts-de-Seine. Un quart du chiffre d'affaires d'environ 26 millions d'euros de cette société familiale est issu de la vente dans les magasins spécialisés. — ***L. Ba.***

## Maped se développe dans le ludo-éducatif

**Le fabricant haut-savoyard d'accessoires scolaires, célèbre pour ses compas, élargit sa palette. L'entreprise familiale aborde toutefois la rentrée 2024 avec prudence.**

*Florian Espalieu*
*— Correspondant à Grenoble*

Des compas, mais pas que... Si la Manufacture d'articles de précision et de dessin (Maped) n'a pas quitté l'agglomération d'Annecy depuis sa création en 1947, l'entreprise s'est beaucoup diversifiée. Connue pour ses compas en laiton fabriqués dans la vallée de l'Arve (Haute-Savoie) spécialisée dans l'industrie du décolletage, l'entreprise familiale se veut depuis plus de 40 ans à la pointe sur tous les accessoires scolaires.

« *Au milieu des années 1980, mon père va commercialiser d'autres produits, notamment des ciseaux* », retrace Antoine Lacroix, l'actuel directeur général. Viendront en 1992 le rachat des célèbres gommes bicolores roses et bleues Mallat, toujours produites en Haute-Savoie, puis l'ouverture d'une usine en Chine. « *Nous avons été la première PME française à se lancer sur le marché chinois* », rappelle le dirigeant.

Maped est aujourd'hui une ETI prospère avec un chiffre d'affaires de 280 millions d'euros, qui comprend les 80 millions des jouets Juratoys acquis en 2022. Avec ce rachat, près d'un tiers de son activité est désormais consacré aux jouets, tandis que son cœur de métier, les accessoires scolaires et de bureau, reste majoritaire.

« *En 2008, nous nous sommes lancés dans le coloriage, qui représente plus de 20 % de notre activité et a beaucoup tracté notre développement de ces dernières années* », précise Antoine Lacroix. L'écriture, qui pèse aujourd'hui environ 25 millions d'euros du chiffre d'affaires, reste un marché solide et d'avenir pour l'entreprise. « *Nous avons vocation à être des aiguillons, en amenant de l'innovation sur des secteurs de niches plutôt que de viser les produits de masse, comme nous l'avons fait avec le stylo pour gaucher* », ajoute-t-il.

En cette rentrée, et après une année 2023 marquée par un repli en volume du marché des fournitures scolaires (–5,1 %) pour un chiffre d'affaires de 639 millions d'euros en hausse de 2,3 %, le dirigeant de Maped veut « *apporter de la valeur ajoutée* » dans un secteur où le renouvellement des produits n'est pas fréquent. Dans sa ligne de mire, le segment ludo-éducatif pour allier « *l'académique et le fun* », à l'image de ces crayons avec guide doigt pour les enfants en apprentissage de l'écriture.

> « Nous avons vocation à être des aiguillons, en amenant de l'innovation sur des secteurs de niches plutôt que de viser les produits de masse. »
> **ANTOINE LACROIX**
> Directeur général de Maped

### Le levier des marchés du Sud

Présent dans 120 pays au travers de 17 filiales, avec 2.000 salariés, Maped veut élargir sa cible à un public plus âgé. Autre objectif : un maillage géographique. « *Nous sommes aujourd'hui sous-représentés en Asie du Sud-Est et avons de gros leviers sur les marchés du Sud* », analyse le directeur général. Si un quart des ventes de Maped sont réalisées en France et autant dans le reste de l'Europe, l'autre gros marché est en Amérique du Sud et centrale, qui représente un tiers de son activité. Toutefois, dans « *un contexte trop imprévisible* », l'entreprise ne vise qu'un maintien du chiffre d'affaires en 2024, en attendant un climat économique plus stable. ■

# Reyouzz crée une filière de reprise des produits électroniques

INNOVATEURS

**Nicole Buyse**
*— Correspondante à Lille*

*« Semez vos objets… récoltez du blé. »* C'est avec ce slogan que Reyouzz a lancé ses bornes connectées de récupération automatisée d'objets électroniques usagés, pour leur donner une seconde vie. La jeune entreprise nordiste a conçu ces lockers, tout en bois, à installer dans des enseignes de la grande distribution. Ils comportent de 12 à 48 casiers selon leur taille, le plus grand pouvant contenir un petit appareil électroménager, et incorporent un écran tactile.

Le consommateur peut évaluer le prix de son produit sur reyouzz.fr, puis valider son QR Code en magasin sur la borne, ou réaliser l'opération directement sur place où quelqu'un peut l'assister. Si le produit, en fin de vie, part au recyclage, il bénéficiera d'un bon d'achat de l'enseigne. Mais s'il peut être reconditionné, Reyouzz, qui a créé un algorithme d'estimation du prix, lui propose un montant de reprise. Une fois accepté, le client recevra un virement après vérification du produit.

### Deux tests lancés cet été

Ces objets sont envoyés dans des filières locales de réparation et remis en vente au rayon multimédia de l'enseigne. *« C'est du circuit court dans un écosystème 100 % circulaire, en quelque sorte du remade in France »*, estime Romain Deffrenne, président de Reyouzz, qu'il a lancé en 2021 au sein de l'incubateur Blanchemaille by EuraTechnologies, à Roubaix (Nord). Il était encore étudiant à l'école d'ingénieur ISEN de Lille, quand il a créé le premier prototype de sa borne dans son garage. Il lui en a fallu trois autres avant d'arriver au modèle actuel. Sa société, qui commence par la téléphonie, les consoles de jeux vidéo et le petit matériel informatique, a installé ses deux premiers lockers au début de l'été chez Cora à Nancy (Meurthe-et-Moselle) et chez Leclerc à Granville (La Manche).

Fin 2024, Reyouzz en implantera dans quatre magasins de Leroy Merlin pour tester la reprise d'outils de bricolage, et est aussi en discussion avec Boulanger. *« Les enseignes de la grande distribution ont du mal à trouver des produits de seconde main dans ce domaine de l'électronique, alors qu'il y a un gisement chez leurs propres clients »*, souligne-t-il. *« En outre, ces produits reconditionnés leur apportent une meilleure marge que les neufs. »* Après une levée d'amorçage de 443.000 euros auprès de 17 business angels nordistes, qui lui ont permis de finaliser l'armoire, Reyouzz a bouclé au début de l'été un deuxième financement de 1,5 million, dont 1 million en capital, avec le concours de 18 nouveaux business angels régionaux et parisiens. Ces fonds vont lui servir à déployer un parc d'une centaine de bornes connectées à fin 2024.

La société a aussi pu recruter pour porter son équipe de 7 à 18 personnes. Aujourd'hui, elle est en quête d'un million complémentaire en prêt bancaire pour poursuivre sa R&D, afin de couvrir d'autres familles de produits : maroquinerie, montres, lunettes, livres ou DVD, pour lesquels elle va mettre en place une reconnaissance d'image. L'armoire en bois est fabriquée par la société Fandi à Carvin, au sud de Lille. *« Nous faisons le maximum pour limiter les kilomètres, tout comme dans la logistique du reconditionnement des produits déposés »*, assure le président. ■

**Il a dit**


Reyouzz

« C'est du circuit court dans un écosystème 100 % circulaire, en quelque sorte du remade in France. »

**ROMAIN DEFFRENNE**
Président de Reyouzz


Implantée dans 14 pays, essentiellement en Europe, l'entreprise familiale emploie 1.900 personnes, dont un millier en France. Airvance

# Traitement de l'air : Airvance se renforce outre-Manche

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**L'industriel de l'Ain a racheté Mechanical Air Supplies, spécialiste britannique du traitement de l'air et de la ventilation, sa quatrième acquisition en deux ans.**

**Stéphane Frachet**
*— Correspondant à Lyon*

Quatre acquisitions en moins de deux ans pour l'ETI Airvance. Ce spécialiste de la ventilation, de l'air intérieur et des pompes à chaleur installé près de Lyon vient de prendre la majorité du capital de Mechanical Air Supplies, une entreprise britannique de 70 salariés et 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Le montant de l'opération est inconnu, les cédants restent au capital et gardent des fonctions opérationnelles.

*« En complétant notre filiale de distribution SK sales, cette acquisition nous positionne au troisième rang du secteur en Grande-Bretagne »*, assure Laurent Dolbeau, PDG d'Airvance, qui récupère trois points de vente et deux usines de tubes dans la région de Londres.

### 50 % à l'international

En 2023, ce spécialiste du secteur CVC (Chauffage, ventilation, climatisation) pour le logement et les locaux tertiaires a absorbé son confrère bordelais AEIB, la start-up parisienne PandO2, qui a mis au point un logiciel Saas de suivi de la qualité de l'air intérieur, et plus récemment Air to Trust, un distributeur au Danemark. Cette stratégie offensive, financée sur fonds propres et avec des lignes de crédit, a permis à Airvance de porter sa part export de 40 % à 50 % de son chiffre d'affaires depuis 2022. Implantée dans quatorze pays, essentiellement en Europe, l'entreprise familiale de Beynost (Ain) emploie 1.900 personnes, dont un millier en France. Elle a enregistré 582 millions d'euros de ventes en 2023 auprès de ses 25.000 clients installateurs répartis dans 50 pays. *« Nous restons actifs sur le marché des acquisitions afin d'augmenter nos parts de marché dans le traitement de l'air du résidentiel et des locaux tertiaires »*, explique son PDG. L'entreprise cible des marchés de niche, comme des hottes de cuisines professionnelles qu'elle fabrique dans à Carentan (Manche) et Torcy-le-Petit (Seine-Maritime).

Récemment, elle a accéléré dans le suivi digital de la qualité de l'air grâce à PandO2. Cette brique numérique existait déjà au sein d'Airvance, engagé dans le développement du bâtiment intelligent, mais Laurent Dolbeau a été séduit par la plateforme de la start-up, qui s'adapte à la plupart des capteurs existants, et *« par sa simplicité de fonctionnement et son avance technologique »*, ajoute le PDG, lauréat du prix de l'entrepreneur Auvergne Rhône-Alpes en 2021. La jeune pousse parisienne a équipé plus de 300 écoles en Europe. Airvance est né en février 2020 de l'acquisition par le groupe familial France Air de la branche ventilation et air conditionné du groupe britannique SIG PLC, acteur européen expert du traitement et de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

France Air a été fondé à Lyon en 1960 par la famille Dolbeau. Toutefois, son origine remonte à 1912 par la création au Maroc des Etablissements Hubert Dolbeau et CIE, devenus la Compagnie Air Pulsé à Lyon dans les années 1960, puis France Air. La famille Dolbeau, qui avait un temps ouvert le capital à un fonds anglo-saxon, est redevenue l'unique actionnaire du holding. ■

# Harmony Energy lance à Nantes son premier grand parc de batteries

PAYS DE LA LOIRE

**La société britannique compte installer en France une dizaine de ses systèmes de stockage d'énergie par batterie d'ici à 2030.**

**Emmanuel Guimard**
*— Correspondant à Nantes*

Nantes va accueillir *« le plus grand système de stockage d'énergie par batterie de France »*. C'est ainsi que le britannique Harmony Energy, son promoteur, présente ce projet de BESS (Battery Energy Storage System). L'entreprise fondée en 2010 prévoit d'installer au bas du pont de Cheviré, qui enjambe la Loire, un parc de batteries qui sera raccordé au réseau de transport d'électricité (RTE) à l'été 2025 pour commencer son activité commerciale à la fin de cette même année.

L'investissement se situerait *« entre 40 et 70 millions d'euros »*, indique-t-elle. Le site prendrait place sur une emprise de 1,2 hectare du domaine du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, là où se trouvait jadis une unité de production électrique au gaz et au fuel, éteinte en 1986.

### Modulation journalière

La vocation d'une telle installation, qui assemble de grosses batteries lithium-fer-phosphate est de stocker l'électricité excédentaire quand la production est supérieure à la consommation, afin de la réinjecter dans le réseau quand la demande s'accroît, en fin de journée notamment. Cela permet une modulation journalière, une plus grande flexibilité.

> L'activité commerciale du premier site, en Loire-Atlantique, devrait démarrer fin 2025.

Historiquement, cette réponse aux pics de consommation est assurée par les centrales thermiques, à gaz notamment. Le stockage prend tout son sens avec la montée en puissance des énergies renouvelables, solaires et éoliennes, par nature intermittentes.La centrale de Nantes Cheviré mettra en œuvre la technologie Megapack de Tesla. Ses batteries représenteront une puissance installée de 100 mégawatts et une capacité de 200 mégawattheures pour chaque cycle journalier, de quoi satisfaire l'équivalent de deux heures de consommation pour 170.000 foyers. Sur un an, le site pourrait délivrer plus de 70 gigawatts heures. D'ici à 2030, l'entreprise anglaise, forte de 80 salariés, compte installer en France une dizaine de parcs représentant une puissance installée d'un gigawatt (GW). Le schéma de financement de ce plan reste à établir, mentionne Clément Girard, directeur des opérations pour la France. En Grande-Bretagne, ses installations sont financées par le fonds Harmony Energy Income Trust dont il est le créateur.

Coté à la Bourse de Londres en novembre 2021, il a levé 210 millions de livres sterling (plus de 200 millions d'euros). Il a permis de financer huit systèmes de stockages par batterie déjà installés ou en cours d'achèvement en Grande-Bretagne. Harmony Energy fait état d'un portefeuille global de 11,6 GW en Europe et en Nouvelle-Zélande. Clément Girard décrit un marché du stockage *« encore émergent dans l'Hexagone »*. ■

# Immuno-oncologie : Pierre Fabre vend son centre de recherche

OCCITANIE

**Le groupe pharmaceutique du Tarn va céder son centre spécialisé dans les anticorps de Saint-Julien-en-Genevois, en Haute-Savoie, à l'indien Jubilant Biosys.**

**Laurent Marcaillou**
*— Correspondant à Toulouse*

Le groupe pharmaceutique Pierre Fabre à Castres (Tarn) est en négociations exclusives avec le sous-traitant pharmaceutique indien Jubilant Biosys pour vendre son centre de recherche et développement de 35 salariés de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie). La transaction aura lieu avant fin 2024, après l'autorisation de Bercy sur les investissements étrangers.

Le repreneur s'engage à conserver le personnel trois ans et à investir 14,5 millions d'euros en sept ans. Créé en 1990 près de Genève où siège l'Organisation mondiale de la santé, ce centre, d'abord centré sur les vaccins, sans succès, et a été réorienté vers l'immuno-oncologie. Il développe des anticorps monoclonaux ou conjugués à des molécules cytotoxiques et des médicaments biologiques immunomodulateurs.

### Thérapies ciblées

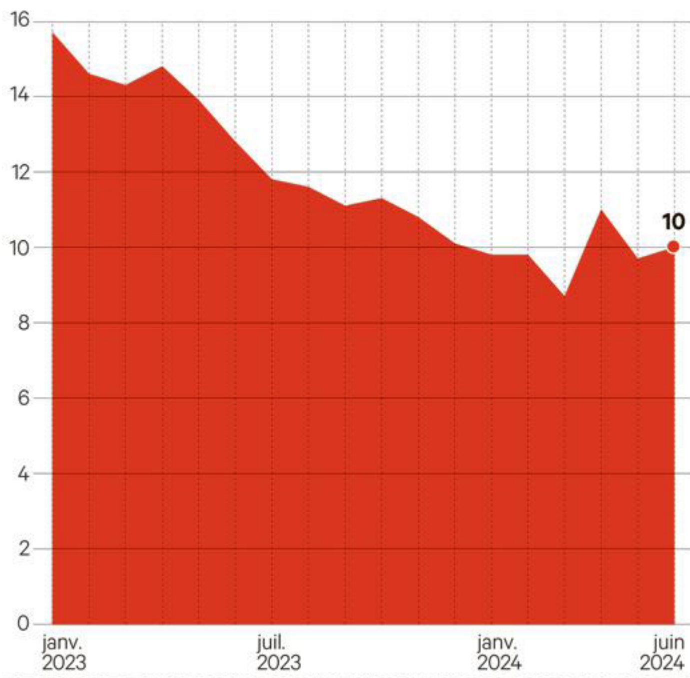
Jubilant Biosys effectue de la R&D sous contrat pour les groupes pharmaceutiques. Il emploie 2.300 salariés en Inde, en Italie et aux Etats-Unis et fait partie du groupe pharmaceutique Jubilant Pharmova. Cette acquisition lui permettra d'acquérir des compétences dans les molécules biologiques et de se rapprocher de la pharmacie européenne. Pour effectuer la transition en douceur, une société détenue à 80 % par Jubilant Biosys et à 20 % par Pierre Fabre portera les actifs, ce dernier restant actionnaire pendant cinq ans.

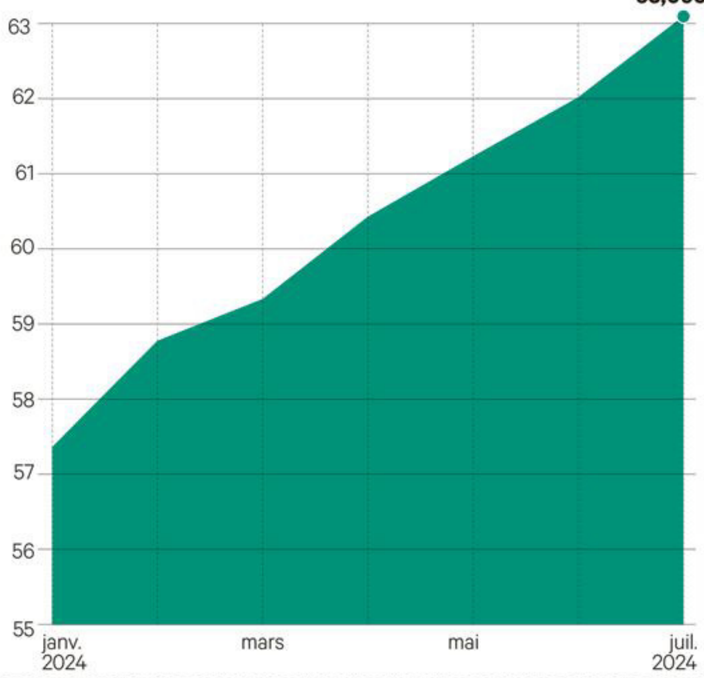
A côté du centre de R&D, le site comprend une unité de production de lots cliniques d'anticorps monoclonaux de 45 personnes. Pierre Fabre l'a vendue en 2020 au sous-traitant pharmaceutique Fareva, qui l'a cédée à la PME toulousaine GTP Bioways rachetée cet été par l'italien Olon. Pierre Fabre arrête la recherche en immuno-oncologie pour concentrer ses investissements sur les thérapies ciblées contre le cancer. *« L'approche ciblée est moins risquée car elle permet de valider le projet à chaque étape de son développement »*, indique un porte-parole.

Le groupe ne veut pas se disperser car il ne réalise qu'un revenu de 500 millions d'euros par an dans l'oncologie, dans laquelle il investit 100 millions par an en R&D. Il a racheté des licences de commercialisation en Europe et en Asie de molécules ciblées contre le mélanome et le cancer colorectal à Array (Pfizer) en 2015, et d'une thérapie ciblée contre le cancer du sein à l'américain Puma Biotechnology en 2020. Il a aussi acquis l'an dernier les licences de deux molécules en développement de la biotech Scorpion Therapeutics.

Il a transféré toute sa recherche dans son centre de R&D érigé sur l'Oncopôle de Toulouse. Outre l'oncologie et la dermatologie, il accueille la recherche en dermocosmétique depuis 2021 et celle sur les médicaments sans ordonnance a été transférée de Castres l'an dernier. Le chiffre d'affaires du groupe de 10.000 salariés est de 2,83 milliards d'euros en 2023 (+6 %). ■


Lydie Lecarpentier/RÉA




# Banque, assurance : les dix sujets de ren

● Entre l'instabilité politique, le rythme incertain du redémarrage du crédit et l'augmentation des défaillances d'entreprises, sur la rentrée des banques et des assureurs en France.
● Tour d'horizon des principaux sujets qui vont animer les prochaines semaines.

*Edouard Lederer, Anne Drif, Ingrid Feuerstein, Rémy Videau, Rachel Cotte*

**Le spectre de l'instabilité politique**

1 Après la période de volatilité boursière ayant suivi la dissolution, le spectre de l'instabilité politique continue de planer sur les banques françaises. Depuis leur décrochage en Bourse en juin, lorsque les trois établissements cotés avaient vu partir en fumée plus de 10 milliards d'euros de capitalisation en l'espace de deux séances, ils n'ont toujours pas rattrapé leur retard sur leurs concurrents européens. Le titre Crédit Agricole se situe encore 6 % en dessous de son niveau de fin mai, 8 % pour l'action BNP Paribas, et même 20 % pour Société Générale, comparé à un indice Euro Stoxx des banques européennes en retrait de seulement 1 % sur trois mois.

Le contexte politique laisse craindre une forme d'attentisme de la part des entreprises et des particuliers, et par conséquent un ralentissement de la production de crédit. Entre la composition du futur gouvernement, la politique économique, les interrogations sur la trajectoire budgétaire du pays et les menaces de taxation exceptionnelle des profits, nombreuses sont les inconnues avec lesquelles les banques abordent cette rentrée. Ce climat pèse aussi fortement sur les portefeuilles des assureurs français, très exposés à la dette souveraine française.

**L'espoir d'une reprise pour les banques de détail en France**

2 La rentrée va-t-elle marquer un retour de forme pour le marché français de la banque de détail ? Dans des chiffres récemment publiés par la Banque de France, le secteur estime que la demande de crédit immobilier va augmenter à la rentrée. Un vrai motif d'espoir alors que les banques mutualistes comme les banques dites « commerciales » (BNP Paribas et Société Générale) ont vu leurs réseaux souffrir depuis le début de l'année, en deux temps : tout d'abord, en raison de la hausse des taux, les marges d'intérêt des banques (la différence entre ce que leur coûte la ressource, et le prix auquel elles peuvent le prêter) se sont retrouvées sous pression. Puis, une fois ces marges rétablies – ce qui est intervenu en début d'année – ce sont les emprunteurs qui ont fait défaut.

Si leur retour se confirme, le regard des banques se tournera aussi vers la Banque centrale européenne (BCE). Si l'institution annonçait une nouvelle baisse de ses taux – elle en a l'occasion le 12 septembre prochain – cela pourrait encourager le retour des emprunteurs, et dans le même temps faire diminuer les coûts de refinancement. Un vrai ballon d'oxygène pour le secteur.

**La santé des entreprises au cœur des préoccupations**

3 Le coût du risque – les charges que passe une banque pour faire face à un crédit impayé – était devenu un sujet presque secondaire ces dernières années… Avec la période de taux faibles, de 2016 à 2022, les entreprises empruntaient facilement, et parvenaient sans difficulté à restructurer leurs dettes. La remontée des taux déclenchée mi-2022 par la BCE a refermé cette parenthèse, et le quatrième trimestre devrait voir les incidents de paiement se multiplier : en cause, le nombre de faillites, tombé au plus bas pendant la crise sanitaire, retrouve à présent des niveaux inédits depuis 2015, avec à fin juillet 63.095 défaillances sur douze mois, selon la Banque de France.

Le secteur bancaire a déjà été touché par une série de « dossiers de place » – Casino, Atos ou Altice… – de grandes restructurations de dette très tendues pour les prêteurs, mais il ne voulait y voir jusqu'à présent que des cas particuliers. Plus largement, les établissements seront plus ou moins touchés par cette remontée du risque en fonction de leur typologie de clientèle (PME, artisans ou grandes entreprises…) et de leur politique de provisionnement, que la réglementation a rendu plus sévère ces dernières années.

**La succession se prépare au Crédit Agricole**

4 Ce sera l'un des événements phare du secteur bancaire français l'an prochain… et il va commencer à se préparer dès cet automne. Au plus tard au printemps 2025, à l'issue de la prochaine assemblée générale de Crédit Agricole SA (CASA), Philippe Brassac, qui dirige l'entité cotée du groupe mutualiste depuis dix ans et fête le 31 août ses 65 ans, passera la main. L'événement est important à plus d'un titre : l'ensemble mutualiste (constitué de 39 caisses régionales, elles-mêmes actionnaires de CASA) est le premier bancassureur en France, et un acteur mondial de poids.

> Après un premier semestre en fanfare, la dissolution a mis un coup d'arrêt aux fusions-acquisitions tricolores, tandis que les fonds de private equity préfèrent se projeter sur de nouveaux processus de vente en 2025.

Le mandat de Philippe Brassac, aux manettes de CASA depuis 2015 marque par sa longévité, l'important développement du groupe, et la paix retrouvée au sein de la banque verte. Dans cet ensemble complexe, aux équilibres politiques subtils, le portrait-robot de son successeur n'est pas simple à établir. Point de passage quasi obligé, il faut diriger ou avoir dirigé l'une des caisses régionales. De quoi avoir du poids au sein de la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) où se font les alliances et les consensus entre dirigeants.

**Société Générale : à quand la remontée du cours ?**

5 Société Générale poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique à horizon 2026, présenté par son directeur général Slawomir Krupa en septembre dernier. Sa mission reste la même : renforcer le capital et augmenter la valorisation du groupe à travers un recentrage de ses activités. La banque a accéléré son désengagement d'Afrique ces derniers mois, et s'est séparée de deux filiales de banque privée, en Suisse et au Royaume-Uni, ainsi que de sa néobanque Shine.

Cette stratégie n'a pour l'heure pas su convaincre les marchés. Malgré un bénéfice net supérieur aux attentes au deuxième trimestre, l'action de la banque a plongé après la présentation des résultats début août. Les investisseurs ont été déçus par la performance de la banque de détail en France, pénalisée par un recul de sa marge nette d'intérêt. La cure d'amaigrissement continuera dans les prochains mois. Société Générale est notamment en discussion avec Crédit Agricole pour la reprise d'Hanseatic Bank, son activité de crédit à la consommation en Allemagne.

**AXA et BNP Paribas : un chantier titanesque dans la gestion d'actifs**

6 C'est l'opération phare de l'été, et le chantier qui va mobiliser AXA et BNP Paribas jusqu'à la fin de l'année. Les deux champions français ont officialisé le 1er août leur entrée en négociation exclusive en vue de l'acquisition de la gestion d'actifs d'AXA par BNP Paribas. L'opération donnera naissance à un nouvel ensemble fort de 1.500 milliards d'actifs qui deviendra le deuxième poids lourd européen derrière Amundi.

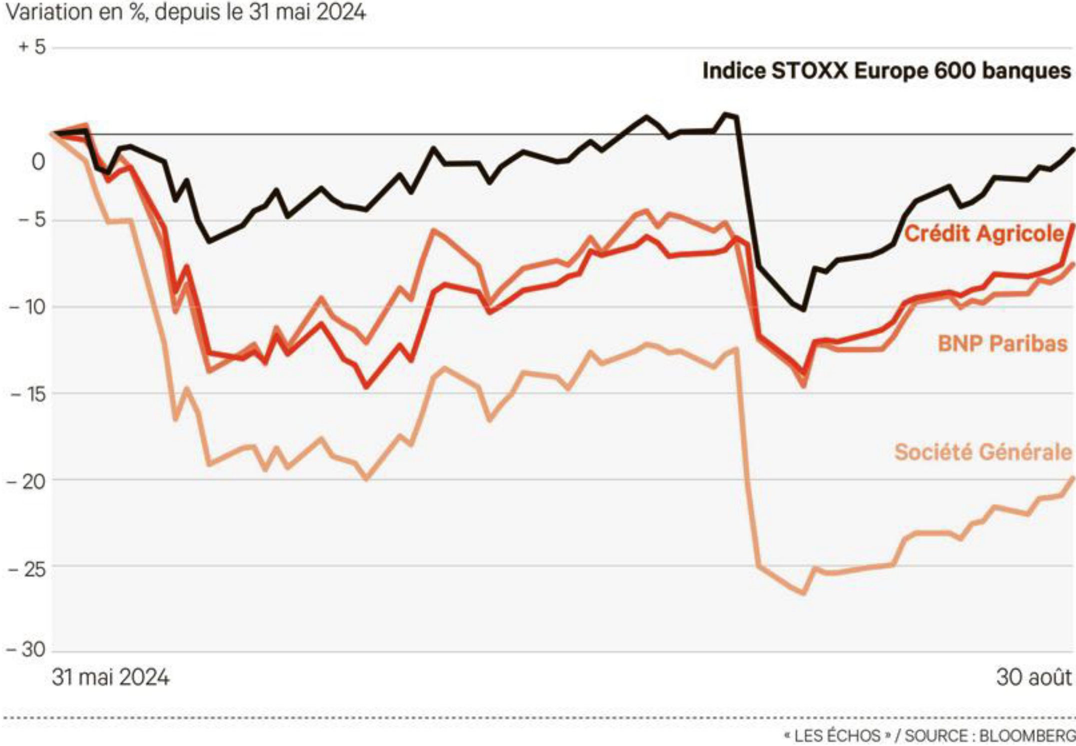
En attendant l'accord final, prévu pour la fin de l'année, et un « closing » attendu pour l'été 2025, l'opération sera soumise à la consultation des représentants du personnel. Le chantier de l'intégration s'annonce délicat : il s'agit de rassembler les équipes d'AXA IM (2.900 personnes) et de BNPP AM (2.100 personnes). La question de l'avenir de Natixis IM, autre grand acteur français de la gestion d'actifs, reste entière. La filiale de BPCE avait envisagé de se marier à AXA IM en 2017, mais avait renoncé pour des questions de partage de pouvoir. Elle se retrouve désormais isolée sur un marché dominé par des géants américains comme BlackRock.

**Fusions-acquisitions : retour des grandes manœuvres ?**

7 Les extrêmes politiques écartées, la nomination d'un nouveau gouvernement peut-elle relancer les grandes manœuvres du M&A ? Après un premier semestre en fanfare, la dissolution a mis un coup d'arrêt aux fusions-acquisitions tricolores, tandis que les fonds de private equity préfèrent se projeter sur de nouveaux processus de vente en 2025.

Trois opérations ont néanmoins maintenu la cadence cet été : BNP Paribas et AXA avec l'ouverture de négociations exclusives sur le rapprochement de leurs filiales en gestion d'actifs pour plus de 5 milliards d'euros, et Altice dans sa course aux cessions avec la vente de Teads et de ses 24,5 % dans l'opérateur


**Le contexte politique dans l'Hexagone laisse craindre une forme d'attentisme de la part des entreprises et des particuliers, et par conséquent un ralentissement de la production de crédit.** *Photo Ludovic Marin/AFP*





Aux manettes de Crédit Agricole SA (CASA) depuis dix ans, Philippe Brassac, passera la main au plus tard au printemps 2025, à l'issue de la prochaine assemblée générale du groupe. *Photo Joël Saget/AFP*

# trée à surveiller

de nombreuses incertitudes planent

télécom BT pour un cumul de 4,5 milliards d'euros. Ce qui se profile comme la plus grosse transaction de 2024 donnera le ton de cette rentrée : l'ouverture du capital du pôle santé grand public Opella par Sanofi pour plus de 15 milliards d'euros.

### 8 Epreuve du feu pour la consolidation bancaire

L'appel à la consolidation bancaire en Europe lancé par Emmanuel Macron sera-t-il finalement suivi d'effet ? Plus que Société Générale, citée par le président, dans le scenario d'un hypothétique rachat étranger, la consolidation domestique se trouve au centre du jeu bancaire en Europe. Luis de Guindos, le vice-président de la BCE, en a fixé la feuille de route tout juste avant l'été : oui aux fusions domestiques, préalable aux fusions transfrontières.

C'est en Espagne que se déroule le test grandeur nature, avec l'OPA hostile à 12 milliards d'euros lancée par la banque basque BBVA sur le catalan Sabadell. Cet été, le projet a franchi une étape clé avec l'approbation par les actionnaires de BBVA d'une augmentation du capital en vue de l'acquisition de son rival, malgré le rejet de l'OPA par Sabadell et la réticence des pouvoirs publics espagnols.

> Ce produit d'épargne a surfé ces derniers trimestres sur la hausse des taux et des politiques de rémunération devenues plus attractives.

### 9 Etape clé dans le feuilleton « Bâle 3 »

Bâle 3 suite, et peut-être pas fin. Ce paquet réglementaire, censé s'appliquer à toutes les banques de la planète, poursuit cet automne son interminable feuilleton, à mesure que chaque pays introduit cet accord international dans ses propres textes. Du côté européen, tout est désormais à peu près calé, avec une entrée en vigueur progressive établie entre 2025 et 2028.

Le suspense reste en revanche grand aux Etats-Unis, alors que s'approche l'élection présidentielle, avec des différences d'approche sur le plan du multilatéralisme et de la régulation de l'économie. Lors de son premier mandat, Donald Trump avait plutôt détricoté les règles bancaires. En attendant, les travaux avancent… et les oppositions grandissent. La Fed a publié l'an dernier une première version de cet ensemble de règles – qui renforcent les exigences en fonds propres des banques – déclenchant une véritable levée de boucliers du secteur.

Prudente, l'Europe a décidé cet été de décaler d'un an, à 2026, l'un des volets, consacré à la couverture par les banques de leurs risques de marché (« FRTB »). Le temps de voir comment s'ajustent les textes aux Etats-Unis, mais aussi au Royaume-Uni, tenté depuis le Brexit d'améliorer la compétitivité à sa place financière.

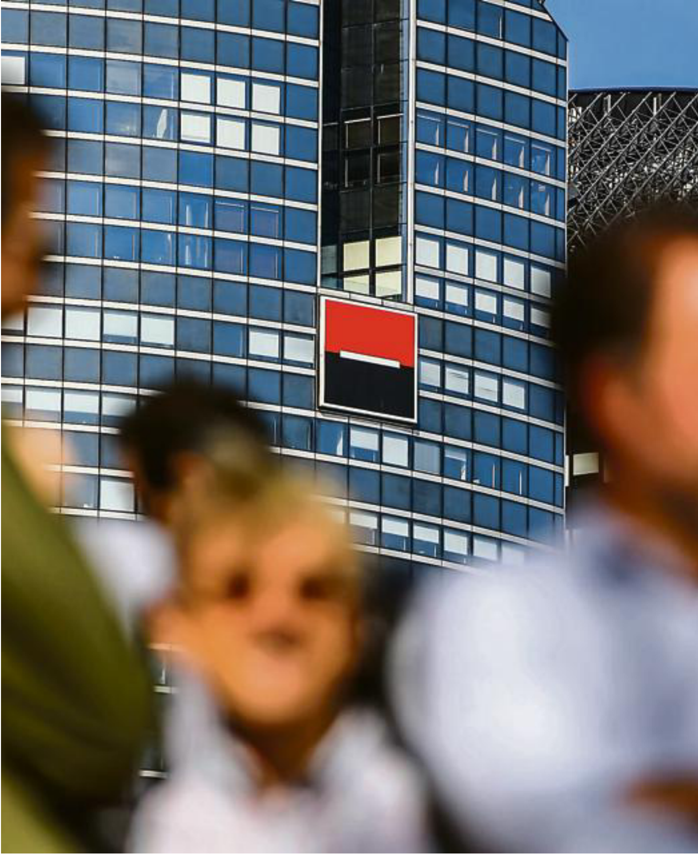
### 10 L'assurance-vie à l'épreuve d'une nouvelle météo des taux

Depuis le début de l'année 2024, l'assurance-vie a atteint 1.956 milliards d'euros d'encours à la fin du mois de juillet, en hausse de 2,9 % sur un an. Au premier semestre, la collecte nette s'est même située au plus haut depuis 2010, d'après France Assureurs.

Ce produit d'épargne a surfé ces derniers trimestres sur la hausse des taux et des politiques de rémunération devenues plus attractives, notamment pour le fonds en euros, le support traditionnel de l'assurance-vie. Alors que l'inflation vient de passer sous la barre des 2 % pour la première fois depuis trois ans, et que les banques centrales sont attendues sur des baisses de taux, il faudra voir si ce segment conserve toute son attractivité.

Sur les premiers mois de l'année, la bonne santé de l'assurance-vie a été liée à celle du fonds en euros. En raison des taux bas et de la faiblesse de leur rémunération, ces supports traditionnels avaient subi 90 milliards d'euros de sorties nettes de capitaux en quatre ans et oscillent depuis le printemps 2024, parfois en territoire positif, parfois négatif.

Autre facteur favorable à l'assurance-vie, les unités de compte (UC), ces supports diversifiés à la carte – plus risqués mais potentiellement plus rémunérateurs – ont trouvé leur public. Plus de 20 milliards d'euros nets ont été collectés par les UC cette année, au premier semestre. ■


*Laurent Grandguillot/RÉA*

# Les marchés boursiers saluent le recul de l'inflation

● Les grands indices mondiaux ont bien tenu à l'issue d'une semaine piégeuse.
● A New York et à Francfort, le Dow Jones et le DAX ont battu de nouveaux records, alors qu'à Paris, le CAC 40 a enregistré un gain hebdomadaire de 0,6 %.

BOURSE

*Florian Maussion*

Le mois d'août finit mieux qu'il n'a commencé pour les marchés. Les grands indices boursiers mondiaux ont bien résisté cette semaine, dans la foulée du discours du président de la Fed à Jackson Hole, vendredi dernier. Certains ont même fait mieux et ont poursuivi leurs rebonds pour établir de nouveaux records. Les investisseurs ont pourtant dû faire face à un écueil de taille, dressé sur leur route en plein milieu de semaine. Mercredi soir, Nvidia a annoncé ses résultats du deuxième trimestre. Le mastodonte des puces électroniques a certes publié des profits multipliés par 2,5, à 16,6 milliards de dollars. Mais le ralentissement de sa croissance a déçu des marchés préoccupés par les investissements colossaux engloutis par l'intelligence artificielle.

La firme de Santa Clara a perdu plus de 7 % sur la semaine et a rendu à Microsoft la place de deuxième capitalisation boursière mondiale. Freiné par l'un de ses géants, le Nasdaq à forte coloration technologique a cédé, pour sa part, 0,9 % sur les cinq dernières séances.

La contagion Nvidia aurait pu s'étendre, compte tenu du poids acquis par la tech américaine ces derniers mois dans les indices boursiers et dans les portefeuilles des investisseurs. Pourtant, elle s'est arrêtée net. Ou plutôt, elle a été compensée par de bonnes nouvelles sur le front macroéconomique.

Aux Etats-Unis, la croissance américaine au deuxième trimestre a été révisée à la hausse jeudi, à 3 % en rythme annualisé contre 2,8 % initialement annoncés. L'inflation est restée stable sur un an au mois de juillet, à +2,5 % selon l'indice PCE publié vendredi par le département du Commerce, et les inscriptions au chômage hebdomadaires ont été conformes aux attentes.

**– de 1,9 %**
**LE TAUX D'INFLATION**
en France. Celui de la zone euro a suivi la même tendance, refluant à 2,2 %.

De quoi rassurer un peu plus les investisseurs en attendant la réunion de la Fed en septembre, qui devrait annoncer une baisse de ses taux directeurs. A Wall Street, le Dow Jones, plus large, en a profité pour retrouver ses niveaux records de la mi-juillet et établir une nouvelle marque jeudi, à 41.335 points. Un temps bousculé par Nvidia, le S&P 500 s'est repris en fin de semaine pour afficher une progression hebdomadaire de 0,1 %, qui le place à 0,3 % de son record de la mi-juillet.

### Encore un effet Jeux Olympiques

Côté européen, la semaine a été marquée par les bons chiffres de l'inflation en France – elle est repassée sous 1,9 % –, en Espagne et en Allemagne. L'indice des prix à la consommation outre-Rhin est repassé sous le seuil des 2 % en août, au plus bas depuis plus de trois ans. Celui de la zone euro a suivi la même tendance, refluant à 2,2 %. Ce qui renforce l'hypothèse d'une nouvelle baisse de taux à venir de la part de la Banque centrale européenne, le 12 septembre. Une bouffée d'air pour les indices européens, par ailleurs inquiets ces dernières semaines de l'effritement de l'activité économique. Le DAX allemand a repris près de 1,8 % sur la semaine et a, surtout, établi de nouveaux records jeudi et vendredi – les premiers depuis la mi-mai – clôturant la semaine à 18.907,66 points. Le CAC 40 a gagné 0,6 % sur la semaine, encore quelque peu sous l'effet des Jeux Olympiques.

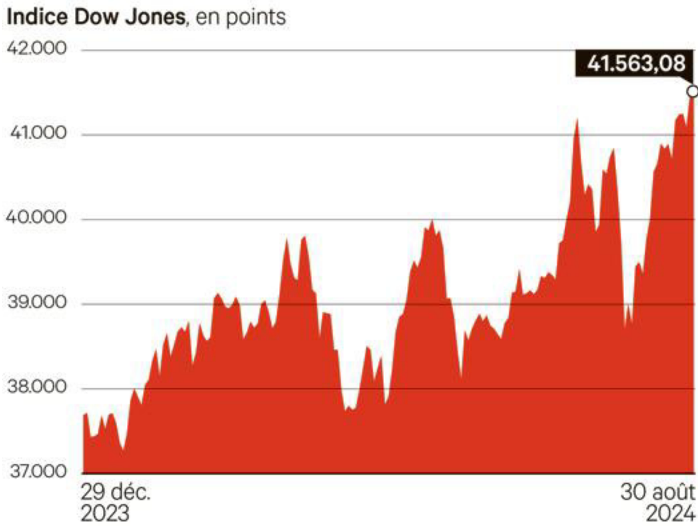
### L'impact des élections régionales allemandes

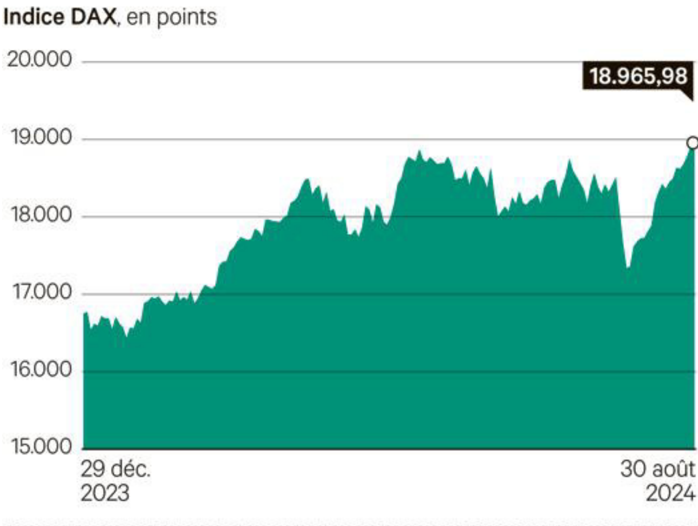
Toutes les inquiétudes n'ont pas disparu pour autant et la semaine à venir contient elle aussi son lot de brisants potentiels. Le principal est attendu pour la fin de semaine, avec la publication vendredi des chiffres du chômage pour le mois d'août aux Etats-Unis. Il faut rappeler que le bilan de juillet avait nettement contribué au vent de panique de début août, où nombre d'investisseurs se sont mis à penser que les Etats-Unis allaient tomber en récession.

*« Si les chiffres sont mauvais, les actions vont sans aucun doute très mal réagir, compte tenu de leurs niveaux élevés après le rebond du mois d'août. A l'inverse, s'ils sont meilleurs qu'attendus, cela participera à écarter encore un peu plus les craintes de récession à court terme »*, ont souligné vendredi les analystes de la Barclays.

Sur le Vieux Continent, il faudra surveiller ce lundi l'impact des élections régionales allemandes en Saxe et en Thuringe, où l'extrême droite pourrait réaliser un score historique. Sans compter la situation politique française, avec des incertitudes qui pèsent encore sur les marchés.

**Le Dow Jones et le DAX allemand vers de nouveaux records**




« LES ÉCHOS » / SOURCE : BLOOMBERG

Lire « Crible »
Page 36

# Les vendeurs à découvert repartent à l'attaque de l'IA en épargnant Nvidia

**L'accalmie provisoire de la folie spéculative autour du géant Nvidia, conforte les vendeurs à découvert dans leurs attaques des entreprises de l'intelligence artificielle. Pour certaines, le retour à la réalité sera brutal après des mois en apesanteur. En revanche, parier sur l'effondrement boursier de Nvidia reste extrêmement risqué et prématuré.**

*Nessim Aït-Kacimi*

L'intelligence artificielle (IA) n'est plus un secteur « intouchable » et à l'abri des corrections. Avant même l'annonce des résultats moins bons qu'attendu de Nvidia, le géant de l'IA, deux vendeurs à découvert, Hindenburg et Kerrisdale n'ont pas hésité à s'attaquer à cette nouvelle « bulle du siècle » après celle des valeurs Internet à la fin des années 1990. Ils ont dévoilé deux rapports assassins sur des groupes américains qui surfent sur l'engouement pour l'IA pour faire grimper leur valorisation boursière de manière irrationnelle.

Ces entreprises profitent de l'aveuglement de certains investisseurs, notamment les petits porteurs, et du manque de compréhension autour des enjeux et risques de l'IA. Le moindre enthousiasme affiché par Wall Street mercredi à l'égard du leader, Nvidia, malgré ses bons chiffres, conforte les vendeurs à découvert dans leurs critiques des valorisations excessives du secteur.

Hindenburg, qui avait lancé les hostilités sur le groupe indien Adani, s'est cette fois attaqué à Super Micro Computer, une entreprise de serveurs qui gravite dans la galaxie de Nvidia. Chiffres manipulés, contournement de l'embargo avec la Russie…, les charges sont nombreuses et sérieuses expliquant le plongeon de 19 % du titre en clôture mercredi après la publication du rapport.

Kerrisdale, pour sa part, reproche au groupe de télécoms Lumen Technologies de tenter de se raccrocher désespérément à l'IA pour marquer l'échec de son business traditionnel (endettement, chute de l'activité) et de tenter *« une résurrection artificielle »*. Le titre, en repli limité, a bien mieux résisté que Super Micro Computer.

Hindenburg a récidivé jeudi avec une nouvelle cible dans l'IA, iLearningEngines, accusé d'enjoliver ses chiffres. L'action a perdu plus de la moitié de sa valeur en 24 heures, témoignant de la fin de l'état de grâce du secteur.

A Wall Street, les entreprises de l'IA pourraient perdre un temps le soutien de la locomotive Nvidia, qui a tiré les cours du secteur vers les sommets depuis 2023 mais qui semble s'essouffler un peu. Les vendeurs à découvert ont toutefois renoncé à s'attaquer frontalement à cette forteresse iconique, qui garde le soutien et la confiance de nombreux hedge funds.

Et pour cause, ceux qui avaient parié sur la chute de ce géant en 2023 ont perdu beaucoup d'argent du fait de l'envolée du titre (+239 %). Seulement un peu plus de 1 % des actions de Nvidia sont vendues à découvert. Ils préfèrent pour le moment cibler des groupes de taille bien plus modeste, à leur portée.

### Débusquer les imposteurs

Kerrisdale s'était ainsi attaqué en avril 2023 à la société C3.ai qui commercialise des solutions et des applications d'IA pour les entreprises. Son cours a perdu près de la moitié de sa valeur dans le mois suivant la publication du rapport du vendeur à découvert. *« Le coup de maître de la direction avait été de renommer la société C3.ai en 2019 (et non plus C3) pour son introduction en Bourse alors même que l'essentiel de son activité provenait d'outils anciens construits pour un très petit nombre de clients des services publics, de l'énergie et du gouvernement »*, avait critiqué Kerrisdale. Depuis le titre évolue entre 20 et 30 dollars alors qu'il avait atteint 161 dollars fin 2020.

> A Wall Street, les entreprises de l'IA pourraient perdre un temps le soutien de la locomotive Nvidia, qui a tiré les cours du secteur vers les sommets depuis 2023 mais qui semble s'essouffler un peu.

Le vendeur à découvert s'est fait une spécialité de débusquer ceux qu'il estime être les imposteurs et les bonimenteurs d'un secteur en vogue, de la pharmacie aux cryptos en passant par l'IA. Depuis son attaque contre MicroStrategy le 28 mars, le cours du groupe de Michael Saylor, indéfectible soutien des cryptos, a plongé de 30 %, une chute deux fois plus importante que celle du bitcoin (–15 %). ■




**ÉCOUTEZ NOTRE PODCAST LA STORY**
**Comment Nvidia est devenu la première capitalisation mondiale** dans « La Story », le podcast d'actualité des « Echos ».

# Les obligations d'Etat américaines ont connu leur meilleure dynamique en trois ans

OBLIGATIONS

**Les Treasuries américains ont enregistré une performance de 1,5 % en août, la quatrième hausse mensuelle d'affilée depuis avril.**

*Guillaume Benoit*

Le soleil d'août a réchauffé le marché des Treasuries, les obligations d'Etat américaines. Ces titres ont rapporté 1,5 % en moyenne aux investisseurs, selon l'indice Bloomberg qui leur est dédié. Et depuis le début de l'année, le gain enregistré est de 3 %. Cette série de quatre performances positives consécutives (après une baisse de 2,3 % en avril) est la première enregistrée depuis trois ans.

Le mois qui vient de s'achever a vu les taux américains à 10 ans passer temporairement sous 3,7 %, une première en quatorze mois. La valeur d'une obligation monte quand son taux baisse.

Les taux des obligations à deux ans, particulièrement sensibles aux évolutions de la politique monétaire ont eux aussi fortement baissé, reculant de près de 80 points de base par rapport à la fin juillet. Au point qu'ils sont passés pour un temps en dessous des taux à 10 ans.

Autrement dit, il était de nouveau moins cher pour le Trésor américain de se fiancer à deux ans plutôt qu'à dix. Une situation qui est la norme habituellement mais qu'on n'avait plus vue ou presque depuis le brutal resserrement monétaire qui a porté les taux directeurs américains à leur plus haut niveau en vingt-trois ans.

Cause de cette embellie ? Un regain d'appétit directement lié aux perspectives d'un assouplissement monétaire de la Réserve fédérale américaine. Dès le début de l'été, une inflation qui donnait des signes de ralentissement et un marché de l'emploi qui refroidissait ont commencé à créer un terrain favorable pour une première baisse des taux de la Fed en septembre.

## Baisse des taux

Hypothèse qui a été confirmée par le président de la banque centrale américaine, Jerome Powell, lors du symposium de Jackson Hole le 23 juillet. Et qui semble désormais inéluctable après la publication vendredi de l'indice des prix à la consommation outre-Atlantique.

Dans cette perspective, les investisseurs se sont donc rués sur le marché obligataire. Ils souhaitent en effet continuer à profiter du rendement encore confortable offert par les obligations d'Etat, avant que ces derniers ne diminuent mécaniquement avec la baisse des taux de la Fed.

Cette tendance est particulièrement visible sur le marché des ETF. Il s'agit de fonds cotés qui permettent de répliquer une valeur, une matière première ou un indice. Selon les données de Morningstar, l'ETF TLT de BlackRock – une référence pour les obligations longues américaines – a vu ses encours croître de plus de 4 milliards de dollars en août. L'ensemble de ces fonds côtés spécialisés dans les Treasuries a enregistré 12,2 milliards de dollars de flux entrants sur la période.

## Fin de partie

Logiquement, cette tendance pourrait se poursuivre en septembre. D'autant que les traders parient sur une baisse d'un point entier de pourcentage des taux de la Fed cette année. Même si les gains seront moindre, la valeur des obligations d'Etat américaines conserve un potentiel d'amélioration.

Mais ce n'est pas si simple. D'abord, les futures baisses des taux directeurs sont déjà en grande partie prises en compte dans les prix actuels des obligations. Et ensuite, la Fed pourrait se montrer plus mesurée que ce qu'attendent les marchés. Ce n'est donc pas encore la fin de la fête, mais on s'en rapproche. ■



**Les traders parient sur une baisse d'un point entier de pourcentage des taux de la Fed en 2024.** *Photo Ting Sheng/Bloomberg*

# annonces judiciaires & légales

GRAND PARIS SEINE OUEST

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Elaboration des zonages des eaux usées et des eaux pluviales de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO)**

Par arrêté n°A2024/22 du 9 juillet 2024, le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur l'élaboration des zonages des eaux usées et des eaux pluviales de Grand Paris Seine Ouest qui se déroulera pendant 30 jours consécutifs :

**DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 A 8h30 AU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 17h00**

**L'enquête publique porte sur les projets de zonages des eaux usées et des eaux pluviales, aussi appelés zonages d'assainissement, de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.**
Les zonages des eaux usées et des eaux pluviales sont établis en application de l'article L. 2224-10 du Code général des collectivités territoriales. Le zonage des eaux usées a pour objet de délimiter les zones d'assainissement collectif et non collectifs. Le zonage pluvial définit les zones où des mesures doivent être prise pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et du ruissellement.
Le siège de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, situé au 9 route de Vaugirard à Meudon, est le siège de l'enquête publique.
Par décision n° E24000028/95 du 04 juin 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, Monsieur Gérard DECHAUMET, Ingénieur divisionnaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement de M. Gérard DECHAUMET, M. François DECLERCQ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
**Pendant la période d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera disponible en consultation sur le site internet du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/zonages-gpso adresse qui figure sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : https://www.seineouest.fr**
Le dossier d'enquête au format papier sera consultable au siège de GPSO, ainsi que dans chacune des villes du territoire. Il sera mis à disposition du public, qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres papier déposés à cet effet, aux lieux et horaires suivants :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Mairie de Boulogne-Billancourt**<br>26 avenue André Morizet<br>Du lundi au mercredi, de 8h30 à 17h30<br>Le jeudi, de 8h30 à 19h15<br>Le vendredi, de 8h30 à 16h45<br>Le samedi, de 8h30 à 11h45 | **Mairie de Chaville**<br>1456 avenue Roger Salengro<br>Le lundi, le mercredi et le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>Le mardi, de 13h30 à 17h30<br>Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30<br>Le samedi, de 9h00 à 12h00 | **Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux**<br>47 rue du Général Leclerc<br>Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 18h00<br>Le jeudi, de 8h30 à 19h00<br>Le samedi, de 8h30 à 12h00 | **Mairie de Marnes-la-Coquette**<br>3 place de la Mairie<br>Le lundi et le jeudi, de 8h30 à 12h30<br>Le mardi et le mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00<br>Les samedis 28 septembre et 12 octobre, de 9h00 à 12h30 | **Mairie de Meudon**<br>6 avenue Le Corbeiller<br>Du lundi au mercredi et le vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30<br>Le jeudi et le samedi, de 8h30 à 12h00 |
| **Mairie de Sèvres**<br>54 Grande Rue<br>Le lundi, le mardi et le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>Le mercredi, de 8h30 à 17h30<br>Le jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00<br>Le samedi, de 8h30 à 12h00 | **Centre administratif de Vanves**<br>33 rue Antoine Fratacci<br>Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>Le vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00<br>Le samedi, de 9h00 à 12h00 | **Mairie de Ville-d'Avray**<br>13 rue de Saint-Cloud<br>Les lundi et vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>Du mardi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30<br>le samedi, de 8h30 à 12h30 | **Siège de Grand Paris Seine Ouest**<br>9 route de Vaugirard, à Meudon<br>Du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h00 | |

Une tablette électronique permettant l'accès au dossier sera disposée dans chacune des villes et au siège de GPSO durant la durée de l'enquête et accessible aux lieux et horaires précités.
**Pendant la période d'enquête publique, des observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, en consultant le site de l'enquête à l'adresse : https://www.registre-numerique.fr/zonages-gpso**
Les observations pourront en outre être adressées par voie postale à l'attention du président de la commission d'enquête, avec la mention « *Enquête publique – Projet de zonages d'assainissement - Ne pas ouvrir* » au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS90008, 92197 Meudon Cedex, ou par mail à l'adresse suivante : zonages-gpso@mail.registre-numerique.fr

Le registre papier consultable au siège de l'enquête comprendra, outre les observations et propositions inscrites directement sur celui-ci, les observations et propositions écrites reçues par voie postale. Le registre électronique comprendra, outre les observations et propositions formulées directement sur celui-ci, celles reçues par courriel.
Information sur la protection des données personnelles : En conformité avec le Règlement général de la protection des données, dans le cadre de la présente enquête publique, les observations et propositions déposées sur le registre papier ou électronique ou transmises par voie postale ou par courriel feront l'objet d'un traitement par l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest pour usage interne, en vue de leur analyse.

**Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera des permanences dans chacune des villes, aux lieux et horaires suivants :**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Mairie de Boulogne-Billancourt**<br>26 avenue André Morizet<br>**Le jeudi 10 octobre, de 16h00 à 19h00** | **Mairie de Chaville**<br>1456 avenue Roger Salengro<br>**Le jeudi 26 septembre, de 14h00 à 17h00** | **Centre Administratif municipal d'Issy-les-Moulineaux**<br>47 rue du Général Leclerc<br>**Le jeudi 3 octobre, de 16h00 à 19h00** | **Mairie de Marnes-la-Coquette**<br>3 place de la Mairie<br>**Le vendredi 20 septembre, de 14h00 à 17h00** |
| **Mairie de Meudon**<br>6 avenue Le Corbeiller<br>**Le vendredi 20 septembre, de 9h à 12h** | **Mairie de Sèvres**<br>54 Grande Rue<br>**Le jeudi 3 octobre, de 9h à 12h** | **Centre administratif de Vanves**<br>33 rue Antoine Fratacci<br>**Le jeudi 26 septembre, de 9h00 à 12h00** | **Mairie de Ville-d'Avray**<br>13 rue de Saint-Cloud<br>**Le jeudi 10 octobre, de 9h00 à 12h00** |

Des informations relatives à la présente enquête publique peuvent être demandées, par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Etablissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, 9 route de Vaugirard, CS 90008, 92197 Meudon Cedex. Ces informations peuvent aussi être demandées à Madame Mathilde STOSKOPF, cadre-expert eau et assainissement à la direction du patrimoine et de l'espace public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, par téléphone au 01 46 29 55 00 ou par courriel à l'adresse : dpep@seineouest.fr.
Les projets de zonages d'assainissement ont été dispensés d'évaluation environnementale par la décision n° DKIF-2024-005 de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France en date du 28 février 2024. Cette décision est consultable sur le site de la Mission régionale d'autorité environnementale : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/ile-de-france-r20.html, rubrique « Avis conformes ». Elle est également jointe au dossier d'enquête publique.
Après la clôture de l'enquête publique, les registres seront transmis au commissaire enquêteur, pour être clos et signés par celui-ci. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées et avis au président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.
Pendant une durée d'un an et deux mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la direction du patrimoine et de l'espace public de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest située 2 rue de Paris à Meudon et sur le site internet de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest à l'adresse suivante : www.seineouest.fr. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également tenue à la disposition du public en Préfecture des Hauts-de-Seine et dans la mairie de chacune des communes du territoire aux jours et heures d'ouverture au public pendant un an et deux mois à compter de la clôture de l'enquête.
Après l'enquête publique, le zonage des eaux usées et le zonage pluvial de GPSO, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à délibération du Conseil de Territoire de GPSO, autorité compétente pour l'approuver.

# euronext

**SÉANCE DU 30 - 08 - 2024**
CAC 40 : 7630,95 (-0,13 %) NEXT 20 : 11083,04 (0,39 %)
CAC LARGE 60 : 8214,62 (-0,10 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5657,46 (-0,07 %)
**DATE DE PROROGATION : 25 SEPTEMBRE**

**A** : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

## CAC 40

| VALEURS MNÉMO / INFO /<br>OST<br>ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV | | OUV<br>VOL.<br>NB TITRES | CLOT<br>+ HAUT<br>+ BAS | % VEIL<br>% MOIS<br>% 52 S. | % AN<br>+ HAUT AN<br>+ BAS AN | BPA<br>PER<br>RDT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **ACCOR** (AC) ◆<br><br>FR0000120404 05/06/24 1,18 | A | 38,13<br>1175395<br>243.622.860 | **38,07**<br>38,26<br>38,03 | **- 0,34**<br>+ 5,63<br>+ 15,19 | **+ 10,03**<br>43,74<br>31,73 | <br><br>3,1 |
| **AIR LIQUIDE** (AI) ◆<br><br>FR0000120073 20/05/24 3,2 | A | 169,24<br>719767<br>578.131.063 | **168,72**<br>169,9<br>168,5 | **- 0,37**<br>+ 0,67<br>+ 11,64 | **+ 5,38**<br>179,473<br>150,618 | <br><br>1,9 |
| **AIRBUS GROUP** (AIR) ◆<br><br>NL0000235190 16/04/24 2,38 | A | 140,14<br>1306668<br>792.283.683 | **138,82**<br>140,96<br>138,82 | **- 1,24**<br>+ 3,92<br>+ 3,72 | **- 0,69**<br>172,78<br>126,66 | 3,4<br>40,89<br>2,02 |
| **ARCELORMITTAL** (MT) ◆<br><br>LU1598757687 16/05/24 0,2 | A | 21,18<br>3633134<br>852.809.772 | **21,17**<br>21,46<br>21,17 | **- 0,05**<br>+ 2,67<br>- 13,93 | **- 17,55**<br>26,95<br>18,435 | |
| **AXA** (CS) ◆<br><br>FR0000120628 30/04/24 1,98 | A | 34,25<br>3486550<br>2.200.704.700 | **34,4**<br>34,44<br>34,25 | **+ 0,29**<br>+ 5,23<br>+ 23,43 | **+ 16,65**<br>35,19<br>29,04 | <br><br>5,76 |
| **BNP PARIBAS** (BNP) ◆<br><br>FR0000131104 21/05/24 4,6 | A | 62,59<br>2283144<br>1.130.810.671 | **62,58**<br>62,76<br>62,23 | **+ 0,76**<br>- 2,58<br>+ 4,51 | **- 0,02**<br>73,08<br>53,08 | <br><br>7,35 |
| **BOUYGUES** (EN) ◆<br><br>FR0000120503 30/04/24 1,9 | A | 32,27<br>1115607<br>379.243.267 | **32,41**<br>32,48<br>32,27 | **+ 0,47**<br>+ 0,87<br>+ 1,82 | **- 5,01**<br>38,26<br>29,82 | <br><br>5,86 |
| **CAP-GEMINI** (CAP) ◆<br><br>FR0000125338 29/05/24 3,4 | A | 185,45<br>525726<br>172.608.113 | **187,5**<br>189,8<br>185,45 | **+ 0,81**<br>+ 1,46<br>+ 9,43 | **- 0,66**<br>227,4<br>170,15 | <br><br>1,81 |
| **CARREFOUR** (CA) ◆<br><br>FR0000120172 28/05/24 0,87 | A | 14,56<br>4564792<br>677.969.188 | **14,58**<br>14,665<br>14,435 | **+ 0,14**<br>+ 5,88<br>- 16,83 | **- 11,98**<br>16,92<br>13,14 | <br><br>5,97 |
| **CREDIT AGRICOLE** (ACA) ◆<br><br>FR0000045072 29/05/24 1,05 | A | 13,94<br>7523192<br>3.025.902.350 | **14,155**<br>14,155<br>13,94 | **+ 2,57**<br>+ 1,65<br>+ 20,96 | **+ 10,14**<br>15,925<br>12,118 | <br><br>7,42 |
| **DANONE** (BN) ◆<br><br>FR0000120644 03/05/24 2,1 | A | 62,36<br>1429465<br>679.553.991 | **62,8**<br>63,16<br>62,32 | **+ 0,58**<br>+ 6,73<br>+ 16,38 | **+ 7,02**<br>63,8<br>56,14 | <br><br>3,34 |
| **DASSAULT SYSTEMES** (DSY) ◆<br><br>FR0014003TT8 27/05/24 0,23 | A | 35,12<br>1745999<br>1.336.449.712 | **35,28**<br>35,68<br>34,99 | **+ 0,03**<br>+ 2,65<br>- 3,74 | **- 20,24**<br>48,875<br>32,25 | <br><br>0,65 |
| **EDENRED** (EDEN) ◆<br><br>FR0010908533 10/06/24 1,1 | A | 37,69<br>786674<br>249.588.059 | **38,21**<br>38,57<br>37,18 | **+ 0,63**<br>+ 0,5<br>- 35,06 | **- 29,42**<br>58,76<br>34,7 | <br><br>2,88 |
| **ENGIE** (ENGI) ◆<br><br>FR0010208488 02/05/24 1,43 | A | 15,79<br>7769398<br>2.435.285.011 | **15,93**<br>15,93<br>15,79 | **+ 1,02**<br>+10,01<br>+ 7 | **+ 0,08**<br>16,64<br>13,07 | 1,21<br>13,21<br>8,98 |
| **ESSILORLUXOTTICA** (EL) ◆<br><br>FR0000121667 06/05/24 3,95 | A | 214<br>932584<br>457.318.291 | **214,2**<br>217,2<br>214 | **- 0,56**<br>+ 0,94<br>+ 22,58 | **+ 17,95**<br>217,2<br>172,82 | <br><br>1,84 |
| **EUROFINS SCIENT.** (ERF) ◆<br><br>FR0014000MR3 03/07/19 2,45 | A | 51,08<br>909343<br>190.742.750 | **51,64**<br>52,18<br>51,06 | **- 0,08**<br>- 4,65<br>- 8,15 | **- 12,44**<br>62,1<br>39,47 | <br><br>0,97 |
| **HERMES INTL** (RMS) ◆<br><br>FR0000052292 02/05/24 21,5 | A | 2160<br>60933<br>105.569.412 | **2169**<br>2201<br>2160 | **+ 0,42**<br>+ 6,95<br>+ 12,3 | **+ 13,04**<br>2436<br>1788,8 | <br><br>0,99 |
| **KERING** (KER) ◆<br><br>FR0000121485 02/05/24 9,5 | A | 259,5<br>276357<br>123.420.778 | **259**<br>261,5<br>258,35 | **+ 0,25**<br>- 9,88<br>- 48,02 | **- 35,09**<br>438,6<br>246,7 | <br><br>3,67 |
| **L.V.M.H.** (MC) ◆<br><br>FR0000121014 23/04/24 7,5 | A | 678,7<br>410037<br>500.141.700 | **674,3**<br>688<br>674,3 | **- 0,46**<br>+ 3,36<br>- 16,13 | **- 8,08**<br>886,4<br>611,5 | <br><br>1,11 |
| **LEGRAND** (LR) ◆<br><br>FR0010307819 31/05/24 2,09 | A | 100,55<br>548610<br>262.245.733 | **101,2**<br>101,7<br>100,55 | **+ 0,3**<br>+ 7,91<br>+ 10,87 | **+ 7,55**<br>104,9<br>88,44 | <br><br>2,07 |
| **L'ORÉAL** (OR) ◆<br><br>FR0000120321 26/04/24 6,6 | A | 396,5<br>403906<br>534.955.898 | **396,6**<br>400,65<br>396,1 | **- 0,49**<br>+ 1,1<br>- 3,29 | **- 11,99**<br>461,85<br>374 | <br><br>1,66 |
| **MICHELIN** (ML)<br><br>FR001400AJ45 22/05/24 1,35 | A | 35,31<br>1911996<br>714.958.226 | **35,51**<br>35,72<br>35,31 | **+ 0,4**<br>- 2,66<br>+ 22,87 | **+ 9,4**<br>38,52<br>30,06 | <br><br>3,8 |
| **ORANGE** (ORA) ◆<br><br>FR0000133308 04/06/24 0,42 | A | 10,4<br>8697795<br>2.660.056.599 | **10,3**<br>10,42<br>10,255 | **- 0,91**<br>+ 0,78<br>- 0,68 | **- 0,04**<br>11,37<br>9,192 | <br><br>4,08 |
| **PERNOD-RICARD** (RI) ◆<br><br>FR0000120693 17/07/24 2,35 | A | 130,85<br>1087962<br>253.328.748 | **128,8**<br>131,75<br>127,9 | **- 1,79**<br>+ 5,1<br>- 33,71 | **- 19,37**<br>164,55<br>119,95 | <br><br>1,83 |
| **PUBLICIS GROUPE** (PUB) ◆<br><br>FR0000130577 01/07/24 3,4 | A | 99,58<br>560924<br>268.723.468 | **99,42**<br>100,3<br>99,42 | **- 0,34**<br>+ 2,39<br>+ 36,53 | **+ 18,36**<br>108,4<br>83,16 | <br><br>3,21 |
| **RENAULT** (RNO) ◆<br><br>FR0000131906 22/05/24 1,85 | A | 43,22<br>672488<br>295.722.284 | **42,95**<br>43,5<br>42,86 | **- 0,51**<br>- 2,54<br>+ 15,41 | **+ 16,38**<br>54,54<br>33,265 | <br><br>4,31 |
| **SAFRAN** (SAF) ◆<br><br>FR0000073272 28/05/24 2,2 | A | 198,25<br>557903<br>427.260.541 | **197,95**<br>200,4<br>197,95 | **- 0,33**<br>- 3,44<br>+ 32,96 | **+ 24,14**<br>218,9<br>156,68 | <br><br>1,11 |
| **SAINT-GOBAIN** (SGO) ◆<br><br>FR0000125007 10/06/24 2,1 | A | 78,62<br>875734<br>504.005.802 | **79,08**<br>79,22<br>78,5 | **+ 1,05**<br>+ 0,46<br>+ 32,6 | **+ 18,63**<br>82,76<br>61,27 | <br><br>2,66 |
| **SANOFI** (SAN) ◆<br><br>FR0000120578 13/05/24 3,76 | A | 101,7<br>1965387<br>1.268.607.152 | **101,2**<br>102,18<br>101,08 | **- 0,24**<br>+ 6,09<br>+ 2,02 | **+ 12,75**<br>102,18<br>84,93 | <br><br>3,72 |
| **SCHNEIDER ELECTRIC** (SU) ◆<br><br>FR0000121972 28/05/24 3,5 | A | 228,5<br>865810<br>575.627.026 | **229,7**<br>231,05<br>228,45 | **- 0,3**<br>+ 6,29<br>+ 43,69 | **+ 26,36**<br>239<br>171,1 | <br><br>1,52 |
| **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** (GLE) ◆<br><br>FR0000130809 27/05/24 0,9 | A | 21,75<br>2055849<br>812.035.548 | **21,83**<br>21,95<br>21,75 | **+ 0,79**<br>- 8,64<br>- 17,22 | **- 9,14**<br>27,95<br>19,37 | <br><br>4,12 |
| **STELLANTIS NV** (STLAP)<br><br>NL00150001Q9 22/04/24 1,32 | A | 15,178<br>3304827<br>3.023.129.879 | **15,142**<br>15,264<br>15,028 | **- 0,01**<br>- 2,25<br>- 11,79 | **- 28,39**<br>27,345<br>13,694 | <br><br>10,24 |
| **STMICROELETRONICS** (STMPA) ◆<br><br>NL0000226223 24/06/24 0,08 | A | 28,28<br>3050385<br>911.281.920 | **28,77**<br>28,98<br>28,27 | **+ 0,68**<br>- 5,42<br>- 34,12 | **- 36,41**<br>45,815<br>25,9 | 0,23<br>126,60<br>0,31 |
| **TELEPERFORMANCE** (RCF) ◆<br><br>FR0000051807 28/05/24 3,85 | A | 100,1<br>279496<br>60.738.823 | **98,86**<br>101,3<br>98,86 | **+ 0,37**<br>- 8,46<br>- 21,04 | **- 25,13**<br>153,8<br>80,76 | <br><br>3,89 |
| **THALES** (HO) ◆<br><br>FR0000121329 21/05/24 2,6 | A | 151,5<br>194073<br>210.210.140 | **152**<br>153,8<br>151,45 | **+ 0,5**<br>+ 3,37<br>+ 13,39 | **+ 13,48**<br>174,5<br>131,45 | <br><br>1,71 |
| **TOTALENERGIES** (TTE) ◆<br><br>FR0000120271 19/06/24 0,79 | A | 62,86<br>4432349<br>2.397.679.661 | **62,19**<br>63,41<br>62,07 | **- 0,83**<br>+ 0,18<br>+ 7,34 | **+ 0,96**<br>70,11<br>57,45 | <br><br>1,27 |
| **UNIBAIL-R/WFD** (URW)<br><br>FR0013326246 14/05/24 2,5 | A | 71,66<br>505677<br>139.364.104 | **72,46**<br>72,96<br>71,66 | **+ 1,43**<br>+ 4,59<br>+ 48,61 | **+ 8,28**<br>82,16<br>63,96 | <br><br>3,45 |
| **VEOLIA ENV.** (VIE) ◆<br><br>FR0000124141 08/05/24 1,25 | A | 29,9<br>1848267<br>726.148.514 | **29,94**<br>30,12<br>29,9 | **+ 0,54**<br>+ 2,99<br>+ 5,46 | **+ 4,83**<br>31,6<br>26,47 | <br><br>4,18 |
| **VINCI** (DG) ◆<br><br>FR0000125486 23/04/24 3,45 | A | 107,85<br>995221<br>588.519.218 | **108,15**<br>108,7<br>107,55 | **+ 0,51**<br>+ 1,41<br>+ 4,51 | **- 4,88**<br>120,62<br>97,44 | <br><br>3,19 |
| **VIVENDI** (VIV) ◆<br><br>FR0000127771 30/04/24 0,25 | A | 10,135<br>2727403<br>1.029.918.125 | **10,145**<br>10,205<br>10,105 | **- 0,2**<br>+ 2,72<br>+ 21,85 | **+ 4,85**<br>11,17<br>9,026 | <br><br>2,46 |

## SRD VALEURS FRANÇAISES

| VALEURS MNÉMO / INFO /<br>OST<br>ISIN / DATE DÉTACH. COUPON / DIV | | OUV<br>VOL.<br>NB TITRES | CLOT<br>+ HAUT<br>+ BAS | % VEIL<br>% MOIS<br>% 52 S. | % AN<br>+ HAUT AN<br>+ BAS AN | BPA<br>PER<br>RDT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **AB SCIENCE** (AB) △<br><br>FR0010557264 | B | 1,07<br>24857<br>52.375.019 | **1,06**<br>1,07<br>1,042 | **+ 0,57**<br>+ 3,31<br>- 63,7 | **- 70,18**<br>4,465<br>0,88 | |
| **ABC ARBITRAGE** (ABCA) △<br><br>FR0004040608 23/04/24 0,1 | B | 4,25<br>44396<br>59.608.879 | **4,345**<br>4,36<br>4,25 | **+ 2,24**<br>+ 7,68<br>- 27,7 | **- 9,57**<br>4,87<br>3,58 | |
| **ABIVAX** (ABVX) △<br><br>FR0012333284 | B | 11,66<br>30638<br>63.276.925 | **11,44**<br>11,66<br>11,28 | <br>+ 2,33<br>- 33,72 | **+ 16,5**<br>15,42<br>9,35 | |
| **ABIONYX PHARMA SA** (ABNX) △<br><br>FR0012616852 | B | 1,28<br>6313<br>34.931.012 | **1,266**<br>1,286<br>1,266 | **- 1,09**<br>+ 2,1<br>+ 5,85 | **- 1,71**<br>1,482<br>0,91 | |
| **ADOCIA** (ADOC) △<br><br>FR0011184241 | B | 6,14<br>60901<br>15.043.513 | **6,06**<br>6,18<br>5,96 | **- 0,66**<br>- 2,88<br>- 52,95 | **- 47,49**<br>12,4<br>5,11 | |
| **AÉROPORTS DE PARIS** (ADP) ◆<br><br>FR0010340141 10/06/24 3,82 | A | 118,6<br>148857<br>98.960.602 | **118,5**<br>119,6<br>118,5 | **+ 0,85**<br>- 2,15<br>- 3,11 | **+ 1,11**<br>133,2<br>109,6 | <br><br>3,22 |
| **AIR FRANCE-KLM** (AF) ■<br><br>FR001400J770 | A | 7,968<br>1916188<br>262.769.869 | **8,222**<br>8,244<br>7,968 | **+ 4,1**<br>- 0,29<br>- 41,98 | **- 39,51**<br>13,828<br>7,412 | |
| **AKWEL** (AKW) △<br><br>FR0000053027 03/06/24 0,3 | B | 10,3<br>1343<br>26.741.040 | **10,22**<br>10,3<br>10,22 | <br>- 4,13<br>- 31,87 | **- 36,76**<br>17,44<br>9,83 | <br><br>2,94 |
| **AYVENS** (AYV) ▲<br><br>FR0013258662 31/05/24 0,47 | A | 6,155<br>343556<br>816.960.428 | **6,29**<br>6,3<br>6,15 | **+ 2,28**<br>+ 2,03<br>- 29,6 | **- 2,4**<br>7,51<br>5,11 | <br><br>7,47 |
| **ALPES (CIE DES )** (CDA) △<br><br>FR0000053324 20/03/24 0,91 | B | 13,7<br>62231<br>50.622.242 | **13,98**<br>13,98<br>13,68 | **+ 2,04**<br>+ 6,72<br>+ 7,54 | **- 0,99**<br>16,28<br>12,32 | <br><br>5,72 |
| **ALTAREA** (ALTA) ▲<br><br>FR0000033219 11/06/24 8 | A | 98<br>9967<br>21.893.754 | **99,6**<br>100,6<br>98 | **+ 1,63**<br>+ 3,11<br>+ 12,42 | **+ 24,5**<br>111,8<br>66,8 | |
| **ALSTOM** (ALO) ■◆<br><br>FR0010220475 17/07/23 0,25 | A | 18,595<br>1369929<br>461.509.585 | **18,475**<br>18,745<br>18,4 | **- 0,78**<br>+ 2,38<br>- 27,41 | **+ 51,68**<br>19,88<br>10,66 | |
| **ALTAREIT** (AREIT)<br><br>FR0000039216 | B | 450<br>1<br>1.750.487 | **450**<br>450<br>450 | <br><br>- 15,89 | <br>480<br>440 | |
| **ALTEN** (ATE) ▲<br><br>FR0000071946 24/06/24 1,5 | A | 100<br>36481<br>35.209.501 | **101,6**<br>102,2<br>99,7 | **+ 0,99**<br>+ 0,59<br>- 21,85 | **- 24,52**<br>146,9<br>92,15 | <br><br>1,48 |
| **AMUNDI** (AMUN) ▲<br>**EX-DS 15/03/17**<br>FR0004125920 03/06/24 4,1 | A | 67,6<br>154788<br>204.647.634 | **68**<br>68,2<br>67,55 | **+ 0,59**<br>- 0,37<br>+ 24,89 | **+ 10,39**<br>72,35<br>58,75 | <br><br>6,03 |
| **ANTIN INFRA PARTNERS** (ANTIN) ▲<br><br>FR0014005AL0 17/06/24 0,39 | A | 12,36<br>21884<br>179.193.288 | **12,52**<br>12,66<br>12,36 | **+ 1,46**<br>- 0,63<br>- 7,94 | **- 9,14**<br>17,28<br>10,1 | <br><br>3,12 |
| **ARAMIS** (ARAMI)<br><br>FR0014003U94 | A | 5,39<br>8029<br>82.856.671 | **5,44**<br>5,49<br>5,39 | **+ 0,37**<br>+15,99<br>+ 38,6 | **+ 25,06**<br>5,53<br>3,3 | |
| **ARGAN** (ARG)<br><br>FR0010481960 27/03/24 3,15 | A | 75,7<br>11772<br>25.402.673 | **76,3**<br>77,2<br>75,7 | **+ 0,93**<br>- 0,52<br>+ 0,39 | **- 10,45**<br>86,1<br>70,7 | |
| **ARKEMA** (AKE) ■◆<br><br>FR0010313833 17/05/24 3,5 | A | 83,85<br>377802<br>75.043.514 | **84,15**<br>84,15<br>83,45 | **+ 0,3**<br>+ 1,45<br>- 13,39 | **- 18,3**<br>104,4<br>76,7 | <br><br>4,16 |
| **ARTMARKET.COM** (PRC) △<br><br>FR0000074783 | C | 4,5<br>3747<br>6.651.515 | **4,54**<br>4,54<br>4,48 | **- 0,22**<br>- 2,58<br>- 31,73 | **- 10,45**<br>6,15<br>4,11 | |
| **ASSYSTEM** (ASY)<br>**OPA 24/11/17**<br>FR0000074148 10/07/24 5,5 | B | 51,2<br>5737<br>15.668.216 | **51,2**<br>51,8<br>51,2 | **+ 0,2**<br>+ 3,43<br>+ 15,84 | **+ 3,43**<br>61,2<br>44,45 | <br><br>10,74 |
| **ATOS SE** (ATO)<br><br>FR0000051732 14/05/21 0,9 | A | 0,818<br>1257660<br>112.136.778 | **0,82**<br>0,833<br>0,8 | **+ 1,56**<br>-18,69<br>- 88,86 | **- 88,37**<br>7,83<br>0,637 | |
| **AUBAY** (AUB) △<br><br>FR0000063737 17/05/24 0,7 | C | 36,4<br>3371<br>13.064.446 | **36,7**<br>37<br>36,4 | **+ 0,82**<br><br>- 12,62 | **- 11,88**<br>47,35<br>33,9 | <br><br>1,91 |
| **AVENIR TELECOM** (AVT)<br><br>FR001400CFI7 | C | 0,091<br>10797<br> | **0,091**<br>0,092<br>0,089 | **+ 0,22**<br>- 7,22<br>- 49,67 | **- 20,42**<br>0,198<br>0,074 | |
| **AXWAY SOFTWARE** (AXW) △<br><br>FR0011040500 05/06/23 0,4 | B | 22,4<br>1665<br>29.746.194 | **23**<br>23<br>22,4 | **+ 2,22**<br>+ 7,98<br>- 2,95 | **- 12,88**<br>30,9<br>20 | |
| **BAINS MER MONACO** (BAIN)<br><br>MC0000031187 10/10/23 1,2 | B | 109<br>1302<br>24.516.661 | **110**<br>111,5<br>107 | **+ 0,92**<br>+ 6,8<br>- 1,35 | **+ 7,84**<br>111,5<br>93,4 | <br><br>1,09 |
| **BALYO** (BALYO) △<br><br>FR0013258399 | C | 0,586<br>4165<br>34.356.767 | **0,582**<br>0,586<br>0,54 | **- 0,68**<br>- 1,36<br>- 30,63 | **- 29,79**<br>0,839<br>0,441 | |
| **BASTIDE LE CONFORT** (BLC) △<br><br>FR0000035370 07/01/22 0,27 | C | 23,7<br>12703<br>7.358.328 | **22,3**<br>23,7<br>22,3 | **- 1,11**<br>+ 7,99<br>- 17,41 | **- 16,79**<br>28<br>13,8 | |
| **BELIEVE** (BLV) ▲<br><br>FR0014003FE9 | A | 14,82<br>5684<br>100.708.785 | **14,52**<br>15,1<br>14,52 | **- 2,94**<br>+ 5,37<br>+ 49,85 | **+ 38,29**<br>16,92<br>8,79 | |
| **BÉNÉTEAU** (BEN) ▲<br><br>FR0000035164 12/06/24 0,73 | B | 9,15<br>114903<br>82.789.840 | **8,99**<br>9,17<br>8,99 | **- 1,96**<br>- 1,96<br>- 36,15 | **- 27,96**<br>14,38<br>7,95 | <br><br>8,12 |
| **BIC** (BB) ▲<br><br>FR0000120966 10/06/24 2,85 | A | 60,7<br>37913<br>42.270.689 | **61,2**<br>61,2<br>60,7 | **+ 0,99**<br>+ 6,25<br>+ 3,64 | **- 2,63**<br>71,5<br>50,6 | <br><br>4,66 |
| **BIGBEN INT.** (BIG) △<br><br>FR0000074072 27/07/22 0,3 | C | 2,22<br>18262<br>18.538.970 | **2,2**<br>2,25<br>2,2 | **- 1,35**<br>- 4,97<br>- 48,05 | **- 36,42**<br>3,88<br>2,09 | |
| **BIOMÉRIEUX** (BIM) ▲<br><br>FR0013280286 07/06/24 0,85 | A | 105<br>168971<br>118.361.220 | **104,7**<br>105,7<br>104,5 | **- 0,38**<br>+ 7,16<br>+ 7,54 | **+ 4,08**<br>108,9<br>88,25 | <br><br>0,81 |
| **BOIRON** (BOI) △<br><br>FR0000061129 03/06/24 1,35 | A | 32,75<br>769<br>17.545.408 | **32,95**<br>33<br>32,25 | **+ 0,61**<br>+ 1,38<br>- 37,12 | **- 18,08**<br>42,8<br>29,3 | <br><br>4,1 |
| **BOLLORÉ** (BOL) ▲<br><br>FR0000039299 25/06/24 0,05 | A | 5,95<br>1238951<br>2.852.174.816 | **5,955**<br>6,005<br>5,95 | **+ 0,08**<br>+ 3,3<br>+ 11,52 | **+ 5,31**<br>6,425<br>5,28 | <br><br>0,84 |
| **BONDUELLE** (BON) △<br><br>FR0000063935 02/01/24 0,25 | B | 6,77<br>9865<br>32.630.114 | **6,7**<br>6,87<br>6,7 | **- 0,3**<br>+ 7,03<br>- 39,2 | **- 38,76**<br>10,94<br>6 | <br><br>3,73 |
| **BUREAU VERITAS** (BVI) ■◆<br><br>FR0006174348 02/07/24 0,83 | A | 29,76<br>904270<br>453.871.520 | **29,84**<br>29,92<br>29,72 | <br>+ 3,68<br>+ 20,66 | **+ 30,48**<br>29,94<br>22,52 | <br><br>2,78 |
| **CARMILA** (CARM) △<br><br>FR0010828137 29/04/24 1,2 | C | 16,38<br>124298<br>142.441.073 | **16,76**<br>16,76<br>16,38 | **+ 2,2**<br>+ 0,6<br>+ 14,01 | **+ 7,57**<br>18<br>14,72 | |
| **CASINO GUICHARD** (CO)<br><br>FR0014000KR3 | A | 3,517<br>570031<br>395.740.444 | **3,53**<br>3,588<br>3,48 | **- 0,04**<br>+ 0,63<br>- 98,91 | **- 95,5**<br>80<br>2,71 | |
| **CATANA GROUP** (CATG) △<br><br>FR0010193052 05/03/24 0,15 | C | 5,22<br>27425<br>30.706.178 | **5,2**<br>5,26<br>5,19 | <br>+ 5,26<br>- 28,28 | **- 9,09**<br>5,92<br>4,085 | <br><br>2,89 |
| **CEGEDIM** (CGM)<br><br>FR0000053506 29/06/22 0,5 | B | 12,95<br>5944<br>14.097.155 | **12,85**<br>13<br>12,75 | **- 0,39**<br>+ 0,39<br>- 36,39 | **- 28,05**<br>18,8<br>11,3 | |
| **CHARGEURS** (CRI) △<br><br>FR0000130692 02/05/23 0,54 | C | 11,82<br>6342<br>24.862.314 | **12,2**<br>12,5<br>11,8 | **+ 3,22**<br>+14,23<br>+ 9,12 | **+ 4,45**<br>13,3<br>9,14 | |
| **CHRISTIAN DIOR** (CDI)<br>**EX D OP 08/06/17**<br>FR0000130403 23/04/24 7,5 | A | 630<br>2797<br>180.507.516 | **625**<br>639,5<br>625 | **- 0,72**<br>+ 3,22<br>- 18,46 | **- 11,66**<br>832,5<br>569 | <br><br>1,2 |
| **CLARANOVA SE** (CLA) △<br><br>FR0013426004 | B | 1,42<br>42084<br>57.206.910 | **1,46**<br>1,46<br>1,412 | **+ 2,82**<br>-16,57<br>- 16,19 | **- 31,29**<br>3,05<br>1,37 | |
| **CLARIANE** (CLARI) ▲<br><br>FR0010386334 21/06/23 0,25 | A | 1,88<br>4235644<br>355.980.761 | **1,932**<br>2,004<br>1,871 | **+ 3,04**<br>+ 6,21<br>- 68,69 | **- 19,63**<br>5,45<br>1,321 | |
| **COFACE** (COFA) ▲<br><br>FR0010667147 22/05/24 1,3 | A | 14,47<br>129658<br>150.179.792 | **14,54**<br>14,58<br>14,46 | **+ 0,28**<br>+ 3,34<br>+ 15,4 | **+ 22,8**<br>15,95<br>11,53 | <br><br>8,94 |
| **COVIVIO** (COV) ▲<br><br>FR0000064578 19/04/24 3,3 | A | 50,35<br>781770<br>111.623.468 | **50,4**<br>51,8<br>50,35 | **+ 0,3**<br>+ 6,55<br>+ 15,6 | **+ 3,53**<br>51,8<br>39,54 | |
| **DASSAULT AV.** (AM)<br><br>FR0014004L86 20/05/24 3,37 | A | 196,2<br>70346<br>78.595.561 | **194,8**<br>197,3<br>194,6 | **+ 0,36**<br>+ 4,96<br>+ 8,64 | **+ 8,71**<br>212,4<br>160,9 | <br><br>1,73 |
| **DASSAULT SYSTEMES** (DSY) ◆<br><br>FR0014003TT8 27/05/24 0,23 | A | 35,12<br>1745999<br>1.336.449.712 | **35,28**<br>35,68<br>34,99 | **+ 0,03**<br>+ 2,65<br>- 3,74 | **- 20,24**<br>48,875<br>32,25 | <br><br>0,65 |
| **DBV TECHNOLOGIES** (DBV) △<br><br>FR0010417345 | B | 0,831<br>16436<br>96.498.927 | **0,834**<br>0,839<br>0,831 | **+ 0,36**<br>-12,21<br>- 72,01 | **- 54,89**<br>1,896<br>0,764 | |
| **DEEZER SA** (DEEZR)<br><br>FR001400AYG6 | 2 | 1,815<br>856<br>117.785.607 | **1,82**<br>1,82<br>1,81 | <br>+ 4,9<br>- 11,86 | **- 14,35**<br>2,4<br>1,64 | |
| **DERICHEBOURG** (DBG) △<br><br>FR0000053381 14/02/24 0,16 | B | 5,005<br>50834<br>159.397.489 | **5,025**<br>5,06<br>5,005 | **+ 0,4**<br>+ 4,56<br>+ 0,94 | **- 1,08**<br>5,295<br>3,858 | <br><br>3,18 |
| **DMS** (DGM) △<br><br>FR0012202497 | C | 0,96<br>204<br>16.120.556 | **0,958**<br>0,96<br>0,93 | **- 0,21**<br>- 2,04<br>- 24,57 | **- 15,59**<br>1,37<br>0,884 | |
| **EDENRED** (EDEN) ◆<br><br>FR0010908533 10/06/24 1,1 | A | 37,69<br>786674<br>249.588.059 | **38,21**<br>38,57<br>37,18 | **+ 0,63**<br>+ 0,5<br>- 35,06 | **- 29,42**<br>58,76<br>34,7 | <br><br>2,88 |
| **EIFFAGE** (FGR) ■◆<br><br>FR0000130452 20/05/24 4,1 | A | 93,68<br>302871<br>98.000.000 | **94,8**<br>95,2<br>93,44 | **+ 1,28**<br>+ 2,38<br>+ 0,85 | **- 2,29**<br>107,75<br>84,56 | <br><br>4,33 |
| **EKINOPS** (EKI) △<br><br>FR0011466069 | B | 3,57<br>5674<br>26.994.049 | **3,55**<br>3,57<br>3,545 | **- 0,56**<br>+ 5,65<br>- 50 | **- 39,42**<br>5,94<br>2,82 | |
| **ELIOR** (ELIOR) ▲<br><br>FR0011950732 07/04/20 0,29 | B | 3,316<br>277890<br>253.611.809 | **3,282**<br>3,346<br>3,282 | **- 1,15**<br>+ 3,14<br>+ 55,1 | **+ 11,94**<br>3,98<br>2,136 | |
| **ELIS** (ELIS) ▲<br><br>FR0012435121 27/05/24 0,43 | A | 22<br>581999<br>235.567.817 | **22,36**<br>22,98<br>21,98 | **+ 2,01**<br>+ 3,33<br>+ 26,54 | **+ 18,37**<br>23,58<br>18,08 | <br><br>1,92 |
| **EMEIS** (EMEIS) ▲<br><br>FR001400NLM4 | A | 8,891<br>329382<br>161.091.884 | **8,982**<br>9,34<br>8,882 | **+ 1,19**<br>-15,23<br>- 91,82 | **- 46,49**<br>17,979<br>8,45 | |
| **ERAMET** (ERA) ▲<br><br>FR0000131757 04/06/24 1,5 | B | 72,3<br>23237<br>28.755.047 | **71,1**<br>72,7<br>71,1 | **- 1,25**<br>- 8,85<br>+ 11,79 | **- 0,56**<br>114,5<br>58,5 | <br><br>2,11 |
| **ESSO** (ES) △<br><br>FR0000120669 08/07/24 15 | C | 133,8<br>13589<br>12.854.578 | **133,6**<br>137,8<br>133 | **+ 0,3**<br>- 7,22<br>+147,87 | **+143,57**<br>205<br>48,98 | <br><br>11,23 |
| **EURAZEO** (RF) ▲<br><br>FR0000121121 14/05/24 2,42 | A | 71,2<br>170386<br>76.081.874 | **71,3**<br>72,4<br>71,2 | **+ 0,14**<br>- 2,46<br>+ 31,19 | **- 0,77**<br>86,75<br>63,95 | <br><br>3,39 |
| **EUTELSAT COM.** (ETL) ▲<br><br>FR0010221234 17/11/22 0,93 | A | 4,2<br>354503<br>475.178.378 | **4,302**<br>4,6<br>4,2 | **+ 2,62**<br>-10,71<br>- 21,92 | **+ 1,22**<br>4,96<br>3,382 | |
| **EXAIL TECHNOLOGIES** (EXA) △<br><br>FR0000062671 23/06/21 0,32 | B | 17,52<br>8129<br>17.424.747 | **17,86**<br>17,86<br>17,44 | **+ 2,17**<br>+ 6,44<br>- 10,07 | **- 7,46**<br>24,6<br>15,7 | |
| **EXCLUSIVE NETWORKS** (EXN)<br><br>FR0014005DA7 05/07/22 0,2 | A | 23,3<br>68809<br>91.670.286 | **23,45**<br>23,45<br>23,3 | <br>+ 0,86<br>+ 25 | **+ 20,75**<br>23,7<br>16,9 | |
| **EXOSENS PROM** (EXENS)<br><br>FR001400Q9V2 | A | 20,025<br>8834<br>50.782.552 | **20,25**<br>20,295<br>20,025 | **+ 1,25**<br>- 2,17<br>+ 1,25 | **+ 1,25**<br>24,945<br>18,86 | |
| **FDJ** (FDJ) ▲<br><br>FR0013451333 03/05/24 1,78 | A | 36,58<br>294681<br>185.270.000 | **36,88**<br>36,88<br>36,36 | **+ 0,6**<br>+ 3,89<br>+ 10,95 | **+ 12,3**<br>39,46<br>30,7 | <br><br>4,83 |
| **PHAXIAM TX** (PHXM)<br><br>FR0011471135 | C | 1,68<br>7080<br>60.751.054 | **1,68**<br>1,68<br>1,66 | <br>-13,76<br>- 65,71 | **- 63,48**<br>4,7<br>1,64 | |
| **FNAC DARTY** (FNAC) ▲<br><br>FR0011476928 03/07/24 0,45 | A | 30,1<br>37015<br>27.778.578 | **29,8**<br>30,3<br>29 | **- 0,83**<br>+ 6,24<br>+ 4,12 | **+ 8,36**<br>35,95<br>23,1 | <br><br>1,51 |
| **FONCIÈRE LYONNAISE** (FLY)<br><br>FR0000033409 18/04/24 2,4 | A | 63,6<br>163<br>42.950.800 | **63,2**<br>63,6<br>63 | **- 0,63**<br>- 0,32<br>- 6,78 | **- 5,67**<br>72<br>62 | |
| **FORVIA** (FRVIA) ■◆<br><br>FR0000121147 04/06/24 0,5 | A | 9,156<br>636127<br>197.089.340 | **9,242**<br>9,338<br>9,15 | **+ 1,07**<br>-12,98<br>- 53,36 | **- 54,74**<br>21,17<br>8,72 | <br><br>5,41 |
| **GECINA** (GFC) ■◆<br><br>FR0010040865 02/07/24 2,65 | A | 97,6<br>261134<br>76.670.861 | **99,5**<br>100,4<br>97,6 | **+ 2**<br>+10,62<br>+ 2,58 | **- 9,63**<br>111,1<br>85,15 | |
| **GENFIT** (GNFT) ▲<br><br>FR0004163111 | B | 3,935<br>130680<br>49.939.043 | **3,91**<br>3,975<br>3,85 | **- 0,26**<br>- 3,1<br>+ 20,31 | **+ 10,45**<br>5,79<br>3,025 | |
| **GENSIGHT** (SIGHT) △<br><br>FR0013183985 | B | 0,397<br>355024<br>103.800.959 | **0,4**<br>0,417<br>0,386 | **+ 0,13**<br>+21,06<br>- 8,48 | **- 13,15**<br>0,598<br>0,282 | |
| **GERARD PERRIER** (PERR)<br><br>FR0000061459 10/06/24 2,3 | B | 90,8<br>82<br>3.973.148 | **90,8**<br>91<br>90,8 | <br>- 6,39<br>- 15,53 | **- 9,02**<br>102<br>87,2 | <br><br>2,53 |
| **GETLINK** (GET) ■◆<br><br>FR0010533075 30/05/24 0,55 | A | 16,305<br>1128406<br>550.000.000 | **16,315**<br>16,41<br>16,28 | **+ 0,31**<br>- 0,67<br>+ 6,22 | **- 1,51**<br>16,89<br>14,915 | <br><br>3,37 |

## SRD Suite VALEURS FRANÇAISES

| VALEURS MNÉMO / INFO /<br>OST<br>ISIN / DEVISE / DATE DÉTACH. / DIV | | OUV<br>VOL.<br>NB TITRES | CLOT<br>+ HAUT<br>+ BAS | % VEIL<br>% MOIS<br>% 52 S. | % AN<br>+ HAUT AN<br>+ BAS AN | BPA<br>PER<br>RDT |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **GL EVENTS** (GLO) △<br><br>FR0000066672 02/07/24 0,7 | B | 17,16<br>232985<br>29.982.787 | **17,32**<br>17,36<br>16,94 | **+ 0,7**<br>- 6,88<br>- 5,36 | **- 11,72**<br>23,55<br>16,2 | <br><br>4,04 |
| **GRAINES VOLTZ** (GRVO)<br><br>FR0000065971 29/03/22 2 | C | 22,6<br>536<br>1.480.265 | **22,9**<br>22,9<br>22,6 | **+ 1,33**<br>- 3,38<br>- 36,03 | **- 21,58**<br>30,6<br>21,8 | |
| **GROUPE CRIT** (CEN) △<br><br>FR0000036675 03/07/24 1 | B | 63,4<br>310<br>11.250.000 | **62,6**<br>63,6<br>62,4 | **- 1,26**<br>- 4,28<br>- 12,81 | **- 20,36**<br>79,6<br>59,8 | <br><br>1,6 |
| **GTT** (GTT) ■▲<br><br>FR0011726835 18/06/24 2,51 | A | 134,1<br>73398<br>37.078.357 | **133,3**<br>134,9<br>132,3 | **- 0,6**<br>- 2,84<br>+ 15,71 | **+ 11,18**<br>151,1<br>117,3 | <br><br>1,88 |
| **GUERBET** (GBT) △<br><br>FR0000032526 01/07/24 0,5 | B | 34,2<br>4213<br>12.641.115 | **34,8**<br>35,1<br>34,2 | **+ 1,61**<br>- 4,13<br>+ 56,76 | **+ 78,46**<br>40,25<br>17,02 | <br><br>1,44 |
| **GUILLEMOT** (GUI) △<br><br>FR0000066722 07/06/23 0,25 | C | 5,56<br>5804<br>15.087.480 | **5,64**<br>5,64<br>5,56 | **+ 1,44**<br>- 3,42<br>- 19,89 | **- 16,94**<br>7,48<br>4,405 | |
| **ICADE** (ICAD) ▲<br><br>FR0000035081 02/07/24 2,42 | A | 20,1<br>197754<br>76.234.545 | **20,28**<br>20,58<br>20,1 | **+ 0,9**<br>- 1,07<br>- 40,25 | **- 42,94**<br>35,9<br>19,36 | |
| **ID LOGISTIC** (IDL)<br><br>FR0010929125 | A | 415<br>4442<br>6.173.328 | **418**<br>425<br>414 | **+ 0,24**<br>- 5<br>+ 73,44 | **+ 36,6**<br>466<br>298 | |
| **IMERYS** (NK) ▲<br><br>FR0000120859 21/05/24 1,35 | A | 30<br>74447<br>84.940.955 | **30,3**<br>30,4<br>29,92 | **+ 1**<br>- 5,43<br>- 3,99 | **+ 6,39**<br>38,5<br>24,96 | <br><br>4,46 |
| **INFOTEL** (INF) △<br><br>FR0000071797 29/05/24 2 | C | 38,3<br>2191<br>6.934.791 | **38,3**<br>38,6<br>38 | <br>- 1,54<br>- 26,06 | **- 27,74**<br>53,6<br>33,7 | <br><br>5,22 |
| **INNATE PHARMA** (IPH) △<br><br>FR0010331421 | B | 2,1<br>37269<br>80.967.407 | **2,09**<br>2,125<br>2,085 | **- 0,95**<br>+ 1,46<br>- 26,54 | **- 20,23**<br>2,8<br>1,862 | |
| **INTERPARFUMS** (ITP) ▲<br><br>FR0004024222 26/04/24 1,15 | A | 45,1<br>21817<br>83.035.884 | **45,3**<br>45,7<br>45,1 | **+ 0,67**<br>- 2,58<br>- 18,58 | **- 1,13**<br>50,182<br>37,7 | <br><br>2,54 |
| **INVENTIVA** (IVA) △<br><br>FR0013233012 | B | 2,195<br>2263<br>52.477.188 | **2,18**<br>2,21<br>2,17 | **- 0,46**<br>- 2,24<br>- 31,88 | **- 46,76**<br>4,44<br>2,04 | |
| **IPSEN** (IPN) ▲<br><br>FR0010259150 30/05/24 1,2 | A | 108,7<br>161267<br>83.814.526 | **109,7**<br>109,7<br>108,6 | **+ 0,92**<br>+ 6,2<br>- 8,43 | **+ 1,67**<br>126,7<br>99,7 | <br><br>1,09 |
| **IPSOS** (IPS) ▲<br><br>FR0000073298 01/07/24 1,65 | A | 54,95<br>66795<br>43.203.225 | **55,6**<br>55,8<br>54,9 | <br>- 3,39<br>+ 21,66 | **- 2,03**<br>68,2<br>53,85 | <br><br>2,97 |
| **JACQUET METALS** (JCQ) △<br><br>FR0000033904 03/07/24 0,2 | B | 15,44<br>19905<br>22.016.467 | **15,52**<br>15,6<br>15,4 | **+ 0,91**<br>+ 2,51<br>- 13,39 | **- 20,82**<br>20<br>14,5 | <br><br>1,29 |
| **JCDECAUX** (DEC) ▲<br><br>FR0000077919 21/05/19 0,58 | A | 18,52<br>124555<br>213.161.658 | **18,67**<br>18,72<br>18,48 | **+ 0,92**<br>- 4,26<br>+ 10,21 | **+ 2,58**<br>22,36<br>16,65 | |
| **KAUFMAN & BROAD** (KOF) △<br><br>FR0004007813 09/05/24 2,4 | B | 31,25<br>20600<br>19.862.022 | **32,1**<br>32,1<br>31,1 | **+ 2,89**<br>+ 0,63<br>+ 22,29 | **+ 6,64**<br>34,4<br>25,45 | <br><br>7,48 |
| **KLEPIERRE** (LI) ■◆<br><br>FR0000121964 09/07/24 0,9 | A | 26,86<br>1124994<br>286.861.172 | **27,06**<br>27,18<br>26,86 | **+ 1,05**<br>+ 7,04<br>+ 11,77 | **+ 9,64**<br>27,62<br>22,69 | |
| **LAGARDÈRE** (MMB) ▲<br><br>FR0000130213 26/04/24 0,65 | A | 22<br>17673<br>141.133.286 | **22,65**<br>22,65<br>22 | **+ 1,57**<br>+ 0,22<br>+ 3,66 | **+ 23,23**<br>23<br>17,8 | <br><br>2,87 |
| **LDC** (LOUP)<br><br>FR0013204336 27/08/24 3,6 | A | 142,5<br>1838<br>17.635.433 | **142,5**<br>143,5<br>141,5 | <br>- 0,7<br>+ 10,04 | **+ 1,79**<br>159<br>125 | <br><br>2,53 |
| **LNA SANTÉ** (LNA) △<br><br>FR0004170017 08/07/24 0,6 | B | 25,6<br>1879<br>10.709.416 | **26,2**<br>26,25<br>25,6 | **+ 2,95**<br>+ 0,58<br>- 10,58 | **+ 30,35**<br>28,4<br>18,14 | <br><br>2,29 |
| **LECTRA** (LSS) △<br><br>FR0000065484 30/04/24 0,36 | B | 28,3<br>11363<br>37.832.965 | **28,3**<br>28,45<br>28,05 | **+ 0,18**<br>+ 9,06<br>- 3,41 | **- 9,44**<br>35,2<br>24,3 | <br><br>1,27 |
| **LHYFE** (LHYFE)<br><br>FR0014009YQ1 | B | 4<br>5872<br>47.943.848 | **3,91**<br>4<br>3,895 | **- 1,51**<br>- 0,13<br>- 30,18 | **- 22,42**<br>5,49<br>3,445 | |
| **LINEDATA SERVICES** (LIN) △<br><br>FR0004156297 08/07/24 1,75 | B | 70,8<br>34<br>4.960.807 | **71**<br>71<br>70 | **- 0,28**<br>- 1,39<br>+ 40,32 | **+ 27,7**<br>81,6<br>55,6 | <br><br>2,47 |
| **LISI** (FII) △<br><br>FR0000050353 30/04/24 0,31 | A | 28,15<br>16928<br>46.538.313 | **28,5**<br>28,5<br>28 | **+ 1,24**<br>+12,2<br>+ 28,67 | **+ 20,76**<br>29,3<br>20,85 | <br><br>1,09 |
| **LUMIBIRD** (LBIRD) △<br><br>FR0000038242 | C | 10,95<br>29<br>22.466.882 | **10,95**<br>10,95<br>10,8 | <br>+ 9,5<br>- 27,29 | **- 10,1**<br>15,48<br>9,5 | |
| **M6-MÉTROPOLE TV** (MMT) ▲<br><br>FR0000053225 30/04/24 1,25 | A | 12,28<br>66233<br>126.414.248 | **12,28**<br>12,34<br>12,24 | **+ 0,16**<br>+ 1,32<br>- 4,06 | **- 5,1**<br>14,96<br>11,48 | <br><br>10,18 |
| **MAISONS DU MONDE** (MDM) △<br><br>FR0013153541 03/07/24 0,06 | B | 3,41<br>50072<br>39.189.288 | **3,51**<br>3,51<br>3,41 | **+ 1,89**<br>- 9,88<br>- 58,71 | **- 38,1**<br>5,73<br>3,26 | <br><br>1,71 |
| **MANITOU** (MTU) △<br><br>FR0000038606 17/06/24 1,35 | B | 18,8<br>21377<br>39.668.399 | **18,94**<br>18,98<br>18,76 | **+ 2,38**<br>-17,65<br>- 20,08 | **- 18,36**<br>29<br>18,2 | <br><br>7,13 |
| **MAUREL ET PROM** (MAU) △<br><br>FR0000051070 03/07/24 0,3 | B | 5,32<br>144070<br>201.261.570 | **5,265**<br>5,36<br>5,235 | **- 0,94**<br>- 5,31<br>+ 25,9 | **- 13,55**<br>6,865<br>4,7 | <br><br>5,7 |
| **MEDINCELL** (MEDCL)<br><br>FR0004065605 | B | 18,58<br>44454<br>29.103.380 | **18,64**<br>18,72<br>18,3 | **+ 0,87**<br>+16,65<br>+178,21 | **+158,89**<br>18,74<br>6,91 | |
| **MERCIALYS** (MERY) ▲<br><br>FR0010241638 29/04/24 0,99 | B | 11,63<br>446212<br>93.886.501 | **11,6**<br>11,77<br>11,6 | **- 0,09**<br>- 0,6<br>+ 35,75 | **+ 16,64**<br>11,96<br>9,775 | |
| **MERSEN** (MRN) ▲<br><br>FR0000039620 02/07/24 1,25 | B | 31,1<br>49495<br>24.418.312 | **30,95**<br>31,2<br>30,85 | <br>- 2,83<br>- 26,13 | **- 12,07**<br>40,25<br>29,1 | <br><br>4,04 |
| **METABOLIC EXPLORER** (METEX) △<br><br>FR0004177046 | C | /060524<br><br>50.919.133 | | <br><br>- 82,9 | **- 68,71**<br>0,578<br>0,05 | |
| **MONCEY (FIN.) NOM.** (FMONC)<br><br>FR0000076986 25/06/24 28 | B | 8400<br>1<br>182.871 | **8400**<br>8400<br>8400 | **- 1,75**<br>+ 3,7<br>+ 8,39 | **+ 9,8**<br>8650<br>6550 | <br><br>0,33 |
| **NACON** (NACON)<br><br>FR0013482791 | B | 1,068<br>37871<br>105.321.937 | **1,086**<br>1,088<br>1,066 | **+ 2,07**<br>- 5,57<br>- 30,03 | **- 34,89**<br>1,838<br>1,05 | |
| **NANOBIOTIX** (NANO) △<br><br>FR0011341205 13/05/19 | B | 4,932<br>67046<br>47.133.328 | **4,984**<br>5,015<br>4,75 | **+ 2,13**<br>+ 3,15<br>- 42,38 | **- 24,94**<br>7,93<br>3,816 | |
| **NEOEN** (NEOEN) ▲<br><br>FR0011675362 20/05/24 0,15 | A | 38,68<br>159121<br>152.848.774 | **38,72**<br>38,85<br>38,67 | **- 0,16**<br>+ 1,04<br>+ 39,99 | **+ 27,87**<br>38,85<br>21,8 | <br><br>0,39 |
| **NEURONES** (NRO)<br><br>FR0004050250 12/06/24 1,2 | B | 43,2<br>1171<br>24.278.716 | **43,1**<br>43,45<br>42,9 | **- 0,23**<br>+ 2,74<br>+ 14,32 | **- 1,49**<br>48,15<br>39,45 | <br><br>2,78 |
| **NEXANS** (NEX) ▲<br><br>FR0000044448 21/05/24 2,3 | A | 115,6<br>221355<br>43.753.380 | **116,7**<br>117,5<br>114,1 | **+ 0,69**<br>- 2,1<br>+ 54,26 | **+ 47,26**<br>124,9<br>72,1 | <br><br>1,97 |
| **NEXITY** (NXI) ▲<br><br>FR0010112524 24/05/23 2,5 | A | 9,965<br>203217<br>56.129.724 | **9,67**<br>10,07<br>9,67 | **- 2,81**<br>- 4,64<br>- 35,58 | **- 42,61**<br>17,19<br>8,335 | |
| **ODET (CIE DE L')** (ODET)<br><br>FR0000062234 25/06/24 4 | A | 1490<br>472<br>6.585.990 | **1488**<br>1492<br>1484 | **+ 0,14**<br>+ 2,06<br>+ 0,95 | **+ 2,34**<br>1626<br>1294 | <br><br>0,27 |
| **OSE IMMUNO** (OSE) △<br><br>FR0012127173 | C | 8<br>141964<br>21.817.777 | **7,94**<br>8,25<br>7,85 | **- 0,75**<br>+ 2,32<br>+185,61 | **+ 85,51**<br>8,63<br>3,115 | |
| **OVH** (OVH) △<br><br>FR0014005HJ9 | A | 6,13<br>167391<br>188.532.591 | **6,17**<br>6,25<br>6,075 | **+ 0,65**<br>+ 4,4<br>- 32,57 | **- 28,38**<br>11,28<br>4,43 | |
| **PEUGEOT INVEST** (PEUG) △<br><br>FR0000064784 19/05/23 1 | A | 81<br>6465<br>24.922.589 | **81**<br>81,5<br>80,2 | <br>- 3,69<br>- 21,81 | **- 20,12**<br>119,6<br>76,7 | <br><br>4,01 |
| **PHARMAGEST INT.** (PHA) △<br><br>FR0012882389 02/07/24 1,25 | A | 48<br>6308<br>15.174.125 | **47,7**<br>48<br>47,4 | **- 0,63**<br>- 0,73<br>- 36,48 | **- 21,93**<br>67,4<br>42,95 | <br><br>2,62 |
| **PIERRE & VACANCES** (VAC) △<br><br>FR0000073041 19/03/12 0,7 | C | 1,38<br>80068<br>454.447.336 | **1,394**<br>1,404<br>1,38 | **- 0,14**<br><br>+ 2,65 | **- 10,18**<br>1,668<br>1,142 | |
| **PLANISWARE PROM** (PLNW)<br><br>FR001400PFU4 | A | 28,92<br>329358<br>69.391.000 | **28,255**<br>29<br>28,255 | **- 2,8**<br>+ 7,84<br>+ 76,59 | **+ 40,64**<br>31,2<br>19,306 | |
| **PLASTIC OMNIUM** (OPM) ▲<br><br>FR0000124570 25/07/24 0,24 | A | 8,645<br>108372<br>145.522.153 | **8,705**<br>8,75<br>8,61 | **+ 0,64**<br>- 9,56<br>- 46,5 | **- 27,46**<br>13,2<br>8 | <br><br>2,76 |
| **POXEL** (POXEL) △<br><br>FR0012432516 | C | 0,584<br>294290<br>52.584.227 | **0,565**<br>0,589<br>0,531 | **- 3,75**<br>- 4,24<br>- 7,53 | **+ 2,54**<br>0,898<br>0,364 | |
| **QUADIENT** (QDT) △<br><br>FR0000120560 05/08/24 0,65 | B | 17,5<br>142963<br>34.468.912 | **17,38**<br>17,56<br>17,3 | **- 0,34**<br>- 4,71<br>- 9,01 | **- 9,57**<br>23,1<br>16,34 | <br><br>3,74 |
| **RALLYE** (RAL)<br><br>FR0000060618 20/05/19 1 | A | /220424<br><br>52.925.203 | | <br><br>- 76,57 | **- 66,84**<br>0,169<br>0,015 | |
| **RAMSAY GDS** (GDS)<br><br>FR0000044471 02/12/14 1,4 | A | 15,8<br>121<br>110.389.690 | **15,8**<br>15,8<br>15,8 | <br>+ 3,27<br>- 23,3 | **- 16,84**<br>19,9<br>12 | |
| **RÉMY COINTREAU** (RCO) ◆<br><br>FR0000130395 24/07/24 2 | A | 72,95<br>1543940<br>51.252.969 | **73,8**<br>74,05<br>71 | **+ 0,27**<br>+ 1,58<br>- 49,97 | **- 35,83**<br>114,9<br>67,4 | <br><br>2,71 |
| **REXEL** (RXL) ■◆<br><br>FR0010451203 15/05/24 1,2 | A | 22,84<br>990101<br>301.735.000 | **22,84**<br>23,06<br>22,8 | **+ 0,13**<br>- 2,73<br>+ 5,35 | **- 7,79**<br>28,88<br>20,3 | <br><br>5,25 |
| **ROBERTET S.A.** (RBT)<br><br>FR0000039091 27/06/24 8,5 | B | 890<br>666<br>2.167.745 | **886**<br>891<br>880 | **+ 1,03**<br>+ 4,24<br>+ 5,35 | **+ 6,75**<br>907<br>762 | <br><br>0,96 |
| **RUBIS** (RUI) ▲<br>**DIV 2 28/07/17**<br>FR0013269123 14/06/24 1,98 | A | 29,24<br>115347<br>104.156.127 | **29,12**<br>29,36<br>29,1 | **- 0,34**<br>+ 0,9<br>+ 30,35 | **+ 29,42**<br>34,3<br>22,5 | <br><br>6,8 |
| **SARTORIUS STED. BIO.** (DIM) ▲<br>**DIV 6 10/05/16**<br>FR0013154002 02/04/24 0,69 | A | 182,8<br>58269<br>97.330.405 | **184**<br>185,9<br>182,8 | **+ 0,16**<br>+ 2,65<br>- 28,9 | **- 23,17**<br>281<br>139,1 | <br><br>0,38 |
| **SAVENCIA** (BH)<br><br>FR0000120107 13/05/24 1,4 | B | 50<br>2286<br>14.032.930 | **49,7**<br>50<br>49,6 | **- 0,2**<br>- 1,39<br>- 11,25 | **- 9,64**<br>55,2<br>48,2 | <br><br>2,82 |
| **SCOR** (SCR) ■▲<br><br>FR0010411983 21/05/24 1,8 | A | 18,9<br>551050<br>179.362.195 | **18,87**<br>19,03<br>18,86 | **+ 0,32**<br>-10,65<br>- 34,48 | **- 28,68**<br>32,48<br>16,91 | <br><br>9,54 |
| **SEB** (SK) ▲<br><br>FR0000121709 03/06/24 2,62 | A | 93,45<br>107890<br>55.337.770 | **94,6**<br>95,2<br>93,45 | **+ 1,39**<br>+ 2,66<br>- 6,89 | **- 16,28**<br>120,2<br>85,1 | <br><br>2,77 |
| **SECHE ENVIRONNEMENT** (SCHP) △<br><br>FR0000039109 08/07/24 1,2 | B | 97<br>4665<br>7.857.732 | **97,8**<br>97,8<br>96,3 | **+ 0,83**<br>- 1,71<br>- 17,54 | **- 11,09**<br>121,4<br>85,5 | <br><br>1,23 |
| **SERGEFERRARI GROUP** (SEFER) △<br><br>FR0011950682 28/06/24 0,12 | C | 5,99<br>489<br>12.299.259 | **5,98**<br>6<br>5,98 | **- 0,17**<br>+ 3,64<br>- 45,93 | **- 25,81**<br>8,2<br>5,38 | <br><br>2,01 |
| **SES-IMAGOTAG** (VU) ▲<br><br>FR0010282822 25/06/24 0,3 | B | 142,2<br>18352<br>16.071.708 | **141,4**<br>143,4<br>140,1 | **- 0,98**<br>+ 2,24<br>+ 29,49 | **+ 4,12**<br>175,1<br>120,2 | <br><br>0,21 |
| **SHOWROOMPRIVÉ** (SRP) △<br><br>FR0013006558 | B | 1<br>41796<br>118.902.909 | **0,99**<br>1,01<br>0,98 | **- 2,46**<br>+22,22<br>- 18,99 | **- 7,13**<br>1,17<br>0,7 | |
| **SOITEC** (SOI) ▲<br>**EX-DS 13/05/16 REGR.1P20**<br>FR0013227113 | A | 112,1<br>69445<br>35.724.746 | **112,4**<br>114,3<br>110,6 | **- 0,44**<br>- 2,85<br>- 34 | **- 30,53**<br>164,1<br>86 | |
| **SOLOCAL GROUP** (PAJ)<br><br>FR0014000609 | B | 0,003<br>21017659<br>129.505.837 | **0,003**<br>0,003<br>0,003 | **- 3,33**<br>-43,14<br>- 97,55 | **- 96,7**<br>0,15<br>0,003 | |
| **SODEXO** (SW) ■◆<br><br>FR0000121220 27/08/24 6,24 | A | 81,8<br>652504<br>147.454.887 | **80,5**<br>81,85<br>80,5 | **- 1,59**<br>- 7,74<br>+ 8,15 | **+ 7,54**<br>89,4<br>71,94 | <br><br>7,75 |
| **SOLUTIONS 30** (ALS30)<br><br>FR0013379484 | A | 1,511<br>43996<br>107.127.984 | **1,518**<br>1,533<br>1,511 | <br>- 2,88<br>- 47,22 | **- 43,06**<br>2,896<br>1,3 | |
| **SOPRA STERIA GP** (SOP) ▲<br><br>FR0000050809 28/05/24 4,65 | A | 171,1<br>41360<br>20.547.701 | **174,5**<br>174,9<br>170,3 | **+ 2,23**<br>+ 1,87<br>- 13,87 | **- 11,78**<br>239,6<br>159,5 | <br><br>2,67 |
| **SMCP** (SMCP) △<br><br>FR0013214145 | B | 2,34<br>130087<br>75.591.187 | **2,3**<br>2,38<br>2,28 | **- 2,13**<br>+ 4,55<br>- 61,98 | **- 32,75**<br>3,555<br>1,72 | |
| **SPIE** (SPIE) ■▲<br><br>FR0012757854 14/05/24 0,61 | A | 35,48<br>371566<br>166.907.584 | **36,5**<br>36,96<br>35,48 | **+ 3,81**<br>+ 4,41<br>+ 32,34 | **+ 28,98**<br>38,6<br>27,32 | <br><br>1,67 |
| **STEF** (STF) △<br><br>FR0000064271 30/04/24 5,1 | B | 144,4<br>3880<br>12.850.000 | **144,4**<br>145,2<br>143,8 | <br>+ 7,44<br>+ 30,09 | **+ 26,44**<br>145,2<br>112,6 | <br><br>3,53 |
| **SWORD GROUP** (SWP) △<br><br>FR0004180578 30/04/24 1,45 | B | 31,65<br>5687<br>9.544.965 | **32,25**<br>32,4<br>31,5 | **+ 2,22**<br>- 7,19<br>- 22,85 | **- 19,07**<br>40<br>30,75 | <br><br>5,27 |
| **SYNERGIE** (SDG) △<br><br>FR0000032658 29/06/23 0,8 | B | 32<br>239<br>24.362.000 | **32,1**<br>32,1<br>31,9 | **+ 0,31**<br>- 2,13<br>+ 1,58 | **- 8,81**<br>36,8<br>29,15 | |
| **TELEPERFORMANCE** (RCF) ◆<br><br>FR0000051807 28/05/24 3,85 | A | 100,1<br>279496<br>60.738.823 | **98,86**<br>101,3<br>98,86 | **+ 0,37**<br>- 8,46<br>- 21,04 | **- 25,13**<br>153,8<br>80,76 | <br><br>3,89 |
| **TERACT** (TRACT)<br><br>FR001400BMH7 | B | 0,81<br>2836<br>73.394.562 | **0,812**<br>0,812<br>0,81 | **+ 0,25**<br>+ 1,5<br>- 79,65 | **- 56,58**<br>1,885<br>0,376 | |
| **TF1** (TFI) ▲<br><br>FR0000054900 22/04/24 0,55 | A | 8,035<br>90858<br>211.001.575 | **8,065**<br>8,09<br>8,02 | **+ 0,75**<br>+ 0,37<br>+ 8,77 | **+ 13,03**<br>9,17<br>7,105 | <br><br>6,82 |
| **TFF GROUP** (TFF) ▲<br><br>FR0013295789 08/11/23 0,6 | B | 37,5<br>897<br>21.680.000 | **38**<br>38<br>37,5 | **+ 1,06**<br><br>- 9,52 | **- 15,37**<br>47,5<br>36,7 | <br><br>1,58 |
| **THERMADOR GROUPE** (THEP)<br><br>FR0013333432 12/04/24 2,08 | B | 78,2<br>1524<br>9.200.849 | **78,7**<br>78,9<br>78 | **+ 0,51**<br>+ 7,07<br>- 8,06 | **- 6,86**<br>90,9<br>73,2 | <br><br>2,64 |
| **TIKEHAU CAPITAL** (TKO) △<br>**EX D S 03/07/17**<br>FR0013230612 09/05/24 0,75 | A | 22,4<br>4955<br>176.192.916 | **22,2**<br>22,45<br>22,2 | **- 0,45**<br>- 8,26<br>+ 0,91 | **+ 7,77**<br>24,45<br>19,82 | <br><br>3,38 |
| **TRANSGÈNE** (TNG) △<br><br>FR0005175080 | C | 1,128<br>13265<br>132.293.932 | **1,13**<br>1,13<br>1,12 | **+ 0,89**<br>+ 5,81<br>- 35,28 | **- 17,52**<br>1,52<br>0,985 | |
| **TRIGANO** (TRI) ▲<br><br>FR0005691656 22/05/24 1,75 | A | 105,2<br>20720<br>19.336.269 | **106,3**<br>106,7<br>105,2 | **+ 1,24**<br>- 2,12<br>- 17,15 | **- 28,32**<br>163,8<br>99,5 | <br><br>1,65 |
| **UBISOFT ENTERTAINMENT** (UBI) ◆<br><br>FR0000054470 | A | 17,285<br>439281<br>128.399.295 | **17,19**<br>17,425<br>17,145 | **- 0,32**<br>- 9,02<br>- 37,29 | **- 25,62**<br>24,6<br>16,34 | |
| **VALEO** (FR) ■◆<br><br>FR0013176526 28/05/24 0,4 | A | 9,702<br>885587<br>244.633.504 | **9,67**<br>9,804<br>9,634 | **- 0,76**<br>- 5,57<br>- 46,31 | **- 30,51**<br>14,75<br>8,842 | <br><br>4,14 |
| **VALLOUREC REG** (VK) ▲<br><br>FR0013506730 | B | 14,305<br>883643<br>229.947.719 | **14,485**<br>14,73<br>14,255 | **+ 1,33**<br>- 1,76<br>+ 16,81 | **+ 3,28**<br>18,2<br>12,785 | |
| **VALNEVA** (VLA) ▲<br><br>FR0004056851 | B | 3,27<br>293696<br>139.276.901 | **3,29**<br>3,314<br>3,252 | **+ 0,43**<br>+ 0,24<br>- 48,35 | **- 30,3**<br>4,996<br>2,93 | |
| **VERALLIA** (VRLA) △<br><br>FR0013447729 14/05/24 2,15 | A | 26,44<br>132720<br>120.805.103 | **26,88**<br>27,04<br>26,38 | **+ 1,66**<br>+ 1,36<br>- 38,88 | **- 22,89**<br>39<br>24,98 | <br><br>8 |
| **VERIMATRIX** (VMX) △<br><br>FR0010291245 | B | 0,408<br>13636<br>85.535.147 | **0,411**<br>0,414<br>0,406 | **+ 2,75**<br>+ 9,31<br>- 38,57 | **- 10,26**<br>0,626<br>0,33 | |
| **VETOQUINOL** (VETO)<br><br>FR0004186856 04/06/24 0,85 | B | 93,4<br>1276<br>11.881.902 | **95,9**<br>96,7<br>93,4 | **+ 3,12**<br>- 5,24<br>+ 8,73 | **- 6,35**<br>110<br>92 | <br><br>0,89 |
| **VICAT** (VCT) △<br><br>FR0000031775 29/04/24 2 | A | 31,3<br>19166<br>44.900.000 | **31,45**<br>31,6<br>31,15 | **+ 0,48**<br>- 2,78<br>- 0,16 | **- 4,26**<br>38,4<br>29,35 | <br><br>6,36 |
| **VIRBAC** (VIRP) ▲<br><br>FR0000031577 25/06/24 1,32 | A | 340<br>4327<br>8.458.000 | **347,5**<br>349,5<br>340 | **+ 1,91**<br>- 1,84<br>+ 26,13 | **- 3,34**<br>377,5<br>316,5 | <br><br>0,38 |
| **VIRIDIEN** (VIRI) ▲<br><br>FR001400PVN6 | B | 40,29<br>64393<br>7.161.465 | **39,655**<br>41,32<br>39,14 | **- 1,82**<br>-13,42<br>- 45,92 | **- 33,69**<br>63,86<br>35,225 | |
| **VIVENDI** (VIV) ◆<br><br>FR0000127771 30/04/24 0,25 | A | 10,135<br>2727403<br>1.029.918.125 | **10,145**<br>10,205<br>10,105 | **- 0,2**<br>+ 2,72<br>+ 21,85 | **+ 4,85**<br>11,17<br>9,026 | <br><br>2,46 |
| **VOLTALIA** (VLTSA) ▲<br><br>FR0011995588 | A | 8,34<br>171170<br>131.318.716 | **8,25**<br>8,42<br>8,16 | **- 1,2**<br>-19,75<br>- 48,31 | **- 20,83**<br>12,1<br>5,82 | |
| **WAVESTONE** (WAVE) △<br><br>FR0013357621 31/07/24 0,38 | B | 56,1<br>18063<br>24.906.332 | **57,5**<br>58,1<br>56,1 | **+ 2,5**<br>+ 9,32<br>+ 7,08 | **- 2,04**<br>67,2<br>49,25 | <br><br>0,66 |
| **WENDEL** (MF) ▲<br><br>FR0000121204 21/05/24 4 | A | 91,05<br>70868<br>44.430.554 | **91,75**<br>91,75<br>91 | **+ 0,66**<br>+ 3,21<br>+ 8,45 | **+ 13,76**<br>97,6<br>77,55 | <br><br>4,36 |
| **WORLDLINE** (WLN) ■▲<br><br>FR0011981968 | A | 8,25<br>1047808<br>283.391.667 | **8,284**<br>8,344<br>8,25 | **+ 0,61**<br>-20,12<br>- 72,63 | **- 47,13**<br>15,96<br>7,426 | |
| **XILAM ANIMATION** (XIL) △<br><br>FR0004034072 | C | 4,335<br>2687<br>5.893.799 | **4,315**<br>4,34<br>4,28 | **- 0,35**<br>+10,36<br>- 80,99 | **+ 8,96**<br>5,92<br>3,265 | |

## AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **EURONEXT** (ENX) ■◆<br><br>NL0006294274 21/05/24 2,11 | A | 96,7<br>133197<br>104.235.507 | **96,6**<br>97,4<br>96,6 | **- 0,05**<br>+ 2,28<br>+ 44,61 | **+ 22,82**<br>97,4<br>76,35 | <br><br>2,57 |
| **NOKIA** (NOKIA) ◆<br><br>FI0009000681 22/07/24 0,02 | A | 3,96<br>155716<br>5.613.496.565 | **3,975**<br>4,009<br>3,934 | **- 0,29**<br>+ 9,2<br>+ 8,31 | **+ 29,73**<br>4,115<br>3,012 | 0,3<br>13,42<br>0,76 |
| **PLUXEE** (PLX)<br><br>NL0015001W49 | A | 21,465<br>111948<br>147.174.692 | **21,445**<br>21,935<br>21,325 | **- 0,16**<br>+ 0,05<br> | <br>31,82<br>19,094 | |
| **SES** (SESG) ■◆<br><br>LU0088087324 16/04/24 0,43 | | 4,81<br>980842<br>371.457.600 | **4,87**<br>4,892<br>4,81 | **+ 0,58**<br>- 2,44<br>- 26,93 | **- 18,29**<br>6,395<br>4,132 | <br><br>10,27 |
| **X-FAB SILICON** (XFAB) △<br><br>BE0974310428 | A | 5,505<br>119034<br>130.781.669 | **5,455**<br>5,53<br>5,445 | **- 0,64**<br>- 0,91<br>- 47,95 | **- 46,41**<br>10,3<br>5,11 | |

## VALEURS ZONE INTERNATIONALE

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **SCHLUMBERGER** (SLB)<br><br>AN8068571086 USD 05/06/24 0,28 | A | /160824<br><br>1.427.000.000 | | <br>- 7,09<br>- 24,39 | **- 13,69**<br>52,3<br>38,05 | 3,45 |
| **TOTAL ENERGIES GABON** (EC)<br><br>GA0000121459 26/06/24 20,55 | A | 161<br>249<br>4.500.000 | **160,5**<br>161,5<br>160 | **- 0,31**<br>+ 0,63<br>+ 1,45 | **+ 2,23**<br>180,5<br>149,5 | <br><br>12,8 |

# carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

**DISPARITION**

*par* **Laurance N'Kaoua**

## Léon Bressler, le père d'Unibail



DR

Il avait fait d'Unibail un géant, transformant ce groupe en un empire de l'immobilier commercial, lorsqu'il en était le patron entre 1992 et 2006. Léon Bressler s'est éteint, jeudi, vaincu par la maladie. Il avait 77 ans.

En 2020, dans le marasme du Covid, à l'âge de 73 ans, cet homme discret avait défrayé la chronique, unissant ses forces et ses actions à celles de Xavier Niel pour reprendre le pouvoir à la tête du géant mondial des centres commerciaux, propriétaire, entre autres, du Forum des Halles, du Carrousel du Louvre ou du CNIT à La Défense… Léon Bressler avait alors repris, jusqu'en mai 2024, la présidence du conseil de surveillance du groupe, rebaptisé, au fil des ans et des acquisitions, Unibail-Rodamco-Westfield (URW). Non sans avoir *« déclenché » « la bagarre la plus renversante du capitalisme français »*, rappelait « Le Point ». L'affaire fut rondement menée. À la tête de quelques insurgés et détenant seulement 5 % du capital d'Unibail, *« il fracasse tout et, en à peine un mois, il séduit et retourne les spectateurs-actionnaires »*, écrivait le magazine. En cause ? Son désaccord avec la stratégie de Christophe Cuvillier, alors président du directoire du groupe et dès lors destitué.

Léon Bressler avait évoqué dans « Les Echos », *« le plus gros accident industriel français ». « Et, lorsque Bressler parle stratégie, on l'écoute*, ajoutait le quotidien. *Personne n'oublie que, arrivé en 1992 en pleine crise de l'immobilier, il transforma l'ex-société de crédit-bail en un empire, géant européen du shopping. »*

### Une intuition impressionnante

Car à l'époque, l'affaire va mal. Sur fond d'éclatement de la bulle immobilière, Unibail est empêtré dans de colossales opérations de promotion. Mais tandis que les investisseurs fuient la pierre, Léon Bressler, redoutable homme d'affaires, traque de nouveaux actionnaires à l'étranger, et rafle les mètres carrés. Désertés. Pour une bouchée de pain. Dans son escarcelle tombent ainsi le Forum des Halles, les centres commerciaux de Vélizy, de Rosny… et surtout, Cœur Défense, où 180.000 mètres carrés de bureaux sont à construire aux portes de Paris. Il se disait analytique, on le disait *« doté d'une intuition impressionnante »*, capable de *« sentir l'évolution des cycles »*. Il achète, construit, loue, revend. N'oubliant jamais ses premiers pas de banquier, un métier qu'il a exercé vingt ans en sillonnant le Royaume-Uni, l'Amérique, la France ou l'Allemagne que ses parents ont fui dès 1938.

Au sortir de Science Po, dont il fut longtemps donateur, ce diplômé en droit avait démarré une carrière de financier chez Chase avant de rejoindre les banques Midland et Worms. En 1989, il s'était même vu confier la direction de Lanvin, se passionnant alors pour la création. En quatorze ans, à force de brasser des milliards et des mètres carrés, il avait fait d'Unibail une valeur phare de la Bourse. En 2006, à 58 ans, Léon Bressler, l'œil malicieux derrière ses fines lunettes, avait préféré se retirer pour *« se régénérer »*. Depuis lors, il était, à Londres, associé-gérant d'Aermont Capital, qui abrite quatre fonds à vocation immobilière.

Réservé – il ne voulait, dit-on, pas être dans le Who's Who – ce parisien de naissance était un avide lecteur, un fervent défenseur de la psychanalyse et un passionné de football, supporter d'Arsenal, outre-Manche. Guillaume Poitrinal, devenu patron d'Unibail en 2006, a loué, dimanche, sur X, son intelligence, son immense culture, son attention continuelle aux autres et la *« grande modestie »* de l'homme qui fut *« deux fois sauveur et réinventeur d'Unibail »*.

Dimanche, Jean-Marie Tritant, l'actuel président du directoire du groupe URW, a fait part de son *« infinie tristesse »*, rendant hommage à *« un dirigeant visionnaire et profondément humaniste, doté d'un parcours incroyable… Sa disparition provoque une grande émotion au sein de l'entreprise. Je perds également un mentor, discret mais très influent, et source de précieux conseils durant mes vingt-sept ans de carrière… Je perds enfin un ami. »* L'immobilier commercial, lui, perd une figure. ■

### Disparition

*« Le roi lion est mort et nous sommes orphelins. »* C'est par ses mots sur X que Malik Salemkour, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, a rendu hommage à son prédécesseur **Henri Leclerc**, ténor du barreau, révéré par ses pairs. Avocat, militant, cet as de la plaidoirie s'est éteint samedi à Villejuif à l'âge de 90 ans. En plus d'un demi-siècle, Henri Leclerc, regard noir, crinière blanche, fut de tous les grands dossiers, défendant, tour à tour, membres du FLN, indépendantistes corses, révoltés de Mai 68 mais aussi la mère infanticide Véronique Courjault ou le jardinier marocain Omar Raddad, accusé du meurtre de sa patronne et coupable à ses yeux. Il plaida pour Dominique de Villepin dans le dossier Clearstream et pour Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire du Carlton. Ce fils d'instituteurs, enfant du Limousin, a soutenu aussi des causes, telle la liberté de la presse. A 18 ans, il s'était même essayé à la politique au côté de Michel Rocard. Las, il n'avait pas le goût du pouvoir dont il préférait dénoncer les excès. Il répétait à l'envi que *« le mal absolu n'existe pas »*. Il se disait guidé par une voix, *« un ange »*. Dans ses mémoires « La Parole et l'Action » publiées chez Fayard en 2017, il confie : *« J'ai toujours voulu ramener l'accusé dans la communauté des hommes. »* **— L. N'K.**

### ENTREPRISES

TELEPERFORMANCE
**Moulay Hafid Elalamy**
**Thomas Mackenbrock**
deviennent président du conseil d'administration et, à compter d'octobre, directeur général délégué du spécialiste des centres d'appels.

Moulay Hafid Elalamy, 64 ans, est diplômé en système d'information de l'université de Sherbrooke (Canada). Depuis 1995, il est président-fondateur du groupe Saham. Ex-président du patronat marocain, il fut ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique du Maroc entre 2014 et 2022.

Thomas Mackenbrock, 48 ans, docteur en économie, a débuté chez McKinsey puis a dirigé des activités en Europe, Chine et Brésil dans le groupe Bertelsmann. Entre 2019 et 2023, il était le directeur général du groupe Majorel.

VINCI CONSTRUCTION
**Patrick Sulliot**
devient président de ce groupe de construction et de génie civil. Il rejoint le comité exécutif.

Patrick Sulliot, 64 ans, est ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers. En 2015, il a intégré le comité exécutif d'Eurovia comme directeur général Amériques et Royaume-Uni. Dès 2021, il a dirigé la direction de la division Amériques Océanie de Vinci Construction. En 2024, il est devenu directeur général délégué de Vinci Construction chargé des réseaux internationaux d'entreprises de proximité et de la transformation digitale.



### Ils sont nés un 2 septembre

- **Edmond Alphandéry**, ancien ministre de l'Economie, ex-président d'EDF, 81 ans.
- **Mireille Ballestrazzi**, ex-directrice centrale de la police judiciaire, ex-présidente d'Interpol, 70 ans.
- **Françoise Brougher**, ex-vice-présidente de Google, ex-directrice générale opérationnelle de Pinterest, 59 ans.
- **Christophe Caresche**, PDG de Tonus Territoires, président du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique, 64 ans.
- **Jimmy Connors**, ancien champion de tennis, 72 ans.
- **Régis Debray**, homme de lettres, 84 ans.
- **Gilles Etrillard**, président de Foncière LFPI, gérant de Boulogne 73 Sèvres, 67 ans.
- **Dominique Farrugia**, acteur, réalisateur, producteur, 62 ans.
- **Salma Hayek**, actrice 58 ans.
- **Brandon Ingram**, basketteur, 27 ans.
- **Jack Lang**, ancien ministre de la Culture et de l'Education nationale, 85 ans.
- **Leah Pisar-Haas**, politologue, ex-conseillère de Bill Clinton à la Maison-Blanche, 52 ans..
- **Keanu Reeves**, acteur, 60 ans.
- **Keir Starmer**, Premier ministre du Royaume-Uni, 62 ans.
- **John Zorn**, saxophoniste et compositeur, 71 ans.



**Envoyez vos nominations à** carnetlesechos@nomination.fr

## EURONEXT HORS SRD

ACTIONS FRANÇAISES

| ISIN | VALEUR | | OUV | +HT | +BS | CLÔT | ÉCART | VOL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FR0012616852 | ABIONYX PHARMA △ | B | 1,28 | 1,286 | 1,266 | **1,266** | - 1,09 | 6313 |
| FR0000064602 | ACANTHE DEV. | C | 0,377 | 0,377 | 0,374 | **0,374** | + 1,08 | 5562 |
| FR0000076861 | ACTEOS △ | C | 1,375 | 1,38 | 1,34 | **1,38** | | 311 |
| FR0013333077 | AFFLUENT MEDICAL | B | 1,895 | 1,9 | 1,87 | **1,9** | + 0,26 | 890 |
| FR0000062465 | ALAN ALLMAN | C | 6 | 6,35 | 5,8 | **5,8** | - 3,33 | 1401 |
| FR0000053837 | ALTAMIR | B | 24,5 | 24,9 | 24,4 | **24,4** | + 0,41 | 1012 |
| FR0012789667 | AMPLITUDE △ | C | 3,12 | 3,24 | 3,12 | **3,22** | + 3,21 | 3103 |
| FR001400JWR8 | ARVERNE GROUP | B | 5,46 | 5,48 | 5,46 | **5,46** | | 705 |
| FR0011992700 | ATEME △ | B | 3,76 | 3,76 | 3,68 | **3,74** | - 0,8 | 1201 |
| FR0013455482 | ATLAND | B | 44 | 44 | 43 | **44** | | 103 |
| FR001400CFI7 | AVENIR TELECOM | C | 0,091 | 0,092 | 0,089 | **0,091** | + 0,22 | 10797 |
| FR0013258399 | BALYO △ | C | 0,586 | 0,586 | 0,54 | **0,582** | - 0,68 | 4165 |
| FR0004023208 | BASSAC | B | 41,2 | 41,7 | 41,2 | **41,4** | + 0,73 | 765 |
| FR0000035370 | BASTIDE CONF.MED. △ | C | 23,7 | 23,7 | 22,3 | **22,3** | - 1,11 | 12703 |
| FR0000039299 | BOLLORE ▲ | A | 5,95 | 6,005 | 5,95 | **5,955** | + 0,08 | 1238951 |
| FR0000074254 | BOURSE DIRECT | C | 5,28 | 5,32 | 5,22 | **5,32** | + 0,76 | 3794 |
| FR0000045544 | CA TOULOUSE 31 CCI | C | 62,02 | 63,49 | 62,02 | **63** | | 453 |
| FR0010151589 | CAFOM | C | 8,6 | 8,6 | 8,58 | **8,6** | + 0,94 | 359 |
| FR0012969095 | CAPELLI △ | | 3,2 | 3,4 | 3,15 | **3,15** | | 192 |
| FR0010193979 | CBO TERRITORIA | C | 3,54 | 3,55 | 3,52 | **3,54** | | 6413 |
| FR0000053506 | CEGEDIM | B | 12,95 | 13 | 12,75 | **12,85** | - 0,39 | 5944 |
| FR0013426004 | CLARANOVA SE △ | B | 1,42 | 1,46 | 1,412 | **1,46** | + 2,82 | 42084 |
| FR0004031763 | COHERIS △ | C | 6,22 | 6,4 | 6,22 | **6,4** | - 0,62 | 271 |
| FR0000060303 | COVIVIO HOTELS | A | 18,15 | 18,25 | 18,1 | **18,1** | - 0,28 | 5045 |
| FR0000185506 | CRCAM ATL. VENDEE | C | 82,37 | 82,37 | 78,62 | **81,1** | - 1,55 | 175 |
| FR0010483768 | CRCAM BRIE PIC. CC | B | 17,778 | 17,85 | 17,5 | **17,5** | - 1,56 | 3400 |
| FR0000045213 | CRCAM ILLE-VILAINE | C | 60 | 60,01 | 58,5 | **58,5** | - 2,5 | 384 |
| FR0000045239 | CRCAM LOIRE HAUTE | C | 54,99 | 54,99 | 53,51 | **54,5** | - 0,89 | 108 |
| FR0000045551 | CRCAM MORBIHAN | C | 64,5 | 65 | 64,5 | **65** | + 0,78 | 70 |
| FR0000185514 | CRCAM NORD FR. | B | 12,552 | 12,65 | 12,548 | **12,548** | + 1,6 | 2598 |
| FR0000044364 | CRCAM NORM. SEINE | C | 72,5 | 73,5 | 72,5 | **73,5** | + 0,69 | 154 |
| FR0000045528 | CRCAM PARIS IDF | B | 61,53 | 61,74 | 61,52 | **61,52** | | 252 |
| FR001400AYG6 | DEEZER | 2 | 1,815 | 1,82 | 1,81 | **1,82** | | 856 |
| FR0000062978 | DEKUPLE △ | C | 35,2 | 35,4 | 34,9 | **35,1** | - 0,85 | 166 |
| FR0013283108 | DELTA PLUS GROUP △ | B | 71,2 | 71,2 | 69,4 | **69,4** | - 2,25 | 2168 |
| FR0012202497 | DIAGNOSTIC MEDICAL△ | C | 0,96 | 0,96 | 0,93 | **0,958** | - 0,21 | 204 |
| FR0010428771 | EAGLE FOOTBALL GR.△ | C | 2,21 | 2,22 | 2,21 | **2,22** | + 0,45 | 230 |
| FR0000035719 | ELECT ET EAUX MAD. | C | 36 | 36 | 36 | **3,6** | + 1,7 | 350 |
| FR0000031023 | ELECT.STRASBOURG | B | 107,5 | 109 | 107,5 | **109** | + 1,87 | 294 |
| FR0011271600 | FERMENTALG △ | | 0,448 | 0,448 | 0,435 | **0,44** | - 1,68 | 63392 |
| FR0011665280 | FIGEAC AERO △ | C | 5,7 | 5,8 | 5,7 | **5,78** | + 1,4 | 8515 |
| FR0010341032 | FONCIERE INEA | B | 30,6 | 30,7 | 30,3 | **30,7** | + 0,33 | 90 |
| FR0000053944 | FONCIERE VOLTA | C | 7,25 | 7,25 | 7,25 | **7,25** | | 546 |
| FR0014005SB3 | FORSEE POWER SA | B | 0,96 | 0,96 | 0,933 | **0,934** | - 1,89 | 22675 |
| FR0013030152 | FRANCAISE ENERGIE △ | C | 28,45 | 28,45 | 27,8 | **27,85** | - 2,28 | 5175 |
| FR0010588079 | FREY | B | 28,6 | 28,6 | 28,6 | **28,6** | | 66 |
| FR0000053035 | GEA △ | C | 74 | 77 | 74 | **77** | + 4,05 | 92 |

## EURONEXT HORS SRD Suite

ACTIONS FRANÇAISES

| ISIN | VALEUR | | OUV | +HT | +BS | CLÔT | ÉCART | VOL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FR0000061459 | GERARD PERRIER | B | 90,8 | 91 | 90,8 | **90,8** | | 82 |
| FR0000065971 | GRAINES VOLTZ | C | 22,6 | 22,9 | 22,6 | **22,9** | + 1,33 | 536 |
| FR0012612646 | GROUPE PARTOUCHE | B | 19 | 19,05 | 19 | **19,05** | + 0,26 | 160 |
| FR0010214064 | GROUPE PIZZORNO | C | 75,8 | 76,2 | 75,6 | **76,2** | + 0,53 | 148 |
| FR0004155000 | GROUPE SFPI △ | C | 2,01 | 2,02 | 2 | **2** | - 0,5 | 2032 |
| FR0000066722 | GUILLEMOT △ | C | 5,56 | 5,64 | 5,56 | **5,64** | + 1,44 | 5804 |
| FR0000066755 | HAULOTTE GROUP △ | B | 2,92 | 3,1 | 2,87 | **3,04** | + 3,75 | 30249 |
| FR0000054231 | HIGH CO. △ | C | 2,61 | 2,62 | 2,6 | **2,6** | | 2167 |
| FR0000065278 | HOPSCOTCH GROUPE △ | | 23 | 23,1 | 22,9 | **22,9** | - 0,44 | 253 |
| FR0014003VY4 | HYDROGÞNE FRANCE ▲ | B | 6,24 | 6,32 | 6,22 | **6,32** | + 1,28 | 1531 |
| FR0000051393 | IDI | B | 71 | 71 | 70,6 | **70,8** | | 106 |
| FR0000033243 | IMMO. DASSAULT | B | 50,2 | 50,8 | 50,2 | **50,2** | + 0,4 | 191 |
| FR0000071797 | INFOTEL △ | C | 38,3 | 38,6 | 38 | **38,3** | | 2191 |
| FR0013233012 | INVENTIVA △ | B | 2,195 | 2,21 | 2,17 | **2,18** | - 0,46 | 2263 |
| FR0012872141 | JACQUES BOGART △ | C | 6,94 | 6,94 | 6,62 | **6,92** | + 2,07 | 500 |
| FR0000066607 | LACROIX GROUP △ | C | 20,5 | 20,5 | 19,95 | **19,95** | - 2,68 | 1201 |
| FR001400JY13 | LATECOERE △ | C | 0,008 | 0,008 | 0,008 | **0,008** | - 1,27 | 538769 |
| FR0006864484 | LAURENT-PERRIER | B | 113,5 | 115 | 113,5 | **113,5** | - 0,44 | 146 |
| FR0014009YQ1 | LHYFE | B | 4 | 4 | 3,895 | **3,91** | - 1,51 | 5872 |
| FR0012634822 | MAAT PHARMA | C | 7,22 | 7,34 | 7,12 | **7,3** | + 1,39 | 417 |
| FR0010609263 | MAUNA KEA TECH △ | C | 0,363 | 0,363 | 0,356 | **0,362** | - 0,28 | 38999 |
| FR0000051070 | MAUREL ET PROM △ | B | 5,32 | 5,36 | 5,235 | **5,265** | - 0,94 | 144070 |
| FR0000060873 | MBWS △ | C | 3,82 | 3,85 | 3,65 | **3,83** | - 0,26 | 26162 |
| FR0004065605 | MEDINCELL | B | 18,58 | 18,72 | 18,3 | **18,64** | + 0,87 | 44454 |
| FR0010298620 | MEMSCAP △ | C | 6,39 | 6,62 | 6,39 | **6,54** | + 2,19 | 6812 |
| FR00140085W6 | MRM | C | 15,8 | 15,8 | 15,8 | **15,8** | + 0,64 | 111 |
| FR001400IE67 | MYHOTELMATCH | C | 0,434 | 0,438 | 0,419 | **0,434** | | 948 |
| FR0013482791 | NACON SAS | B | 1,068 | 1,088 | 1,066 | **1,086** | + 2,07 | 37871 |
| FR0004050250 | NEURONES | B | 43,2 | 43,45 | 42,9 | **43,1** | - 0,23 | 1171 |
| FR0000121691 | NRJ GROUP | B | 7,96 | 7,96 | 7,9 | **7,9** | - 0,75 | 2854 |
| FR0000052680 | OENEO △ | B | 10,1 | 10,2 | 9,94 | **10,2** | + 0,99 | 2922 |
| FR0010609206 | OREGE | C | 0,371 | 0,371 | 0,367 | **0,368** | - 0,54 | 3685 |
| FR0012127173 | OSE IMMUNO △ | C | 8 | 8,25 | 7,85 | **7,94** | - 0,75 | 141964 |
| FR0010263202 | PAREF △ | C | 39 | 40,1 | 38,1 | **40,1** | - 1,72 | 773 |
| FR0004038263 | PARROT | B | 2,07 | 2,15 | 2,07 | **2,15** | + 2,38 | 3525 |
| FR0000038465 | PASSAT △ | C | 5,3 | 5,3 | 5,3 | **5,3** | | 216 |
| FR0011027135 | PATRIMOINE ET COMM | B | 20,4 | 20,4 | 20,2 | **20,4** | | 824 |
| FR0011471135 | PHAXIAM TX | C | 1,68 | 1,68 | 1,66 | **1,68** | | 7080 |
| FR0013252186 | PLASTIQUES DU VAL △ | C | 1,74 | 1,76 | 1,66 | **1,695** | - 4,24 | 26548 |
| FR0012432516 | POXEL △ | C | 0,584 | 0,589 | 0,531 | **0,565** | - 3,75 | 294290 |
| FR0004052561 | PROACTIS | C | 0,066 | 0,066 | 0,066 | **0,066** | | 1100 |
| FR0012613610 | PRODWAYS GROUP △ | C | 0,531 | 0,531 | 0,511 | **0,521** | - 1,88 | 7633 |
| FR0013344173 | ROCHE BOBOIS SA ▲ | B | 46,2 | 46,7 | 46,2 | **46,6** | + 0,87 | 416 |
| FR0000054199 | S.T. DUPONT | C | 0,059 | 0,059 | 0,056 | **0,059** | - 0,34 | 54836 |
| FR0000039109 | SECHE ENVIRONNEM. △ | B | 97 | 97,8 | 96,3 | **97,8** | + 0,83 | 4665 |
| FR0011950682 | SERGEFERRARI GP △ | C | 5,99 | 6 | 5,98 | **5,98** | - 0,17 | 489 |
| FR0000060790 | SIGNAUX GIROD △ | C | 14,3 | 14,4 | 13,6 | **13,7** | - 4,86 | 1215 |

## EURONEXT HORS SRD Suite

ACTIONS FRANÇAISES

| ISIN | VALEUR | | OUV | +HT | +BS | CLÔT | ÉCART | VOL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FR0010209809 | SOC FRANC CASINOS | C | 1,67 | 1,67 | 1,67 | **1,67** | - 1,18 | 100 |
| FR0014000609 | SOLOCAL GROUP | B | 0,003 | 0,003 | 0,003 | **0,003** | - 3,33 | 21017659 |
| FR0004188670 | TARKETT ▲ | B | 8,76 | 9 | 8,76 | **8,88** | + 1,14 | 617 |
| FR001400BMH7 | TERACT | B | 0,81 | 0,812 | 0,81 | **0,812** | + 0,25 | 2836 |
| FR0000033003 | TOUAX △ | C | 4,76 | 4,78 | 4,74 | **4,78** | + 0,42 | 675 |
| FR0000036816 | TOUR EIFFEL △ | B | 8,92 | 8,96 | 8,84 | **8,86** | - 0,67 | 918 |
| FR0000035784 | TRANSIT.EVERGREEN ▲ | C | 1,535 | 1,64 | 1,535 | **1,625** | + 5,52 | 5511 |
| FR0000074197 | UNION TECH.INFOR. △ | C | 0,182 | 0,184 | 0,182 | **0,183** | + 0,55 | 1411 |
| FR0000050049 | VIEL ET CIE | C | 10,05 | 10,2 | 10 | **10,15** | + 1,5 | 5147 |
| FR0010309096 | VITURA | B | 6,6 | 6,6 | 5,95 | **5,95** | - 9,16 | 1311 |
| FR0000062796 | VRANKEN - POMMERY | C | 14,6 | 14,6 | 14,3 | **14,45** | + 0,7 | 1241 |
| FR0012532810 | WAGA ENERGY | B | 14,8 | 14,8 | 14,56 | **14,7** | - 1,08 | 5531 |
| FR0004034072 | XILAM ANIMATION △ | C | 4,335 | 4,34 | 4,28 | **4,315** | - 0,35 | 2687 |

## CHANGES

COURS AU COMPTANT

| 30-08-2024 1 EURO EN DEVISE | COURS BCE | VAR. VEILLE EN % | VAR. ANNÉE EN % |
|---|---|---|---|
| DOLLAR US | 1,1058 | -0,18 | 0,20 |
| LIVRE STERLING | 0,842 | 0,06 | -2,92 |
| FRANC SUISSE | 0,9398 | 0,13 | 1,17 |
| COURONNE DANOISE | 7,4591 | 0,00 | 0,05 |
| COURONNE NORV. | 11,7373 | 0,87 | 4,56 |
| KUNA CROATE | 7,532 | -0,04 | -4,64 |
| COURONNE SUEDOISE | 11,3571 | 0,24 | 1,98 |
| DOLLAR CANADIEN | 1,4924 | -0,10 | 2,02 |
| YEN JAPONAIS | 161,278 | 0,38 | 3,62 |
| DOLLAR AUSTRALIEN | 1,6348 | 0,31 | 0,88 |
| ROUBLE RUSSE | 100,2443 | -1,64 | 1,77 |
| ROUPIE INDIENNE | 92,7566 | -0,28 | 1,03 |
| DOLLAR NEO-ZELANDAIS | 1,7713 | 0,04 | 1,43 |
| COURONNE TCHEQUE | 25,03 | -0,12 | 1,38 |
| FORINT HONGROIS | 392,5985 | -0,04 | 2,65 |
| ZLOTY POLONAIS | 4,2822 | -0,16 | -1,19 |
| LEV BULGARE | 1,9557 | -0,02 | 0,01 |
| DOLLAR HONG-KONG | 8,6228 | -0,16 | -0,12 |
| WON SUD COREEN | 1477,91 | 0,13 | 3,44 |
| PESO MEXICAIN | 21,7127 | -1,27 | 15,92 |
| REAL | 6,2267 | -0,16 | 16,23 |
| DOLLAR SINGAPOUR | 1,4427 | -0,03 | -1,11 |
| RAND SUD-AFRICAIN | 19,6718 | 0,15 | -2,59 |
| LIVRE TURQUE | 37,6786 | -0,22 | 15,90 |
| RENMIBI YUAN | 7,8401 | -0,30 | 0,39 |
| RUPIAH | 17160,4747 | 0,13 | 1,04 |
| PESO PHILIPPIN | 62,1493 | -0,22 | 1,57 |
| RINGGIT MALTAIS | 4,7673 | -0,18 | -6,00 |
| BATH THALANDAIS | 37,6593 | 0,41 | -0,98 |

## TAUX

MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

| 30-08-2024 | JOUR | MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
|---|---|---|---|---|---|
| ZONE EURO | 3,74/3,44 | 3,73/3,43 | 3,65/3,35 | 3,50/3,20 | 3,23/2,93 |

| 30-08-2024 | 6 MOIS | ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 2 ANS | 5 ANS | 7 ANS | 10 ANS |
|---|---|---|---|---|---|
| ALLEMAGNE | 98,56 | 2,42 | 2,16 | 2,12 | 2,25 |
| PORTUGAL | 0 | 0,00 | 0,25 | 0,44 | 0,62 |
| FRANCE | -0,01 | 0,18 | 0,47 | 0,59 | 0,70 |
| ESPAGNE | 0,05 | 0,24 | 0,49 | 0,67 | 0,81 |
| ITALIE | -0,03 | 0,43 | 2,98 | 1,15 | 1,41 |

## CERTIFICAT/FONDS

INVESTIR 10

| VALEUR | ISIN | CLÔT | % VAR. |
|---|---|---|---|
| INVESTIR 10 GRANDES VALEURS | I10GS - FR0011630474 | 173,51 | 0,46 |
| INVESTIR PEA PALATINE | FR0013284114 | 126,18 | 0,35 |

## SICAV/FCP

| CODE ISIN | DÉSIGNATION DES VALEURS | CLASSIFICATION | VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS** | DATE DE LA VALOR. | DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT. | DATE |
|---|---|---|---|---|---|---|



| CODE ISIN | DÉSIGNATION DES VALEURS | CLASSIFICATION | VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS** | DATE DE LA VALOR. | DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS** MONT. | DATE |
|---|---|---|---|---|---|---|



| CODE ISIN | DÉSIGNATION DES VALEURS | VAL. UNIT | DATE |
|---|---|---|---|
| LU2004923152 | SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A | 159,45 | 29/08 |
| LU2004923749 | SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A | 128,79 | 29/08 |
| LU2404427101 | EU ALL CAPS A | 97,75 | 29/08 |
| LU2404427523 | WORLD QUALILIFE STOCKS A | 84,19 | 29/08 |
| LU1626130816 | SILK ROAD ZONE STOCKS A | 124,89 | 29/08 |
| LU0851564038 | BALANCED (EUR) A | 140,83 | 29/08 |
| LU0851564384 | DYNAMIC (EUR) A | 177,1 | 29/08 |

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
**10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15**
**Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr**

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
**Christophe Jakubyszyn**
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
**Dominique Seux** et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
**David Barroux** (Entreprises)
**Julie Chauveau** (Entreprises)
**Alexandre Counis** (Finance et Marchés)
**Muriel Jasor** (Leadership et Management)
**Arnaud Le Gal** (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)
**Etienne Lefebvre** (France et International)
**Clémence Lemaistre** (Information digitale)
**Marie-Christine Sonkin** (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
**Cécile Cornudet**, **Sabine Delanglade, Eric Le Boucher, Jean-Francis Pécresse, Jean-Marc Vittori, Laurent Flallo, Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE
**Marie Van de Voorde-Leclerq**
ÉDITRICE ADJOINTE
**Adéline Léger**
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
**Lise Benamou**
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
**Fabrice Février**

PUBLICITÉ
**Les Echos Le Parisien Médias**
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
**Nicolas Danard**
DIRECTRICE COMMERCIALE
**Emmanuelle Denis**
DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
**Xavier Genovesi**
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : $P_{tot}$ 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.



Les Echos

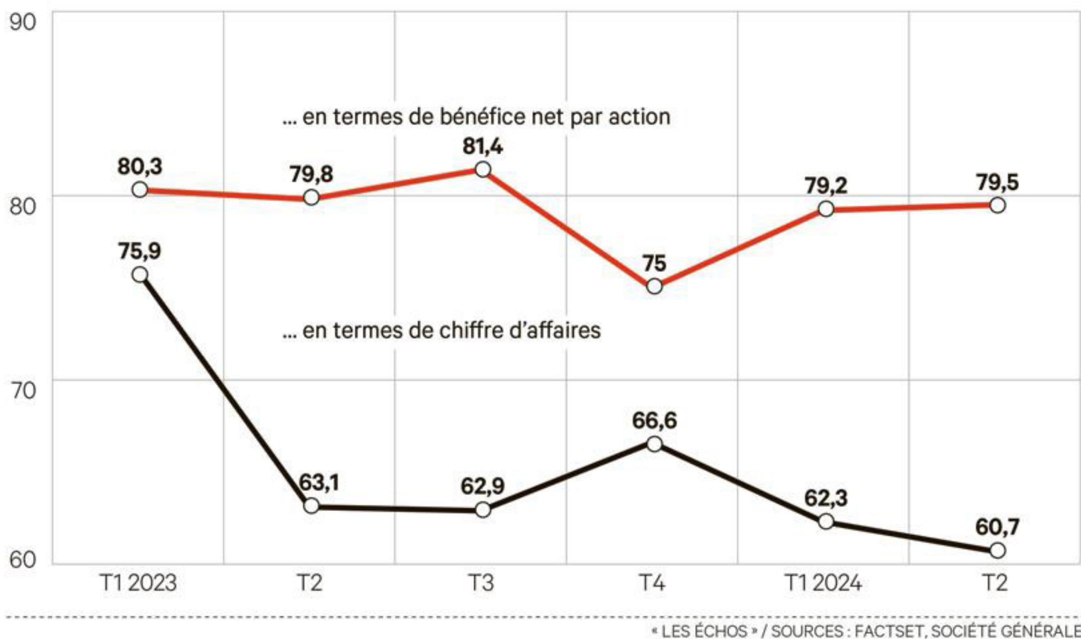
Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

**// Budget de l'Etat 2024 :** 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)


*crible*

# La belle saison

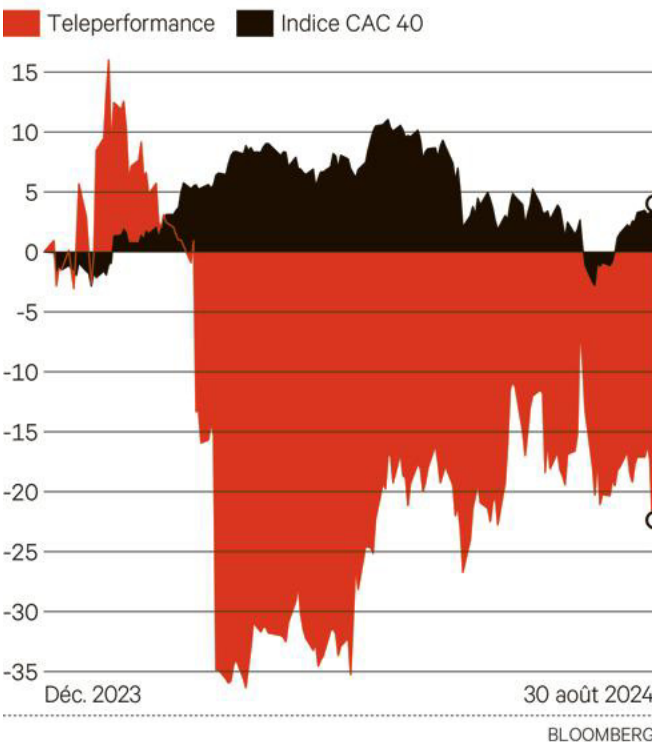
**Les résultats trimestriels des entreprises ont été meilleurs que prévu en Europe et aux Etats-Unis.**




Nvidia a clos la saison des résultats trimestriels d'entreprises en faisant son parfait résumé : des chiffres au-dessus des attentes et une sanction en Bourse. Les bénéfices nets par action ont été meilleurs que prévu aussi bien aux Etats-Unis (de 3,5 %) qu'en Europe (de 6 %). Comme le souligne Manish Kabra, stratégiste « actions américaines » à la Société Générale, ils cimentent solidement l'indice S&P 500 qui se désensibilise lentement à la « Big Tech » sur fond d'une économie robuste. En Europe, les analystes de Deutsche Bank constatent que le sentiment boursier (négatif de 4 % aux publications) a plus retenu les mauvaises nouvelles que les bonnes et fait glisser l'optimisme vers 2025. Au total, pour 2024, le différentiel de dynamique bénéficiaire s'est creusé entre les deux continents (+10 % pour le S&P 500 et –2 % pour le Stoxx 600).

# Succession II

**L'actionnaire marocain de Teleperformance prend la main sans rassurer.**

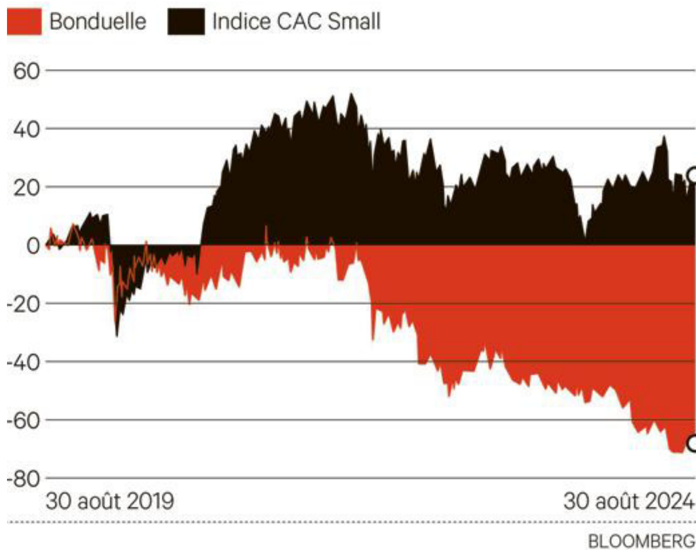



Au changement dans la continuité, la continuité du changement n'est-elle pas parfois préférable ? La Bourse semblait réclamer la seconde au PDG-fondateur de Teleperformance, Daniel Julien, qui lui avait proposé le premier. Il devait étaler sur deux ans sa succession avec son numéro deux indien, Bhupender Singh. Maintenant que Saham, le nouvel actionnaire marocain du leader mondial de la relation-client, comble leur désir de renouveau, les investisseurs, guère plus heureux (–6 % pour le titre en deux séances), s'inquiètent de sa conséquence, en l'occurrence le départ surprise de B. Singh, architecte d'une transformation numérique à laquelle ils ne croyaient pas... Depuis qu'il a signé la vente de Majorel l'an dernier en récupérant, comme son partenaire Bertelsmann, autour de 4 % de Teleperformance, Moulay Hafid Elalamy, le fondateur de Saham, a vu la valeur de sa mise divisée par deux. Que cet ancien ministre du Royaume chérifien s'en préoccupe aurait dû rassurer. Il prend la présidence à Daniel Julien, fait revenir l'ancien patron de Majorel, Thomas Mackenbrock, comme directeur général délégué, et constitue un véritable comité exécutif. L'horizon du passage de relais entre Julien et Mackenbrock à la direction générale n'est certes pas connu. Mais le titre ayant été divisé par quatre depuis le pic de mars 2022, le temps, c'est de l'argent.

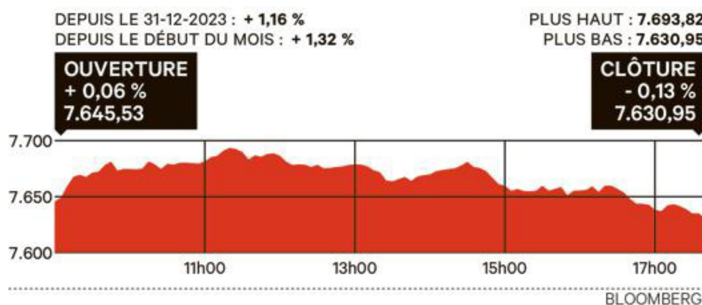
# Un goût de vinaigre

**Bonduelle cherche toujours la martingale dans le rayon frais.**

Le point commun entre les acquisitions et les plats préparés vendus en grandes surfaces ? A l'ouverture, il y a souvent une surprise – bonne ou mauvaise – en dépit de la lecture approfondie de l'étiquette. Etre devenu un spécialiste du rayon « traiteur » n'a pas épargné cette loterie des emplettes à Bonduelle. Le groupe familial nordiste avait tiré le bon ticket dans les conserves et les surgelés aux Etats-Unis avec le canadien Aliments Carrière, revendu partiellement en 2022 pour six fois sa valeur d'acquisition au bout de quinze ans. Un septennat de digestion des salades en bol de l'américain Ready Pac Foods, avalé pour près de 380 millions d'euros en 2017, a cependant été moins nourrissant pour la création de valeur. Après une centaine de millions d'euros de dépréciations il y a deux ans, le groupe se repenche sur la valeur de cet actif en prévenant d'un *« éventuel impact »* sur l'exercice 2023-24. Près de trente ans après son entrée dans le rayon frais à travers l'achat de Salade Minute, le légumier né dans le petit pois en conserve doit sans cesse renouveler la martingale sur ce débouché. L'irrésistible pression des marques de distributeurs, qui l'a déjà poussé en partie hors des Etats-Unis dans les surgelés et les conserves, l'amène maintenant à couper dans ses salades en sachets en France et en Allemagne. Heureusement qu'on a toujours besoin d'un petit pois chez soi !




# Le CAC 40 marque une pause




L'indice des valeurs vedettes parisiennes a terminé la dernière séance de la semaine en léger repli de 0,13 %, à 7.630,95 points. Il affiche toutefois sur l'ensemble du mois d'août une progression de 1,32 %, sa meilleure performance depuis mars.

Ailleurs en Europe, les autres places boursières ont également marqué une pause : A Francfort, le Dax a cédé 0,03 % tandis qu'à Londres, le FTSE 100 a reculé de 0,04 %.

Les marchés ont repris leur souffle après une série d'indicateurs confirmant un ralentissement de l'inflation en Europe comme aux Etats-Unis. Celle-ci est restée stable sur un an en juillet outre-Atlantique, à 2,5 %, ouvrant la voie à une baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale américaine à la rentrée.

Dans un entretien au « Point », le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau a, quant à lui, estimé qu'il serait *« juste et sage »* que la Banque centrale européenne baisse à nouveau ses taux en septembre, sans avoir à atteindre au préalable son objectif d'inflation de 2 %, pour éviter d'agir trop tard.

La banque **Crédit Agricole** a signé une progression de 2,5 %, la meilleure performance du CAC 40, après le relèvement de la recommandation d'**HSBC** à *« acheter »*.

EN **VUE**

# Kamel Daoud

Partir, finalement, pour écrire, encore. A l'été 2023, Kamel Daoud a fini par se résoudre à quitter son premier pays, l'Algérie, pour son second, la France, qui l'a naturalisé en 2020. Oran en emporte le vent, direction Paris. *« On n'écrit pas un livre sans un sentiment de liberté. La dictature commence au ventre comme une crampe »*, dit-il. Dix ans après « Meursault, contre-enquête » (Goncourt du premier roman), son deuxième roman, « Houris », fresque intime de la guerre civile algérienne des années 1990, vient d'être récompensé par le prix de la revue « Transfuge ».

Un roman nécessaire, tant un silence de plomb règne encore en Algérie sur le sujet, qu'une loi de 2005 interdit d'aborder. *« Si la littérature a une nécessité, c'est celle de dire l'Histoire dans sa réalité »*, explique-t-il. C'est dire si son livre est *« un pavé dans une mare de sang »*, comme l'écrit « Le Point », où il est chroniqueur. Un roman expiatoire, aussi, tant Kamel Daoud ressent encore dans sa chaire l'horreur d'une guerre qu'il a été l'un des rares, pour « Le Quotidien d'Oran » à avoir eu le courage d'aller voir de très près. Jeune homme débarquant de son village, *« comme un personnage de Balzac, naïf et fuyant la routine mortelle »*, il avait eu le poste car *« on tuait alors beaucoup de journalistes, donc les journaux embauchaient »*.

Il dénonce sans relâche l'islamisme, cause principale selon lui d'un *« rapport malade à la femme, au corps et au désir »* dans le monde arabe, comme il l'a écrit en 2016 dans une tribune au « Monde » qui fera date et polémique. Les uns, comme la romancière Fawzia Zouari, saluent son courage et sa capacité à incarner *« une nouvelle catégorie d'intellectuels arabes qui sort du paradigme de la défense radicale de l'islam »*. Les autres, comme l'historien Noureddine Amara, l'accusent d'entretenir *« les clichés orientalistes »* et d'*« alimenter les fantasmes islamophobes »*. En 2014, un imam a lancé une fatwa contre lui. Dix ans plus tard, le Paris littéraire lui lance des fleurs.

